

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Le numéro de la page 98 est renversé.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						/					
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

7

RAPPORT

DU

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

AU SUJET DU

CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE

ACCOMPAGNÉ DE LA

PREUVE REÇUE PAR LE COMITÉ ET LES PIÈCES
PRODUITES À L'APPUI

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1895

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Quatrième rapport du comité des Comptes Publics.....	i
Témoignages reçus devant le comité des Comptes Publics :—	
Crawford, William.....	126
“ “ rappelé.....	151
Haney, Michael J.....	163
Keefer, T. C.	173
Ryan, Hugh.....	108
“ rappelé.....	113
“ “ 	137
Schreiber, Collingwood.....	3
“ “ rappelé.....	15
“ “ “ 	34
“ “ “ 	48
Scott, Robert.....	177
Thompson, W. G.	64
“ rappelé.....	89
Pièces.....	181

RAPPORT.

Le comité permanent des Comptes Publics a l'honneur de présenter ce qui suit comme étant son quatrième rapport :—

Votre comité a examiné certains paiements faits à Hugh Ryan et C^{ie} pour travaux faits au canal du Sault Sainte-Marie, tel que mentionné aux pages 2, 11, 12, 43, 44, 45 et 46 du rapport de l'Auditeur général sur les comptes des crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1894, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment ; et, pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport les dépositions de ces témoins et les pièces produites au cours de cette enquête. Le comité recommande l'impression de la dite preuve et des pièces, à l'exception de celles qui portent les numéros 5, 6, 7 et 8.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. B. BAKER,

Président.

SALLE DE COMITÉ,

Jeudi, 11 juillet 1895.

TÉMOIGNAGES

REÇUS DEVANT LE

—

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

AU SUJET DU

CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE

PROCÈS-VERBAL DES TÉMOIGNAGES.

SALLE DE COMITÉ, No 49,

CHAMBRE DES COMMUNES, 17 mai 1895.

Le comité permanent des comptes publics se réunit à 10:30 a.m., sous la présidence de M. Baker.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Davies :

1. Vous êtes sous-ministre et ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, M. Schreiber?—Oui.

2. Vous avez été assigné ici pour produire les soumissions relatives à l'entreprise du canal du Sault Sainte-Marie.—Elles sont toutes ici.

3. Voulez-vous les produire, alors?—Les voici.

(Le témoin dépose deux volumes de documents marqués " Canal du Sault Sainte-Marie, volume 1," et " Canal du Sault Sainte-Marie, volume 2 ".)

4. Vous avez apporté les devis, n'est-ce pas?—Oui; ils sont avec les soumissions.

5. Avez-vous aussi les estimations?—Non; c'est l'auditeur général qui les a.

6. Avez-vous une copie des estimations vous-même?—Non; mais il y a une copie de toutes les estimations dans notre département, au bureau du comptable.

7. Voudrez-vous les chercher, s'il vous plaît?—L'auditeur général doit les avoir.

(Ici, l'auditeur général produit une liasse de documents marquée " Canal du Sault Sainte-Marie; Hugh Ryan et C^{ie}. Estimations du bureau de l'auditeur général ".)

8. Sont-ce là tous les documents? Je désire qu'ils soient tous ici.—Je suppose que ce sont les estimations que l'auditeur général s'est chargé d'envoyer.

9. Voulez-vous les ouvrir et voir si elles y sont?—Oui, ce sont les dernières estimations.

10. Y en avait-il d'autres que celles-là?—Il y avait les estimations depuis le commencement des travaux.

11. C'est ce que je veux. Les avez-vous?—Je ne les ai pas ici.

12. Sont-elles dans votre département?—Elles sont chez le comptable.

13. Voudrez-vous nous les faire envoyer?—Oui.

M. HAGGART.—Envoyez-les chercher maintenant.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL.—Ces estimations comprennent tout jusqu'à date.

Par M. Davies :

14. Mais il y a d'autres estimations?—Une partie d'entre elles sont des estimations mensuelles de l'ouvrage fait, mais elles sont toutes comprises dans celles-ci. Celle de chaque mois comprend l'ouvrage fait précédemment.

15. Ces documents montrent donc toutes les estimations?—Ils montrent tout ce qui est couvert par toutes les estimations.

16. Le contrat est ici?—Oui.

17. A-t-il été fait des changements au contrat?—Il a été fait des changements dans les plans.

18. Je désire que vous soyez bien précis, s'il vous plaît, et que vous me disiez quels sont les changements qui ont été faits dans les plans. Faisaient-ils partie du contrat?—Oui.

19. Alors, si on a changé les plans, on a dû faire des changements dans le contrat?—Certainement.

20. Veuillez dire en détail au comité quels changements ont été faits?—Les plans primitifs montrent une écluse de 600 pieds de longueur sur 85 de largeur, et, si je me rappelle bien, 16 pieds 3 pouces d'eau sur le busc.

21. Oui?—Ces dimensions ont été portées plus tard à 650 pieds de longueur et 100 pieds de largeur, et il a été fait ensuite un autre changement.

22. A-t-on changé la profondeur la première fois?—Je ne le pense pas.

23. Veuillez, s'il vous plaît, être très exact; je ne veux pas qu'il y ait d'embarras à ce sujet plus tard.—Je ne pense pas qu'il y ait eu de changement.

24. Pouvez-vous vous en assurer d'une manière certaine en consultant les papiers?—Oui.

25. Alors, examinez-les, et donnez les dates des changements.—Ils sont tous dans les arrêtés en conseil. Je ne pense pas qu'il y ait eu de changement, autant que je me rappelle. (Après avoir consulté les documents): Oui; je crois qu'on a porté la profondeur à 19 pieds dans le temps.

26. En êtes-vous sûr?—Non, je ne le suis pas.

27. Mais vous dites que les arrêtés en conseil le feront voir clairement?—Les arrêtés en conseil indiquent clairement les changements qui ont été faits dans chaque cas.

28. Tenons-nous-en au premier changement, s'il vous plaît. Pouvez-vous me dire à quelle date il a été fait?—Je crois que c'est en octobre 1891. (Après avoir consulté les documents): C'est le 23 décembre 1891.

29. C'est le premier changement?—Oui.

30. A-t-on fait d'autres changements plus tard?—Oui.

31. En quoi consistaient-ils?—On a changé les dimensions de l'écluse.

32. De 650 pieds de longueur?—A 900 pieds de longueur et 60 de largeur, par 20 pieds 3 pouces d'eau sur le busc.

33. A quelle date était-ce?—C'était en 1892.

34. A quelle date en 1892?—L'arrêté en conseil le fera voir exactement.

35. C'est bien; ne prenez pas la peine de chercher cela. Maintenant, avez-vous fait des estimations du coût probable de ces travaux pour le ministre, avant de demander des soumissions?—Non; mais je vois par la correspondance que l'ingénieur en chef d'alors en a fait.

36. Des estimations ont été faites par l'ingénieur en chef alors en charge?—Oui.

37. Les avez-vous?—Elles sont ici.

38. Sont-elles conformes à l'ouvrage fait? En savez-vous quelque chose?—Sous quel rapport?

39. Sous tous rapports.—Voulez-vous parler des prix?

40. Oui.—Les prix sont différents de ceux du cahier des charges.

41. Pouvez-vous nous indiquer les différences?—Tout cela se trouve ici.

42. Je sais que je pourrais faire les comparaisons moi-même, mais vos connaissances devraient certainement nous aider à le faire. Vous devriez pouvoir me le dire en quelques instants.

Le témoin examine alors les documents.

43. Si cela doit prendre bien du temps, je ne veux pas faire attendre le comité.—Je vais vous le dire dans un instant.

44. Je vais faire faire ce travail par M. Gibson; il comprendra les estimations.—La maçonnerie des sas d'écluse, dans les premières estimations, était portée à \$11 la verge. La maçonnerie de surcroît—pas celle qui serait entrée dans les murs primitifs, mais la maçonnerie de surcroît.....

45. Causée par quoi?—Causée par le changement..... serait à \$16 la verge.

46. Oui.—Il y a ensuite la maçonnerie de surcroît occasionnée par le troisième changement.

47. Excusez-moi: vous n'avez mentionné que deux changements.—Il y avait l'estimation de 650 pieds à \$11, que je vous ai dit être la première. Les \$16 étaient le prix de la maçonnerie de surcroît causée par le premier changement; ensuite, lors du changement à 900 pieds, la maçonnerie de surcroît a été portée à \$12.60.

Par M. Haggart :

48. Sout-ce là les estimations ou les prix réels?—Ce sont les prix réels donnés sur la recommandation de l'ingénieur.

49. On vous a demandé les estimations.—C'est la même chose que l'estimation de l'ingénieur.

50. Les prix sont les mêmes?—Exactement les mêmes dans le rapport de l'ingénieur en chef.

Par M. Davies :

51. L'estimation faite par l'ingénieur en chef concorde avec le coût de l'ouvrage généralement? Est-ce bien là ce que vous dites?—Ce sont les conditions, ou plutôt l'estimation de l'ingénieur en chef d'alors, d'après laquelle il a été fait un arrangement avec l'entrepreneur à propos de ces changements.

52. Lorsque les changements ont été faits?—Oui.

53. A-t-on fait alors un arrangement par écrit?—Oh! oui.

54. Et on a fait un nouveau contrat chaque fois?—Une convention a été faite chaque fois.

55. Et cette convention est là et stipule le prix à payer?—Oui.

56. En sorte qu'en lisant cette convention faite dans le temps, on peut voir exactement ce que l'entrepreneur devait recevoir?—Exactement.

57. L'entreprise est-elle complètement terminée?—Pas tout à fait, mais presque.

58. Je désire que vous me donniez une idée, aussi exactement que vous le pourrez, de ce qui reste à faire.—Dans les endroits où la terre s'est tassée durant l'hiver, il reste à remplir les creux et les niveler.

59. Il ne s'agit que de nivellement?—D'autres petites choses à faire; très peu.

60. Jusqu'à quel point est-elle à peu près terminée?—Elle est pratiquement terminée.

61. Qu'est-ce qui reste à faire?—Je parle de l'entreprise de l'écluse. Nous avons deux contrats. Il y a celui de l'écluse et celui de l'entrée inférieure. L'entrée inférieure consiste en curage et en coffrage.

62. Tenons-nous-en à l'écluse pour le moment, si vous voulez. L'écluse est-elle complètement terminée?—Virtuellement, oui.

63-4. Que reste-t-il à y faire?

M. HAGGART.—Vous avez fait une estimation, M. Schreiber, et vous avez cela dans l'estimation.

M. DAVIES.—Pouvez-vous nous le dire approximativement, à quelques piastres près?

Le TÉMOIN.—Eh bien! je ne me rappelle pas ce que j'ai donné dans l'estimation fournie à la Chambre. Il y a d'autres choses à part l'ouvrage de Ryan, comme vous le savez, et je ne puis me rappeler les détails, mais je puis vous les procurer.

65-6. D'autres choses qui ne sont pas dans le contrat?—D'autres choses qui ne sont pas dans le contrat, qui n'appartiennent pas au contrat.

67. Qu'il faudra faire avant que l'on puisse dire que l'ouvrage est terminé?—Avant que tout l'ouvrage.....

68. Tenez-vous-en à l'écluse.—Eh bien! je dis que l'écluse est virtuellement terminée. Il y a bien peu de chose à faire.

69. Si vous dites bien peu de chose, cela peut vouloir dire pour une piastre ou dix mille, je n'en sais rien.—Ce peut être dix mille piastres. Je ne m'en souviens pas. Je ne pense pas que ce soit plus que cela.

70. Vous dites qu'il en coûtera encore dix mille piastres avant que l'écluse ne soit terminée. Pour quel genre d'ouvrage cette somme devra-t-elle être dépensée?—Principalement pour niveler le terrain.

71. Principalement pour niveler le terrain?—Je le pense.

72. Maintenant, il y a eu un autre contrat pour l'approfondissement de l'entrée?—Oui; l'entrée inférieure.

73. Approfondir l'entrée et construire du coffrage le long des jetées.

74. Ce travail est-il terminé?—Il reste encore à peu près 500 pieds de coffrage à faire, je crois.

75. Combien? A peu près combien?—500 pieds, je pense.

76. Qui coûteront?—Je ne m'en rappelle pas maintenant, mais je pourrai vous donner tous ces détails.

77. Eh bien! à combien évaluez-vous le coût d'environ 500 pieds de coffrage?—J'ai réellement oublié le prix du coffrage, mais je pourrai vous donner les chiffres.

78. Je ne vous demande pas le coût à une piastre près, mais seulement un chiffre approximatif?—Je ne m'en rappelle pas maintenant.

79. Parce que je ne sais pas ce que peuvent coûter 500 pieds de coffrage.—Je préférerais vous donner les chiffres.

80. Quand me donnerez-vous ces chiffres?—Aujourd'hui même.

81. Ce matin, afin que cela entre dans votre témoignage?—Oui.

82. Donc, sauf ces deux exceptions—500 pieds de coffrage et peut-être \$10,000 pour le nivellement du terrain autour de l'écluse—l'ouvrage est terminé?—Virtuellement terminé. Il y a un peu de roche à enlever à l'embouchure, mais on achève de l'enlever.

83. Avez-vous un état de ce qui a été payé, et quand on l'a payé?—Le comptable l'a.

84. L'avez-vous?—Je ne l'ai pas.

85. Quand vous nous apporterez l'estimation du coût du coffrage qui reste à faire, voudrez-vous apporter aussi le relevé de ce qui a été payé?—Oui.

86. Ce matin, afin d'en finir avec cette question?—Oui.

87. L'entrepreneur devait-il recevoir un boni?—Oui.

88. Combien devait-il recevoir?—\$90,000.

89. L'a-t-il reçu?—Je crois que oui.

90. Quand?—A mesure que l'ouvrage était fait, je crois.

L'hon. M. HAGGART.—Il y est pourvu par l'arrêté en conseil.

Le TÉMOIN.—Il l'a reçu conformément à la convention, quelle qu'elle soit; il l'a tout reçu maintenant.

Par M. Davies :

91. Alors, je vous demanderai de m'apporter l'estimation du coût du coffrage et un relevé des sommes payées et quand elles l'ont été. Je comprends que le ministre dit que tous les arrêtés en conseil sont ici?—Oui.

Par M. McMullen :

92. Les prix portés au cahier des charges régissaient-ils l'ouvrage supplémentaire exécuté en vertu des nouveaux arrêtés en conseil?—Tout l'ouvrage fait suivant le plan primitif a été régi par le cahier des charges; mais les prix de l'ouvrage de surcroît n'étaient pas les mêmes.

93. Il n'étaient pas régis par le contrat primitif?—Non.

Par M. Davies :

94. Le contrat primitif contenait-il un cahier des charges réglant ces prix?—Oui.

95. Lorsqu'il a été passé?—Oui, dans chaque cas. Il se trouve ici (montrant les documents).

Par M. Haggart :

96. Avez-vous apporté les rapports de l'ingénieur à la suite desquels ces changements ont été faits?—Ils sont tous ici.

97. Qui était alors ingénieur, et qui était ministre du département?—En 1891, M. Bowell remplissait les fonctions du ministre, je crois, quand cela a été fait.

Par M. Davies :

98. Quand cela a été fait?—Quand le premier changement a été fait.

Par M. Haggart :

99. Qui était ingénieur?—Je crois que c'était M. Trudeau.
 100. Qui était ministre lors du dernier changement?—M. Haggart.
 101. Qui était ingénieur en chef?—M. Trudeau.
 102. Avez-vous eu sa recommandation?—Oui.

Par M. McMullen :

103. Au sujet du nivellement qui reste à faire, y a-t-il quelque cahier des charges qui en régit le prix?—Oui.

Par M. Davies :

104. A-t-il été fait quelque demande d'indemnité pour ouvrage de surcroît (*extras*)?—Non, pas encore.
 105. Savez-vous s'il en doit être fait? Vous en a-t-on parlé?—Les entrepreneurs m'ont dit qu'ils avaient l'intention d'en faire, mais je ne sais pas ce qu'elle sera.
 106. Vous ont-ils dit pour quel ouvrage?—Non.
 107. Vous en ont-ils mentionné le montant?—Non.
 108. Avez-vous reçu quelque rapport des ingénieurs ou quelque autre chose?—Non.
 109. Attirant votre attention sur quelque ouvrage de surcroît?—Non.
 110. Le département en a-t-il autorisé?—Non, je ne le pense pas.
 111. Vous ne le pensez pas, mais je désire que vous le sachiez. Le département a-t-il autorisé quelque ouvrage de surcroît?—Je n'en connais pas.
 112. En sorte que, s'il en a été fait, ça été sans l'autorisation du département?—Sans aucune autorisation du département.
 113. Autant que vous sachiez? Y a-t-il quelqu'un, à part vous, qui aurait pu en autoriser à votre insu?—Oui.
 114. Qui est-ce?—M. Trudeau et M. Page.
 115. Et ni l'un ni l'autre ne sont vivants maintenant?—Non.
 116. Aurait-ils donné quelque autorisation autrement que par écrit?—Je crois pouvoir dire que oui.

Par M. McMullen :

117. Sans en faire immédiatement rapport au département?—Oui.

Par M. Haggart :

118. Vous le sauriez par les devis, M. Schreiber, s'ils l'ont fait ou non?—Il n'y a rien dans les devis qui le fasse voir.

Par M. Davies :

119. Dois-je comprendre que vous dites qu'il était d'habitude, dans le département que l'ingénieur en chef, ou celui-ci ou celui-là, autorisaient l'exécution de travaux de surcroît sans en rien consigner dans les archives?—M. Page avait l'habitude de le faire.

Par M. McMullen :

120. Et il n'était pas supposé faire rapport? N'était-il pas supposé, lorsqu'il le faisait, en faire rapport immédiatement au département?—Eh bien! non; il ne le faisait pas.

M. HAGGART.—Les rapports de l'ingénieur à la suite desquels ces changements ont été faits sont ici, ainsi que les dates. Vous pouvez les considérer comme venant d'être déposés.

Par M. Davies :

121. Sont-ils parmi les documents produits?—Ils sont parmi ces papiers.

Par M. McMullen :

122. Quelle est la quantité d'ouvrage fait pour terminer le canal qui n'est pas régie par le cahier des charges du contrat primitif ?—Je ne vous comprends pas. Quelle quantité d'ouvrage il reste à faire ?

123. Combien il en reste à faire ou combien il en a été fait qui n'a pas été régi, quant aux prix, par le cahier des charges ?—Je ne pourrais pas dire. Le devis vous le fera voir ; il est là.

124. Voulez-vous avoir la complaisance d'examiner les papiers et nous dire la quantité d'ouvrage qui n'est pas régie par les prix du premier cahier des charges se rattachant au contrat ?—Il y a un devis de \$18,296 ; un autre de \$228,953 ; et ensuite, \$90,000.

Par M. Foster :

125. Est-ce le boni ?—Oui.

126. Pourquoi payait-on ce boni ?—Pour faire terminer l'écluse à une certaine date.

127. Avant celle stipulée au contrat ?—Oui.

Par M. McMullen :

128. A-t-elle été finie à cette date ?—Oui, si je me rappelle bien.

Par M. Davies :

129. A-t-elle été terminée avant cette époque ?—Vers cette époque.

130. Vers quelle époque ?—Au 1^{er} juillet 1894.

131. Quand devait-elle être finie, d'après le contrat ?—On a prorogé le délai, par l'une des conventions, du 31 décembre 1893 au 31 décembre 1894 ; mais ces documents le feront voir exactement.

132. Alors ils ne l'ont pas terminée avant la date fixée au contrat ?—Ils ont terminé l'écluse même en juillet 1894.

133. Le boni devait-il être payé pour finir l'écluse ?—C'était pour tout l'ouvrage décrit dans ces documents.

134. Combien de temps avant la date stipulée au contrat devaient-ils finir pour recevoir ce boni ?—Si je me rappelle bien, c'était au 31 décembre 1894.

135. Quand quoi ?—L'écluse devait être finie.

136. Si l'écluse devait être finie au 31 décembre 1894, à quelle date devaient-ils la finir pour avoir le boni ?—Au 31 juillet 1894.

137. Un boni de \$90,000 ?—Je n'en suis pas certain.

Par M. Haggart :

138. Allons ! soyez exact ! Pourquoi ne consultez-vous pas l'arrêté en conseil ?—Je l'ai ici, et j'ai la date à laquelle l'écluse devait être terminée.

Par M. Davies :

139. Dites-nous cela pour commencer.—\$90,000 pour finir l'écluse au 14 juillet 1894.

140. Vous nous avez déjà dit que le contrat primitif stipulait qu'elle devait être terminée en décembre 1894. Avez-vous ce document ?—Je l'ai ici devant moi, mais ce n'est pas ce que je cherche maintenant.

141. Eh bien ! donnez-nous cela pour commencer ; ne parlons que d'une chose à la fois.—Je cherche à le trouver. (Il examine les papiers.)

142. Savez-vous si le contrat primitif stipulait l'achèvement de l'écluse en 1893 ou en 1894 ?—En 1893, je crois.

143. Le premier contrat était pour 1893 ?—Je le pense.

144. Et il a été changé pour 1894 ?—Oui.

145. Et le boni a été donné pour 1894 ?—Oui.

146. Sont-ce là les dates exactes?—Je le pense.

147. Et le boni a été payé au temps dit?—Je le pense.

148. Où trouverai-je la date à laquelle le boni a été payé?—Les estimations le montreront.

149. C'est dans les estimations?—Oui.

150. En sorte que l'ordre en conseil qui prorogéait l'exécution du contrat donnait six mois de plus que la date pour laquelle vous donniez un boni s'il était alors exécuté?—Oui.

151. Ce que vous dites là est-il bien sûr, M. Schreiber?—Le voici : le 14 octobre 1892. Il est dit ici que la construction des murs de l'écluse devra être terminée au 31 décembre 1893. C'était en vertu du premier contrat.

Par M. Haggart :

152. C'est-à-dire, le mur d'écluse. Il veut savoir quand l'écluse a été terminée—les siphons en bois et tout.—Le 31 juillet 1894. C'est le mur d'écluse.

M. HAGGART.—Non; c'est toute l'écluse. Regardez aux documents.

M. DAVIES.—Si M. Schreiber doit nous donner ces renseignements, je pense qu'il devrait prendre le temps de les trouver. Nous voulons trois choses : la date à laquelle l'entreprise devait être terminée, la date à laquelle *il a été proposé de payer un boni si elle était terminée plus tôt*, la date du délai plus court, la date jusqu'à laquelle le délai a été prorogé, et celle de cette prorogation.

M. OUMET.—Il serait peut-être bon d'ajouter la date des différents changements, et l'étendue des changements apportés au contrat.

Le TÉMOIN.—Il faudra voir toutes les lettres pour arriver à cela.

Par M. Davies :

153. Avez-vous le contrat primitif?—Il est ici.

154. Pour quelle date ce contrat stipule-t-il l'achèvement de l'écluse?—Le ou avant le 10 mai 1892.

155. C'est le contrat primitif pour la construction de l'écluse?—Oui.

Par M. Ouimet :

156. Est-ce la date du contrat où celle fixée pour l'exécution de l'entreprise?—Le contrat est daté du 20 novembre 1888.

Par M. Davies :

157. Était ce tout?—C'était tout.

158. Et le suivant?—Le 5 avril.

159. C'est la date du document que vous avez?—Oui, 5 avril 1892. Oui; je vois que le mur de l'écluse a été terminé le 1^{er} décembre 1893. C'est bien cela.

160. En sorte que vous aviez raison dans ce que vous avez dit d'abord?—Oui, j'avais raison.

161. Maintenant, voulez-vous nous donner des renseignements sur lesquels nous pourrions nous fier?—Eh bien! d'après la convention du 8 novembre 1892, je vois que les entrepreneurs s'engageaient à construire la maçonnerie de l'écluse pour le 1^{er} décembre 1893.

162. Très bien! D'après cette convention particulière, datée du 8 novembre 1892, l'écluse devait être terminée au 31 décembre 1893?

M. HAGGART.—C'est-à-dire, la maçonnerie de l'écluse.

Par M. Davies :

163. Est-ce là le contrat primitif?—Non.

164. Alors, il y avait un contrat antérieur à celui-ci, d'après lequel l'écluse devait être terminée plus tôt?—Le tout devait être terminé en 1892, c'est-à-dire, au 31 décembre 1892.

165. Alors, la convention du 8 novembre 1892 était pour une prorogation de délai?—Jusqu'en 1893.

166. La convention du 8 novembre 1892, qui stipulait que l'ouvrage devait être terminé au 1^{er} décembre 1893, était une prorogation de délai?—C'était une prorogation de délai.

167. Y a-t-il eu d'autres prorogations?—Je ne le pense pas.

168. Eh bien! quand l'écluse a-t-elle été terminée?—La maçonnerie de l'écluse, mais pas l'écluse même.

169. Mais, d'après la convention, l'écluse devait être terminée. Voulez-vous lire ce que dit la convention?—"Et considérant que, en réponse, les dits Hugh Ryan et C^{ie} ont dit, le 30 septembre 1892 (liasse n^o 141562), que si l'on substituait du béton à la maçonnerie pour le remplissage des murs du sas de l'écluse, et si l'ordre de s'y mettre était donné immédiatement, ils s'engageraient à construire la maçonnerie de l'écluse pour le 1^{er} décembre 1893, sur paiement d'une somme supplémentaire de \$90,000."

170. La maçonnerie de l'écluse devait donc être terminée au 1^{er} décembre 1893?—Oui, la maçonnerie de l'écluse.

171. Quand a-t-elle été terminée?—Elle a été terminée à cette date. Les estimations le feront voir, je crois, quand vous les aurez.

172. Elle a été terminée à cette date?—Oui. Oh! l'estimation était exacte.

173. Pouvez-vous consulter l'estimation pour vous rafraîchir la mémoire?—Oui; l'estimation est devant vous.

174. Eh bien! les voici toutes (remettant les documents au témoin). Celles-ci ne donnent pas cela.

175. Je croyais que vous aviez dit que toutes les estimations étaient là?—Ceci couvre tout l'ouvrage fait d'après toutes les estimations.

176. Qu'est-ce qui manque que vous voulez consulter?—L'ouvrage de chaque mois; les estimations de chaque mois. Celle-ci embrasse l'ouvrage total.

177. Quand vous reviendrez, vous apporterez ces documents?—Oui.

178. Est-ce le 8 novembre 1892 qu'il a été convenu de donner un boni? Ce contrat pourvoit-il au paiement d'un boni?—Oui.

Par M. Haggart :

179. Je demanderai à M. Schreiber de se faire un mémoire, quand il reviendra, afin qu'il puisse nous dire promptement pourquoi le contrat a été prorogé de 1892 à 1893; si les entrepreneurs étaient obligés de terminer l'ouvrage en 1892, pourquoi il a été donné un boni pour le faire finir en 1893, et pour quelles raisons cela a été fait.—Ces documents le feront voir. C'est parce que les Américains avaient imposé un péage sur tous les navires passant par le canal américain, ce qui nuisait beaucoup au commerce; et je crois que vous verrez cela par la correspondance à ce sujet, par laquelle des chambres de commerce s'en plaignaient.

180. Mais voici le point auquel veut en venir M. Davies. En vertu du premier contrat, les murs d'écluse devaient être terminés en 1892. On a donné \$90,000 pour les faire finir en 1893. Pourquoi cette somme a-t-elle été donnée pour l'exécution d'un travail qui devait être fait en 1892? Donnez-nous-en les raisons, et apportez-nous les documents à notre prochaine réunion. Tout est par écrit.

Par M. Davies :

181. Pouvez-vous le faire avant que le comité ne s'ajourne ce matin?—Je vous donnerai tout ce que je pourrai avant que le comité ne lève sa séance; mais si vous voulez avoir tout cela ici, je ne pourrai pas le faire.

182. Alors donnez-moi ce que j'ai demandé d'abord. Vous en avez pris note?—Oui.

183. Vous les apporterez bientôt pour reprendre votre interrogatoire?—Oui.

La séance est levée.

SALLE DE COMITÉ, N° 49,

CHAMBRE DES COMMUNES, 21 mai 1895.

Le comité se réunit.

M. SCHREIBER, sous-ministre des chemins de fer et canaux, est rappelé. Il produit deux des relevés demandés à la dernière séance du comité, et ils sont cotés comme pièces numéros 1 et 2.

Par M. Davies :

184. Avez-vous les renseignements que je vous ai demandés? Je vous ai mentionné trois choses au sujet desquelles je désirais en avoir à la dernière séance? —L'un de ces renseignements était la valeur du coffrage à faire par Ryan et C^{ie}: elle est de \$27,000.

185. De combien?—C'est la valeur du coffrage qui reste à faire sur la section n° 1, à l'entrée inférieure.

186. La valeur du coffrage qui reste à faire à l'entrée est de combien?—\$27,000.

187. C'est l'estimation faite par qui?—Par moi-même aussi bien que par d'autres.

188. Je veux savoir si c'est vous qui avez fait cette estimation. Est-ce votre estimation ou celle de quelque autre? Est-ce celle de l'ingénieur contrôleur ou la vôtre, ou de qui est-elle?—Non, c'est celle de l'un de mes employés—le chef des dessinateurs—M. Spence.

189. C'est l'estimation de M. Spence. C'est le dessinateur de votre bureau, n'est-ce pas?—Non, il est chargé des ouvrages de dessin.

190. Est-il ingénieur?—Oui.

191. Alors, l'estimation de Spence est de \$27,000?—\$27,000.

192. C'est pour le coffrage restant à faire à l'entrée de l'écluse?—Oui.

193. Avez-vous contrôlé cette estimation en détail, afin de vous permettre de l'approuver ou non?—Je n'ai pas fait les calculs d'après les prix stipulés au contrat.

194. Vous ne l'avez pas contrôlée; vous ne la sanctionnez pas et ne pouvez pas la sanctionner; c'est tout simplement l'estimation de M. Spence. Je veux seulement savoir ce qui en est. Maintenant, il y avait autre chose: vous aviez l'approfondissement de l'entrée, n'est-ce pas?—L'approfondissement de l'entrée est à peu près terminé.

195. Vous deviez me donner quelques chiffres à propos de cela; vous avez dit que vous ne pouviez pas le faire l'autre jour?—Je ne puis pas le faire maintenant. Je ne puis vous en donner.

196. Savez-vous combien il faudra pour terminer les travaux?—Il va falloir râcler tout le chenal pour trouver quels cailloux y restent encore.

197. Avez-vous quelques rapports dans votre département que vous auriez pu ou dû examiner, et qui vous permettraient de vous en former une idée?—Je pense que cela coûtera probablement deux ou trois mille piastres.

198. Avez-vous quelques rapports dans votre département sur l'état de cette entrée, qui vous permettraient de faire une estimation approximative?—Je n'ai rien autre chose que le rapport de l'ingénieur qui est sur les lieux, dans lequel il dit que, à l'exception de ces cailloux qui peuvent se trouver çà et là, le chenal serait terminé vers ce temps-ci.

Par M. Gibson :

199. Des cailloux détachés?—Oui.

Par M. Davies :

200. Combien cela coûtera-t-il?—\$2,000 ou \$3,000.

201. Ainsi, votre ingénieur local vous dit que cela coûtera \$2,000 ou \$3,000 de plus?—Ce qu'il dit dans son rapport, c'est que, à l'exception des cailloux qui peuvent

se trouver dans le chenal, qui a un demi-mille ou trois quarts de mille de longueur, il serait terminé à peu près vers ce temps-ci.

Par M. Gibson :

202. L'ouvrage est fait d'après une échelle de profondeur?—Oui.

203. Alors, il estime que l'enlèvement des cailloux coûtera tout probablement de \$2,000 à \$3,000?

M. HAGGART.—C'est M. Schreiber qui fait cette évaluation.

Le TÉMOIN.—L'ouvrage ne coûtera pas cela.

Par M. Davies :

204. Avez-vous autre chose?—Je ne pense pas.

205. N'y avait-il pas un autre état que vous deviez me donner aujourd'hui?—Oui, à propos des paiements. (Il produit des papiers.)

206. Oui; c'est à propos de l'écluse, n'est-ce pas?—La section 2 est sur l'écluse.

207. Ce sont là les dates et les montants des paiements jusqu'à ce jour?—Jusqu'au 30 de juin.

208. Nous allons les déposer comme pièces, alors. Maintenant, donnez-nous la date à laquelle le premier contrat a été rempli?—Il y a eu deux contrats. Le contrat n° 1, daté du 30 janvier 1889, a été rempli le 10 avril 1891.

208½. C'est le premier?—C'était le premier. Il a été étendu jusqu'au 10 avril 1892, lorsqu'il a été fait un changement abolissant le....

209. Quand a-t-il été prolongé?—Vers le mois de novembre 1891.

210. En novembre 1891?—Vers cette époque.

211. Jusqu'au 10 avril 1892?—C'est lorsque le phare a été abandonné et qu'on y a substitué 390 pieds de coffrage aux prix du contrat.

212. Le phare a été abandonné et on a prolongé le coffrage de 390 pieds?—Oui.

M. HAGGART (au témoin).—Etes-vous sûr de cela?—(A M. Davies.) Il n'était pas dans le département, vous savez, et ne fait que lire d'après les documents.

M. DAVIES.—Je sais; c'est pourquoi je veux arriver aux faits.

Le TÉMOIN.—Supposons que je lise ceci.

213. Qu'est-ce que c'est?—C'est un mémoire que j'ai préparé d'après les documents.

214. Vous l'avez préparé vous-même?—Moi-même.

215. Veuillez le lire?—Vais-je le lire depuis le commencement?

M. HAGGART.—Commencez au commencement, à propos du contrat.

M. SCHREIBER lit alors les notes suivantes:—

“ Le 30 mars 1889, il a été passé un contrat avec MM. Hugh Ryan et C^{ie} pour le creusement de chenaux et la construction de phares et de jetées à l'entrée inférieure du canal, l'ouvrage devant être terminé le 20 mai 1891, à l'exception de 60 pieds linéaires de chenal et de jetées à l'extrémité supérieure de la section, qui devaient être terminés le 10 avril 1892.

“ Le 24 novembre 1891, l'ingénieur en chef recommanda que le phare, qui devait coûter \$13,000, fût abandonné et que la jetée nord fût prolongée de 390 pieds, ce dont il estimait le coût, au prix du contrat, à \$20,000, et que le coût du phare fût transféré au prolongement de la jetée aux taux du contrat.

“ Le 2 mai 1892, il fut adopté un arrêté en conseil approuvant ce changement, et le 18 mai 1892, il fut passé une convention avec les entrepreneurs pour l'exécution de l'ouvrage, le temps stipulé pour son achèvement étant fixé au 1^{er} décembre 1892. Ce changement entraînait un surcroît de dépenses de \$7,000.”

Par M. Davies :

216. Quand a-t-on proposé de payer le boni?—C'est sur cette section.

217. C'est la section n°1?—C'est la section n° 1.

218. Vous avez un mémoire semblable au sujet de la section n° 2?—Oui.

M. DAVIES.—Continuez, alors.

Le témoin continue à lire :—

“ Section n^o 2.

“ Le 20 novembre 1888, il a été passé un contrat avec MM. Hugh Ryan et C^{ie} pour la construction d'une écluse de prise d'eau et d'un canal, l'écluse devant avoir 600 pieds de longueur, 85 pieds de largeur, et 16 pieds 3 pouces d'eau sur le seuil. L'ouvrage devait être terminé le 10 mai 1892.

“ Vers la fin de 1890 et au commencement de 1891, la chambre de commerce de Toronto et d'autres personnes engagées dans l'industrie de la navigation insistèrent sur la grande importance d'augmenter la grandeur de l'écluse. M. Walter Shanly fut appelé pour se consulter avec l'ingénieur en chef et faire rapport à ce sujet, ce qu'il fit; et finalement l'ingénieur en chef, le 14 mai 1891, fit un rapport en faveur de l'agrandissement de l'écluse à 650 pieds de longueur, 100 pieds de largeur, avec 19 pieds d'eau sur le buse; et le 21 mai 1891, il fut passé un arrêté en conseil adoptant son rapport. Des négociations furent alors entamées avec les entrepreneurs, et l'on en vint à une entente au sujet des conditions auxquelles les entrepreneurs exécuteraient le changement.

“ L'ingénieur en chef recommanda l'adoption de ces conditions, et le 13 juin 1891 il conclut un arrangement avec les entrepreneurs pour l'exécution des travaux additionnels causés par ce changement (le premier) dans le plan de l'écluse, et le 14 juin 1891 il fut passé un arrêté en conseil approuvant le changement.

“ Le délai fixé pour son achèvement fut prorogé au 10 mai 1893. Le changement entraînait l'exécution des travaux additionnels suivants, qui, aux prix portés dans la convention, s'élèvent au chiffre suivant, tiré de l'estimation progressive pour le mois d'août 1894 :—

“ OUVRAGE ADDITIONNEL.

Roche des côtés du sas de l'écluse.....	9,187 verges cubes à \$ 1.50.....	\$ 13,790.50
Roche du fond de l'écluse, et 50 pieds en amont et en aval	14,622 “ 1.75.....	25,588.50
Roche de remplissage et déblayage des siphons.....	13,343 “ 1.75.....	23,350.25
Roche détachée, cailloux et autres matières.....	3,230 “ 1.50.....	3,230.00
Maçonnerie de l'écluse.....	5,591 “ 16.00.....	89,296.00
Corroi.....	nil. 1.25	nil.
Assèchement		35,000.00
Coût additionnel total par suite du premier changement de plan.....		\$190,245.25

“ Vers la fin de 1891, plusieurs compagnies de transport adressèrent au ministre un mémoire signalant la nécessité d'un nouvel agrandissement ou d'un changement de dimensions. La question fut soulevée au parlement, et le ministre promit alors qu'elle serait soigneusement et mûrement examinée, ce qui eût pour résultat que l'ingénieur en chef fut appelé à étudier la question et dire ce qu'il en pensait. En conséquence, le 17 décembre 1891, il soumit six plans différents, et en même temps il disait qu'il devrait être autorisé à demander bientôt aux entrepreneurs à quelles conditions ils entreprendraient de faire l'ouvrage supplémentaire qu'entraînerait le changement.

“ Le 22 décembre 1891, l'ingénieur en chef demanda aux entrepreneurs à quelles conditions ils se chargeraient de porter l'écluse à 900 pieds de longueur, 60 pieds de largeur, avec 19 pieds d'eau sur le buse. Le 23 décembre 1891, ce changement fut approuvé par arrêté en conseil, pourvu qu'un arrangement satisfaisant pût être fait avec les entrepreneurs. On demanda à M. Shanly d'aider à établir des conditions raisonnables. Le 1^{er} février 1892, il soumit ses opinions personnelles, et le 29 mars 1892, l'ingénieur en chef, s'accordant avec M. Shanly, fit rapport des termes et conditions, et le 1^{er} avril 1892, un arrêté en conseil les adoptait et autorisait qu'ordre fût donné aux entrepreneurs de poursuivre les travaux. Le 5 avril 1892, l'ingénieur

en chef envoya aux entrepreneurs l'autorisation nécessaire pour leur permettre de continuer les travaux aux conditions arrêtées pour le changement des dimensions de l'écluse à 900 pieds de longueur, 60 de largeur, avec 20 pieds 3 pouces sur le busc. Le délai de construction fut prolongé jnsqu'au 31 décembre 1894.

“ Le surcroît de dépenses entraîné par ce changement, aux prix du cahier des charges tirés de l'estimation progressive pour le mois d'août, est :—

OUVRAGE ADDITIONNEL.

1. Excavation en terre dans le sas de l'écluse..	425 vgs. c. à \$0.60.....	\$ 255.00
2. “ dans le roc “ “	...24,270 “ 1.40.....	33,978.00
3. “ des tranchées des siphons.....	8,924 “ 1.50.....	13,386.00
4. Béton des fondations.....	17,808 “ 8.30.....	147,806.40
5. Maçonnerie de l'écluse.....	18,155 “ 12.60.....	228,753.00
6. Bois pour les seuils et le remplage.....	1,687 M.pds.M.P.2.00.....	3,374.00
7. Madriers des plates-formes.....	401,391 “ 45.00.....	18,062.59
8. Boulons en fer dans les seuils et plates-formes	449,997 livres à 0.08.....	35,999.76
9. Fiches pressées.....	106,694 “ 0.05.....	5,334.70
10. Assèchement et dépenses imprévues, en bloc.....		15,000.00

NOUVEAUX TRAVAUX.

11. Remplage en arrière des murs d'écluse.....	44,719 vgs c. à \$0.75.....	\$ 33,539.25
12. Bois dans les siphons et seuils.....	125,033 pds c. à 0.50....	62,516.50
13. Madriers “ “ (Voir n° 7).....	M.ps.M.P. à 45.00.....	nil.
14. Boulons en fer dans les siphons et seuils (Voir n° 5) livres à	0.08.....	nil.
15. Fiches pressées “ “ (Voir n° 9) “	0.05.....	nil.

Total additionnel..... \$498,004.80

Par M. Haggart :

319. Au début, les siphons n'étaient pas compris dans l'ouvrage?—Ils n'étaient pas compris dans le contrat avec Ryan et C^{ie}. On avait d'abord l'intention de les faire en fer. Ensuite, quand les changements furent faits, il fut décidé de les faire comme ceux du canal américain, en bois. Quand je dis coût additionnel, ce n'est pas absolument cela, parce qu'il aurait fallu les faire en fer au lieu d'en bois.

Et la séance est levée.

SALLE DE COMITÉ N^o 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 7 juin 1895.

Le comité se réunit.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé, et son interrogatoire se continue.

Par le président :

220. Vous avez déjà été assermenté, M. Schreiber?—Oui.

Par M. Lister :

221. M. Schreiber, quel était le contrat donné à Ryan et C^{ie}? Quel en était le montant et quelle était la nature de l'ouvrage à faire?—Le premier contrat?

222. Oui, le premier contrat.—Le premier contrat était pour l'approfondissement du chenal à l'entrée inférieure du canal, et pour la construction des jetées.

223. Non, ce n'était pas le premier contrat, c'était le suivant. Celui de l'écluse était le premier, n'est-ce pas?—Non, ce n'est pas cela. (Après avoir consulté les documents): le premier contrat était pour l'entrée inférieure du canal, et il a été donné le 30 janvier 1889.

224. C'était pour l'entrée inférieure. A combien s'élevait-il? L'avez-vous ici?—Oui, c'est un contrat avec cahier des charges; il est quelque part ici.

225. Vous pourriez l'avoir, je suppose?—Oui.

Le PRÉSIDENT.—Il a été déposé ici.

Par M. Lister :

226. Très bien! mais dites-nous à combien s'élevait ce contrat donné à M. Ryan?—C'était un contrat accompagné d'un cahier des charges, c'est-à-dire que le prix de chaque ouvrage était fixé.

227. Je suppose que vous avez calculé à combien il s'élèverait?—Il s'élèvera à environ \$420,000.

228. Montrez-nous vos calculs; je voudrais savoir au juste à combien il s'élevait. Combien avez-vous reçu de soumissions pour l'entrée inférieure?—Je ne pourrais vraiment pas le dire. Je n'étais pas attaché aux canaux dans le temps.

229. Mais vous pouvez le savoir en y regardant?—Oui, sans doute.

230. Alors, vous ne savez pas combien il a été reçu de soumissions?—Non, je ne le sais pas.

231. Avez-vous pris la peine d'y regarder?—Je les ai vues nombre de fois.

232. Les avez-vous vues dernièrement?—Oui, dans ce cahier. Je pense les avoir eu dans la main il y a quelques jours. Je ne les ai pas examinées particulièrement. Je pense qu'elles sont là (montrant le cahier n^o 1).

233. Eh bien! vous feriez bien d'y regarder; vous êtes familier avec les papiers.—Les voici, mais elles ne portent pas de noms. Les montants y sont calculés.

234. Non, les noms n'y sont pas. Vous pouvez voir quels sont les soumissionnaires en regardant en tête des colonnes, et il y a un rapport au conseil et un arrêté du conseil.—Voici les soumissions pour l'entrée inférieure.

235. Eh bien! que sont-elles?—(Lisant dans le cahier):—Ryan, Ryan et Haney, \$299,313; Murphy et McGreevy, \$322,027; Allan et Fleming, \$329,842; Sutton et al, \$330,474; Fraser et Poupore, \$368,422; Peter Whalen, \$373,560; Edward Dawson, \$375,496; John Nicholson, \$377,200; Raynor, \$390,438; George Goodwin, \$411,902; Macdonald et Aylmer, \$461,867; Gilbert et Hutchinson, \$500,291; Larkin et Connolly, \$523,509; McNamee, \$705,295.

236. Ce sont là toutes des soumissions pour l'entrée inférieure?—Oui.

237. Maintenant, regardez aux soumissions pour l'entrée supérieure telles que calculées?—Les noms des soumissionnaires n'y sont pas. En voici une: \$388,821;

\$508,085; \$529,676; \$405,131; \$529,904; \$467,209; \$325,926; \$807,884; \$841,282; \$231,049; \$477,173; \$1,150,842; \$545,288; \$529,534.

238. Maintenant, si vous consultez le rapport de l'ingénieur, vous trouverez un sommaire des soumissions.—De qui est ce rapport?

239. Je crois que c'est la rapport de M. Page au ministre.—Oh! oui.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

240. Ces soumissions ont-elles été reçues dans le temps de M. Page?—Oui; voici sa signature: "John Page."

Par M. Lister :

241. Maintenant, donnez-nous-en lecture.—Voulez-vous que je lise le tout ou seulement les chiffres?

242. Non; pas besoin de lire tout le rapport.—Pour la section inférieure, A, Hugh Ryan, \$299,313; B, \$322,027.

243. De qui est-elle?—C'est celle de Murphy, G, \$329,842. Ces soumissions paraissent être les plus basses.

244. Allan et Fleming, \$329,842?—Oui, \$329,842.

245. Ce sont les plus basses soumissions?—Oui. Entrée supérieure, John Nicholson, \$231,049; William A. Allan et S. H. Fleming, \$325,926; Hugh Ryan, John Ryan et M. J. Haney, \$348,821.

Par M. Haggart :

246. Quelle est la recommandation de M. Page? L'avez-vous ici?—Il dit: "L'on verra que la soumission la plus basse pour la section inférieure est celle marquée 'A,' de Hugh Ryan et C^{ie}, \$299,000. Il serait bon que les entrepreneurs prissent les mesures nécessaires, pour l'exécution de cette partie des travaux, pour ne pas nuire à la livraison des matériaux pour l'écluse et des autres parties des travaux, car il faudra sans doute les porter sur place en passant par l'extrémité inférieure de la section de l'écluse. Je dois dire tout d'abord que je suis d'avis que la soumission 'J'....."

247. De qui est-elle?—John Nicholson, je crois. "Je dois dire tout d'abord que je suis d'avis que la soumission 'J,' bien que la plus basse pour la section supérieure, ne devrait pas être acceptée, parce que le prix demandé pour les excavations ou le transport des matériaux pour former le chenal d'arrivée n'est guère plus qu'environ la moitié de ce que coûtera réellement l'ouvrage, et cela seul, je crois, est la meilleure raison possible pour la mettre de côté. La soumission qui vient ensuite sur la liste est 'G,' et, bien qu'elle soit basse, on ne peut dire qu'elle est déraisonnable....."

248. C'est celle de W. A. Allan et C^{ie}?—Oui. "Cependant, je crois qu'elle ne laisserait aucune marge de profits. La soumission la plus basse pour les sections inférieure et supérieure réunies, est celle qui est marquée 'J,' \$608,249, ci-dessus mentionnée, et qui ne peut raisonnablement être acceptée. La suivante par ordre de réception est celle marquée 'A,' \$648,184, de Hugh Ryan et C^{ie}. J'ai l'honneur d'être, etc."

249. Qui a obtenu le contrat pour l'entrée inférieure?—Hugh Ryan et C^{ie}.

250. Et qui a obtenu celui de l'entrée supérieure?—Allan et Fleming, je crois, sont les entrepreneurs.

251. Allan et Fleming?—Oui.

252. Alors les deux entrées ont été données à des entrepreneurs différents?—Oui.

253. En réalité, Hugh Ryan et C^{ie} étaient les plus bas soumissionnaires pour la section inférieure?—D'après ceci, oui.

254. Leur soumission étant de \$299,313?—Oui; le contrat était accompagné d'un cahier des charges dont les prix, calculés pour certaines quantités, ont donné cette somme, je suppose.

255. Je le suppose. Et Allan et Fleming ont eu le contrat pour la section supérieure à \$329,842?—\$325,000.

256. Non, \$329,000?—C'est la section inférieure.

257. C'est la section inférieure? Quel est le montant pour la section supérieure? —\$325,926.

258. \$325,926? Ils étaient donc plus élevés que John Nicholson et C^{ie}?—Apparemment.

259. Le rapport que vous venez de lire accordait l'entreprise à Allan et C^{ie} parce que l'on pensait que la soumission de John Nicholson était trop basse?—C'est ce que dit le rapport.

260. Est-ce l'habitude du département de s'assurer que celui qui fait une soumission pour un ouvrage peut faire un profit avant de lui donner le contrat?—La pratique ordinaire a été de le donner au plus bas soumissionnaire.

261. Ainsi, l'habitude du département a été d'accorder les contrats aux plus bas soumissionnaires?—Oui, je le crois.

262. Pourquoi n'a-t-on pas suivi la pratique ordinaire dans ce cas-ci?—Pour les raisons données dans le rapport, je suppose.

263. Quelles sont ces raisons, s'il vous plaît?—Parce que la soumission de Nicholson était jugée trop basse, apparemment.

264. Donc, en réalité, le département examine si l'entrepreneur doit faire un profit sur l'entreprise ou non?—Je n'en sais rien. La question est de savoir si l'entrepreneur peut faire l'ouvrage et le terminer, et non pas quel profit il y fera.

265. La question d'exécution de l'entreprise entraîne celle de savoir s'il peut y faire un profit ou faire l'ouvrage pour le montant de sa soumission?—C'est possible.

266. Eh bien! n'est-ce pas réellement le cas, M. Schreiber?—Non; pas que je sache.

267. Alors, dites-moi ce que vous en savez. Je vous demande de m'expliquer pourquoi, dans certains cas, vous donnez le contrat au plus bas soumissionnaire, tandis que dans d'autres cas vous mettez le plus bas soumissionnaire de côté et le donnez à quelqu'un qui désire l'avoir à un prix plus élevé?—Eh bien! il y a plusieurs raisons. Dans le cas qui nous occupe, la raison paraît être que M. Page a fait rapport qu'il ne croyait pas que l'ouvrage pût être fait pour le prix demandé, je pense.

268. Alors, dans ce cas particulier, la soumission a été refusée parce qu'il croyait que l'ouvrage ne pouvait pas être fait pour le prix demandé?—Non, c'est ce qu'il recommande, je ne sais pas pourquoi.

269. Quelle est votre coutume?—Eh bien! je ne pense pas jamais avoir fait cela.

270. Avez-vous toujours accepté la plus basse soumission?—Pas toujours, je crois.

271. Pas toujours?—Non.

272. Maintenant, quand ces soumissions ont été demandées, l'annonce contenait-elle la condition que les soumissionnaires devaient faire un certain dépôt comme garantie de l'exécution du contrat?—Je pense que la pratique—je sais ce qu'elle est aujourd'hui, mais je ne sais pas ce qu'elle était quand ces soumissions ont été demandées—la pratique a été de faire faire un dépôt avec la soumission, et que, si le soumissionnaire à qui le contrat était accordé refusait de le signer, il perdait son dépôt.

273. Il perdait la somme déposée?—Oui.

274. A combien s'élevait le dépôt? La somme est-elle arbitraire ou est-elle fixée à tant pour cent sur le prix du contrat?—Parfois c'est une somme fixe, et parfois, je crois, le dépôt est de 5 p.c. quand le contrat est signé.

275. Ce serait une somme arbitraire quand la soumission est envoyée?—Dans beaucoup de cas, oui.

276. Dans le cas en question, les annonces exigeaient-elles que les soumissionnaires fissent un dépôt d'une somme fixe?—Eh bien! je ne pourrais pas le dire.

277. Ne pouvez-vous pas le dire en consultant l'annonce même?—Eh bien! elle est ici (montrant des papiers devant lui). Avez-vous vu l'annonce ici?

278. Je ne l'ai pas remarquée, M. Schreiber, mais je n'ai aucun doute qu'elle est là.—Eh bien! je n'en suis pas certain.

279. Eh bien! n'est-ce pas toujours l'habitude?—C'est l'habitude ordinaire de le faire.

280. Vous pouvez dire, n'est-ce pas, d'après votre expérience, que la pratique du département est de toujours demander le dépôt d'une somme fixe comme garantie que le contrat sera rempli s'il est accordé au soumissionnaire?—Oui, je le pense.

281. De sorte que, en ce qui concerne Nicholson, la règle qui s'applique à tous les autres lui serait aussi applicable?—Je le suppose, oui.

282. Ainsi, en réalité, je suppose que M. Nicholson a déposé son argent?—Je le présume.

283. Dans tous les cas, sa soumission n'a pas été rejetée parce qu'il n'avait pas fait de dépôt?—Je ne sais pas si elle a été rejetée, mais je vois la raison donnée par M. Page pourquoi il recommande qu'elle ne soit pas acceptée—parce qu'il la considérait trop basse.

284. Le rapport dit qu'il considérait l'offre trop basse?—Oui.

285. Maintenant, dites-moi, en supposant que l'entreprise eût été adjugée à M. Nicholson, quelle somme lui aurait-il fallu déposer comme garantie de son exécution d'après sa soumission?—5 pour 100.

286. Cela se serait élevé à plus de \$100,000? Non, à plus de \$12,000?—Oui, à peu près \$12,000.

287. Connaissez-vous John Nicholson?—Je l'ai vu, mais je ne le connais pas.

M. HAGGART.—Sûrement l'arrêté du conseil qui lui renvoie son argent parle par lui-même; il doit être là. C'est tout ce qu'en sait M. Schreiber.

M. LISTER.—Il est là.

Par sir Charles Hibbert Tupper :

288. Lisez l'arrêté en conseil?—Cet arrêté me paraît être celui-ci : “Vu un mémoire, en date du 13 décembre 1888, du ministre des chemins de fer et canaux, représentant que des soumissions ont été demandées pour l'approfondissement et la formation des entrées d'aval et d'amont du canal du Sault Sainte-Marie, et qu'il en a été reçu 14 ;

“Le ministre représente aussi que, le 12 décembre courant, l'ingénieur en chef des canaux de l'Etat a fait un rapport indiquant les prix des différentes soumissions, calculés de manière à en faire voir le chiffre total d'après les estimations approximatives des travaux à faire en donnant une liste des prix de chaque genre d'ouvrage.

“Que les plus basses soumissions, d'après ce relevé, sont les suivantes : section inférieure, ‘A,’ Ryan, Ryan et Haney, \$299,313 ; section supérieure, ‘I,’ John Nicholson, \$231,049. Qu'à l'égard de la section inférieure, l'ingénieur en chef a fait un rapport à l'effet que les MM. Ryan et C^{ie}, qui ont le contrat pour cet ouvrage, devraient avoir cette partie de l'ouvrage, parce qu'ils pourraient s'arranger de manière à ne pas nuire à la livraison des matériaux destinés à l'écluse et à d'autres parties des travaux, lesquels, croit-on, doivent tous être apportés sur place en passant par l'extrémité inférieure de la section de l'écluse.

“Que, quant à la section supérieure, il exprime l'opinion que la plus basse soumission, celle de M. Nicholson, ne devrait pas être acceptée, parce que le prix qu'il demande pour l'excavation ou l'enlèvement des matériaux du chenal d'entrée n'est guère plus que la moitié du coût de l'ouvrage.

“Qu'il considère que la soumission qui vient ensuite sur la liste, marquée ‘G’ celle de William A. Allan et S. H. Fleming, \$325,926, peut être classée comme n'étant pas déraisonnable.

“Le ministre, sur le rapport de son ingénieur en chef, recommande que l'entreprise de la section supérieure soit adjugée à MM. Allan et Fleming en conformité de leur soumission, celle de M. Nicholson étant mise de côté, et que l'ouvrage de la section inférieure soit confié à MM. Ryan et C^{ie}, les plus bas soumissionnaires pour cet ouvrage. Le comité soumet ces recommandations à l'approbation de Votre Excellence.”

Par M. Haggart :

289. Qui était alors le ministre?—M. Pope.

Par M. Lister :

290. En sorte que la soumission de John Nicholson a été écartée pour les raisons données dans ce rapport?—Oui.

291. Et le résultat de cela a été, M. Schreiber, qu'il y a eu une différence dans le coût des travaux, en ce qui concerne cette partie de l'entreprise, de quatre-vingt-quatorze mille et quelques centaines de piastres—la soumission de Nicholson étant de \$231,049 et celle des Allan de \$325,926 ?—Elle serait de \$68,000.

292. Vous dites que \$68,000 est la différence entre \$325,926 et \$231,049 ?—Oui.
Sir C. H. TUPPER.—Ce n'est guère une question équitable, et elle vient de la part de M. Lister.

M. LISTER.—Je ne fais que poser la question.

Sir C. H. TUPPER.—Nous avons de nombreuses opinions de gens qui croient qu'il n'y a guère de différence entre les deux.

Par M. Lister :

293. Eh bien ! posons la question comme ceci, puisque le ministre de la justice s'y objecte. Si la soumission de John Nicholson eût été acceptée à \$231,049, et s'il eût fait l'ouvrage, quelle aurait été la différence—le coût pour le pays—entre sa soumission et celle d'Allan et C^{ie} ?

Le PRÉSIDENT.—C'est une question d'arithmétique.

Par M. Lister :

294. La différence aurait été de \$94,000, n'est-ce pas ?—C'est la différence entre les deux soumissions.

295. Connaissez-vous John Nicholson comme entrepreneur ?—J'en ai entendu parler et je l'ai vu, mais je ne le connais pas.

296. A-t-il jamais eu des contrats avec le gouvernement ?—Je pense que mais je n'en suis pas certain.

297. Vous n'en êtes pas certain ?—Je n'en sais réellement rien.

298. Vous n'avez jamais pris la peine de vous en informer ?—Je n'avais rien à faire avec lui.

299. A-t-il eu quelque contrat avec le gouvernement depuis que vous êtes sous-ministre ?—Non.

300. Savez-vous, ou y a-t-il quelque chose dans le département qui fasse voir si John Nicholson a retiré sa soumission ?—S'il y a quelque chose, c'est ici ; mais je n'en sais rien.

301. Tous les documents, toute la correspondance se rattachant à ce canal du Sault sont-ils ici ?—Tout ce qui se rattache à l'adjudication des contrats est ici, autant que je sache.

302. Toute la correspondance y est ?—A propos de l'adjudication des contrats.

303. Entre Nicholson et le département ?—Oui, je le crois.

304. Vous dites cela ?—Autant que je sache.

305. Avez-vous examiné ces papiers vous-même ?—Oui.

306. Qui les a choisis ?—Je les ai examinés et parcourus afin de les mettre en ordre.

307. Vous les avez parcourus après qu'ils eussent été choisis ?—Oui, après qu'ils eussent été choisis.

308. Qui les a choisis et mis en liasse ?—Je les ai mis en liasse chronologiquement tels qu'ils sont ici.

309. C'est vous qui les avez mis dans cet ordre ?—Oui.

310. Vous prenez sur vous, M. Schreiber, de dire que tous les documents se rattachant au canal du Sault se trouvent ici, parmi les autres papiers remis à ce comité ?—Tous ceux qui se rattachent à l'adjudication, autant que je sache.

311. Avez-vous trouvé quelque lettre ou papier de la part de John Nicholson retirant sa soumission ?—Je ne me rappelle pas en avoir jamais vu ; mais s'il y en a, c'est ici.

312. Savez-vous si John Nicholson est devenu l'associé de W. A. Allan et C^{ie} dans le contrat qu'ils ont eu du gouvernement à \$325,926 ?—Je n'en sais rien.

313. Vous n'en savez rien ?—Pas du tout.

314. Tous les membres de la société W. A. Allan et C^{ie}, ou quelques-uns d'entre eux, demeuvent-ils à Ottawa?—Oui.

315. Ils sont tous ici?—Oui.

316. Maintenant, vous m'avez dit que le contrat pour l'entrée inférieure était le premier qui a été conclu avec le gouvernement?—Oui, je le pensais.

317. En êtes-vous certain?—Non, je n'en suis pas certain, mais je vais y voir.

318. On me dit qu'il ne l'était pas.—Vous avez peut-être raison (après avoir examiné les documents): Non, le premier est celui de la section n^o 2, passé le 20 novembre 1888.

319. Quel était ce contrat?—Celui de l'écluse.

320. C'est ce que je pensais.—Oui.

321. Alors le premier contrat a été celui de l'écluse?—Je pense que oui.

322. Ceux des entrées d'aval et d'amont ont été passés plus tard?—Oui.

323. Ceux des entrées ont-ils été passés en même temps?—Non; ils ne portent pas la même date.

324. Y a-t-il beaucoup de différence entre les dates?—Non, pas beaucoup.

325. Ils ont été donnés à peu près en même temps?—Oui.

326. Qui a reçu le contrat de l'écluse?—Le département..... Oh! vous voulez dire à qui a été donné ce contrat?

327. Oui.—Hugh Ryan et C^{ie}.

328. Pouvez-vous me dire combien de soumissions ont été reçues pour la construction de l'écluse?—14.

329. Comment se lisent-elles?—George Goodwin, \$1,163,692; Conmee, Ray, Dwyer et McTeigue, \$1,225,990; Ryan, Ryan et Haney, \$1,282,567; Neelon, Conmee et Shields, \$1,320,282.

330. Et le contrat a été donné à Ryan et C^{ie}?—Oui.

331. Quelle était la plus haute soumission?—Celle de Parry, McDonald, McCallum et Lattimore, \$1,990,144.

Par M. Gibson :

332. Qu'est-ce que c'est?—\$1,990,144.

Par M. Montague :

333. Voulez-vous lire toutes les soumissions, M. Schreiber?—J'ai lu jusqu'à Neelon, Conmee et Shields. La suivante est de McArthur Frères, \$1,385,650; Raynor et Belden, \$1,450,806; Murphy et McGreevy, \$1,525,155; Murray et Cleveland, \$1,547,132; Macdonald et Aylmer, \$1,604,511; Ross, Holt et McKenzie, \$1,656,524; R. G. Reid, \$1,805,120; Larkin et Connolly, \$1,912,686; McLennan et McLennan, \$1,954,165; Parry, McDonald, McCallum et Lattimore, \$1,990,144.

Par M. Lister :

334. Quelle était la soumission de Goodwin?—Elle était de \$1,663,992.

335. Celle de Conmee et C^{ie}?—\$1,225,990.

336. Celle de Ryan et Ryan?—\$1,282,567.

337. Très bien! Et le contrat a été adjugé à Ryan et Haney?—Oui.

338. A \$1,282,567?—Oui.

339. Pourquoi a-t-on écarté Goodwin, à \$1,163,692?

Par M. Haggart :

340. Lisez le rapport de l'ingénieur et le mémoire au conseil.—Le mémoire au conseil?

341. Le rapport de l'ingénieur à son ministre.—Je vais lire l'arrêté du conseil d'abord; je l'ai ici.

342. Oui, cela suffira, car il contient le rapport de l'ingénieur.—“Vu le mémoire, en date du 10 novembre 1888, du ministre des chemins de fer et canaux, exposant qu'en vertu d'un arrêté du conseil daté du 2 mai 1888, des soumissions ont été deman-

dées pour les travaux compris dans la construction d'un canal et d'une écluse au Sault Sainte-Marie, et qu'un certain nombre de soumissions, seize en tout, ont été reçues, dont deux, cependant, n'étaient pas régulières et ont été écartées, les récépissés des dépôts requis comme preuve de bonne foi de la part des entrepreneurs ne portant pas, dans un cas, d'endossement, et n'étant pas, dans l'autre cas, marqué "bon," excepté pour \$5,000 sur les \$20,000 demandées.

"Le ministre expose de plus que les différents articles de chaque soumission ont été calculés pour en trouver la valeur monétaire d'après les quantités approximatives de l'ouvrage, par l'ingénieur en chef des canaux, qui, à la date du 9 novembre 1888, fournit une liste de ces soumissions, dont la plus élevée s'élève, en somme, à \$1,990,144, et que l'ingénieur en chef fait en même temps rapport que les deux plus basses, celles de George Goodwin, \$1,163,692, et de Conmee, Ray, Dwyer et McTeigue, \$1,225,990, sont, sous plusieurs rapports, au-dessous des prix pour lesquels les matériaux pourraient être achetés et livrés sur place, et que toutes deux sont au-dessous de ce que coûteront les travaux. Il est donc d'opinion que ces deux soumissions ne devraient pas être acceptées.

"Passant à la soumission suivante, celle de Hugh Ryan, John Ryan et M. J. Haney, dont la valeur calculée est de \$1,282,567, l'ingénieur en chef dit que les prix sont bas, mais que sur le tout il y a une légère marge sur ce que coûteront probablement les travaux, et il ajoute que, comme quelques-uns des membres de la société sont connus pour être des entrepreneurs habiles et énergiques, il conseille d'accepter leur soumission.

"Le ministre, d'après l'opinion ci-dessus exprimée de l'ingénieur en chef, recommande qu'il soit autorisé à écarter les deux plus basses soumissions ci-dessus mentionnées, et à accepter celle de MM. Ryan, Ryan et Haney."

343. Puis-je poser une question au sujet du premier contrat avant que nous passions à autre chose? Avez-vous trouvé quelque preuve, dans le département, que l'entreprise de la section supérieure avait été offerte à M. Nicholson?—Non; je ne le pense pas; mais s'il y a quelque chose, c'est ici. (Après avoir examiné les papiers): Oh! oui; voici une lettre de M. Nicholson qui refuse.

344. Parce qu'on ne lui donnait pas les deux contrats? Lisez la lettre.—"Si je suis bien informé....."

Par M. Montague:

345. De qui est cette lettre?—De M. John Nicholson. "Ottawa, 14 décembre 1888. Monsieur,—Si je suis bien informé, votre département se propose de donner l'entreprise de l'extrémité inférieure des travaux qui doivent être faits au Sault Sainte-Marie, à MM. Ryan, Haney et C^o. L'annonce demandant les soumissions comprenait tout l'ouvrage des approches à chaque bout; et comme je comprends que je suis le plus bas soumissionnaire pour le tout, je refuse absolument d'accepter une partie seulement de l'ouvrage. J'ai l'honneur d'être, etc., John Nicholson. A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux."

Par M. Hughes:

346. Les annonces demandant ces soumissions étaient-elles distinctes, ou n'y en avait-il qu'une seule?—Elles paraissent avoir été distinctes.

347. Y a-t-il eu deux soumissions?—Il y avait deux soumissions, et aussi une seule pour le tout, si je comprends bien ceci.

Par M. Lister:

348. Ainsi, d'après vos archives, il y a une lettre de M. Nicholson qui refuse d'accepter le contrat pour l'entrée supérieure parce qu'il était le plus bas soumissionnaire pour celle d'amont et d'aval?—Apparemment.

349. Eh bien! en est-il ainsi?—D'après la lettre que je viens de lire.

350. La soumission de Nicholson pour l'entrée inférieure était de \$377,000, et pour l'entrée supérieure, de \$231,049, faisant \$608,249 pour les deux?—C'est cela.

351. Les soumissions de M. Ryan pour les deux ouvrages étaient de \$299,313 et \$348,321, faisant en tout \$648,134, ou une différence de \$40,000 en faveur de Nicholson?—Oui, il paraît en être ainsi.

Par M. Haggart :

352. Voulez-vous lire l'annonce demandant des soumissions, afin que nous sachions ce qui en est?—Elle ne paraît pas être ici.

Par M. Hughes :

353. Ces soumissions ont-elles été ouvertes le même jour? Avez-vous les dates auxquelles elles ont été ouvertes?—Oui; elles paraissent avoir été ouvertes le 8 décembre 1888, toutes les deux.

Par M. Lister :

354. Comment?—Elles paraissent avoir été ouvertes toutes deux le 8 décembre 1888.

Par M. Amyot :

355. Vous n'avez pas l'annonce sous la main?—Elle ne paraît pas être ici.

Par M. Lister :

356. A combien dites-vous que s'élevait le contrat de l'écluse adjudgé à Hugh Ryan et C^{ie}: un million?—D'après les calculs que vous avez ici, oui.

357. \$1,282,567?—Oui.

358. Alors, il y a eu un contrat pour cet ouvrage?—Il a été fait aux prix du cahier des charges.

359. Aux prix du cahier des charges? Qui a fixé ces prix?—Ce sont les entrepreneurs—les soumissionnaires.

Par M. Gibson :

360. Qui?—Les soumissionnaires ont établi les prix.

Par M. Lister :

361. Mais vous avez fait faire le calcul des prix et des quantités, n'est-ce pas?—Vous voulez dire qui a calculé les quantités?

362. Oui.—Je suppose que c'est l'ingénieur en chef.

363. Maintenant, a-t-il été passé un contrat pour la construction de l'écluse?—Oui.

364. A quelle date?—Le 20 novembre 1888.

365. Vous dites que l'entrepreneur a établi les prix?—Ses propres prix, oui; les prix du cahier des charges.

366. Mais le département les a calculés?—Il les a appliqués aux quantités, pour arriver au coût de l'entreprise.

367. Eh bien! vous voyez, M. Schreiber, que le gouvernement, sur l'avis du département, a été induit à rejeter certaines soumissions parce que ce dernier trouvait les prix trop bas?—Oui.

368. Eh bien! est-ce qu'il calcule les prix lui-même; fait-il l'estimation de ce que doit coûter l'ouvrage?—Il ne l'a pas fait dans ce cas-ci; je ne pourrais vous dire.

369. Alors, comment pouvait-il dire que les prix étaient trop bas?—Je ne pourrais dire comment M. Page est arrivé à cette conclusion; je n'en sais rien.

370. Comment le feriez-vous?—J'en ferais le calcul.

371. Vous en feriez le calcul?—Oui; et je suppose qu'il a dû le faire; je n'en sais rien.

372. Y a-t-il quelque chose dans le département qui démontre que ce calcul a été fait?—Non; je n'en connais pas. Il y a une estimation de l'ingénieur, mais il a fait

calculer les prix de toutes les soumissions d'après les quantités—des quantités approximatives fournies par lui-même.

373. Que l'entrepreneur a fournies?—Non, non; que l'ingénieur a fournies.

374. Que l'ingénieur a fournies. Les avez-vous conservées?

Par M. Hughes :

375. Excusez-moi un instant: puis-je demander qui était alors ingénieur, M. Schreiber?—M. Page.

Par M. Lister :

376. Ces papiers sont-ils conservés dans le département—les papiers qui font voir ce que, de l'avis du département, sont des prix convenables?—Je n'en sais rien. Il n'y a rien autre chose, à ma connaissance, que les soumissions appliquées aux quantités d'ouvrage fournies par l'ingénieur.

377. C'est l'ingénieur qui donne les quantités?—Oui.

378. L'entrepreneur dit : " Je ferai tel ouvrage pour tel prix ?"—Non. Il dit : " Je ferai l'excavation en terre dans le bassin à tant de la verge," par exemple.

379. Bien.—" Nous ferons toute la maçonnerie de l'écluse à tant de la verge," et ainsi de suite. Il n'a pas les quantités d'ouvrage à faire devant lui, que je sache.

380. Non? Alors il entreprend de faire une espèce quelconque d'ouvrage à tant?—Oui.

381. Eh bien! ce que je désire savoir, c'est si le département, avant de recevoir ces soumissions, en est arrivé à quelque conclusion au sujet de ce que coûtera l'ouvrage?—Je n'ai pas vu d'estimation de ce genre.

382. Vous n'avez pas vu d'estimation de ce genre?—Non.

383. S'il en eût été fait une par le département, ne se trouverait-elle pas parmi les documents?—Je pense qu'elle y serait; elle devrait y être.

384. Alors, vous n'avez rien trouvé de ce genre parmi les papiers?—Je n'en ai pas trouvé.

385. Vous n'en avez pas trouvé, et vous dites que l'habitude était de faire une estimation comme cela avant d'adjuger un contrat?—Pas dans tous les cas; mais ordinairement, je l'ai fait, moi.

386. Ordinairement, vous l'avez fait? L'avez-vous fait à propos de quelque contrat donné à Ryan et C^{ie}?—Oui.

387. Des contrats postérieurs?—Oui.

388. Vous l'avez fait à propos de ceux-là?—Oui.

389. Alors, c'est le meilleur moyen pour permettre au département de s'assurer que l'offre de l'entrepreneur, le prix qu'il demande, est raisonnable?—Je ne comprends pas bien.

390. Cela est nécessaire afin que le département sache que le prix auquel l'entrepreneur offre de faire l'ouvrage est raisonnable?—Eh bien! sur le rapport de l'ingénieur en chef. L'ingénieur en chef a fait rapport, dans ce cas-ci, qu'il considérait que le plus bas soumissionnaire était trop bas.

391. Je sais cela.—Et c'est apparemment d'après ce rapport que le département a agi.

392. Alors, il devrait y avoir quelque chose dans le département à l'appui de l'opinion de l'ingénieur en chef, et faisant voir qu'il avait fait les calculs nécessaires, n'est-ce pas?—Eh bien! je ne pense pas qu'il y ait rien.

393. Vous ne pensez pas qu'il y en ait? Il devrait y en avoir?—Je n'en suis pas sûr. Il a pu tout expliquer.

394. Mais c'est ce que vous faites?—Je l'ai fait dans beaucoup de cas.

395. Quand ce contrat a-t-il été passé?—Le 20 novembre 1888.

396. Goodwin s'est retiré, n'est-ce pas?—Je n'en sais rien.

397. Non, il ne s'est pas retiré; sa soumission a été rejetée. Maintenant, quelle informalité y avait-il dans les soumissions de Goodwin et de Conmee?—Je n'en sais rien.

398. Y en avait-il?

Par M. Haggart :

398a. Voulez-vous consulter le mémoire de M. Page? Donne-t-il quelque raison?—Voici son rapport; mais je crois l'avoir déjà lu, n'est-ce pas?

398b. Vous avez lu l'arrêté en conseil?—Ceci est daté "Ottawa, 9 novembre 1888," et est adressé au secrétaire du département des chemins de fer et canaux. Il se lit comme suit :—

"MONSIEUR,—Les soumissions reçues le 7 de ce mois, pour la formation d'un canal et la construction d'une écluse sur l'île située sur le côté nord du Sault Sainte-Marie, ont été appliquées aux quantités approximatives d'ouvrage à faire, et les quatre plus basses soumissions sont les suivantes :—

Soumission "L"—George Goodwin.....	\$1,163,692
" " "E"—James Conmee.....	\$1,225,990
S. H. Ray.....	
Michael Dwyer.....	
James McTeigue.....	
" "M"—Hugh Ryan.....	\$1,282,567
John Ryan.....	
M. J. Haney.....	
" "B"—Sylvester Neelon.....	\$1,320,828
John Carroll.....	
John Shields.....	

399. Pour quelles raisons ont-elles été rejetées?

M. LISTER.—Celles de Goodwin et Conmee.—"Je dois dire ici, pour l'information du ministre, que les soumissions "L" et "E" sont, pour un certain nombre d'articles, au-dessous du prix auquel les matériaux pourraient être achetés et livrés sur place, et qu'en somme chacune d'elles est plus basse que ce que coûtera l'ouvrage."

Par M. Haggart :

400. C'est là la seule raison?—"Je suis d'avis que la note inscrite à la marge de la soumission s'applique aux deux cas, et en conséquence je crois que ces deux soumissions ne devraient pas être acceptées."

401. Quelle est la note marginale?—"Les prix de la soumission 'M' sont bas, mais, pris dans leur ensemble, ils laissent une légère marge sur ce que l'ouvrage coûtera probablement. Néanmoins, comme quelques-uns des membres de la société sont connus pour être des entrepreneurs habiles et énergiques, je conseille d'accepter leur soumission.

"J'ai l'honneur d'être, etc.,

"JOHN PAGE,

"Ingénieur en chef des canaux."

Par M. Lister :

402. Ainsi, d'après le rapport de l'ingénieur, les soumissions de Goodwin et de Conmee et C^e ont été rejetées parce qu'il les trouvait trop basses?—C'est ce que je comprends par ce rapport.

403. Eh bien! je vous demande de nouveau, M. Schreiber, s'il n'est pas nécessaire—pas d'habitude, mais nécessaire—que l'ingénieur établisse un prix pour lui-même afin de se rendre compte du prix total avant de demander des soumissions?—Avant d'en recommander l'adoption, voulez-vous dire?

404. Oui, avant de recommander.—Eh bien! naturellement, cela est avantageux, sans doute.

405. N'est-ce pas nécessaire?—Non, je ne pense pas que ce soit nécessaire. Ce n'est pas nécessaire dans tous les cas.

406. Vous demandez des soumissions et votre département ne s'occupe pas du tout de ce que doit être le prix convenable?—Oh! je ne dis pas cela. L'ingénieur

en chef dit ici qu'il considère que ces soumissions sont trop basses et qu'il pense que l'autre, quoique basse, est raisonnable.

407. Je sais qu'il dit cela; mais je vous demande de nouveau s'il n'est pas nécessaire que le département se rende compte du coût total avant de prendre les soumissions en considération? Vous devez vous rendre compte de ce que devra coûter l'ouvrage.

M. HAGGART.—Le rapport de M. Page le dit—qu'il a fait une estimation approximative du coût total, et que celles-ci sont trop basses d'après cette estimation.

Par M. Lister :

408. Maintenant, voyons! L'entreprise a été adjugée à Ryan et C^{ie}, dont la soumission était de \$1,282,562. Celle de Conmee était de \$1,225,990, différence de \$56,577 en faveur de Conmee?—Oui.

409. Est-ce là une bien grosse différence dans une entreprise de cette nature?—La différence n'est pas grande.

410. En d'autres termes, pensez-vous que la différence serait suffisante pour justifier le département de refuser la soumission de Conmee et C^{ie}?—Eh bien! je ne suis pas en mesure de le dire maintenant. M. Page était beaucoup mieux en mesure de décider.

411. Conmee et C^{ie} avaient-ils jamais eu de contrats avec le gouvernement? Avez-vous des notes à leur égard?—Je n'en sais rien. Ils n'en ont pas eu depuis que je suis dans le département.

412. Alors, la soumission de Goodwin était de \$1,163,567 contre celle de Ryan à \$1,282,567. C'est-à-dire que Goodwin était de \$118,875 plus bas que Ryan?—Oui.

Par M. Amyot :

413. Et la soumission de Ryan est basse aussi?—M. Page le dit.

Par M. Lister :

414. Maintenant, vous dites, en prenant l'excavation supérieure, que vous avez écarté la soumission de Nicholson parce que son prix pour l'excavation était trop bas?—C'est ce que dit M. Page.

415. C'est ce que dit M. Page?—C'est ce que dit l'arrêté du conseil.

416. Maintenant, en confrontant les soumissions des deux entrepreneurs, n'est-il pas vrai que, bien que le prix demandé par Nicholson pour l'excavation puisse être inférieur à celui d'Allan et C^{ie}, celui d'une bonne partie des autres travaux à faire n'est-il pas considérablement plus élevé?

M. MONTAGUE.—J'ai compris qu'on avait offert l'ouvrage à Nicholson et qu'il l'avait refusé.

M. LISTER.—La raison donnée dans tous ces rapports est que le prix demandé est trop bas. Ce que je demande au témoin est de me dire si, bien que la soumission de Nicholson fût plus basse que celle d'un autre entrepreneur pour certaine partie des travaux, elle n'était pas beaucoup plus élevée, pour certaines autres parties, que celle de l'entrepreneur qui a obtenu le contrat.

Le TÉMOIN.—Il est possible, comme vous le dites, que son prix était très bas pour une certaine classe d'ouvrage dont la quantité était considérable, et que pour une autre espèce d'ouvrage dont la quantité était faible, son prix était élevé, et que de cette façon les choses paraîtraient se compenser; mais il ne s'en suit pas que les prix se compensent.

Par M. Lister :

417. A moins qu'on ne calcule en montant et en descendant?—Exactement.

418. Maintenant, l'entreprise a été adjugée à Ryan et C^{ie}?—Oui.

419. Il y a eu, je crois, un mouvement pour faire faire des changements?—Oui.

M. HUGHES.—Où?

M. LISTER.—A l'écluse.

Par M. Haggart :

420. Si vous entrez dans une autre phase de l'affaire, laissez-moi poser quelques questions. Vous n'avez rien, dans le département, qui fasse voir pour quelles raisons M. Goodwin a retiré sa soumission? Vous ne savez pas que Goodwin l'a retirée sur le conseil de M. Page parce qu'elle était trop basse?—Je n'en sais rien.

M. HAGGART.—Ce sont les faits.

Par M. Lister :

421. Combien de temps après que le contrat eût été donné s'est-il fait un mouvement par quelqu'un pour faire approfondir, élargir et allonger le bassin?—Le contrat a été signé en novembre 1888. Vers la fin de 1890 et au commencement de 1891, la Chambre de Commerce de Toronto et les personnes engagées dans la marine marchande ont exposé la grande importance du changement.

422. Que représentaient-elles?—La grande importance d'accroître la grandeur de l'écluse.

423. A quelles dimensions?—Je ne pourrais pas vous le dire. M. Walter Shanly fut prié de se consulter avec l'ingénieur en chef et de faire rapport, et c'est ce qu'il fit; et en définitive, l'ingénieur en chef, le 14 mai 1891, fit un rapport en faveur de l'agrandissement de l'écluse à 650 pieds de longueur, 100 pieds de largeur, avec 19 pieds d'eau sur le buse, laissant les portes de 60 pieds de largeur.

424. Y a-t-il eu quelques lettres de sir Frank Smith?—Je pense qu'il y en a eu une, oui.

425. Voulez-vous nous trouver cette lettre?—La voici :—

“TORONTO, 29 juin.

“Au très honorable sir JOHN MACDONALD.

“MON CHER MONSIEUR,—Lorsque je vous ai vu ici la dernière fois, je vous ai dit que je vous écrirais quelques mots au sujet de l'achèvement de l'écluse que vous faites construire au Sault Sainte-Marie. Voici ce qui en est. Les Américains construisent une écluse au même endroit. Ils font l'avenue ou l'entrée de l'écluse tout droite et de la même largeur que l'écluse. Cela permettra à un navire d'y entrer avec ses remorques, sans avoir à en laisser en arrière, et il pourra passer en moitié moins de temps. Vous comprenez ce que je veux dire. Ils portent aussi l'écluse à 20 pieds de profondeur. Or, si vous pouviez vous assurer que ces améliorations pourraient être faites sans coûter plus que l'estimation, ce serait un grand avantage pour l'avenir, car cette écluse va durer des siècles. Veuillez bien examiner sérieusement cette question et obliger,

“Votre tout dévoué,

“FRANK SMITH.”

Par M. Lister :

426. Il y a aussi une lettre de M. Van Horne, du 3 avril 1891?—Oui, je pense.

427. Conseillant l'agrandissement?—Oui, je pense.

M. FOSTER.—Voulez-vous avoir cette lettre?

M. LISTER.—Oh! non; je n'y tiens pas.

Par M. Lister :

428. Maintenant, quel était l'ingénieur chargé de surveiller ces travaux dans le temps?—En 1890?

429. En 1890 et 1891?—Je crois que c'était M. Thompson.

430. Je trouve ici une lettre de M. Thompson, du 30 mars 1891, désapprouvant le projet d'agrandir le canal et donnant ses raisons.—Quelle est la date de cette lettre?

431. 30 mars 1891.—Etes-vous sûr quelle est du 30 mars?

432. Oui, monsieur.—Il y en a une du 28 mars 1891.

433. C'est peut-être celle-là. Est-ce une lettre de M. Thompson?—Oui, de M. Thompson.

434. Eh bien ! il y en a une du 30 mars, mais lisez celle-là.—Elle est adressée à M. Bradley :—

“ OTTAWA, 28 mars 1891.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception du folio n° 133070, sous couvert duquel l'honorable Frank Smith suggère que l'écluse que construisent MM. Hugh Ryan et C^{ie}, au Sault Sainte-Marie, soit portée à la même largeur d'un bout à l'autre et approfondie à 20 pieds. Je ne puis conseiller l'adoption de ce que l'on propose, pour la raison que ce changement de plan briserait le contrat, et cela seul rend inutile de discuter la proposition davantage.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ W. G. THOMPSON.”

435. Eh bien ! il y a une autre lettre ?—De qui ?

436. De M. Thompson ?—Postérieure à celle-ci ?

437. De quelle date est-elle ?—Du 28 mars.

438. Postérieure à celle-ci ?—Non ; elle doit être antérieure.

439. N'importe ; je ne vous ferai pas perdre votre temps à la chercher.—En voici une autre du 28 mars 1891 : est-ce celle-là ?

440. Voulez-vous la lire, s'il vous plaît ?

“ OTTAWA, 28 mars 1891.

“ MONSIEUR,—Au sujet de la résolution de la section maritime de la Chambre de Commerce de Toronto, transmise sous le pli n° 133682, par laquelle elle exprime son approbation de la largeur, 85 pieds, projetée pour l'écluse du canal du Sault Sainte-Marie, dont l'entreprise a été confiée à MM. Hugh Ryan et C^{ie}, mais suggérant d'en porter la profondeur de manière à correspondre à celle de l'écluse qui se construit maintenant au Sault Sainte-Marie, dans le Michigan, je me permettrai de dire que l'approfondissement de l'écluse seule, à présent, avec l'intention d'approfondir tout le canal plus tard, serait une grave erreur.

“ Approfondir la cuvette du canal après que tout l'ouvrage fait dans le but de rendre le canal étanche a été terminé jusqu'à la profondeur stipulée au contrat, aurait pour effet de rendre cet ouvrage d'étanchement inutile.

“ Une estimation de ce que coûterait l'approfondissement suggéré doit donc comprendre l'entreprise de MM. Hugh Ryan et C^{ie} sur toute la longueur du canal et de l'écluse, et serait approximativement de \$180,000, sans compter les réclamations pour travaux de surcroît (*extras*) faits en dehors de leur contrat actuel.”

441. Oui. Maintenant, comme question de fait, le gouvernement a donné un contrat pour l'approfondissement, l'élargissement et le prolongement de cette écluse ?—Je ne sais pas bien cela.

442. Il a été passé un contrat pour faire approfondir, élargir et allonger l'écluse ?—Oui.

443. De manière qu'il y eût 19 pieds d'eau sur le seuil ?—Oui.

444. A l'eau la plus basse ?—Oui.

445. Et qu'elle eût 100 pieds de largeur et 650 pieds de longueur ?—Oui.

446. La Chambre de Commerce recommandait de lui donner 85 pieds, si je comprends bien ?—85 pieds, oui.

447. Et quelle longueur ?—Il n'était pas question de la longueur, je crois.

448. Vous avez adopté 16 pieds et quelque chose, n'est-ce pas ?—Je crois que oui.

449. Seize pieds et quelques pouces de profondeur, 85 pieds de largeur, et, je crois, 600 pieds de longueur ?—C'était le premier contrat.

450. Non !—Oui : 600 x 85 x 16.3.

451. Alors on a changé le contrat de manière à la faire de 650 pieds ?—650 x 100 x 19.

452. 650 x 100 x 19 ?—C'est cela.

453. Ce sont les dimensions ultérieurement adoptées par le gouvernement, et ces changements ont été faits ?—Oui.

454. Et le contrat a été passé ?—Oui.

455. Quel surcroît de dépenses pour le pays ces changements entraînaient-ils ?—Le premier changement apporté à l'écluse entraînait plus d'ouvrage.

456. Qui s'élevait à combien ?—\$190,245.25.

457. Quel était ce changement ?—Celui qui a été fait de 600 x 85 x 16'3 à 650 x 100 x 19.

458. Quelle a été l'augmentation totale ?—C'est là l'augmentation totale en cette circonstance.

459. Et ensuite, quels autres changements a-t-on fait ?

Par M. Haggart :

460. Était-ce sur l'écluse seule, ou sur les entrées d'amont et d'aval aussi ?—Sur l'écluse seule. Ensuite, il y eut d'autres changements.

Par M. Lister :

461. Quels ont été les changements postérieurs ?—Il a été fait un changement de 650 x 100 x 19 à 900 x 60 x 20'3.

462. Alors l'écluse a été allongée à 900 pieds ?—Oui.

463. 900 pieds ?—Oui.

464. Et quelle largeur ?—60 pieds.

465. De plus ?—Non ; 60 pieds de largeur.

Par M. Foster :

466. Au lieu de 100 ?—(Pas de réponse.)

Par M. Lister :

467. Elle a été rétrécie, alors ?—Oui, elle a été rétrécie ; mais quand elle devait être de 100 pieds, les portes de l'écluse n'étaient que de 60 pieds.

468. Ainsi, on l'a rétrécie à 60 et allongée à 100 ? A-t-on ajouté quelque chose à la profondeur ?—Oui, 1 pied 3 pouces : 20'3 sur le seuil.

469. Ainsi, elle devait avoir 20'3 sur le seuil ? Quel était le surcroît du coût ? Quand était-ce ?—En 1892.

470. Le 5 avril 1892 ?—Oui.

471. Bien. Maintenant, quelle dépense ce changement entraînait-il ?—Un surcroît de dépense de \$498,000.

472. \$498,000 ? A-t-on fait d'autres changements ensuite ?

Par M. Foster :

473. Était-ce en sus des \$190,245 ?—Oui. Ensuite, plus tard, en octobre 1892...

Par M. Lister :

474. Un moment. Jusqu'alors, M. Schreiber, les changements avaient entraîné une dépense de \$688,249 ?—Oui. Ensuite, en octobre 1892.....

Par M. Haggart :

475. Soyez sûr de vos chiffres d'abord, M. Schreiber.—Je donnerai tous les chiffres ensuite.

476. D'après le premier contrat, on devait employer du fer ?—Je vous dirai cela plus tard.

477. Il dit que c'était une augmentation.—Le premier changement à 650 pieds a entraîné une dépense de \$190,245. Le second—l'augmentation réelle causée par ce changement a été de \$376,091.25, mais en faisant ce changement, il y avait à l'origine les siphons—les siphons d'alimentation n'étaient pas compris du tout dans le contrat. Ils devaient être en fer, et on décida de les construire en bois, comme ils le sont du côté américain, et on les porta alors sur le contrat ; ils coûtèrent \$121,913 pour les deux. Ces deux derniers forment \$490,000.

Par M. Lister :

478. Qu'avez-vous dit à propos des siphons ?—Ils devaient d'abord être en fer, et ils n'étaient pas compris dans le contrat de Ryan du tout. On ne les avait pas

encore donnés à l'entreprise lorsque ce changement a été fait—quand on a décidé de les construire en bois.

479. Alors les siphons ne faisaient pas partie de l'entreprise de Ryan?—Non.

480. Ensuite vous vous êtes décidé à en donner le contrat à Ryan?—Je n'étais pas dans le département alors. Les siphons furent inclus dans le nouvel arrangement à un certain prix.

481. Quand les siphons y ont-ils été introduits? Parlez-vous du contrat d'avril 1892?—Le 5 avril 1892.

482. En sorte que l'entreprise des siphons fut donnée à Ryan et C^{ie} au prix de \$121,913?—C'est ce qu'ils ont coûté, oui.

483. Et le coût additionnel, à part les siphons, a donc été de.....?—\$376,091.25, et pour les siphons, \$121,913.

484. Formant?—\$498,000 en chiffres ronds.

485. \$498,000 et quelque chose. Et combien sur cette somme peut être considéré comme ouvrage de surcroît?—\$376,091.

486. \$376,091, en sus des \$190,245, représentent de l'ouvrage *extra*?—Oui.

487. \$121,913 étaient pour les siphons?—C'était de l'ouvrage nouveau pour les siphons.

488. Comment se fait-il qu'on n'ait pas compris ces siphons dans le contrat?—Je ne pourrais réellement pas vous le dire. Je n'en sais rien.

489. Ce devait être une importante partie de l'ouvrage?—C'est une importante partie de l'ouvrage.

490. Les estimations couvraient-elles les siphons?—Quelles estimations?

491. Celles de votre bureau.—Les \$4,000,000—la première estimation de l'ouvrage—les couvraient.

492. Les quatre millions de quoi?—Les quatre millions de piastres, la première estimation des travaux, comprenait les siphons.

493. De sorte que, en réalité, les \$121,913 forment partie du coût de l'ouvrage qui devait être fait?—Sans aucun doute.

494. Une partie très importante des travaux?—Oui.

495. Et elle a été donnée sans soumissions?—On l'a donnée de la manière que je vous ai dite.

496. De quelle manière?—Lorsqu'on a décidé de faire l'écluse de 900 pieds de longueur.

497. Je crois que l'excavation pour ces siphons était comprise dans le premier contrat?—Oui.

498. L'excavation était pour ces siphons et formait partie du contrat primitif?—Je le pense.

M. DAVIES.—Il n'y a pas de "je le pense" à ce propos. Le voici en toutes lettres dans la clause 7: "En sus de l'excavation pour les siphons de décharge et d'alimentation qui est couverte par le contrat existant, et certains travaux s'y rattachant."

Par M. Lister :

499. En sorte que l'excavation se rattachant à ces siphons était comprise dans le contrat avec Ryan et C^{ie}?—Arrêtez un peu; je ne puis pas le dire. Voici Ryan: "Excavation, \$24,970." Or, je n'ai pas mis cela au compte des siphons, et je ne pense pas que c'était pour ces siphons.

500. Eh bien! dites-vous que les \$121,000 comprennent le coût de l'excavation?—Non, elles ne les comprennent pas.

501. Alors, cette excavation doit avoir été comprise dans quelque autre contrat?—Je le suppose.

Par M. Haggart :

502. Soyez-en sûr, M. Schreiber.—Eh bien! je ne puis pas en être sûr.

503. Est-ce que la chose ne vous aurait pas frappé dès l'abord, si la première écluse ne devait avoir que 16 pieds et la seconde 19 pieds de profondeur, qu'il ne

pouvait couvrir l'excavation?—Il y a du roc *extra*, \$24,000. Il n'y a pas de doute à ce sujet.

504. Vous pouvez voir qu'elle ne pouvait pas être dans le premier contrat?—

Oui. Ensuite, je n'ai pas compris ces \$33,928 dans le coût des siphons.

505. Vous avez oublié cela?—Oui.

Par M. Lister :

506. Maintenant, quel a été le changement suivant?—En octobre 1892, il a été fait un changement dans la cuvette du canal pour le rendre conforme aux 20'3 de hauteur d'eau sur le seuil de l'écluse. Cela augmentait la profondeur du canal de 4 pieds.

507. Oui; et combien cela a-t-il coûté?—Il y a aussi la maçonnerie et les piles du pont. Les deux ensemble formaient \$107,842.

Par M. Gibson :

508. Qu'est-ce que c'est?—\$107,842.

Par M. Lister :

509. \$107,842. Y a-t-il eu d'autres changements?—Non, ce sont les seuls qui aient été faits.

510. Les seuls changements à l'écluse?—Oui.

Par M. Davies :

511. Non, non, cela n'est pas exact, parce que le grand changement a été fait en octobre 1892.—Je n'entends pas ce que vous dites.

512. Je crois que le plus grand changement de tous, autant que je puis voir par les documents, a été fait en octobre 1892, et non pas en avril?—Non; je parle d'octobre, \$107,842.

M. DAVIES.—Alors, je vous avais mal compris.

Par M. Lister :

513. Cela comprenait les piles de l'écluse?—Les piles et les culées du pont, ainsi que les excavations pour cela et pour la cuvette du canal.

514. Cela est compris dans ces \$109,000?—Oui, dans les \$107,000.

515. Qui a autorisé la construction d'un pilier dans l'écluse?

M. HAGGART.—Il n'y a pas de pilier dans l'écluse.

M. GIBSON.—Dans le chenal.

Par M. Lister :

516. Cela comprend-il le pilier dans le chenal?—Oui.

517. Qui a autorisé cela?—Je crois que ça été autorisé par arrêté en conseil sur la recommandation de l'ingénieur en chef.

Par M. Haggart :

518. Dites qui l'a autorisé et quand, et donnez-nous tous les détails qui s'y rattachent?—J'ai ici l'arrêté en conseil. Il est annexé au dessin.

519. Sur la recommandation de M. Page?—Non, sur la recommandation de M. Trudeau.

520. Eh bien! quand était-ce? Donnez-nous tous les détails et dites tous ce qui s'y rattache?—Ce serait en octobre. Je pense que je vois le plan ici. Je vois le dessin.

521. A quelle distance de l'écluse se trouve le pilier?—A environ 1,500 pieds.

Par M. Lister :

522. De quel côté de l'écluse?—Du côté d'amont.

Par M. Davies :

523. Mais vous dites que, dans son rapport, M. Trudeau avait recommandé de placer ce pilier dans le canal, là?—Je pense que oui; je pense que vous le trouverez là.

524. Je ne vous demande pas de dire ce que vous pensez, mais ce que vous savez. J'ai la chose entre les mains.—J'ai vu la recommandation de M. Thompson ou de M. Trudeau, je ne me rappelle pas lequel.

525. Ce n'est pas celle de M. Trudeau, d'après les documents que j'ai ici.—Eh bien! c'est, ou de M. Trudeau, ou de M. Thompson, je ne sais pas lequel. Je pensais que ce plan avait été préparé par M. Thompson.

Par M. Lister :

526. Je vous demande quelle autorisation il y avait pour la construction de ce pilier?—Il est (le dessin) annexé à l'arrêté en conseil.

527. C'était avant votre temps, M. Schreiber?—Oui.

528. C'était dans le temps de M. Trudeau?—Oui.

529. Combien cet ouvrage a-t-il coûté jusqu'ici?—Il a été donné des certificats au montant de \$3,171,584.

530. Et combien reste-t-il à payer?—Je pense qu'il coûtera en tout \$3,520,000. Cela comprend les bureaux, la maison du surintendant, les boutiques et ateliers, etc.

Par M. Haggart :

531. Quelle était la première estimation?—\$4,000,000.

Par M. Lister :

532. La première estimation donnée par le ministre était de \$750,000.—J'ai toujours cru qu'elle était de \$4,000,000.

533. D'après les *Débats* de 1888, page 1642 (version anglaise), la première estimation de ce que devait coûter l'entreprise était de \$1,000,000. Ensuite, en 1889, elle a été portée à \$2,657,809, tout compris, comme le disait sir Charles Tupper.—Je prends mes chiffres dans les archives du département.

534. Quelles archives?—Les rapports des ingénieurs. Vous trouverez cela dans les rapports des canaux.

Par M. Davies :

535. Avant de passer à autre chose, j'aimerais bien comprendre les changements qui ont été faits par cet arrêté d'octobre 1892.—Oui.

536. Maintenant, voulez-vous exposer brièvement les changements faits (je ne vous demande pas d'entrer dans trop de détails) par l'arrêté de 1892, dans l'ouvrage, le prix de l'ouvrage, et le délai dans lequel il devait être terminé? Ce sont les trois points que je voudrais voir éclaircir.—Ainsi que je l'ai dit, en avril 1892, il y avait des travaux pour \$376,091. L'entreprise devait alors être terminée en décembre 1894.

537. Oui; le délai fut prorogé jusqu'en décembre 1894 par cette convention d'avril?—Oui.

538. Maintenant, je vous amène à la convention faite en octobre suivant.—Eh bien! dans le mois d'octobre suivant, il fut autorisé de nouveaux travaux, par le changement, s'élevant à \$107,000.

539. Vous dites que les travaux additionnels devaient coûter \$107,000?—Oui, cent sept mille et quelques piastres.

540. Quelle était la nature de l'ouvrage—des changements apportés à l'ouvrage en octobre 1892?—L'approfondissement de la cuvette du canal.

541. De combien a-t-elle été approfondie?—De quatre pieds.

542. C'est là l'un des changements?—Oui. Ensuite, il y a \$10,000 pour la mise à sec du canal.

543. Ce n'était pas un changement dans la nature des travaux, la mise à sec?—Cela s'y rattachait.

544. Je vous demande de nous dire quels changements dans la nature des travaux ont été ordonnés par l'arrêté en conseil d'octobre 1892. Tenez-vous-en à cela pour le moment. La cuvette du canal a été approfondie de 4 pieds?—Oui, de 4 pieds.

545. Très bien. Ensuite?—Il y a eu ensuite les piles et culées du pont.

546. L'infrastructure du pont du chemin de fer : cela fait deux choses?—Oui.

547. Continuez. Quel a été le changement le plus important de tous, en sus de ceux-là?—Il n'a pas été apporté de changement au contrat, à l'exception du temps d'exécution.

548. Oui, il a été fait un grand changement?—Non, il n'y en pas eu.

549. Est-ce qu'on n'a pas changé la maçonnerie pour du béton en ciment de Portland?—Je ne sais pas quand cela a eu lieu; je n'ai rien eu à y faire.

550. Vous n'avez rien eu à y faire personnellement?—Je veux dire que je ne sais pas quand cela a été fait en premier lieu.

551. Vous devriez le savoir. Vous savez quelles sont les deux autres choses qui sont dans la convention?—Oui, mais je ne pense pas que cela soit dans la convention.

552. Mais oui, c'est dans la convention.—Je n'en sais rien.

553. N'est-il pas vrai qu'il a été ordonné de faire le contremur, ou le remplissage, dans les murs du côté sud du sas de l'écluse, en béton ou ciment de Portland au lieu de le faire en maçonnerie, afin que l'ouvrage pût être terminé plus tôt?—Oui.

554. Très bien. Ce changement a-t-il été opéré en vertu de quelque convention en octobre 1892?—La convention permettait aux entrepreneurs de faire l'ouvrage de cette manière, mais ils ne l'ont pas fait; ils l'ont fait en maçonnerie. Il leur était permis de le faire afin de hâter l'ouvrage, s'ils jugeaient pouvoir le faire plus tôt par ce moyen.

555. Eh bien! de fait, le mémoire de 1892 a été mis sous forme de convention le 8 novembre 1892?—Oui.

556. Et n'y était-il pas explicitement pourvu qu'ils devaient substituer le béton au ciment de Portland à la maçonnerie pour le remplissage des murs du sas de l'écluse?—Ils étaient autorisés à le faire.

557. N'est-ce pas à cette condition qu'ils ont consenti à construire l'écluse?—C'était l'une des conditions. Ils voyaient qu'ils ne pourraient pas la finir autrement.

558. Très bien. En sorte que la raison qui paraît être donnée ici ne s'appliquait pas?—Non; ils n'ont pas adopté ce moyen. Ils ont continué d'employer la maçonnerie au lieu du béton.

559. Eh bien! monsieur, je vais attirer votre attention sur le document officiel que j'ai ici pour vous faire voir que le seul moyen par lequel ils prétendaient pouvoir finir l'ouvrage au temps voulu était d'adopter ce changement.—Je m'en rappelle.

560. Au début, les entrepreneurs prétendaient positivement qu'il leur serait impossible de terminer l'ouvrage qu'ils avaient entrepris pour la date fixée, et en conséquence il leur fut demandé, d'après vos ordres, s'ils pourraient le terminer pourvu qu'on leur permît d'employer du béton ou ciment de Portland au lieu de maçonnerie, et à ceci ils répondirent affirmativement.—C'est bien cela.

561. Et il s'occupa de s'assurer des conditions auxquelles l'ouvrage pourrait être fait?—C'est cela.

562. C'est le rapport de M. Trudeau?—Oui.

563. Ensuite, la convention stipule que ce changement serait fait. Vous dites qu'il n'a pas été fait?—Il n'a pas été fait.

564. Donc, les deux changements apportés au contrat, bien que l'on se proposait d'en faire trois, furent l'approfondissement de quatre pieds, dans l'écluse et le canal, et quelques autres que j'oublie? Il y a une autre question que je veux vous poser: Afin de hâter l'achèvement des travaux pour le 1^{er} décembre 1893, on a payé \$90,000 aux entrepreneurs?—Oui.

565. Comme boni?—Oui.

Par M. McMullen :

566. Voulez-vous apporter au comité, à sa prochaine séance, un relevé des différents ouvrages se rattachant à cette entreprise dont le prix n'était pas inséré dans le cahier des charges?—Oui.

Par M. Haggart :

567. Il n'y en a pas, n'est-ce pas ?—Oui ; les prix du cahier des charges pour ces ouvrages supplémentaires.

568. Y en a-t-il dont les prix ne sont pas réglés par le cahier des charges, soit par celui annexé au contrat, soit par celui arrêté postérieurement ?—Aucun que je sache.

Et la séance est levée.

SALLE DE COMITÉ, N° 49,

CHAMBRE DES COMMUNES, 11 juin 1895.

Le comité se réunit.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé et son interrogatoire est continué.

Par M. Davies :

569. M. Schreiber, à propos de ce contrat du canal du Sault Sainte-Marie, j'ai cru comprendre que vous disiez, lors de la dernière séance, qu'il y avait été apporté trois changements différents : par le premier, on a augmenté la longueur de l'écluse de 600 à 650 pieds, et sa largeur de 85 à 100 pieds, ce qui a coûté \$190,000. Veuillez me suivre et me dire si je les décris fidèlement. Par le second, on a porté la longueur de l'écluse à 900 pieds et on a réduit sa largeur à 60 pieds, ce qui, en y comprenant les siphons, a coûté \$498,000 ; et le troisième changement, par lequel on a augmenté la profondeur de la cuvette du canal de 4 pieds, avec la maçonnerie et les piles des ponts que l'on doit construire sur le canal, a coûté \$107,000. Tout ceci est exact, n'est-ce pas ?—Oui, en chiffres ronds.

570. Je veux arriver à l'ensemble de la question. Maintenant, n'avez-vous pas dit pourquoi le changement d'octobre 1892 a été fait, et à la recommandation de qui il a été fait ?—Oui ; je crois que c'est sur le rapport de l'ingénieur en chef.

571. Vous avez dit au comité que c'était sur le rapport de l'ingénieur en chef ?—Oui.

572. Voulez-vous donner à entendre que l'ingénieur en chef a conseillé ce changement, a fait un rapport favorable à son sujet, lorsque vous dites qu'il a été fait sur son rapport ? Vous voulez dire qu'il l'a conseillé, que c'est lui qui l'a recommandé ?—Je veux parler de l'approfondissement du canal.

573. C'est le changement qui a été fait en octobre 1892 ?—En novembre 1892.

574. Il a été fait en vertu d'un contrat daté du 8, substituant du béton à la maçonnerie et l'engageant à terminer en décembre 1893 au lieu de 1894, et il devait être payé \$90,000 pour l'abrègement du délai ?—Oui.

575. Maintenant, je désire que vous vous en teniez à ce seul changement pour le moment. Vous dites que ce changement a été fait sur la recommandation de l'ingénieur en chef ?—Je pourrais vous le dire en consultant son rapport.

576. Avez-vous consulté son rapport ?—Oui.

577. Eh bien ! était-ce sur sa recommandation ? J'ai compris que vous l'aviez dit ?—Oui, je crois l'avoir dit.

578. Eh bien ! je crois que je vais vous demander de lire ce rapport et voir si vos conclusions sont bien exactes. Vous trouverez ce rapport sous la date du 14 octobre 1892.—(Après avoir consulté la pièce 1.) Est-ce celui que vous avez marqué ici ?

579. La date est du 14 octobre 1892. Avez-vous le bon volume là ? Quel volume avez-vous ?—Je ne le pense pas. Ceux-ci sont les premiers. Vous devez l'avoir ici, je crois.

580. Oui, il doit être dans le volume 2. Vous n'avez pas d'index à ce volume, M. Schreiber ?—Non.

581. Sont-ils arrangés par ordre de date ?—Je crois que oui.

582. Eh bien ! nous allons le voir bientôt.

583. Je crois que voici ce rapport. Voulez-vous le lire afin qu'il fasse partie de la preuve ?—Voici :—

" OTTAWA, 14 octobre 1892.

" A l'honorable JOHN HAGGART,

" Ministre des chemins de fer et canaux.

" MONSIEUR,—Conformément à vos instructions données en prévision de la construction du canal du Sault Sainte-Marie, à une date plus rapprochée que celle fixée

par le contrat, j'ai l'honneur de vous informer que je suis entré en communication avec les entrepreneurs, MM. Hugh Ryan et C^{ie}, afin de savoir à quelles conditions ils se chargeraient de terminer les murs de l'écluse pour le 1^{er} décembre 1893.

“ Dès l'abord, ils prétendirent qu'il n'était pas possible de terminer l'ouvrage stipulé au contrat pour cette date, et je leur ai alors demandé, d'après vos ordres, s'ils pourraient le terminer à condition que les murs de l'écluse fussent construits en béton au ciment de Portland au lieu de maçonnerie. A cela ils répondirent affirmativement, et je me suis alors occupé d'obtenir provisoirement les conditions auxquelles l'ouvrage pourrait être fait à cette date, ainsi que certains autres travaux indispensables à l'achèvement du canal pour le 1^{er} juillet 1894. Les travaux dont il s'agit sont les suivants :—

“ La construction du sas de l'écluse pour le 1^{er} décembre 1893 ;

“ L'achèvement des siphons en bois au fond de l'écluse ;

“ L'approfondissement de la cuvette du canal de quatre pieds de plus, suivant le contrat n^o 9594 ;

“ La construction de l'infrastructure du pont du chemin de fer pour permettre que tout le pont soit terminé au 1^{er} juillet 1894.

“ Ces négociations ont eu pour résultat la rédaction d'un projet de contrat couvrant les différents travaux mentionnés. Je vous sou mets ce projet.

“ Mais, tout en le faisant, je crois qu'il n'est que juste d'ajouter que la date fixée par le premier contrat et que l'espèce d'ouvrage qu'il stipule sont, à mon avis, les plus convenables pour arriver au résultat que, au point de vue du génie, l'on doit chercher à atteindre.

“ Les exigences de la situation, cependant, et l'opinion bien arrêtée du gouvernement au sujet de la nécessité de terminer l'entreprise à une date rapprochée, rendent essentiel, si l'on veut arriver à un plus prompt achèvement, d'apporter quelques modifications aux travaux. Dans ces circonstances, mon devoir est tout simplement de m'assurer comment on peut le mieux satisfaire au désir du gouvernement en nuisant le moins possible à la solidité et au caractère des travaux.

“ C'est ce que j'ai fait, et je soumets toute la question à votre considération.”

584. De qui est ce rapport?—Il est signé par M. Trudeau.

585. Au point de vue du génie, donc, M. Trudeau dit que le premier contrat aurait dû être suivi?—Il était en faveur de la maçonnerie au lieu du béton pour les murs d'écluse.

586. Et il fait observer que non-seulement la date fixée par le contrat, mais que l'espèce d'ouvrage qu'il stipule sont, à son avis, les plus propres à faire arriver au résultat que, au point de vue du génie, on devait chercher à atteindre?—Oui.

587. C'est là son rapport?—Oui, précisément.

588. Ainsi, lorsque M. Trudeau disait que, bien qu'au point de vue du génie l'on devait s'en tenir au contrat primitif, les exigences de la situation et l'opinion bien arrêtée du gouvernement exigeaient quelques changements, que voulait-il dire? Le savez-vous? Pouvez-vous nous dire ce que veulent dire “les exigences de la situation”?—Je crois.....

589. Le savez-vous?—Non; je ne sais rien de plus que ce que j'ai entendu dire.

590. Je ne vous demande pas de me le dire si vous ne le savez pas. Etiez-vous dans la confiance de M. Trudeau?—Non, je ne l'étais pas. Je veux dire que je n'ai rien eu à faire avec ce canal.

591. “ Les exigences de la situation et l'opinion bien arrêtée du gouvernement. Eh bien! alors, d'après ce rapport, il paraît que c'est à cause des exigences de la situation dans l'opinion du gouvernement, et non pas celle de M. Trudeau, que ces changements ont été faits?—Eh bien! il pensait qu'il valait mieux avoir des murs en maçonnerie plutôt qu'en béton.

Par M. Haggart :

592. Et ils ont été faits en maçonnerie. A quoi bon en parler?—Ils ont été faits en maçonnerie.

M. HAGGART.—Il n'y a pas été fait de changements.

M. DAVIES.—Le changement a été adopté contre l'avis de l'ingénieur et pour répondre à certaines "exigences de la situation," quoique ce puisse être. (Au témoin.) Maintenant, monsieur, ce changement entraînait le paiement de \$90,000 en considération du plus prompt achèvement de l'ouvrage?—Oui.

593. Quelle était la nécessité pressante qui faisait que l'on voulait faire terminer l'écluse onze mois plus tôt que ne le stipulait le contrat?—Je n'en sais rien. Je n'avais rien à faire avec les canaux dans le temps, et par conséquent je dois dire que je n'en sais rien. J'ai entendu dire quelle en était la raison.

594. Si vous n'en savez rien, vous avez parfaitement raison de répondre à ma question que vous ne le savez pas.—Eh bien! je dis que j'ai entendu dire quelle en était la raison.

595. D'après ce rapport, l'ingénieur en chef dit qu'il était impossible aux entrepreneurs de finir le canal plus tôt à moins qu'ils ne fussent autorisés à substituer le béton à la pierre?—C'est ce qu'il dit.

596. C'était leur raison?—C'était leur raison, oui.

597. Et on leur permit de faire ce changement?—Oui.

598. Et ils disaient que c'était la seule condition qui leur permettrait d'anticiper l'achèvement des travaux. L'ont-ils fait?—Ils ne l'ont pas fait. Ils terminèrent l'ouvrage dans le temps stipulé, mais n'employèrent pas de béton.

599. Ils disaient qu'il serait impossible, à moins qu'on ne leur permît d'employer du béton, de finir l'ouvrage dans le temps spécifié, et après en avoir reçu l'autorisation, ils n'employèrent pas de béton?—Ils ne s'en servirent pas.

600. M. Trudeau fait rapport au ministre qu'il a vu les entrepreneurs, et qu'il leur était impossible de finir l'ouvrage dans le temps demandé. Veuillez lire de nouveau ce paragraphe au ministre.—"Dès l'abord, ils prétendirent qu'il n'était pas possible de terminer l'ouvrage stipulé au contrat pour cette date, et je leur ai alors demandé, d'après vos ordres, s'ils pourraient le terminer à condition que les murs de l'écluse fussent construits en béton au ciment de Portland au lieu de maçonnerie. A cela ils répondirent affirmativement."

601. C'est cela. Il était impossible de terminer l'ouvrage à l'époque demandée par le ministre, mais si on remplaçait la maçonnerie par du béton, ils pourraient le faire?—C'est ce que dit le rapport.

602. Après que le changement eût été fait, ils reçurent \$90,000 pour consentir à abréger le délai. Maintenant, je vous demande si, oui ou non, ils ont fait usage de béton?—Je crois que, quand ils ont commencé d'après le nouveau contrat, ils ont employé du béton sur trois ou quatre cents verges, pas plus, je pense.

603. Trois ou quatre cents verges?—Oui.

604. Se sont-ils servis de ciment de Portland?—Oui.

605. Partout où il fallait du ciment?—Je crois que non.

606. Par quoi le remplaçaient-ils?—Ils se sont servis de ciment indigène.

607. Quel autre ciment?—Du ciment de Portland et du ciment indigène—du ciment canadien.

608. Du ciment canadien? Y a-t-il quelque différence entre le prix du ciment canadien et celui de Portland? Le contrat leur permettait-il d'employer du ciment canadien?—Oui.

609. Veuillez me lire le paragraphe. Je l'ai lu attentivement moi-même et je n'ai pas vu cela. Je pense que vous verrez que le contrat stipule du ciment de Portland. Le contrat est daté du 8 novembre 1892, à la suite du rapport de M. Trudeau?—Ah! c'est le devis de l'ouvrage qu'il y avait à faire.

610. Nous parlons du changement, monsieur, et de rien autre chose. Ne vous occupez pas d'autre chose?—Ce changement qui a tout été revêtu de ciment de Portland, je crois.

611. Qu'est-ce qui a été revêtu?—L'ouvrage tel que modifié.

612. Je croyais que vous m'aviez dit qu'il n'avait pas été changé, bien qu'il était convenu de le changer; ils étaient autorisés à le changer, mais ne l'ont pas fait?—Je parle du ciment dont ils se sont servis. D'après le premier contrat, ils pouvaient se servir de ciment canadien.

613. Excusez-moi; je vous ai peut-être mal compris. Dois-je comprendre que vous dites qu'ils ne se sont pas prévalus du changement permis?—Pas du tout?

Je vous ai dit qu'ils en avaient profité sur une étendue de trois ou quatre cents verges.

614. Alors, je vous demande si, en ayant profité, ils ont employé du ciment de Portland ou du ciment canadien?—Du ciment de Portland.

615. Exclusivement?—Je crois que oui.

616. Et quand vous disiez tout à l'heure qu'ils avaient employé du ciment canadien, qu'entendiez-vous par là?—Je sais qu'ils ont employé une certaine quantité de ciment canadien dans les travaux.

617. Dans les travaux? Dans l'ouvrage général?—Dans l'ouvrage général, oui.

618. Le ministre veut savoir si c'était avant cela.—Avant cela, je crois.

619. Ils avaient employé du ciment canadien?—Je le pense.

620. Dans quelle proportion? Le savez-vous, ou M. Thompson, l'ingénieur, le saurait-il?—Il m'en a été fait rapport.

621. Par qui? Par M. Thompson?—Non, par M. Crawford, notre ingénieur.

622. M. Thompson est celui qui devrait le savoir?—M. Thompson devrait le savoir.

623. Très bien; je ne perdrai pas de temps à vous questionner à ce sujet. Savez-vous si M. Thompson a fait quelque rapport en faveur de ces changements successifs, ou si on lui a demandé de faire rapport?—Je crois qu'il a fait des rapports au sujet de quelques-uns.

624. Vous croyez qu'il a fait des rapports au sujet de quelques-uns?—Oui.

625. Dans ce cas, ses rapports sont-ils parmi ces documents?—S'il en a fait, ils sont ici.

626. Voulez-vous me passer le volume que j'avais tout à l'heure? J'allais vous faire une question au sujet du rapport de M. Trudeau, et je vois que vous avez perdu ma place. Avez-vous l'autre volume? (Après avoir examiné la pièce 1 et en la remettant au témoin): Je vois ici un rapport de M. Thompson à propos de l'un des changements. Voulez-vous le lire?—Voici:—

“CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE.

“Mémoire pour l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

“Au sujet du télégramme de M. W. C. Van Horne, daté de Montréal, 30 mars 1891, par lequel il suggère de porter l'écluse canadienne au Sault Sainte-Marie à la même profondeur que l'écluse américaine que l'on construit maintenant au même endroit, l'utilité de ce changement n'est pas apparente, à moins que l'on soit décidé à approfondir les chenaux entre les lacs Huron et Supérieur dans les eaux canadiennes, et créer un port d'eau profonde sur chaque lac. Le coût de cette amélioration est estimé à \$1,923,000. Respectueusement soumis.

“OTTAWA, 30 mars 1891.

W. G. THOMPSON.”

627. C'est là le rapport?—Oui.

628. Eh bien! il parle pour lui-même. Maintenant, donc, ce sont là les changements, et je crois que vous nous avez déjà donné les chiffres. Nous pourrions trouver le coût de chaque changement dans les rapports?—Oui, je les ai tous donnés.

629. Et vous terminez en disant que le coût total sera d'environ \$3,500,000?—Oui, \$3,500,000.

630. Voulez-vous parler de l'ouvrage que les Ryan ont à faire?—Je parle de l'ouvrage que tous les entrepreneurs ont à faire, et même davantage, car il y a une maison pour le surintendant, les bureaux, les ateliers, et plusieurs autres choses.

631. Je voulais le savoir particulièrement. Quand vous avez donné votre état, il n'était pas bien clair si c'était la somme totale du contrat Ryan ou le coût total du canal?—C'était le coût total du canal.

632. Quelle sera la somme totale du contrat Ryan?—L'écluse de prise d'eau coûtera, je crois, \$2,176,000.

Par M. Ouimet :

633. \$2,176,000?—\$2,176,000, et la seconde coûtera \$431,600, en chiffres ronds.

634. C'est tout, n'est-ce pas? M'avez-vous donné la somme totale du contrat Ryan?—Je vous ai donné celle des deux contrats, oui.

635. Avec tous les changements?—Cela comprend tous les changements.

636. Et à combien s'élève le tout, dites-vous?—\$2,176,000 et \$431,600.

637. Ce qui fait à peu près \$2,500,000, alors?—Oui.

Par M. Davies :

638. Voulez-vous regarder à la lettre de M. Thompson? D'après mes notes, elle doit se trouver à la page 53 ou 54. Est-ce celle que vous avez lue?—Non, elle n'est pas là. (Après avoir consulté les documents): Elle est à la page 100.

639. C'est celle que vous venez de lire. Regardez aux pages 53 ou 54, et voyez s'il s'y trouve un autre rapport de M. Thompson?—Non, il n'y a rien aux pages 53 ni 54.

640. Veuillez me laisser voir un instant.—(Passant la pièce 1 à M. Davies): C'est peut-être 33 et 34.

641. Non, c'est 53.—C'est peut-être dans l'autre volume.

642. Cela importe peu; j'y verrai avant que M. Thompson ne soit interrogé. Je ne vous retiendrai pas à ce sujet. Je désire vous poser quelques questions sur deux ou trois autres sujets. Il a été apporté des changements dans les soupapes d'écluse. Je crois que vous avez dit que le changement coûterait \$20,000.—Le changement apporté aux soupapes de l'écluse? Non, vous voulez dire les siphons.

643. Pas les siphons, les soupapes.—Je n'ai rien dit à propos des soupapes.

644. A-t-il été donné un contrat pour des soupapes d'écluse?—Oui.

645. A qui a-t-il été donné?—A Hugh Ryan et Cie.

646. Pour quel montant?—\$29,000.

647. \$29,000? En êtes-vous sûr?—\$29,037.

648. Relisez-le.—C'est un contrat avec cahier des charges.

649. Oui; mais à combien s'élève-t-il?—A \$29,037.

650. A-t-il été donné sur soumissions?—Je ne le pense pas.

651. Vous ne le pensez pas? De fait, vous savez que non.—Je ne pense pas qu'il l'ait été.

652. Vous êtes certain que non?—Je ne pense pas qu'il l'ait été.

653. Quand a-t-il été donné?—En 1894, je crois.

654. En 1894?—Je crois que oui.

655. Un contrat de \$29,000 donné sans soumissions?—Je crois que oui.

656. Cette somme est-elle comprise dans celle que vous m'avez donnée tantôt comme étant le chiffre total de leur contrat?—Non.

657. Quand je vous ai demandé le chiffre total, pourquoi ne l'avez-vous pas donné?—Je vous ai dit qu'il y avait deux contrats.

658. J'ai été induit en erreur, peut-être sans intention de votre part. Alors il faut ajouter cette somme?—Oui.

659. A-t-il été donné un contrat pour les portes d'écluse?—Oui.

660. Quand?—Je crois que c'est vers la fin de 1893.

661. A quelle époque en 1893? Avez-vous les documents ici?—Les contrats?

662. A quelle époque en 1893? pouvez-vous le dire?—Non, je le ne puis pas. C'est à la fin de 1893 ou au commencement de 1894.

663. Quel en était le montant?—\$67,500.

664. A qui a-t-il été donné?—A Hugh Ryan et Cie.

665. A-t-on demandé des soumissions?—Oui.

666. Pendant combien de temps la demande a-t-elle été publiée?—Je ne pourrais dire. Les soumissions sont là.

667. Avez-vous les documents ici?—Les soumissions sont là.

668. Trouvez-les, s'il vous plaît, et montrez-les-moi?—(Après avoir consulté les pièces 1 et 2): Non; je ne pense pas qu'elles soient ici.

669. Êtes-vous certain qu'on a demandé des soumissions?—Oui, je le suis.

670. Et annoncées?—Oui.

671. Ne pouvez-vous pas dire quand? Pourquoi les soumissions ne sont-elles pas ici?—Parce qu'on n'a demandé que les deux contrats auxquels il avait été fait des changements. M. Lister m'a dit cela lui-même.

672. En sorte que les documents se rattachant au premier contrat et aux trois changements qui y ont été apportés sont les seuls que vous ayez ?—Et les changements s'y rattachant.

673. Mais rien de ce qui a rapport à d'autres travaux confiés à Hugh Ryan ne se trouve ici ?—Non.

674. Eh bien ! voulez-vous prendre note sur un morceau de papier de produire les soumissions envoyées au sujet de ces portes d'écluse ?—Oui.

675. Vous allez le faire ?—Oui.

676. Les soumissions et tout ce qui se rattache à l'adjudication de ce contrat ?—Oui.

Par M. Haggart :

677. Les recommandations faites au ministre, le contrat et tous les papiers ?—Oui.

678. Dans le troisième changement apporté au contrat, il est pourvu à la construction d'un pilier pour le pont du chemin de fer ?—Oui.

679. Qui a ordonné la construction de ce pilier ?—Un arrêté du conseil.

680. Oh ! l'ordre n'a pas été donné par un arrêté du conseil ; quelqu'un doit s'être occupé de la chose.—Que voulez-vous dire par "ordonner le pilier" ? Voulez-vous dire qui l'a proposé ?

681. A la demande de qui ce contrat a-t-il été passé pour la construction du pilier ? Comment la chose s'est-elle faite ?—C'était dans le même contrat.

682. Celui passé pour le troisième changement ?—Oui. C'est M. Trudeau, je crois, qui doit l'avoir recommandé. Il a fait rapport à ce sujet, je crois, car il était ingénieur en chef.

683. En êtes-vous certain ?—Non, je ne le suis pas. (Après une pose) : J'en suis passablement convaincu ; oui, j'en suis certain.

684. Si vous avez les documents, vous pouvez facilement vous en assurer ?—J'en suis certain.

685. Voulez-vous dire que M. Trudeau a recommandé ou suggéré la construction du pilier pour le pont ?—Non ; mais il a recommandé le prix à payer.

686. Mais je ne vous ai pas parlé du prix. Je vous ai demandé qui le premier a suggéré la construction d'un pilier pour ce pont dans le canal ?—Je crois que ce doit être M. Page.

687. Avez-vous quelque preuve pour appuyer ce que vous dites ? Y a-t-il quelque chose là qui fasse voir qui l'a fait ?—Non.

M. DAVIES—Non, vous n'avez rien.

Par M. Haggart :

688. Je vais peut-être vous en faire rappeler. Vous vous souvenez qu'il y avait une lettre de M. Van Horne recommandant la construction d'un pilier dans le canal, et que les plans ont été modifiés par M. Page ou M. Trudeau pour répondre à ce qu'il suggérait ?—Oui, je m'en souviens maintenant. M. Van Horne ou quelqu'un a recommandé la construction d'un pont qui devait traverser le canal.

689. Oui ?—Ensuite, je crois me rappeler que M. Van Horne pensait qu'il devrait y avoir un pilier au milieu du canal—un pilier à pivot—afin que le pont pût tourner au centre et laisser un passage de chaque côté. Je crois que c'est cela.

690. Vous rappelez-vous de l'arrêté en conseil adoptant cette suggestion ? Vous avez là la recommandation de M. Page ou de M. Trudeau.—Il y a un arrêté en conseil dans l'un de ces livres avec un plan. Le voici.

691. A-t-il été fait quelque autre ouvrage par Hugh Ryan et C^{ie}, à part ceux dont vous avez déjà parlé, soit à l'entreprise, soit autrement ?—Oui, il y en a eu.

692. Veuillez dire ce que c'est.—Il y a eu des tuyaux, des bâtiments pour les moteurs, et la soupape de l'écluse.

693. Quel était le prix de tout cela ?—La soupape était de \$1,250, les bâtiments pour les moteurs, \$3,700, les tuyaux, \$60,500.

694. \$60,500. Est-ce tout ?—C'est tout.

695. Ces entreprises ont-elles été données sur soumissions ?—Je ne le pense pas.

696. Elles l'ont été privément?—Oui, je crois.

Par M. Gibson :

697. A la fin de votre interrogatoire, lors de la dernière séance du comité, vous avez dit qu'il n'avait rien été payé de surcroît à Hugh Ryan et Cie pour l'ouvrage fait en vertu de leur contrat au canal du Sault Sainte-Marie, c'est-à-dire qu'il n'avait rien été payé au delà des prix stipulés au cahier des charges?—Non; j'ai dit qu'il n'avait rien été payé pour quoi que ce fût qui n'était pas autorisé par un arrêté en conseil.

698. Sans un arrêté du conseil l'autorisant? Eh bien! je remarque ici, dans les estimations de l'ouvrage fait, qu'il y a trois espèces de maçonnerie?—Oui.

699. Ou plutôt qu'il a été payé trois différents prix pour la même espèce de maçonnerie.—Oui.

700. Eh bien! pour l'écluse telle qu'elle devait être construite d'abord, le contrat était de \$11 la verge?—C'est cela; oui.

701. Ensuite, lorsqu'il fut décidé par le gouvernement de la faire de 650 pieds, le prix fut porté à \$16 la verge?—Ce n'était pas le prix de tout l'ouvrage, mais seulement celui de ce surcroît.

702. De ces 50 pieds de plus; exactement. Maintenant, j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi ces 50 pieds du sas de l'écluse devaient être payés \$5 de plus que le reste de l'ouvrage.—Je pense..... Eh bien! je n'était pas attaché aux canaux dans le temps.

703. Mais vous êtes ingénieur, et vous connaissez assez les travaux de maçonnerie pour savoir que plus un ouvrage est long, moins il est coûteux à construire, parce que tout l'ouvrage dispendieux de cette écluse est aux extrémités et non pas au milieu?—Oui.

704. Et que le prolongement a été fait entre les extrémités.—Oui.

705. La maçonnerie des extrémités de l'écluse aurait été la même si elle eût eu 500 ou 1,000 pieds de longueur?—Oui.

706. Alors, vous ne pouvez offrir aucune raison pour laquelle le gouvernement a payé \$5 de plus pour ces 50 pieds de surcroît?—Je ne sais pas quelle en a été la raison, à moins que ce ne fût parce que les gages des maçons avaient augmenté depuis le commencement de l'entreprise, ce que je sais avoir été le cas. Mais je ne suis pas en mesure de dire pourquoi ces prix ont été convenus.

707. Qui a établi ces prix?—Je crois que c'est l'ingénieur en chef.

708. Qui était l'ingénieur en chef à cette époque?—M. Trudeau.

Par M. Haggart :

709. Qui était ministre alors?—Sir John Macdonald, je crois.

Par M. Gibson :

710. Maintenant, M. Schreiber, en suivant cet article de la maçonnerie, je vois que pour l'écluse de 950 pieds, Hugh Ryan et Cie ont reçu \$12,60 la verge.—Oui.

711. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi on en a réduit le prix après avoir accru la longueur de l'écluse?—Eh bien! je crois que c'est parce que ce n'était qu'un mur droit. Dans l'autre cas, lorsque l'écluse avait été élargie à 100 pieds, la largeur des portes avait été laissée à 60 pieds, ce qui nécessitait une courbe, et je crois que c'était là la raison.

712. Omiti; cette courbe était dans les plans primitifs?—Elle l'était pour 85 pieds, oui.

713. Maintenant, je vois que pour l'excavation de l'écluse, dont le prix était d'abord de 25 centins la verge, il a été payé au taux de 60 centins la verge pour le creusage supplémentaire.—Oui.

713a. Pouvez-vous nous donner la raison de cette augmentation?—Je suppose que c'est parce que le premier prix—je ne fais que le supposer—était trop bas. La concurrence avait probablement engagé les soumissionnaires à faire un prix très bas. Je ne vois pas d'autre raison.

714. Eh bien! ne pensez-vous pas que 60 centins la verge, après que les entrepreneurs fussent convenus de faire tout l'ouvrage tel que projeté d'abord—600 pieds

à 25 centins la verge cube—était une immense augmentation?—C'est une forte augmentation, sans doute; mais d'un autre côté, l'ingénieur a dû croire que l'ouvrage valait cela, sans quoi il ne l'aurait pas recommandé.

715. Qui l'a recommandé?—Je pense que c'est M. Trudeau. C'est celui qui était ingénieur en chef, je pense.

716. C'est-à-dire que, comme les entrepreneurs n'avaient que 25 centins la verge et que cela ne les payait pas pour l'excavation en terre, il a recommandé ce changement de prix?—Je pense que vous trouverez cela dans son rapport.

Par M. Haggart :

717. En quelle année était-ce?—Ce devait être vers 1892.

718. En 1892, qui était ministre?—En 1891, c'était sir John Macdonald. Je vois que les négociations pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie ont été commencées alors, et qu'elle fut décidée par un arrêté en conseil en date du 23 décembre 1891.

Par M. Gibson :

719. Que recommande cet arrêté en conseil?—Cet arrêté en conseil fut adopté, approuvant le changement, pourvu que l'on pût faire des conditions raisonnables avec les entrepreneurs. Alors, des négociations furent ouvertes avec les entrepreneurs par l'ingénieur en chef en consultation avec M. Walter Shanly. M. Shanly fut appelé, et ils en vinrent à la conclusion que ces prix étaient raisonnables.

720. Ainsi, l'ingénieur en chef, au lieu de recommander une augmentation raisonnable en faveur des entrepreneurs, se consulta avec les entrepreneurs et M. Shanly, et établit une base?—Je n'ai pas dit cela.

721. M. Shanly n'a-t-il pas été appelé, et les entrepreneurs amenés devant eux?—Oui.

722. Et ils devaient recevoir 50 centins par verge cube?—Oui.

Par M. Ouimet :

723. Cela concordait-il avec les autres changements apportés aux travaux?—Ce n'était pas le changement de la date de leur achèvement; c'était le second changement.

Par M. Gibson :

724. Maintenant, je remarque aussi que, pour les excavations dans le roc, le prix payé à Hugh Ryan et C^{ie}, en vertu du premier contrat, était de 95 centins la verge cube, tandis que l'excavation du surplus est portée à \$1.40 la verge?—Cela a été arrangé de la même manière.

725. Pouvez-vous me dire s'il y avait quelque chose, dans le contrat primitif, à propos du coût total de l'épuisement du canal?—Dans le contrat primitif?

726. Oui; quel était le prix fixé d'abord pour l'épuisement du canal?—Je ne m'en rappelle pas maintenant, mais vous le trouverez là dedans. Dans le contrat primitif, il devait être pratiqué des tranchées de chaque côté du canal, dans le roc, qui devaient être remplis de corroi d'argile. Ils ne l'ont pas fait, mais ils ont préféré assécher le sas de l'écluse, en pompant l'eau plutôt qu'en faisant ces tranchées.

727. Ils ont préféré dépenser l'argent à pomper plutôt que de faire un barrage à l'entrée du canal? Je remarque ici: "Épuisement de la cuvette du canal, \$15,000," et pour épuisement et dépenses éventuelles, \$10,000. Il y a aussi \$20,000 pour l'épuisement de l'eau dans le sas de l'écluse; puis \$35,000 additionnelles, et ensuite encore une nouvelle addition de \$15,000?—Tout cela est en vertu de ces deux contrats.

728. En sorte qu'ils ont été payés en tout, ou qu'ils le seront si on règle avec eux, \$70,000 pour épuisement?—Oui.

729. Contre \$25,000 pour le premier épuisement?—Oui.

730. Je comprends que le premier compte de Ryan et C^{ie} pour épuisement était de \$20,000?—Je pourrais le voir par la soumission. Je ne m'en rappelle réellement

pas. Je n'ai aucun doute que c'était \$20,000. C'est le certificat d'alors, mais pas le dernier.

731. Où est la soumission?—Ce n'est pas celle-là; c'est celle de l'entrée, de l'écluse de prise d'eau.

Par M. Davies :

732. Quelle section cherchez-vous?—N^o 2, l'écluse.
M. DAVIES.—La voici: c'est le contrat lui-même.

Par M. Gibson :

733. Voici ce que vous trouvez dans le contrat même:—"Construction de barrages, fourniture et fonctionnement des pompes, et faire tout ce qui sera nécessaire pour assécher le sas de l'écluse." Voulez-vous nous lire cette clause, s'il vous plaît?—L'article 19 de la soumission est comme il suit: "Construction de barrages, fourniture et fonctionnement des pompes, et faire tout ce qui sera nécessaire pour assécher le sas de l'écluse; tranchées pour remplir et vider les siphons et autres ouvrages au fond du sas, et faire tout ce qui sera nécessaire pour tenir les sas à sec, tel que spécifié, \$20,000."

734. Maintenant, pour assécher le sas, ou plutôt la cuvette du canal, afin de lui donner 600 pieds de longueur, les entrepreneurs s'engageaient à tenir la place à sec pendant l'exécution des travaux, pour \$20,000?—Oui.

735. Lorsque le gouvernement décida d'allonger l'écluse de 50 pieds, il fut fait un autre arrangement par lequel le gouvernement consentait à payer \$35,000 aux entrepreneurs pour l'assèchement de ces 50 pieds de surcroît?—Ce n'était pas seulement l'allongement, mais l'approfondissement. Ils l'approfondirent de 16 pieds 3 pouces à 19 pieds, et plus la profondeur est grande, plus le risque augmente, comme vous savez, de l'invasion par l'eau. Si vous regardez à cette soumission, vous verrez qu'il devait être pratiqué deux tranchées le long des côtés du canal pour empêcher le filtrage de l'eau par les fissures de l'écluse.

736. De combien était-elle approfondie?—De 16 pieds 3 pouces à 19 pieds.

737. Et ensuite?—De 19 pieds à 20 pieds 3 pouces.

738. Quelle est maintenant sa profondeur?—20 pieds 3 pouces.

739. Dans le troisième changement, lorsque l'écluse fut allongée de 250 pieds, c'est-à-dire de 650 à 900 pieds, vous avez accordé \$15,000 de surcroît pour l'épuisement?—Oui.

740. Dans le nouvel état de choses, vous savez que le sas de l'écluse devait avoir 50 pieds de moins large qu'auparavant?—Oui.

741. Eh bien! est-ce que la diminution de largeur ne devait pas compenser l'augmentation de longueur, 40 pieds sur 650 de long?—Je pense que vous admettez quo plus bas on va, plus grand est le danger.

742. Ce n'est pas à moi à répondre à la question.—Sans doute; mais j'y réponds.

743. N'est-il pas vrai qu'il y a une moindre superficie dans une excavation de 900 pieds de longueur par 60 pieds de largeur que dans une de 650 pieds par 100?—Sans doute.

744. La superficie est de 54 contre 65?—Oui.

745. Vous avez dit que ce surcroît de profondeur exigeait plus de précautions. Quelles étaient ces plus grandes précautions?—J'ai dit que le risque était plus grand.

746. Je vous demande pourquoi?—Parce que la pression est plus forte. Plus vous descendez, plus la pression est grande.

747. Cependant, il fallait assécher la même superficie, et même une superficie moins grande, quoique plus profonde. Ne pensez-vous pas, M. Schreiber, que \$15,000 bien employées au barrage auraient suffi pour se protéger contre cette plus grande pression dont vous parlez?—Le barrage? Non, ce n'est pas le barrage. Il s'agit des tranchées sur les côtés du canal, et non pas au bout. Nous avions des barrages aux bouts, mais ceci était le long du canal pour empêcher l'eau d'y filtrer d'ailleurs. Les tranchées en corroi étaient pour.....

748. Dans tous les cas, vous dites que pour cet ouvrage de surcroît, bien que la superficie n'en fût pas accrue, le gouvernement a donné aux entrepreneurs \$15,000 de plus pour l'épuisement?—Oui, c'est ce qu'il leur a donné.

Par M. Haggart :

749. Quelle serait la différence entre le prix du contrat actuel, d'après la soumission, et celui du premier contrat, si l'ouvrage eût été fait suivant la première soumission, avec les tranchées en corroi et tout?—Je n'étais pas chargé de faire faire l'ouvrage. Mon impression est que les tranchées constituaient une partie considérable de l'ouvrage.

750. Quelle est votre impression : que la dernière soumission était plus basse que les autres, n'est-ce pas?—La dernière aurait été beaucoup plus basse, c'est-à-dire si les tranchées eussent été faites. Il n'y a aucun doute à cela.

Par M. Gibson :

751. Maintenant, vous avez dit, en réponse à M. Davies, qu'il avait été employé du ciment de Portland dans le radier de l'écluse. Quel était le prix payé à Ryan et C^{ie}, d'après le contrat, pour le ciment de Portland?—Il n'avait pas été stipulé de prix pour le ciment de Portland. Ils reçoivent une piastre de plus pour se servir de ciment de Portland au lieu de ciment canadien.

752. Le ciment de Portland est porté à \$7 la verge pour le radier de l'écluse. D'après la liste que je vois ici, le béton au ciment de Portland a été payé \$7 la verge.—Oh! oui. Je crois qu'ils ont eu \$8.30, n'est-ce pas?

753. Oh! non. Je veux vous signaler ce fait, qu'ils étaient prêts à employer du ciment de Portland dans le fond de l'écluse pour \$7 la verge, d'après la première soumission.—Oui.

754. Ensuite, le prix a été porté à \$8.30?—Était-ce \$8.30?

755. Oui. Maintenant, vous nous avez dit pourquoi ils devaient être payés davantage pour l'épuisement de l'écluse; mais je voudrais vous demander de dire au comité pourquoi ils devaient avoir \$1.30 pour le béton de surcroît requis dans l'ouvrage, en sus du prix stipulé pour le béton dans le contrat primitif?—Parce que, après que l'ingénieur et M. Shanly eurent examiné la chose et connu les circonstances, ils jugèrent que c'était un prix équitable; et c'est la raison pourquoi on l'a fait.

756. En sorte que c'est toujours la même histoire: l'ingénieur et M. Shanly consentirent à augmenter le prix de ce béton comme ils l'avaient fait pour tout le reste?—Ils convinrent que c'était un prix raisonnable.

757. Je remarque, M. Schreiber, qu'il y a un mur de revêtement ici qui est porté au taux de \$7 la verge, et je vois ensuite qu'on l'a changé à \$4.50. Quel genre d'ouvrage était-ce que l'on a changé?—Il a été calculé revenir à \$7.50, n'est-ce pas?

758. Oui. Et il y a une note au bas de la page, signée de vous, qui dit: "J'ai établi le prix de la maçonnerie des murs de revêtement et du ciment à \$4.50 la verge cube, en attendant un examen plus approfondi de la question et avant de donner une estimation finale."—Le prix de \$7.50 était pour la maçonnerie au ciment de Portland, avec de la pierre venant de loin, de la pierre tirée de carrières étrangères. La raison pour laquelle je l'ai mis à \$4.50 est que l'on se servait du grès tiré du canal.

759. Pensez-vous que cette pierre soit assez dure pour ce genre d'ouvrage?—Je crois que oui.

760. Le couvrirait-il?—Je pense que oui.

761. Avez-vous l'intention de laisser le revêtement au prix que vous avez fixé, \$4.50 au lieu de \$7.50?—C'est mon intention.

762. Ainsi, vous ne vous proposez pas de leur donner plus de \$4.50 pour ce mur de revêtement?—Seulement pour la partie du mur qui est en pierre calcaire, une petite partie.

763. Combien a-t-il été employé de cette pierre calcaire?—Je ne pourrais vous le dire sans en faire le calcul.

764. Il y a 6,030 verges à \$4.50, ce qui fait \$27,170?—Je crois que oui.

765. Je remarque aussi, M. Schreiber, qu'en vertu du premier contrat, ils avaient 6 centins la livre pour le fer forgé.—6 centins la livre ?

766. 6 centins la livre.—Oui.

767. Qu'est-ce qui a induit le gouvernement à leur donner 8 centins la livre ?—La raison est la même que pour les autres augmentations.

768. Le gouvernement a été assez généreux pour leur donner \$40 la tonne ?—Non ; il a agi d'après l'avis de M. Shanly et de l'ingénieur en chef.

769. Exactement. Sur l'avis de M. Shanly et de M. Trudeau, par crainte que les entrepreneurs ne fussent pas assez payés, il éleva le prix à \$40 la tonne. Maintenant, M. Schreiber, je vois que le madrier de surcroît, pour les siphons ou conduits souterrains et les buses d'écluse, a été payé au prix de \$45 les 1,000 pieds, mesure de planche.—Oui.

770. Naturellement, le madrier employé dans ces conduits souterrains n'était pas d'une aussi bonne qualité que celui que l'on emploie pour le radier d'une écluse, n'est-ce pas ?—Oh ! il faut qu'il soit de la meilleure qualité.

771. Pour le radier d'un conduit ou siphon ordinaire ?—Oh ! non ; pas pour les conduits ordinaires, mais pour les siphons de décharge et d'alimentation.

772. Et était-il varloqué ?—Était-il quoi ?

773. Varloqué. Le madrier était-il aplani ?—Je ne m'en rappelle réellement pas.

774. Vous ne vous en rappelez pas, comme de raison. Vous n'en savez rien. Eh bien ! c'était tout simplement du madrier de support, n'est-ce pas, sur lequel devait être posé la conduite du siphon ?—Oh ! non.

775. A quoi l'a-t-on employé ?—A doubler le plancher du siphon.

776. C'était le revêtement du siphon. Maintenant, comment se fait-il qu'on a donné \$45 le 1,000 pour le madrier du siphon, contre \$25 le 1,000 pour celui de l'écluse proprement dite ?—La seule raison que je puisse donner est que les deux messieurs dont j'ai parlé l'ont recommandé après avoir examiné la chose.

777. La même générosité ?—Oui.

Par M. Davies :

778. Prétendez-vous que M. Shanly conseille cette augmentation de prix dans son rapport ?—Je pense que vous le trouverez là.

Par le président :

779. Ce rapport est-il par écrit ?—Il est par écrit, là, je pense.

Par M. Gibson :

780. Peut-être pourrez-vous nous dire pourquoi il faut démolir quelques-uns des caissons ?—Oui ; c'est parce qu'ils projettent en avant.

781. Oui, c'est là une excellente raison. Mais pourquoi projettent-ils ?—A cause de la pression de la terre en arrière. Le remplissage en arrière a été fait en hiver, et en été, lorsque la terre dégela, elle devint comme du mastic et poussa le coffrage en avant.

782. Qui était chargé de veiller au remplissage de ces caissons ?—Un nommé Scott.

783. Eh bien ! il ne devait pas remplir son devoir bien scrupuleusement envers le gouvernement ?—L'ingénieur conducteur, M. Crawford, dit que la pierre a été tirée de l'excavation en hiver, et que quand on a rempli les caissons il restait de la terre sur la pierre, et lorsque cette terre a dégelé, les pierres se sont tassées.

784. Vous n'avez pas été consulté à propos du remplissage de ces caissons ?—Sous quel rapport ?

785. Sur leur remplissage en hiver ?—Nous poussions vigoureusement l'ouvrage en hiver.

786. En même temps, si vous aviez su que l'on se servait de matériaux qui devaient probablement dégeler, vous vous y seriez opposé ?—Je n'aurais pas aimé cela, sans aucun doute.

787. Ainsi, par suite de la négligence avec laquelle cet ouvrage a été fait, et de la glace qu'on y a jeté, la pression s'est fait sentir en arrière lorsque le dégel est arrivé?—Ce que j'ai compris, c'est que, comme il y avait de la terre gelée sur la pierre, et probablement aussi de la glace, cette pierre s'est tassée au printemps, et qu'à l'égard du remplissage en terre en arrière des caissons, quand cette terre a dégelé, la pression est devenue énorme et les a poussés en avant.

788. Les plans de ces caissons vous avaient-ils été soumis?—Ils ont été faits dans le bureau, ici

789. Vous ont-ils été soumis?—Oui.

790. Et vous les avez approuvés?—Oui.

791. Vous pensiez qu'ils étaient assez forts?—Oui.

792. Pour quelle raison les avez-vous fait démolir et reconstruire de 10 pieds plus larges?—Je n'ai su que tout dernièrement que cela avait été fait.

793. De fait, il a fallu démolir ces caissons du haut en bas et les refaire de 10 pieds plus larges, et vous n'en saviez rien jusqu'à présent?—Je ne pense pas que ceux qui ont été démolis aient été reconstruits de 10 pieds plus larges.

794. Pardonnez, M. Schreiber, je les ai vus?—J'en ai vu de plus larges.

795. Ces caissons ne se sont pas déplacés tout d'une pièce?—Le fond n'a pas bougé.

796. Ni le dessus?—Non.

797. Le centre s'est bombé?—Oui.

798. Comme un arc bandé?—Oui.

799. Et vous les avez étançonnés?—Oui.

800. Avec quoi?—Avec du béton et des étais.

801. Combien cela a-t-il coûté?—Eh bien! je ne pourrais pas vous le dire en ce moment.

802. Cela a coûté beaucoup?—Non.

803. Le coût de cet ouvrage et celui du coffrage n'auraient-ils pas été suffisants pour construire tout ce sas en maçonnerie du haut en bas?—Non.

804. Pourriez-vous nous donner un mémoire du coût de ce coffrage à une autre séance?—Je ne puis me le procurer en ce moment, mais je pourrai me le procurer de notre ingénieur au Sault Sainte-Marie.

805. Maintenant, à propos de ce pilier dans le canal, combien a-t-il coûté? Combien a coûté l'infrastructure?—Je ne saurais dire.

806. Combien y a-t-il de verges de maçonnerie?—J'oublie combien il y en a. (Après avoir examiné les papiers): 2,483 verges.

807. 2,483 verges de maçonnerie dans ce pilier?—Non; dans l'infrastructure: pas dans le pilier seul.

808. Combien y en a-t-il dans le pilier?—Je ne puis pas le dire, parce qu'on a mis ici la culée, la pile-pivot et ce pilier tous ensemble: 2,483 en tout.

809. En sorte que dans les culées et ce pilier au centre, ou plutôt vers le milieu du chenal, il y a 2,400 verges cubes?—2,483 verges cubes.

810. Connaissez-vous les dimensions de ce pilier au centre du chenal?—Je crois qu'il a environ 14 pieds au fond et 30 pieds de longueur.

811. 30 pieds de longueur. Combien coûterait ce pilier et le coffrage qui l'entoure, à peu près?—Je n'en sais rien. Je ne pourrais pas entreprendre de le dire. Si je ne suis pas exact, on me dit que je me trompe.

812. J'arrive à quelque chose que je veux vous demander, et je désire que vous donniez quelques renseignements au comité?—Je pourrais en faire le calcul au bureau, mais je ne puis vous le dire maintenant.

813. N'aurait-il pas été possible, dans la construction de ce pont de chemin de fer, de mettre une couple de panneaux de chaque côté du centre et d'allonger le pont de manière à couvrir toute la superficie du chenal?—Vous voulez dire que lorsque le pont aurait été terminé, de l'allonger?

814. Oui.—J'ai soumis cela à la *Dominion Bridge Company* pour savoir ce qui pouvait être fait. Je pensais qu'on pourrait le faire sans de trop grands frais, mais on m'a dit que cela coûterait presque autant qu'une nouvelle arche.

815. Et avez-vous cru cela?—Eh bien! cela n'aurait pas coûté autant, mais ça aurait coûté beaucoup plus que je ne pensais.

816. Eh bien ! quatre ou cinq panneaux de chaque côté du centre auraient traversé tout le chenal ?—Oui, mais il aurait fallu renforcer d'autres parties du pont.

817. Mais le pont tournait sur son centre ?—Oui.

818. Et la moindre pression est aux extrémités ?—Sans doute.

819. Et pour accroître la capacité de charge du pont, il suffisait d'ajouter au centre et d'allonger les bouts, et cela n'aurait pas affaibli le pont du tout ?—Oh non ; mais si vous en augmentez la portée, il faut accroître la force de votre pont.

820. Sans doute ; et comme les cordes supérieures rayonnaient vers le haut, il n'y avait pas de difficulté à les augmenter.—J'ai soumis cela pour voir ce que l'on pourrait faire à ce sujet.

821. Est-ce qu'on n'aurait pas pu le faire ?—Oui.

822. Et n'aurait-on pas dû le faire ?—C'est une affaire d'opinion. Il est possible qu'on aurait dû couvrir tout le chenal.

823. Est-ce que cela ne gêne pas l'apparence d'un aussi bel ouvrage ?—Je le pense.

824. Et ce défaut n'est-il pas dangereux ?—Ceux qui ont fait le plan du pont ne le pensent pas. Ils croient qu'il est beaucoup plus sûr.

825. N'est-il pas probable qu'un navire peut dévier de sa route quelque jour, peut-être à cause d'une tempête ou autrement, en passant par ce chenal, ou que son gouvernail se déränge, et qu'il vienne se frapper contre ce pilier, ou sur une ferme du pont, et qu'il emporte cette travée ?—Cela est possible.

826. Oui, c'est une chose possible. Maintenant, M. Schreiber, vous dites qu'à la suite d'une dépêche de sir William Van Horne, la pile d'appui a été placée dans cette localité ?—Non, je n'ai pas dit cela.

827. Qu'avez-vous dit ?—J'ai dit que M. Van Horne voulait une pile pivotale.

828. Au milieu du canal ?—Au milieu du canal, et que la cuvette du canal fût élargie de chaque côté.

M. GIBSON.—Cela aurait été pis que la pile d'appui actuelle.

Par M. Haggart :

829. La pile d'appui actuelle ?—Oui.

Par M. Gibson :

830. N'est-il pas vrai que le gouvernement projetait ce canal avant que M. Van Horne n'ait construit ce pont ?—Oh ! oui.

831. C'est la Compagnie du Pacifique Canadien qui a construit ce pont ?—Oui ; elle a construit le pont fixe.

832. N'est-il pas vrai que le gouvernement avait fait tracer ce canal avant que le Pacifique Canadien n'eût construit cette partie de la ligne ?—Je n'en sais rien. Il le projetait certainement.

833. Et n'est-il pas vrai que M. Page avait notifié la compagnie qu'aussitôt que le canal serait terminé, elle aurait à prendre des mesures pour construire un pont d'une longueur suffisante pour couvrir tout le chenal ?—Je ne le sais pas.

834. Vous n'avez jamais entendu parler de cela auparavant ?—Je n'ai jamais vu le rapport.

835. Vous n'avez jamais rien vu dans votre département qui eût trait à cela ?—J'ai vu un plan qui traversait tout le chenal.

836. Et parce que M. Van Horne, c'est-à-dire la Compagnie du Pacifique, aurait eu à supporter le surcroît de dépense qu'aurait entraîné l'allongement de son pont, le gouvernement a cru qu'il devait placer une pile d'appui en cet endroit ?—Je ne saurais vous dire.

837. Vous ne sauriez nous le dire. Eh bien ! je me demande si quelque autre que vous pourrait nous le dire.

M. OUMET.—Vous nous l'avez dit.

Par M. Macdonell :

838. Un moment avant que vous ne partiez. Je désire vous poser une question qui éclaircira quelque chose qui a surgi à propos d'une question de M. Davies. Si

vous vous rappelez, il vous a questionné au sujet des tuyaux, du contrat pour les tuyaux ou conduites du pouvoir moteur.—Oui.

839. Pouvez-vous nous dire maintenant si ce contrat a été donné à la suite de soumissions ou privément, comme l'a dit M. Davies?—Eh bien! je ne pourrais le dire qu'en consultant les documents. Je ne m'en souviens pas.

840. Veuillez le faire, s'il vous plaît, parce qu'en réalité il a été demandé des soumissions.—Je ne m'en souviens pas.

Par M. Haggart :

841. Vous vous trompiez, le contrat a été donné sur soumissions.—J'y verrai.

Par M. Macdonell :

842. Il y a un autre point sur lequel je voudrais vous questionner. M. Gibson vous a questionné au sujet de la différence du prix des excavations en terre, qui a été porté de 25 à 60 centins. Savez-vous personnellement combien il restait à faire d'excavation quand ce changement a été fait, ou connaissez-vous les positions de la terre à enlever quand le changement devait être fait ou a été fait dans le contrat?—Je crois en connaître la quantité. Il y en avait 425 verges.

843. 425 verges. Pouvez-vous nous dire où se trouvait cette terre?—Non, je ne le sais pas.

844. Savez-vous si elle était le long de la levée de l'écluse? De fait, ce n'était qu'une très petite quantité?—Une très petite quantité.

M. DAVIES.—Il dit qu'il n'en sait rien.

Par M. Macdonell (Algoma) :

845. Ce n'était qu'une petite quantité?—425 verges cubes.

846. 425 verges cubes à 60 centins. Ce n'est pas très important.—Cela ne fait que \$255.

La séance est levée.

SALLE DE COMITÉ, No 49,
CHAMBRE DES COMMUNES, 14 juin 1895.

Le comité se réunit.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER est rappelé, et son interrogatoire est continué.

Par M. Haggart :

847. Quand avez-vous été nommé sous-ministre et ingénieur en chef des chemins de fer et canaux?—Le 30 novembre 1892. C'est le 5 décembre 1892 que je suis entré en fonctions.

848. Aviez-vous eu quelque connaissance personnelle, soit par correspondance ou par conversation avec le sous-ministre, ou avec le ministre en charge du département, au sujet du canal du Sault Sainte-Marie, avant cette date?—Non, aucune.

849. Alors, tout ce que vous connaissez au sujet de ce canal, vous l'avez appris par les documents en votre possession ou ceux que vous trouvez dans le département?—Oui.

850. Jusqu'à la date de votre nomination?—Oui.

851. Voulez-vous examiner ceci, M. Schreiber, et le lire? C'est une lettre de l'honorable Mackenzie Bowell en date du 17 décembre 1891. La trouvez-vous dans le département?—Oui.

852. C'est un exposé de toutes les opérations, de tous les changements apportés au contrat, et des raisons qui motivaient ces changements jusqu'à cette date?—Oui, elle les relate tous, je crois. Elle se trouve dans le volume 1 des pièces.

853. Je voudrais que vous nous lisiez ce mémoire, ainsi que le rapport de l'ingénieur en chef à M. Mackenzie Bowell, le mémoire au conseil et l'arrêté du conseil. Veuillez les lire dans leur ordre de date, s'il vous plaît.

Le témoin donne lecture des documents suivants :—

“ OTTAWA, 17 décembre 1891.

“ A l'honorable MACKENZIE BOWELL,

“ Ministre suppléant des chemins de fer et canaux.

“ MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre les renseignements suivants au sujet du canal du Sault Sainte-Marie.

“ Cette demande a été faite par suite des observations faites en parlement par M. Gibson, M.P., et sir Richard Cartwright, au sujet de l'opportunité d'accroître la largeur des portes et de les faire de toute la largeur de l'écluse projetée, c'est-à-dire, de 100 pieds, et de la promesse que vous avez faite à la Chambre que la question serait étudiée.

“ D'après le premier projet de construction de cet ouvrage, tel que couvert par le contrat passé avec MM. Hugh Ryan et C^o, le 20 novembre 1888, ses principaux éléments étaient comme il suit :—

“ PROJET PRIMITIF.

(1) Longueur du sas (entre les portes d'écluse).....	600 pieds.
Largeur du sas.....	85 “
Largeur d'ouverture des portes.....	60 “
Hauteur de l'eau sur les buses.....	16 “
Nombre de navires du plus grand modèle du canal Welland (255 pieds de longueur), pouvant passer en une seule écluse.....	2
Coût estimé à.....	\$985,000

“ Ce premier projet fut ensuite modifié de manière à permettre le passage de quatre navires au lieu de deux en une seule éclusée, et il est à présent comme il suit :—

(2) Longueur du sas (entre les portes d'écluse).....	650 pieds.
Largeur du sas.....	100 “
Largeur d'ouverture des portes.....	60 “
Hauteur de l'eau sur les buses.....	19 “
Nombre de navires du plus gros modèle du canal Welland (255 pieds de longueur), pouvant passer en une seule éclusée.....	4
Coût estimé à.....	\$1,205,000

“ D'après ce projet, on devait obtenir un plus grand espace en élargissant le sas de l'écluse, ce qui permettait à quatre navires d'y entrer par couples, arrangement qui, tout en donnant le surcroît d'espace nécessaire probablement au minimum du coût, est sans doute exposé aux difficultés qu'entraîne la proximité de plusieurs navires dans un espace restreint et leur placement dans les positions voulues,—difficultés qui ne peuvent être évitées que par un soin extrême de la part des personnes chargées des navires et des travaux.

“ Afin d'obtenir ce service avec des ouvertures de portes de la grandeur (60 pieds) jugée nécessaire, il fallait rétrécir l'écluse aux deux entrées à cette largeur, laissant un sas dans lequel deux des quatre navires qu'elle pourrait contenir auraient à se tenir en dehors du chenal rectiligne.

“ Pour obvier à cette difficulté, et néanmoins y recevoir quatre navires, il y a deux moyens : c'est, ou d'accroître la largeur d'ouverture des portes à toute la largeur du sas (100 pieds), ou d'allonger le sas.

“ Le projet suivant, n^o 3, montre les principaux éléments d'une écluse à larges portes :—

(3) Longueur du sas (entre les portes d'écluse).....	600 pieds.
Largeur du sas.....	100 “
Largeur d'ouverture des portes.....	100 “
Hauteur de l'eau sur les buses.....	19 “
Nombre de navires du plus gros modèle du canal Welland (255 pieds de longueur), pouvant passer en une seule éclusée (deux navires côte à côte).....	4
Coût estimé à.....	\$1,711,000

“ Je ne conseillerais pas l'adoption de portes donnant une ouverture de 100 pieds de largeur.

“ Des portes ayant les dimensions nécessaires pour donner une ouverture de cette largeur seraient nécessairement très grandes, chaque vantail ayant 56 pieds de largeur et 44 pieds de hauteur; et quoique, peut-être, (étant mus par la force hydraulique,) la difficulté de fonctionnement ne serait pas beaucoup accrue à cause de leur grandeur, cependant, en cas d'accident, ce serait une affaire sérieuse, et qui entraînerait beaucoup de retards, de les remplacer. En outre, le coût de cinq paires de portes de ces dimensions est une question dont il faudrait tenir compte.

“ Je reconnais volontiers les avantages d'avoir une entrée et une sortie de l'écluse en droite ligne, mais je crois que l'on obtiendrait ces avantages plus facilement en augmentant la longueur de l'écluse et en réduisant sa largeur. Dans le cas où il faudrait plus tard accroître les facilités de passage, l'on s'apercevrait probablement que le meilleur moyen d'y arriver serait d'avoir deux écluses étroites côte à côte.

“ La question se résume donc à ce que l'ouvrage devra coûter.

“ Pour allonger le sas de l'écluse suffisamment pour qu'il y entre quatre navires bout à bout, le projet serait comme il suit :—

(4) Longueur du sas (entre les portes d'écluse).....	1,100 pieds.
Largeur du sas.....	60 “
Largeur d'ouverture des portes.....	60 “
Hauteur de l'eau sur les buses.....	19 “
Nombre de navires du plus gros modèle du canal Welland (255 pieds de longueur), pouvant passer en une seule éclusée.....	4
Coût estimé à.....	\$1,770,000

“ Si, cependant, le gouvernement décidait, après mûre considération des questions qui se présentent, d'adopter une écluse capable de contenir trois navires seulement au lieu de quatre, l'on pourrait obtenir des entrées en ligne droite sans faire d'aussi fortes dépenses. Le projet suivant répondrait à ces besoins :—

(5) Longueur du sas (entre les portes d'écluse).....	830 pieds.
Largeur du sas.....	60 “
Largeur d'ouverture des portes.....	60 “
Hauteur de l'eau sur les buses.....	19 “
Nombre de navires du plus gros modèle du canal Welland (255 pieds de longueur), pouvant passer en une seule éclusée.....	3
Coût estimé à.....	\$ 1,521,000

“ En comparant le coût de ces différents projets, les résultats sont les suivants :—

(1) Projet primitif, profondeur de 16 pieds, pour contenir 2 navires	\$ 985,100
(2) Projet actuel ou modifié, profondeur de 19 pieds (pour contenir 4 navires côte à côte).....	1,205,000
(3) 600 pieds x 100 pieds, avec portes de 100 pieds de largeur, profondeur de 19 pieds (pour contenir 4 navires côte à côte).....	1,711,000
(4) 1,100 pieds x 60 pieds, avec portes de 60 pieds de lar- geur, profondeur de 19 pieds (pour contenir 4 navires bout à bout)	1,770,000
(5) 830 pieds x 60 pieds, avec portes de 60 pieds de largeur, profondeur de 19 pieds (pour contenir 3 navires bout à bout).....	1,521,000

“ Je recommanderais l'adoption du projet n° 5, prévoyant une écluse de 830 pieds de longueur, 60 pieds de largeur, avec ouvertures de portes de 60 pieds de largeur, et avec 19 pieds d'eau sur les seuils dans les plus basses eaux du lac, ce qui équivaut à 20 pieds à leur niveau moyen, la limite du canal américain.

“ Je dois ajouter, cependant, que l'on a suggéré un autre projet par lequel on ferait une écluse capable de recevoir un navire des lacs de 320 pieds de longueur, et deux navires du genre de ceux du canal Welland de 255 pieds de longueur. Il n'y a aucune objection à ce projet au point de vue du génie civil, et il peut être décrit comme il suit :—

(6.) Longueur du sas (entre les portes d'écluse)	900 pieds.
Largeur du sas.....	60 “
Largeur d'ouverture des portes.. ..	60 “
Hauteur de l'eau sur les buses.....	19 “
Nombre de navires pouvant passer en une seule éclusée.....	3
Coût estimé à.....	\$ 1,600,000

“ (L'exécution de ce projet coûterait \$79,000 de plus que le projet n° 5.)

“ Dans le cas où l'on déciderait maintenant de faire quelque changement dans le sens indiqué au cours de la discussion qui a eu lieu au parlement sur cette question, il faudrait que je reçoive instruction à une date rapprochée de m'assurer du prix que les entrepreneurs demanderaient pour faire l'ouvrage de surcroît qu'exigeraient ces changements, afin que je puisse soumettre toute la question à votre considération.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ (Signé) T. TRUDEAU,

“ *Ingenieur en chef des canaux.*”

“ 23 décembre 1891.

“ (Mémoire.)

“ Le soussigné a l'honneur d'exposer que, conformément à une promesse faite au parlement durant la dernière session, il a fait étudier de nouveau la question de la construction de l'entrée et de la sortie du canal du Sault Sainte-Marie, actuellement donnée à l'entreprise, en droite ligne avec les murs du sas de l'écluse, et qu'il a obtenu de l'ingénieur en chef des canaux un rapport portant la date du 17 du mois courant, accompagné d'un diagramme explicatif, indiquant les moyens d'arriver au but désiré, et donnant en même temps les principaux caractères de plusieurs projets praticables, ainsi que le coût impératif de chacun d'eux.

“ Le soussigné fera observer que deux des projets ainsi soumis par l'ingénieur en chef offrent les avantages cherchés. L'un (n° 5) prévoit un sas de 830 pieds de longueur et 60 pieds de largeur, avec ouvertures de portes de 60 pieds de largeur et une profondeur de 19 pieds d'eau sur les seuils, ce sas devant pouvoir recevoir trois des plus gros navires du genre de ceux du canal Welland (255 pieds de longueur).

“ Il porte l'évaluation du coût d'une pareille écluse à \$1,521,000, contre l'estimation du coût des travaux actuellement donnés à l'entreprise de \$1,205,000.

“ Ce projet est recommandé par l'ingénieur en chef. En même temps, cependant, il soumet un autre projet (n° 6) au moyen duquel, au lieu de trois navires de 255 pieds de longueur chacun, il pourrait passer en une seule écluse un navire de 320 pieds et deux de 255 pieds de longueur, la longueur du sas de l'écluse étant portée à 900 pieds, et le coût de l'ouvrage à \$1,600,000, ce qui fait une augmentation de \$79,000, les autres éléments du projet étant les mêmes que ceux du n° 5. L'ingénieur en chef dit qu'il n'existe aucune objection à ce projet au point de vue du génie civil.

“ Le soussigné soumet, comme partie de son mémoire, copie du rapport de l'ingénieur en chef; et considérant que le plus grand espace que donnerait l'exécution du projet n° 6 peut être regardé comme l'équivalent de l'augmentation du coût, et en prévision aussi du développement du trafic en cet endroit, il recommande que le plan n° 6 ci-dessus mentionné soit adopté, pourvu que l'on puisse obtenir des termes et conditions favorables des entrepreneurs, couvrant les modifications et changements nécessaires aux travaux tels qu'actuellement en voie d'exécution—ces termes, conditions, modifications et changements devant être sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil.

“ Respectueusement soumis,

“ (Signé)

M. BOWELL,

“ *Ministre suppléant des chemins de fer et canaux.*”

“ OTTAWA, 24 décembre 1891.

“ Vu le mémoire du ministre suppléant des chemins de fer et canaux, en date du 23 décembre 1891, exposant que, conformément à une promesse faite au parlement durant la dernière session, il a fait étudier de nouveau la question de la construction de l'entrée et de la sortie du canal du Sault Sainte-Marie, actuellement donnée à l'entreprise, en droite ligne avec les murs du sas de l'écluse, et qu'il a obtenu de l'ingénieur en chef des canaux un rapport portant la date du 17 du mois courant,

accompagné d'un diagramme explicatif, indiquant les moyens d'arriver au but désiré, et donnant en même temps les principaux caractères de plusieurs projets praticables, ainsi que le coût impératif de chacun d'eux.

“ Le ministre fait observer que deux des projets ainsi soumis par l'ingénieur en chef offrent les avantages cherchés. L'un (n° 5) prévoit un sas de 830 pieds de longueur et 60 pieds de largeur, avec ouvertures de portes de 60 pieds de largeur et une profondeur de 19 pieds d'eau sur les seuils, ce sas devant pouvoir recevoir trois des plus gros navires du genre de ceux du canal Welland (255 pieds de longueur).

“ Il porte l'évaluation du coût d'une pareille écluse à \$1,521,000, contre l'estimation du coût des travaux actuellement donnés à l'entreprise, de \$1,205,000.

“ Ce projet est recommandé par l'ingénieur en chef. En même temps, cependant, il soumet un autre projet (n° 6) au moyen duquel, au lieu de trois navires de 255 pieds de longueur chacun, il pourrait passer en une seule écluse un navire des lacs de 320 pieds et deux de 255 pieds de longueur, la longueur du sas de l'écluse étant portée à 900 pieds, et le coût de l'ouvrage à \$1,600,000, ce qui fait une augmentation de \$79,000, les autres éléments du projet étant les mêmes que ceux du n° 5. L'ingénieur en chef dit qu'il n'existe aucune objection à ce projet au point de vue du génie civil.

“ Le ministre soumet comme partie de son mémoire, copie du rapport de l'ingénieur en chef, et dit que, considérant que le plus grand espace que donnerait l'exécution du projet n° 6 peut être regardé comme l'équivalent de l'augmentation du coût, et en prévision aussi du développement du trafic en cet endroit, il recommande que le plan n° 6 ci-dessus mentionné soit adopté, pourvu que l'on puisse obtenir des termes et conditions favorables des entrepreneurs, couvrant les modifications et changements nécessaires aux travaux tels qu'actuellement en voie d'exécution—ces termes, conditions, modifications et changements devant être sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil.

“ Le comité recommande l'adoption du rapport du ministre des chemins de fer et canaux.

“(Signé) JOHN J. MCGEE,

“ *Greffier du Conseil privé.*”

Par M. Haggart :

853a. Ensuite, après ce rapport au conseil, quel a été le changement suivant?—Le rapport au conseil traite principalement du changement à 900 pieds de longueur, 60 pieds de largeur et 20 pieds 3 pouces sur le buse.

Par M. Davies :

854. Sur le buse?—20 pieds 3 pouces.

855. Je pense que vous vous trompez.—Non.

856. Je le pense.—19 pieds.

857. J'ai le document entre les mains.—Eh bien! attendez un instant. C'est probablement 19 pieds là-dedans, mais quand ce changement a été fait, on l'a porté à 20 pieds 3 pouces.

858. Mais le document que vous venez de lire dit expressément: “Longueur, 900 pieds, largeur, 60 pieds, largeur d'ouverture des portes, 60 pieds, hauteur d'eau sur le buse, 19 pieds.”—A la suite de cela, vous trouverez un autre arrêté en conseil qui la porte à 20 pieds 3 pouces.

Par M. Haggart :

859. Ce qui était la profondeur de l'écluse américaine?—Oui, je comprends cela.

860. Ce changement de 19 à 20 pieds 3 pouces entraînait-il un surcroît de dépenses?—Oh! oui, nécessairement.

861. Eh?—Nécessairement.

862. Vous n'en connaissez pas le montant?—Je ne pourrais pas vous dire la différence entre les deux.

863. M. Thompson, l'ingénieur chargé de surveiller les travaux, serait probablement mieux en mesure de parler exactement quant à l'effet du changement?—Je le pense, certainement.

864. Vous seriez surpris d'apprendre que le changement n'a presque rien coûté, l'abaissement du buse de l'écluse?—Oui, je le serais.

865. Très peu; cela ne coûterait rien.—Il le saura.

866. Néanmoins, nous pourrions avoir ce renseignement de l'ingénieur dirigeant. Alors, c'est le seul changement qui ait été apporté à l'écluse depuis cet arrêté en conseil, le changement de la profondeur d'eau sur le buse de l'écluse de 19 pieds à 20 pieds 3 pouces?—C'est ce que j'ai appris par le document.

867. M. Gibson vous a posé une question à propos du changement dans le prix de l'excavation en terre, de 25 à 60 centins. Vous ne savez pas la quantité de matériaux que comportait ce changement?—C'était 415 verges. Je crois l'avoir dit l'autre jour: 400 et quelques verges.

868. Connaissez-vous quelques détails à propos de ces matériaux? Savez-vous ce que c'est que l'on a creusé?—Non, je ne m'en rappelle pas.

869. M. Thompson le saura. M. Gibson vous a aussi questionné à propos du changement de prix de l'excavation dans le roc, qui a été porté de 95 centins à \$1.40.—Oui.

870. Vous ne savez rien à propos de cela?—Non; je ne pourrais pas dire.

871. Il vous a aussi parlé du prix plus élevé accordé aux entrepreneurs pour l'épuisement du canal. Vous vous en souvenez?—Oui,

872. Voulez-vous regarder au contrat primitif et voir combien cet épuisement aurait coûté, et quelle est la différence de coût entre ce contrat et le dernier changement qui a été fait?—D'après le calcul des soumissions.....

873. D'abord, donnez-le-moi pour une profondeur de 16 pieds. Combien l'épuisement et les tranchées en corroi auraient-ils coûté. Donnez-moi d'abord les tranchées.—Les tranchées en corroi étaient d'abord: "Excavation en terre dans les tranchées des côtés et des bouts, \$4,500."

874. Oui?—"Excavation dans le roc (la même chose), \$25,500. Epuisement de l'eau dans les tranchées sur les côtés et aux extrémités du canal pendant les travaux, \$12,500."

875. Oui?—"Argile à corroi dans les tranchées des côtés et des bouts fournie, livrée, etc., \$29,700. Excavation en terre dans les tranchées, sur les quatre côtés de l'écluse, \$1,800. Ditto dans le roc, \$35,000. Assèchement des tranchées sur les quatre côtés de l'écluse, \$12,500."

Par M. Davies :

875a. Cela se trouve deux fois; vous avez déjà lu cela.—Non.

M. HAGGART.—Les tranchées des extrémités. Celles-ci sont les autres tranchées.

(Le témoin continue):—"Argile à corroi dans les tranchées fournie et livrée, \$23,400." Cela fait \$144,900 au sujet des tranchées. Ensuite: "Etablir un barrage à l'extrémité supérieure de la section et une décharge de drainage en amont de l'écluse, et tenir la cuvette du canal à sec pendant les travaux, etc., \$15,000. Construction de barrages, fourniture et fonctionnement de pompes, et faire tout ce qui sera nécessaire pour assécher les sas de l'écluse, les tranchées pour remplissage et autres travaux dans le fond du sas, etc., \$20,000."

Par M. Gibson :

876. Permettez un instant. Est-ce que les chiffres que vous donnez maintenant sont le résultat du changement de 19 à 20 pieds?—Non, non; c'est pour les 16 pieds.

877. Ce n'est qu'une estimation, cependant?—Ce sont les chiffres des soumissions d'après les quantités.

Par M. Haggart :

878. Alors, pour l'écluse de 16 pieds de profondeur d'eau, l'épuisement et les tranchées corroyées auraient coûté \$179,000?—D'après les prix des soumissions appliqués aux quantités.

879. Combien de ce travail a été fait, qu'y a-t-on dépensé, et sous quelle forme. Prenez le premier item.—Item 2, \$750.10 ; c'est l'excavation en terre.

880. Item 3 ?—\$1,110.

881. Item 4 ?—\$500.

882. Item 5 ?—Rien.

883. Item 6 ?—Rien.

884. Item 7 ?—Rien.

885. Item 8 ?—Rien.

886. Item 9 ?—Rien.

887. Item 12 ?—\$14,250.

888. Item 19 ?—\$20,000.

889. Quel est le total ?—Le total est de \$35,611.

890. Ce qui laisse une balance ?—De \$144,289.

891. Ajoutez à cela les tranchées en corroi prolongées sur la longueur de l'écluse de 20 pieds 3 pouces d'eau sur les buses. Quelle serait la différence du coût comparativement à celui de l'ancienne écluse de \$179,900, si nous appliquons ces chiffres à une profondeur de 20 pieds 3 pouces sur les seuils avec la plus grande longueur ? Je voudrais savoir quel serait le coût de surcroît probable de l'exécution du projet primitif d'après les nouvelles conditions ?—Eh bien ! il est très difficile d'arriver à cela. Il faudrait creuser ces tranchées de 4 pieds de plus, et naturellement plus on va profond plus la chose est coûteuse.

892. Eh bien ! donnez-le-moi approximativement ?—M. Thompson pourrait vous le dire plus facilement que moi, mais ce serait beaucoup plus, en proportion de l'ouvrage fait.

893. Cela coûterait plus d'un quart de plus, dans tous les cas ?—Oui.

894. Alors, l'exécution de cet ouvrage suivant le plan primitif et l'ouvrage particulier que M. Ryan avait à faire aurait coûté dans les environs de \$215,000 ?—Je crois que oui.

M. DAVIES s'oppose à ce mode d'interrogatoire.

Par M. Haggart :

895. Ajoutez 25 pour 100 à \$179,000.—En chiffres ronds, \$45,000.

896. Ajoutez \$45,000 à \$179,000.—Mettons \$180,000, cela fait \$225,000.

897. Et pour quel prix avez-vous fait faire tout cet ouvrage en vertu du dernier contrat donné à M. Ryan ?—\$95,611.

898. Oui. Quelle a été l'économie faite par le dernier arrangement ?—Eh bien ! disons \$95,000 et \$225,000. Comme je l'ai déjà dit, je crois, elle est de \$130,000.

Par M. Davies :

899. Qu'est-ce qui serait de \$130,000 ?—La différence entre ce que l'ouvrage a coûté et ce qu'il aurait coûté en y ajoutant les tranchées en corroi et les 25 pour 100.

Par M. Mulock :

900. Mais vous avez laissé une partie de l'ouvrage de côté ?—Oui.

Par M. Davies :

901. Vous portez le coût de l'ouvrage primitif à \$179,000 ?—\$180,000 en chiffres ronds.

Par M. Haggart :

902. L'économie réalisée en suivant le plan récemment adopté plutôt que le projet primitif est de combien ?—La différence est de \$130,000, d'après la base que j'ai posée.

Par M. Davies :

903. Pour combien dites-vous que Ryan l'a fait ?—\$60,000 et \$35,611, c'est-à-dire, \$95,611.

Par M. Haggart :

904. Je vois ici un paragraphe dans le *Globe* qui dit : " Il appert, d'après les questions faites par M. Gibson, que les entrepreneurs ont reçu \$5 par verge cube, en vertu du premier contrat, pour la maçonnerie de l'écluse, et \$12.60 en vertu du nouvel arrangement." Quels ont été les changements réels?—Le prix était d'abord de \$11, mais il me faudrait consulter les documents; il a été changé de \$11 et quelque chose à \$12.60. Dans un cas, ce serait de \$11 à \$16, et dans l'autre de \$11 à \$12.60.

905. Quelle raison a-t-on donné pour cette augmentation de prix? Le savez-vous?—Je n'en sais rien.

906. Vous ne savez rien de l'augmentation de prix qu'on leur a donné pour les boulons?—Non.

907. Ni pour le bois?—Non.

908. Vous ne connaissez rien de tout cela?—Non.

909. Maintenant, nous pouvons arriver aux deux points pour lesquels vous êtes responsable. La décision du gouvernement de faire terminer l'entreprise un an plus tôt que ne le comportait le contrat, pour quoi il a été payé \$90,000. Savez-vous si c'était là une rémunération suffisante à l'entrepreneur pour terminer sous un an ou non?—Je n'en sais réellement rien. C'était avant que j'eusse quelque chose à faire avec l'entreprise.

910. Vous m'avez soumis quelque chose au sujet du pont du chemin de fer du Pacifique Canadien sur le canal. Pouvez-vous me dire le nombre de verges de maçonnerie qu'il y a dans ce pilier?—550.

911. Quel était le prix stipulé au contrat pour la construction du pont?—\$19,400 pour la superstructure.

912. Quel serait le coût de la superstructure à part le pilier?—D'après l'ingénieur des ponts du département, \$45,000.

913. Vous êtes entré en correspondance avec certaines personnes, et vous avez fait faire une estimation par l'ingénieur du département, pour savoir ce qu'il en coûterait pour renforcer le pont actuel qui avait été entrepris, afin de lui donner une portée suffisante pour qu'il atteigne d'un côté à l'autre. Avez-vous la correspondance? Avez-vous le rapport de l'ingénieur à ce sujet?—Je crois qu'il se trouve parmi les documents déposés.

914. Je ne sais pas s'il est ici ou non.—Oui, je crois qu'il est ici.

915. Lisez-le en entier; mais d'abord, connaissez-vous les raisons pour lesquelles le pont a été construit avec un pilier?—Non.

Le témoin lit ce qui suit :—

" MÉMOIRE re prolongement du bras du pont tournant au Sault Sainte-Marie jusqu'à la culée, et enlèvement de la travée à ferme actuelle.

" Pour atteindre le but désiré, il faudrait, soit une nouvelle superstructure, soit une addition d'environ 75 pieds à la longueur de la partie du pont qui traverse le canal, et contrebalancer la partie ou le bras plus court.

" L'augmentation de la longueur du bout du pont qui traverse le canal avec le surplus de chargement mort et vivant, et le contrebalancement du bras court, produiraient des efforts dans les membres des travées, le tablier mobile, etc., de plus du double de ceux en prévision desquels les différents membres des travées ont été proportionnés, et causeraient un facteur de sûreté moindre qu'il n'est permis dans la construction de ponts, et feraient aussi plus que doubler les efforts prévus dans le devis du gouvernement.

" Il ne serait ni économique ni même praticable de renforcer les différents membres des travées du pont de manière à ce que les efforts ne surpasseraient pas ceux prévus par le devis, car il faudrait enlever la superstructure et la reconstruire, ce qui coûterait plus qu'une nouvelle superstructure, tandis que le résultat ne serait pas aussi satisfaisant.

" Un nouveau pont pourrait être construit avec un bras long et un court, mais il serait préférable, si ce ne devait pas être dispendieux, de faire les deux bras de la même longueur en reculant la culée.

" Le coût d'une nouvelle superstructure, y compris le mécanisme nécessaire pour la faire fonctionner à l'électricité, serait d'environ \$45,000. Il faudrait la mon.

ter en hiver, soit en se servant du pont actuel, soit en détournant la voie du chemin de fer, suivant ce que les ingénieurs jugeraient être le plus économique.

“ ROBERT C. DOUGLAS.

“ OTTAWA, 31 octobre 1894.

“ P.S.—Depuis que ce qui précède est écrit, j'ai eu, comme vous me l'avez dit, une entrevue avec M. Johnson, dont vous trouverez le résultat dans la lettre ci-jointe.

“ 5 novembre 1894.

“ R. C. D.”

Le TÉMOIN.—Désirez-vous que je lise la lettre en question? Elle est de M. Johnson, ingénieur de la *Dominion Bridge Co.*

M. HAGGART.—C'est une lettre qui s'accorde avec le mémoire et qui en donne les raisons. M. Gibson aimera peut-être à l'entendre lire?

M. GIBSON.—Oui, j'aimerais l'entendre.

Le témoin lit alors ce qui suit :—

“ DOMINION BRIDGE CO. (*Limited*),

MONTRÉAL, 1^{er} novembre 1894.

“ R. C. Douglas,

“ Département des chemins de fer et canaux,

“ Ottawa.

“ *Re Pont tournant du canal du Sault Sainte-Marie.*

“ CHER MONSIEUR,—Ainsi que je vous l'ai dit verbalement, je considère qu'il est tout à fait impraticable d'allonger le tablier mobile du pont de la manière que l'on a suggéré, c'est-à-dire d'y ajouter 75 pieds à un bout et contrebalancer l'autre bout, ce qui augmenterait de deux ou trois fois l'effort produit sur la plupart des membres du pont, et il serait tout simplement impossible de renforcer ces membres de manière à les rendre sûrs dans ces nouvelles conditions. Je suis convaincu que le moyen le plus économique serait de remplacer la construction actuelle par une nouvelle. Il est possible que l'on pourrait utiliser une partie du radier actuel et quelques-uns des membres de la travée dans le nouveau tablier mobile, mais le reste du vieux pont ne serait que de peu de valeur. Le métal ne pourrait pas même être vendu comme ferraille, à moins qu'il ne soit débité, et cela, avec le coût du transport à un laminoir, ne laisserait aucun profit à le vendre comme ferraille. Si l'on conservait tout le pont, on pourrait l'utiliser ailleurs, mais peut-être pas de sitôt.

“ Je pense que la nouvelle construction de 400 pieds de longueur ou à peu près, ou avec un bras de 200 pieds, et l'autre contre balancé de manière à convenir à la maçonnerie actuelle, coûterait dans les environs de \$45,000 à \$48,000, y compris les moteurs électriques pour le faire fonctionner, mais sans le générateur de l'électricité. La construction actuelle ne pourrait être remplacée qu'en hiver, lorsque la navigation est fermée.

“ Votre tout dévoué,

“ DOMINION BRIDGE CO. (*Limited*).

“ Par PHELPS JOHNSON, *gérant.*”

Par M. Gibson :

915a. Quelle est la date de cette lettre, M. Schreiber?—Le 1^{er} novembre 1894.

916. Oui. Je remarque dans ce rapport que l'ingénieur de la *Dominion Bridge Co.* dit que les matériaux du pont ne seraient bons qu'à faire de la ferraille?—Oui.

917. Quelle est votre opinion à ce sujet?—Eh bien! le pont pourrait être défilé et reconstruit ailleurs. Il n'y a aucun doute à cela. Il pourrait tout servir à un pont de cette portée ailleurs.

918. Maintenant, M. Schreiber, vous avez eu beaucoup d'expérience, comme ingénieur de chemins de fer, dans la construction des ponts. Est-il possible, comme

le le disais l'autre jour, d'ajouter environ 70 pieds au centre de ce pont et de le conserver?—C'est l'idée que M. Haggart et moi avions, et nous ne pensions pas que cela coûterait près de \$45,000.

919. Pensez-vous qu'une allonge de 70 pieds coûterait \$45,000?—Nous ne le pensions pas.

920. Voyez-vous quelque nécessité d'adopter le plan de M. Douglas d'allonger le pont d'un seul bout et de lui faire supporter un trop grand effort à l'autre bout?—En enlevant le pilier du canal, il faudrait mettre un contre-poids au membre le plus court. Cela pourrait se faire.

921. Mais ce que je veux savoir, c'est ce que vous pensez d'un bras court. Y a-t-il quelque nécessité d'en avoir un?—Non. On pourrait reculer les culées plus loin.

922. Reculer les culées du pont et allonger le tablier mobile à partir du centre?—Exactement.

923. Pour cela, vous dites qu'il faudrait 70 pieds?—A chaque bout.

924. C'est-à-dire 140 pieds?—Oui.

925. Cela coûterait-il \$45,000?—Je ne le pense pas.

Par M. Haggart :

926. Vous ne savez pas pour quelles raisons le pont a été construit tel qu'il est?—Non.

927. L'ingénieur chargé des travaux le saurait?—Oui, M. Thompson connaît tout cela.

Par M. Davies :

928. Je vous ai peut-être mal compris, mais avez-vous dit qu'il en aurait coûté toute la différence entre \$19,000 et \$45,000 pour faire le pont sur toute la largeur du canal au lieu d'avoir un pont reposant sur un pilier d'appui?—Je n'ai pas dit cela.

929. Laissez-moi vous comprendre. La grande arche aurait-elle coûté \$45,000 si on l'eût construite en premier lieu?—Oui, je pense qu'elle aurait coûté cela.

930. Et le coût de l'arche, le coût du pont tel que construit, a été de \$19,000?—\$19,400.

931. Et la différence de coût d'un pont qui aurait traversé le canal aurait été de \$19,000 à \$45,000?—Je ne dis pas cela. Il y aurait à en déduire le coût du pilier, les 550 verges de maçonnerie. Cela ferait \$6,600.

932. Alors, en déduisant le coût du pilier de celui d'un pont complet d'un bord à l'autre du canal, quelle aurait été la différence de coût entre un pareil pont et celui qui a été construit?—Environ \$19,000.

933. Et cela en déduisant les \$26,000?—Les \$26,000 devraient être déduites.

934. Déduisez-vous aussi le coût du pont fixe, car il y a un pont fixe?—Oh ! vous auriez la valeur du pont fixe à déduire. Je ne l'ai pas déduite.

935. Quelle serait-elle? N'auriez-vous pas à tenir compte de cela aussi?—Oh ! oui. Il faudrait en tenir compte; ce serait à ajouter.

Par M. Gibson :

936. Dans le prix de \$19,400 que vous avez donné comme coût du pont avec pilier au centre du canal, comprenez-vous le coffrage?—Non.

937. Cela irait au crédit du nouveau pont?—Oui. Je pense que cela s'élève à \$7,000 ou \$8,000.

938. Le coffrage porterait le crédit de \$7,000 à \$8,000 de plus?—Oui.

939. Et combien y a-t-il de maçonnerie?—Il y en a pour \$6,600—550 verges à \$12 font \$6,600. C'est une arche de 75 pieds.

940. Ensuite, il y a la plus grande arche de l'autre côté du centre: combien coûterait-elle?—Je ne m'en rappelle pas. Je crois qu'il y aurait probablement à déduire \$37,000 de \$45,000.

941. \$37,000 de \$45,000?—Oui.

942. En sorte que si vous aviez construit un nouveau pont, il n'y aurait eu qu'une différence de \$8,000 en tout, tout en faisant disparaître cette vilaine chose du milieu du canal?—Oui; c'est à-dire si on l'eût fait à l'origine.

Par M. Haggart :

943. Je vous parlais de l'écluse.—Oui.

• 944. Quelle est la nature de l'ouvrage, là?—Sous quel rapport?

945. Sous le rapport de l'exécution?—Je crois que c'est un ouvrage de première qualité sous tous rapports.

946. Avez-vous jamais vu sur le continent américain ou ailleurs un ouvrage supérieur à celui-là?—Non, je n'ai jamais vu de plus belle maçonnerie nulle part, et quant à la boiserie dans les siphons ou conduits souterrains, je crois qu'elle est partout excellente.

947. Parfaitement bonne?—Oui.

948. Connaissez-vous quelque chose des prix qui ont été payés pour une écluse semblable dans le voisinage, à un demi-mille de là, par le gouvernement des États-Unis?—Je crois que l'ingénieur m'a dit qu'elle allait coûter \$4,000,000.

949. Oh! je veux parler du prix par verge?—Non, je n'en sais rien.

950. Je pourrais vous le montrer plus tard. Les matériaux de notre écluse, je crois, sont meilleurs?—Le remblayage est bien supérieur à celui de l'écluse du canal américain.

951. Quelle espèce de ciment a-t-on employé dans notre écluse et dans l'écluse américaine?—Le ciment employé dans notre écluse est du ciment de Portland; celui employé dans l'écluse américaine est du ciment indigène.

952. Vous avez visité les deux écluses?—L'américaine?

953. Oui, les deux?—Oh! oui.

954. Je ne vous demande pas d'en faire la comparaison, parce que ce serait peut-être offensant?—Eh bien! l'écluse de l'autre côté est une bien belle écluse, il n'y a aucun doute à cela. Je dis que c'est une belle écluse, un bel ouvrage.

955. Un bel ouvrage?—Oh! oui.

956. Malheureusement, pour une raison ou pour une autre, le ciment qu'ils ont employé s'est dilaté et fendillé, tandis que notre écluse est parfaite sous tous rapports?—Parfaite sous tous rapports.

957. Et c'est la meilleure maçonnerie et le meilleur ouvrage que vous ayez vu de toute votre vie?—Je n'ai jamais vu de meilleur ouvrage.

Par M. Gibson :

958. Vous avez vu le résultat de ce fendillement dans l'écluse américaine?—Eh bien! je n'aime pas à parler de leur écluse; c'est un ouvrage de premier ordre.

Par M. Mulock :

959. Quelles sont les dimensions de l'écluse américaine?—La nouvelle a 800 pieds, je crois; 800 x 100 pieds de largeur.

M. MULOCK.—Vous aviez commencé à faire une comparaison du coût de tout l'ouvrage, n'est-ce pas?

M. HAGGART.—Non! non! Le prix par verge cube. Il ne le savait pas.

Le TÉMOIN.—Non.

Par M. Macdonell :

960. M. Schreiber, si vous vous rappelez, l'autre jour, M. Davies vous a posé une question au sujet des tuyaux de conduite de la force motrice. Vous avez dit à M. Davies qu'il n'avait pas été demandé de soumissions pour ces tuyaux, que le contrat n'avait pas été annoncé. Y avez-vous regardé depuis?—Oui. J'étais sous cette impression dans le temps, mais je me trompais.

961. Voulez-vous expliquer au comité ce qui en est?—Il avait été demandé des soumissions, et elles sont maintenant sur la table.

962. En sorte que cette entreprise de \$67,000 ou \$69,000 a été adjugée à Hugh Ryan et C^o sur soumission?—Oui.

Par M. Gibson :

963. Je remarque que les deux soumissionnaires mentionnés par M. Macdonell—la *Central Bridge Co.* et M. Waddell—ont retiré leurs soumissions?—Oui.

964. Savez-vous pour quelles raisons?—Oui. Ils voulaient que le gouvernement leur garantisse l'assèchement, leur garantisse qu'ils n'auraient pas de frais de pompage à faire. Ils voulaient que les travaux fussent mis à sec pour eux.

965. Et ensuite?—Eh bien! je n'avais pas mentionné dans le devis. Je pensais que c'était compris.....Je n'en avais rien dit, et quand.....

Par M. Davies :

966. Duquel des soumissionnaires parlez-vous?—Ceci s'applique aux deux.

967. La question de l'épuisement?—Oui.

968. Il n'en était pas question dans le devis?—Je ne l'ai pas mentionné dans le devis; je pensais que cela serait bien compris.

Par M. Gibson :

969. En sorte que lorsque la chose fut mentionnée à ces entrepreneurs, ils prirent l'alarme et retirèrent leurs soumissions?—Oui. Ils ne voulaient pas s'engager à faire l'épuisement.

970. Maintenant, dans le cas de la Compagnie *Central Bridge*, elle dit qu'elle voit " qu'il doit être fait d'autres travaux donnés à l'entreprise en même temps que l'ouvrage pour lequel nous avons soumissionné. En conséquence, nous croyons qu'il nous serait impossible d'avoir possession du terrain qui nous permettrait de faire notre ouvrage sans nuire aux travaux qui se font maintenant, et sans en même temps nous exposer à de bien plus fortes dépenses pour le travail et l'outillage." Savez-vous pourquoi elle ne pouvait pas avoir possession du terrain pour l'exécution de l'ouvrage?—Non, je ne vois pas pourquoi elle n'en aurait pas eu possession, si elle n'eût pas nuï aux autres entrepreneurs; mais, en vertu de leur contrat, les autres entrepreneurs avaient l'usage de tout ce terrain.

971. En sorte que les soumissionnaires se trouvaient réellement dans une position désavantageuse, parce que, bien qu'ils fussent les plus bas, les autres entrepreneurs pouvaient s'opposer à ce qu'ils entrassent sur le terrain et leur nuisissent dans leur ouvrage?—Je pense qu'ils l'auraient pu.

972. Mais le gouvernement n'aurait-il pas pu dire, dans les devis, que les soumissionnaires auraient libre accès aux travaux?—Je ne pense pas qu'il aurait pu le faire en demandant ces soumissions.

973. Eh bien! cela revient à dire, en réalité, que personne autre que Ryan et C^e ne pouvait entreprendre cet ouvrage.—A moins de prendre des arrangements avec eux, je pense.

974. Oui. Cela n'a pas été mentionné du tout dans votre devis?—Non.

975. Ne pensez-vous pas qu'il aurait dû l'être?—Eh bien! il aurait mieux valu qu'il le fût, sans doute.

976. Il aurait été mieux de le mentionner dans les devis?—Je pense que oui.

977. Il aurait mieux valu, aussi, que l'attention des soumissionnaires eût été attirée sur le fait qu'ils seraient responsables des faites qui auraient pu se produire durant les travaux, afin qu'ils pussent s'arranger avec les autres entrepreneurs?—Je crois que oui.

978. Cela a été entièrement oublié dans le devis?—On ne l'a pas fait. Vous ne parlez pas du premier?

979. Je parle de ce devis, maintenant. C'est le devis original?—Oui.

980. Je ne parle pas des travaux en général. Ainsi, dans ce devis, on n'a donné aucun avis, ou plutôt on n'a signalé aucune difficulté qu'auraient à surmonter les soumissionnaires?—Non; ils étaient supposés aller y voir par eux-mêmes.

981. Exactement; mais est-ce bien l'habitude?—Eh bien! je n'en sais rien. Il est d'habitude que les gens aillent examiner les choses eux-mêmes.

982. Ce n'est pas ce que je vous demande. N'est-ce pas l'habitude ordinaire qu'un ingénieur signale les difficultés de ce genre à ceux qui se proposent de soumis-

sionner?—Eh bien! je pense qu'il aurait été mieux que j'attirasse leur attention sur ce fait.

983. Mais sans doute! Et le résultat a été qu'ils ont eu peur d'entreprendre l'ouvrage et que l'entreprise a été laissée à Ryan et C^{ie}?—Je n'en sais rien.

984. Eh bien! vous pouvez voir ce qu'ils disent dans ces lettres, que, ne pouvant obtenir possession des travaux, ils sont obligés de retirer leurs soumissions?—(Pas de réponse.)

Par M. Macdonell :

985. Le premier devis pour cette entreprise stipule que les entrepreneurs devaient avoir possession du terrain dans le voisinage des travaux?—Oui; c'est-à-dire, les entrepreneurs de 1888.

986. Eh bien! maintenant, ce que je veux rendre clair est ceci: c'est que si vous aviez inséré dans le devis invitant ces soumissions une clause donnant droit à l'occupation du terrain, vous auriez enlevé aux entrepreneurs en vertu du contrat de 1888 quelque chose dont vous n'aviez pas le droit de les priver. En d'autres termes, vous ne pouviez pas, par le devis fait pour l'entreprise dont il est maintenant question, donner aux entrepreneurs qui auraient agi d'après le devis, aucun droit au terrain sur lequel travaillaient les autres entrepreneurs?—Non.

987. Ainsi, si vous aviez inséré cette clause dans le devis, elle n'aurait réellement eu aucun effet, ou si vous aviez essayé de la mettre en vigueur, les entrepreneurs auraient réclamé des dommages?—A moins qu'ils ne se fussent entendus avec les entrepreneurs..

988. C'est simplement pour rendre la chose claire, que si, en dressant ce devis, vous y aviez inséré une clause comme celle suggérée par M. Gibson, vous auriez certainement couru le risque d'une forte demande de dommages-intérêts de l'un ou l'autre des entrepreneurs?

M. DAVIES s'objecte à ce que M. Macdonell pose des questions suggestives.

Par M. Haggart :

989. Laissez-moi vous poser quelques questions pour élucider ceci. Il serait impossible que deux entrepreneurs occupent le même terrain en exécutant des travaux qui seraient rapprochés les uns des autres, et celui qui a préparé le premier plan l'a très correctement dressé pour un seul?—Un entrepreneur ne pourrait pas venir s'installer là où un autre aurait commencé.

990. Dans tous les cas, l'intention n'était-elle pas de ne pas faire travailler aux portes et à ce pouvoir hydraulique avant que l'entrepreneur n'eût terminé son ouvrage?—Avant que certaines parties ne fussent terminées.

991. Avant que certaines parties ne fussent terminées?—Oui.

992. Afin que ceux qui viendraient ensuite pour construire le pouvoir d'eau ne nuisissent pas au premier entrepreneur?—Exactement.

993. C'est ce que l'on a prévu dès l'abord dans le premier devis?—Oui.

994. Pour quelle raison a-t-on changé cela? Est-ce parce qu'on voulait faire terminer les travaux en toute hâte, un an avant la date fixée?—Je ne pense pas qu'il ait été fait de conditions au sujet du dernier changement.

995. Mais il fallait poser les tuyaux en toute hâte?—Oui.

996. Et l'intention première était d'attendre que l'entrepreneur eût terminé son ouvrage?—Oui.

997. Et ce n'est qu'alors qu'on devait faire les autres travaux?—Oui.

Par M. Davies :

998. En sorte que, si je vous comprends bien, lorsque les changements au sujet desquels M. Gibson vous a parlé, ont été apportés aux travaux, le contrat primitif avait été rédigé de manière à empêcher qu'il soit de soumissionner?—Je ne dis pas cela.

999. D'exécuter l'ouvrage?—Non, je ne pense pas qu'un entrepreneur aurait pu travailler à la pose de ces tuyaux pendant que les autres entrepreneurs travaillaient, avant que ceux-ci eussent fini.

1000. Et par conséquent aucun autre entrepreneur que Ryan et C^o ne pouvait soumissionner et faire l'ouvrage?—Il lui aurait été très difficile de le faire.

1001-2. N'avez-vous pas dit à M. Macdonell que cela aurait été impossible?—Oui, ça l'aurait été.

M. DAVIES.—Alors c'était une farce de demander des soumissions.

M. MACDONELL.—Je ne crois pas que M. Schreiber ait dit que cela aurait été impossible.

Par M. Cochrane :

1003-4. Avez-vous dit que c'était une farce de demander des soumissions?—Je n'ai pas dit cela.

Par M. Davies :

1005. M. Schreiber, je désire vous poser une couple de questions à propos des portes d'écluse?—Oui.

1006. Dont vous avez parlé au sujet des travaux en acier?—Oui.

1007. Il a été demandé des soumissions pour les portes d'écluse du canal du Sault Sainte-Marie?—Oui.

1008. Il en a été envoyé trois?—Oui, trois, je crois.

1009-10. Par Hugh Ryan, à \$67,000, Frederick Toms, à \$73,000, et la Compagnie de Ponts d'Hamilton, à \$54,000?—Je crois que oui.

1011. Les devis ne pourvoient pas à l'épuisement du canal?—Non.

1012. Mais après que la Compagnie de Ponts d'Hamilton eût obtenu le contrat, vous y avez inséré une clause prescrivant que le canal devait être vidé?—La raison.....

1013. Je ne vous demande pas la raison, mais le fait.—Non, ce n'est pas cela. S'il n'y avait pas d'eau à enlever du canal, tout était bien.

1014. Je vais lire les mots que vous y avez insérés?—Je m'en rappelle parfaitement bien.

1015. Les voici : " Clause 48. La somme totale de la soumission doit comprendre le coût de tout épuisement du canal qui sera jugé nécessaire ?"—Oui.

1016. Cela n'était pas dans les devis sur lesquels étaient basées les soumissions. Ces mots ne furent ajoutés qu'après que la soumission de la Compagnie de Ponts d'Hamilton eût été acceptée?—Oh! oui; ils furent ajoutés pour les secondes soumissions, je crois.

1017. Et comme conséquence, la compagnie dit qu'elle ne voulait pas s'en tenir à sa soumission?—Non, pas du tout.

1018. Eh bien! voulez-vous lire sa lettre et voir si je me trompe ou non?—Je donnerai une explication ensuite.

1019. Lisez la lettre, vous pourrez donner vos explications ensuite.

Le témoin lit alors la lettre suivante:—

" THE HAMILTON BRIDGE COMPANY (LIMITED),

" HAMILTON, CANADA, 8 septembre 1893.

" A l'honorable JOHN HAGGART,

" Ministre des chemins de fer et canaux,

" Ottawa.

" CHER MONSIEUR,—Comme le contrat pour la construction et la pose des portes d'écluse pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour lequel nous avons soumissionné dernièrement, contient une clause au sujet de l'épuisement du canal qui n'était pas mentionnée dans les devis, et que nous n'avions pas prévue dans notre soumission, et que, s'il nous fallait le vider, cela entraînerait de fortes dépenses que nous n'avons pas prévues en faisant notre soumission, nous prenons la liberté de retirer notre soumission pour cet ouvrage, avec l'entente que notre chèque de \$1,500 donné en garantie nous sera remis, à moins que le gouvernement ne nous protège contre les frais additionnels d'épuisement s'il se produisait quelque inondation.

" Bien à vous,

" HAMILTON BRIDGE COMPANY (Limited),

" Par J. A. McNICOL, gérant."

Par M. Davies :

1020. N'avais-je pas raison de dire qu'elle a retiré sa soumission à cause de l'insertion dans le contrat de cette clause qui n'était pas dans le devis?—Dans le contrat? Je pensais que vous disiez dans le second devis.

1021. J'ai dit que vous aviez inséré ou que vous vouliez insérer dans le contrat une clause qui n'était pas dans le devis préparé pour la soumission, et qu'en conséquence elle avait retiré sa soumission. Est-ce vrai?—J'ai fait insérer cela afin de rendre la chose sûre, parce qu'il avait été question de l'épuisement avant cela.

1022. N'est-il pas vrai qu'elle a retiré sa soumission à cause de l'insertion de cette clause, et que la lettre le dit?—Elle a retiré sa soumission parce que j'ai dit que le gouvernement ne garantirait pas que le canal serait mis à sec.

1023. Pour quelle raison la lettre dit-elle que la compagnie retire sa soumission? Le PRÉSIDENT (à M. Davies).—La lettre ne parle-t-elle pas par elle-même?

Par M. Davies :

1024. Je vous demanderai de lire de nouveau au comité la raison qu'elle donne dans cette lettre?—"Comme le contrat pour la construction et la pose des portes d'écluse pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour lequel nous avons soumissionné dernièrement, contient une clause au sujet de l'épuisement du canal qui n'était pas mentionnée dans les devis, et que nous n'avions pas prévue dans notre soumission, et que, s'il nous fallait le vider, cela entraînerait de fortes dépenses que nous n'avons pas prévues en faisant notre soumission, nous prenons la liberté de retirer notre soumission pour cet ouvrage, à moins que le gouvernement ne nous protège contre les frais additionnels d'épuisement s'il se produisait quelque inondation."

1025. En sorte que, après qu'elle eût retiré sa soumission, l'entreprise fut donnée à Hugh Ryan?

Par M. Haggart :

1026. Je vous demande pardon. Quelque contrat a-t-il été donné sur ces soumissions?—Pas sur ces premières soumissions. Vous n'avez pas voulu le donner.

Par M. Davies :

1027. On demanda de nouvelles soumissions?—Oui.

1028. Ryan s'en tint à la sienne. Elle était la même que la première?—Oui.

1029. Et Jones aussi; et comme Ryan était le plus bas, il obtint le contrat?—Oui.

1030. De combien Ryan était-il plus élevé que la Compagnie de Ponts d'Hamilton?—De \$13,500.

Par M. Mulock :

1031. Le dépôt de la compagnie lui fut-il remis?—Oui, par arrêté du conseil.

Par M. Davies :

1032. En réalité, personne autre ne pouvait faire l'ouvrage tant que Ryan restait en possession?—Pas sans faire un arrangement avec lui.

Par M. Macdonell :

1033. Votre réponse à M. Davies est-elle que personne autre que Ryan et C^o ne pouvait faire cet ouvrage?—Non. Je dis qu'ils n'auraient pas pu le faire sans entrer en arrangement avec Ryan ou sans vider le canal eux-mêmes.

Par M. Haggart :

1034. Si vous consultez le premier devis, vous verrez qu'il y est dit que l'entrepreneur devra tenir le sas à sec afin d'exécuter ce travail particulier.—Non, il n'y était pas tenu.

1035. Il n'y était pas tenu?—Non.

1036. En êtes-vous sûr?—Non, il n'y était pas tenu.

1037. Avez-vous ce devis sous la main?—Oui. Il en est ainsi à propos de quelque autre ouvrage se rattachant aux portes, mais pas à l'égard des portes même.

Par M. Macdonell :

1038. Le premier devis disait que les entrepreneurs devaient avoir la jouissance de tout le terrain dans le voisinage du canal, de toute cette île, pour ainsi dire?—Oui; en vertu du contrat, on leur donnait l'usage de l'île pour l'exécution de l'entreprise.

1039. Qui a rédigé ce devis, savez-vous?—Je crois qu'il est signé par M. Page. Je n'en suis pas certain. Ce devait être en 1838.

1040. En sorte que tout avantage qu'ils ont en vertu de ce devis, ils l'ont eu de M. Page?—Ils l'ont eu en vertu de leur contrat.

1041. Exactement; ils l'ont eu par contrat. Avez-vous, M. Schreiber, inséré quelque clause dans le devis au sujet de la conduite du pouvoir hydraulique, ou même à propos de la porte d'écluse, dont vient de parler M. Davies? Si vous aviez inséré quelque clause dans le devis à ce sujet, donnant à de nouveaux entrepreneurs le droit de nuire aux premiers entrepreneurs, par lequel.....

Par M. Haggart :

1042. Donnez-nous le devis primitif. Je veux m'assurer de la chose. Montrez-moi le devis primitif pour le contrat n^o 2. Vous le trouverez là-dedans (montrant les pièces 1 et 2).—Non.

M. HAGGART.—Je sais qu'il y est.

La séance est levée.

SALLE DE COMITÉ, No 49,
CHAMBRE DES COMMUNES, 19 juin 1895.

Le comité se réunit.

M. G. W. THOMPSON est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Lister :

1043. M. Thompson, avez-vous été ingénieur dirigeant sur le canal du Sault Sainte-Marie?—Oui.

1044. En quel temps, c'est-à-dire, quand avez-vous été nommé et quand avez-vous cessé d'agir comme ingénieur du canal?—Je suis allé là comme ingénieur conducteur ou dirigeant au printemps de 1889, et j'y suis resté jusqu'en octobre 1891, je crois.

1045. En quelle année y êtes-vous allé?—En 1889.

1046. Au printemps de 1889, et vous y êtes resté jusqu'en octobre 1891?—Oui, en octobre 1891.

1047. Avez-vous été le premier ingénieur attaché au canal, c'est-à-dire, avez-vous été là depuis le commencement des travaux?—Non; il y en avait un autre avant moi, M. William Crawford.

1048. Où est-il maintenant?—Il est encore là, je crois.

1049. Encore sur les travaux?—Je le crois.

1050. Toujours à l'emploi du gouvernement?—C'est ce que je comprends.

1051. Était-il là pendant que vous y étiez vous-même?—Oui.

1052. Pendant tout le temps?—Oui.

1053. Comment dites-vous qu'il se nomme?—William Crawford.

1054. Quelle position occupait-il?—Pendant que j'y étais comme ingénieur conducteur, il était aide-ingénieur.

1055. Il était là comme aide, et lorsque vous êtes parti il vous a remplacé?—Oui, comme ingénieur attaché aux travaux.

1056. Quelle était la cause de votre départ?—J'étais aussi chargé, comme ingénieur surintendant, du canal Welland.

1057. Pendant tout ce temps?—Oui. Je changeai mon quartier général du Sault Sainte-Marie à Sainte-Catherine, Ont., et continuai de surveiller les affaires des deux canaux.

1058. Quand êtes-vous devenu ingénieur surintendant?—Peu de temps après être parti du Sault Sainte-Marie pour Sainte-Catherine. Je pense que c'est vers le milieu de 1891.

1059. Et vous dites avoir cessé d'être ingénieur conducteur en octobre 1891?—Eh bien! je cessai de demeurer là alors. Mon quartier général avait été au Sault Sainte-Marie; j'étais domicilié là, et en octobre je vins demeurer à Sainte-Catherine.

1060. Et vous avez alors occupé la position d'ingénieur surintendant?—Oui, sur les canaux du Sault et de Welland.

1061. Comme de raison, l'entreprise avait été donnée à Ryan et C^{ie} quand vous avez été nommé ingénieur conducteur?—Oui, quand je me rendis sur les lieux, le contrat avait été donné.

1062. Vous étiez ingénieur conducteur ou surintendant lorsque les changements projetés étaient à l'étude? Quel emploi occupiez-vous?—Je crois que j'étais ingénieur surintendant.

1063. Le département vous a-t-il consulté au sujet des changements projetés?—On me demanda de faire rapport à propos de certains de ces changements.

1064. Et avez-vous fait rapport?—Oui.

1065. Et vos rapports se trouvent, je crois, dans ce cahier de documents (la pièce 1 est passée au témoin)?—Oui, j'en vois un ici, daté du 19 septembre.

Par M. Davies :

1065a. De quelle date?—19 septembre 1890.

1066. A quelle page se trouve-t-il?—A la page 81. C'est une affaire d'assez longue haleine. Vais-je le lire?

1067. Oui; c'est une réponse à la lettre de sir William Van Horne. Vous pourriez lire celle-ci d'abord?—Eh bien! je vais lire ce rapport, et il parlera pour lui-même.

Le témoin lit alors le rapport suivant:—

“ OTTAWA, 19 septembre 1890.

“ MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception du n° 130419, qui est une suggestion de M. W. C. Van Horne à l'effet que l'écluse maintenant en voie de construction au canal du Sault Sainte-Marie devrait avoir la même profondeur d'eau sur les seuls que l'écluse que construit actuellement le gouvernement des Etats-Unis de son côté de la rivière, et attirant l'attention sur 'l'importance vitale qu'il pourrait y avoir plus tard d'avoir pouce pour pouce autant d'eau que dans le canal américain.'

“ Il sera nécessaire, avant d'en venir à une décision, d'examiner l'état du chenal navigable de la rivière Sainte-Marie entre les lacs Supérieur et Huron, ainsi que la condition des havres de Port-Arthur ou de Fort-William, sur le lac Supérieur, et d'Owen-Sound ou Collingwood, sur le lac inférieur. Depuis le lac Supérieur jusqu'au Sault Sainte-Marie, le chenal navigable est si bien dessiné par la nature qu'on ne peut se méprendre sur sa position.

“ Il offre une magnifique voie dont la profondeur dépasse tous les besoins actuels ou futurs, et comme il forme la frontière internationale, il est libre pour tous les navires.

“ Au Sault Sainte-Marie, une écluse construite par les Etats-Unis sur le territoire américain, et ouverte au trafic en 1881, fournit un passage qui rachète les chutes de Sainte-Marie par une descente de 18 pieds.

“ Cette écluse, qui a 515 pieds de longueur, 80 pieds de largeur, et 14 pieds 11 pouces d'eau sur les seuils, lorsque les eaux de la rivière sont le plus bas, est utilisée par les navires américains et canadiens indistinctement, sans avoir à acquitter de péages, sauf la volonté du gouvernement des Etats-Unis, comme on en a eu un exemple en 1870.

“ Entre le Sault Sainte-Marie et l'île à la Chaux (*Lime Island*), qui se trouve près de l'extrémité inférieure de l'île Saint-Joseph, la frontière internationale, excepté sur les battures du lac Saint-George, où le chenal est du côté américain de la ligne, est encore suivie par tous les navires sur la principale voie du trafic; mais à l'île à la Chaux, la frontière internationale passe entre cette île et l'île Saint-Joseph, sur une batture rocheuse, et tourne au sud de l'île Saint-Joseph dans une direction est, par des chenaux compliqués et non fréquentés, entre dans le lac Huron entre l'île Drummond (américaine) et l'île Cockburn (canadienne), laissant le chenal d'eau profonde, direct et plus favorable, entre l'île à la Chaux et le lac Huron, entièrement dans les eaux américaines.

“ En conséquence, pour créer un chenal accessible aux navires canadiens dans les éventualités mentionnées, il faudrait améliorer la ligne de navigation au nord de l'île Saint-Joseph, et avoir une sortie dans le lac Huron, d'un côté ou de l'autre de l'île Cockburn, mais par préférence du côté est.

“ Mais les améliorations nécessaires à faire dans la rivière ne se borneraient pas à cela.

“ Actuellement, et depuis quelque temps déjà, le gouvernement des Etats-Unis travaille à l'approfondissement du chenal de l'île au Foin (*Hay Island*), pour lui donner une profondeur correspondante à celle de la nouvelle écluse qu'il fait maintenant construire au Sault Sainte-Marie.

“ Ce chenal est entièrement dans les eaux américaines et rendra la distance entre la tête de l'île au Foin et l'endroit où il rejoint le chenal commun à la tête de l'île Saint-Joseph, de huit milles plus courte que par le chenal commun ou la ligne internationale, en sorte que, pour obtenir une égale profondeur d'eau pour les navires canadiens entre les mêmes points, il faudrait améliorer le long chenal commun aux frais exclusifs du gouvernement canadien.

“ Le même raisonnement qui fait suggérer la création d'un chenal indépendant conduit à faire de Port-Arthur le havre du lac Supérieur pour les navires d'un grand tirant d'eau, ce qui nécessiterait de grandes dépenses pour l'approfondir et y construire des brise-lames, car il ne s'y trouve aujourd'hui que 15 pieds d'eau.

“ Il faudrait aussi faire de fortes dépenses pour le dragage et la construction de jetées à Owen-Sound, où l'eau n'a aussi qu'environ 15 pieds de profondeur.

“ En conséquence, avant d'entreprendre d'approfondir le canal du Sault Sainte-Marie, il faudrait aussi que le gouvernement décidât si l'on devrait changer ou non le plan de porter l'échelle de navigation de 16 pieds, à laquelle on travaille maintenant, depuis Port Colborne en remontant, car autrement, le changement que l'on suggère au Sault Sainte-Marie ne serait pas avantageux.

“ Avec des relations amicales entre le Canada et nos voisins, l'écluse de 19 pieds de profondeur du côté américain de la rivière sera à la disposition des navires canadiens de ce tirant d'eau, les autres écluses servant aux navires d'un moindre tirant ; et avant qu'une seconde écluse devienne nécessaire du côté canadien, la question qu'étudient aujourd'hui les navigateurs les plus intelligents, de savoir si l'on n'a pas atteint la limite de grandeur et de tirant d'eau pour les navires des lacs, aura été résolue, et une seconde écluse sera alors, sans doute, construite en conséquence. Si des relations moins heureuses existaient, les circonstances feraient probablement transférer le trafic du canal du Sault Sainte-Marie aux chemins de fer, et le tirant d'eau deviendrait pour le moment une question secondaire.

“ Pour en revenir à la suggestion d'approfondir l'écluse actuellement en voie de construction par MM. Hugh Ryan et C^{ie}, je dirai que si on le faisait maintenant, il faudrait aussi approfondir la cuvette du canal en même temps, car les murs de côté seraient détruits par les coups de mine, si on le faisait après leur construction.

“ Ces changements entraîneraient la violation du contrat de MM. Hugh Ryan et C^{ie}, de sorte que l'on ne peut guère arriver de la manière ordinaire au coût de ces changements, puisque l'on donnerait ouverture à une demande de dommages-intérêts.

“ En évaluant le coût probable, je n'ai donc pas tenu compte des dommages-intérêts, mais il ne faut pas perdre cet élément de vue.

“ Si l'on me demandait d'exprimer mon opinion à ce sujet, je dirais que les circonstances ne justifient pas l'adoption d'une ligne de conduite qui établirait un aussi dangereux précédent que la violation d'un important contrat du gouvernement.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ W. G. THOMPSON.

“ M. A. P. BRADLEY, secrétaire,

“ Département des Chemins de fer et Canaux,
“ Ottawa.”

M. DAVIES—Il y a un état annexé à ce rapport. Vous feriez mieux de le lire aussi.

Le témoin lit alors ce qui suit :—

“ Addenda au rapport sur l'approfondissement du canal du Sault Sainte-Marie, daté du 18 septembre 1890.

“ *Dimensions de l'écluse canadienne.*

Longueur du sas.....	600 pieds.	
Largeur de l'entrée.....	60 pieds.	
Largeur du sas.....	85 pieds.	
Profondeur sur le busc à l'eau la plus basse connue.....	16 pieds 3 pouces.	
Surcroît de coût à ajouter au contrat de Hugh Ryan et C ^{ie} pour le canal et l'écluse, si on les approfondit à 19 pieds	\$18,000	
Montant du contrat primitif		\$1,282,567
Surcroît de coût à ajouter au contrat de Hugh Ryan et C ^{ie} pour l'entrée d'aval, si elle est approfondie à 19 pieds...	\$192,000	
Montant du contrat primitif.....		\$299,313

Surcroît de coût à ajouter au contrat d'Allan et Fleming, si on l'approfondit à 19 pieds.....	\$276,000	
Montant du contrat primitif		\$325,926
Estimation du coût des améliorations de la rivière non comprises dans les contrats, du Sault Sainte-Marie au lac Huron, pour un tirant d'eau de 19 pieds.....	\$775,000	
Estimation du coût de l'amélioration du havre de Port-Arthur à 19 pieds d'eau, non couverte par les contrats..	\$300,000	
Estimation du coût de l'amélioration du port d'Owen-Sound à 19 pieds d'eau (actuellement sous contrat à Reed et Pater par le département des Travaux publics, pour le creuser à 15 pieds ou plus).....	\$200,000	

“ W. C. THOMPSON.

“ OTTAWA, 22 septembre 1890.”

Par M. Haggart :

1068. Attendez un moment. Vous dites qu'il y a une lettre de M. Van Horne ?
—Oui, monsieur.

M. HAGGART.—Vous feriez mieux de la produire.

M. DAVIES.—Elle l'est déjà.

M. HAGGART.—Elle n'a pas été lue.

M. DAVIES.—Il y a une lettre de M. Van Horne qui figure dans les dépositions de l'autre jour, et vous pouvez y référer de nouveau. Elle a été lue par M. Schreiber.

Le TÉMOIN.—La lettre est ici ; si vous voulez que je la lise.

M. DAVIES.—Elle fait déjà partie de la preuve.

M. HAGGART.—Alors, considérons-la comme produite.

Le TÉMOIN.—Elle est à la page 79.

M. BOYLE.—Afin de rendre la déposition complète, je suggère qu'on la lise de nouveau.

Le PRÉSIDENT.—Lisez la lettre de M. Van Horne, M. Thompson.

Le TÉMOIN.—Elle est datée du 17 août 1890, du bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique, Montréal, et se lit comme il suit :—

“ CHER SIR JOHN,—J'ai demandé à M. Drinkwater de se procurer la profondeur relative du canal canadien et du canal américain au Sault, et je vous inclus le résultat. Vous verrez que la nouvelle écluse américaine aura 2 pieds 8 pouces d'eau de plus, sur les seuils, que l'écluse canadienne telle qu'on la construit maintenant. A mon avis, 16 pieds 3 pouces seront bientôt insuffisants, et il me semble que ce serait une grave erreur, au point de vue commercial, de ne pas lui donner la même profondeur que celle de la nouvelle écluse américaine.

“ Je ne m'entends pas beaucoup en combat naval, mais à moins que les quelques renseignements que je possède à ce sujet soient absolument erronés, il pourrait être d'une importance vitale, dans un avenir assez rapproché, d'avoir pouce pour pouce autant d'eau que dans le canal américain. Ce pourrait être une affaire de très grande importance si les Américains pouvaient faire passer dans leur écluse et leur canal des cuirassés tirant 18 pieds d'eau ou plus, tandis que nous ne pourrions envoyer que des navires tirant 2 ou 2½ pieds de moins.

“ La différence de coût ne devrait pas être très forte si l'on pourvoyait à cette profondeur additionnelle maintenant, mais il serait excessivement dispendieux, sinon impossible, d'y remédier après que les écluses et le canal seront terminés.

“ Votre tout dévoué,

“ W. C. VAN HORNE.

“ Au très honorable sir JOHN A. MACDONALD, G.C.B.,

“ Ottawa.”

Par M. Lister :

1069. Y a-t-il d'autres lettres, M. Thompson? Je crois qu'il y en a une de sir Frank Smith.—Il y a une lettre qui suit celle-ci, de M. Drinkwater, secrétaire de la Compagnie du Pacifique Canadien, à M. Van Horne. Elle donne simplement le renseignement sur lequel est basé la lettre de M. Van Horne que je viens de lire.

1070. Maintenant, M. Thompson, ces changements ont-ils été faits?—Oui, les changements ont été faits.

1071. A 19 pieds, ou plus?—Il fut passé contrat avec MM. Hugh Ryan et C^{ie} pour approfondir à 19 pieds, et avant que cela ne fût complètement terminé, l'on apprit que les ingénieurs américains avaient, au moyen d'une très légère modification dans le radier de leur écluse, obtenu 20 pieds d'eau, et j'attirai l'attention de M. Trudeau, l'ingénieur en chef d'alors, sur ce fait, et nous fîmes aussi ce changement à 20 pieds, mais le changement ne fut qu'une affaire très insignifiante quant au coût; c'était tout simplement de faire l'excavation plus basse, au bout, sur une légère distance, où la nature de la roche avait nécessité une excavation presque suffisante pour obtenir ces 20 pieds d'eau.

1072. Alors on a changé les contrats de manière à exécuter l'agrandissement suggéré par M. Van Horne?—En grande partie.

1073. Et ensuite on les changea de nouveau pour donner au canal la même profondeur que celle du canal américain?—Oui.

1074. Pouvez-vous me dire quel a été le coût de ces derniers changements?—Je ne puis vous le dire de mémoire, mais vous trouverez tout cela dans les papiers qui sont là.

Par M. Haggart :

1075. Comprenez bien quel a été le dernier changement: de 19 à 20 pieds?—Le dernier changement fut de 19 à 20 pieds 3 pouces.

1076. Combien a-t-il coûté?—Eh bien! je suis porté à dire qu'il n'a réellement rien coûté.

M. HAGGART.—Rien? Cela ne revient à rien?

Par M. Lister :

1077. C'est ce que vous dites?—Oui. Il est bien facile d'expliquer comment cela se fait.

1078. C'est une affaire de bien peu d'importance, d'aucune importance. Ensuite, vous avez dit que les changements suggérés par sir William Van Horne ont été opérés?—Oui.

1079. Et le canal fut creusé à une profondeur égale à celle du canal du côté américain?—Oui.

Par M. Davies :

1080. Avant de quitter ce sujet, j'ai une question à vous poser. Voulez-vous dire au comité quelle est la somme réelle payée à Ryan et C^{ie} pour le changement à 19 pieds en premier lieu?—C'était un contrat avec cahier des charges.

1081. S'élevant à.....?—Eh bien! je crois que les chiffres sont ici aussi.

1082. Veuillez les lire, s'il vous plaît—les sommes totales. Je n'ai pas besoin de savoir par quelle méthode on y est arrivé.—Je ne suis bien sûr qu'ils soient ici, mais je le suppose. Je crois avoir un carnet personnel sur moi qui pourra peut être m'aider. (Après avoir consulté son carnet): Le second changement, si mes chiffres sont exacts, s'est élevé à \$376,000.

1083. Et c'est ce que vous dites être pratiquement rien du tout?—Oh! non; pas du tout.

M. Haggart s'oppose à la question, parce que c'est attribuer des avancés au témoin.

Par M. Davies :

1084. Lorsque vous avez parlé du "second changement," qu'entendiez-vous par là?—Je parlais du changement par lequel la longueur de l'écluse a été portée de 650 à 950 pieds dans le sas, et sa profondeur de 16½ pieds à 19 pieds sur les seuils.

1085. Exactement. C'est le changement suggéré par M. Van Horne ?—Oui.

1086. C'était le premier changement ?—Non, c'était le second.

1087. Ensuite, vous avez parlé du second changement comme l'augmentant de 19 à 20 pieds.—Non, c'est ce que l'on pourrait dire être une petite affaire de surplus. Cela s'est fait avec le second changement ; il en faisait partie.

1088. En sorte que nous n'avons pas besoin d'en parler. Le changement suggéré par M. Van Horne s'est élevé à combien ?—\$376,000.

1089. \$376,000. Maintenant, encore une question sur ce sujet et je vous laisse entre les mains de M. Lister. Vous parlez dans votre rapport de certaines autres améliorations qui sont essentielles pour rendre celle-ci de quelque avantage. Je voudrais savoir à combien vous estimez le coût de ces autres améliorations ?—Celui des chiffres inscrits à l'addenda au rapport que j'ai lu il y a quelques instants ?

1090. Oui. A combien les estimez-vous au total ?—A \$1,923,000.

Par M. Haggart :

1091. Si vous avez fini avec ce sujet, je désire poser quelques questions qui s'y rapportent. Quel était le ministre à l'époque où ces changements ont été faits ?—Sir Mackenzie Bowell agissait comme ministre suppléant.

1092. Étiez-vous à Ottawa pendant qu'il agissait comme ministre suppléant, lorsque la Chambre était en session ?—Oui.

1093. Lui avez-vous entendu expliquer tous ces changements à la Chambre avant que le vote ne fût pris ?—Oui.

1094. Et il fit un exposé des changements projetés avant que le vote ne fût pris ?—Lors de la discussion du budget en Chambre, sir Mackenzie Bowell avait à la main tous les documents se rattachant à cette affaire. Je sais ce que contenaient ces documents parce que j'avais aidé à les collectionner, et, autant que je me rappelle, il fut posé plusieurs questions auxquelles sir Mackenzie Bowell répondit. Il dit dans le temps qu'il avait là tous les renseignements et qu'il était prêt à les communiquer à la Chambre si on le désirait.

1095. Maintenant, à propos du chenal de l'île au Foin : si ce chenal peut être utilisé par les navires canadiens, et si votre écluse est construite jusqu'au lac Huron, nous aurons une voie navigable de plus de 20 pieds à partir du canal du Sault Sainte Marie ?—Eh bien ! pas partout. Aujourd'hui, le gouvernement américain améliore le chenal à un endroit appelé le lac de Vase (*Mud Lake*).

1096. Et quand cela sera terminé ?—Quand cela sera terminé, il y aura une voie navigable de 20 pieds de profondeur depuis le canal du "Soo" jusqu'au lac Huron.

1097. Dans votre lettre, vous dites qu'une partie de ce canal est en territoire américain. C'est là où il s'éloigne de la rivière en passant par le lac au Foin ?—Oui, c'est cela.

1098. Vous ne pouvez pas dire, je suppose, si le traité nous donne ou non le droit de nous servir de ce canal ?—Je ne puis en parler d'après ce que j'en sais personnellement, mais je puis dire ce que j'ai entendu sir John A. Macdonald dire à ce sujet.

M. HAGGART.—N'importe. C'est tout sur ce sujet.

Par M. Lister :

1099. Comme de raison, M. Thompson, vous savez que le but de la construction de ce canal est d'avoir une voie navigable de notre côté, qui pourrait nous servir en cas de difficultés avec les Etats-Unis ?—Oui.

1100. C'est là le but avoué de sa construction ?—Oui.

1101. Et vous savez aussi que s'il nous faut compter sur le chenal du lac au Foin ou sur celui du lac de Vase que construit actuellement le gouvernement des Etats-Unis—s'il nous fallait compter sur ces chenaux, notre canal ne nous serait que de bien peu d'utilité dans le cas de difficultés comme celles que l'on prévoyait lorsqu'il a été construit ou projeté ?—Si le canal du lac au Foin nous est fermé.

1102. Et celui du lac de Vase ?—Eh bien ! je ne suis pas bien sûr de la position de ce chenal ; je pense qu'il est partie sur notre territoire et partie.....

1103. Lequel ? Celui du lac de Vase ?—Oui ; je crois qu'il est en partie en territoire américain.

1104. Je crois que vous vous trompez. Cependant, c'est là votre opinion ?—Je ne parle que de mémoire.

1105. Cependant, tout le chenal du lac au Foin est dans les eaux américaines ?—Evidemment.

1106. Et à moins que nous ne pratiquions un chenal dans la rivière du Sault à une profondeur égale à celui du lac au Foin, nous serions obligés de nous servir du chenal du lac au Foin pour les plus gros navires—pour les navires qui peuvent passer par nos canaux ?—Oui. Nous ne pourrions pas descendre du lac George dans nos propres eaux. Nous n'avons pas la profondeur voulue.

1107. Sans l'approfondir ?—Sans l'approfondir. Mais m'est-il permis de dire un mot ?

1108. Certainement, monsieur.—Lorsque l'on commença à s'occuper de cette affaire, je me rappelle que j'étais présent dans le cabinet du ministre actuel lorsque sir John Macdonald était ministre des Chemins de fer et Canaux, et qu'il disait que ce creusement du chenal au lac George, sur ce qu'on appelle les battures, qui sont partie sur territoire canadien et partie sur territoire américain, était un ouvrage entrepris par les deux gouvernements à frais communs, et que nous avions droit de passer par ce chenal.

1109. Est-ce le cas ?—Je n'en sais rien.

1110. Vous ne connaissez pas cela. Ce n'est pas le chenal du lac au Foin ?—Non.

1111. Mais il faudrait passer par le chenal du lac au Foin pour descendre des navires tirant 19 pieds d'eau ?—Actuellement, oui.

1112. Vous nous avez dit que vous aviez fait rapport au gouvernement que cela serait nécessaire ?—Permettez ; c'est à l'ingénieur en chef que j'ai fait rapport.

1113. A l'ingénieur en chef, soit ! Vous avez dit qu'il faudrait approfondir le havre de Port-Arthur et celui d'Owen-Sound ; mais ne faudrait-il pas aussi approfondir tous les ports de la côte du lac Huron ?—Eh bien ! lorsque l'on me demanda de faire un rapport à ce sujet, il me sembla que je devais indiquer à mon supérieur, l'ingénieur en chef, quelles étaient les éventualités possibles, et il me parut tout de suite que, si l'on créait un chenal profond sans avoir un port de refuge en cas de difficultés avec nos voisins, où les navires pourraient se rendre, ce serait une grande absurdité, de sorte que j'attirai son attention sur ces deux points. J'ai peut-être été—comment dirai-je ?—trop anxieux ou excité à ce sujet, mais c'était là mon motif.

1114. C'était là votre motif ?—Oui.

1115. C'était votre but ?—Oui.

1116. Vous pensiez qu'à moins que la voie navigable ne fût partout approfondie, la construction du canal, avec le surcroît de profondeur recommandée par sir William Van Horne, serait d'une bien petite utilité ?—C'est ce que je pensais.

1117. Maintenant, M. Thompson, je vous ai demandé il y a un instant s'il ne serait pas nécessaire d'approfondir tous les ports de la côte du lac Huron, entre la rivière St. Clair et la baie Georgienne ?—Non, je ne pense pas que cela serait nécessaire.

1118. Connaissez-vous la profondeur des ports de Kincardine, Goderich et Southampton ?—Je crois m'en rappeler.

1119. Serait-il nécessaire de les approfondir ?—Mon idée était de créer une ligne de trafic continue.

1120. Vous n'avez pas pensé que les navires pourraient vouloir faire escale dans les ports du lac Huron ?—Je ne pense pas que le département entreprendrait d'approfondir tous ces ports, parce que cela est plutôt l'affaire des corporations locales.

1121. Mais le département l'a déjà fait.—Je crois qu'il l'a fait pour le trafic local, mais pas pour la grande navigation.

1122. Mais en ce qui concerne les ports du lac Huron, ils ne retireraient aucun avantage de cet approfondissement, puisque les plus gros navires ne pourraient pas y entrer ?—Ils ne le pourraient pas et ne le font pas à présent.

1123. Est-ce qu'ils n'y vont pas?—Non.

1124. Ceux de la ligne Beatty?—La ligne Beatty va à Sarnia.

1125. C'est sur le lac St. Clair?—Oui.

1126. Ils vont à Goderich et Southampton?—Mais les bateaux de la ligne Beatty sont d'un tirant d'eau comparativement faible. Ils peuvent y charger, mais ils n'entrent dans ces ports qu'en tirant 13 pieds d'eau.

1127. Dans tous les cas, quel que soit leur tirant d'eau, il ne serait pas nécessaire, à votre avis, d'approfondir les ports du lac Huron?—Non.

1128. Ce n'était pas pour avoir une voie de navigation pour le trafic d'entier parcèurs?—C'était pour avoir un moyen de communication entre la côte de l'Atlantique et le Pacifique par chemin de fer et par eau.

1129. Vous indiquez aussi dans ce rapport que, s'ils s'élevait de difficultés entre les Etats-Unis et le Canada, le fret prendrait probablement la route du chemin de fer?—Oui.

1130. Il y serait forcé?—Oui; nous détruirions leur écluse et ils détruiraient la nôtre.

1131. De sorte que, en cas de difficultés, en cas d'hostilités entre les Etats-Unis et le Canada ou la Grande-Bretagne, ces écluses ne seraient d'aucune utilité?

M Haggart s'objecte à ce que M. Lister discute la politique du gouvernement.

M. LISTER.—Je veux savoir les raisons qui ont porté l'ingénieur à faire ce rapport, et j'ai le droit de les chercher.

Le PRÉSIDENT.—Le but de cette enquête est de faire connaître les faits, et je ne voudrais pas la restreindre au sujet de ce qui se rattache aux contrats ou à l'exécution des travaux, mais il m'a semblé, avant que la question ne soit soulevée, que M. Lister s'éloignait beaucoup de ce but, et j'étais sur le point d'appeler son attention sur le fait qu'il entraînait dans des digressions, mais j'ai hésité parce que je croyais qu'il se bornerait à une ou deux questions, et pour cette raison je n'ai pas voulu intervenir. Mais je crois que M. Lister comprendra qu'il est important de nous en tenir à la question qui fait l'objet de cette enquête.

M. LISTER.—Sans doute, monsieur le président, je m'accorde avec vous sur ce point, mais en même temps je prétends que je ne fais qu'exercer mon droit, parce que l'ingénieur a lu un rapport qu'il faisait à son chef, dans lequel il se prononçait contre l'agrandissement de ce canal et donnait certaines raisons. Cela forme partie de la preuve, et j'ai le droit de scruter ces raisons jusqu'à un certain point, et c'est tout ce que je fais.

Le PRÉSIDENT.—Jusqu'à un point raisonnable.

Par M. Lister :

1132. Je vous demanderai donc de nouveau, si le président me permet de poser cette question, si ce canal serait de quelque avantage pour la marine marchande du Canada en cas de difficultés entre les Etats-Unis et le Canada?

Le PRÉSIDENT.—C'est là une question d'opinion plutôt que de fait.

Par M. Lister :

1133. Dans le cas de difficultés entre les Etats-Unis et le Canada, le canal du Sault Sainte-Marie serait-il de quelque avantage pour nous?—Ce serait simplement une question du plus fort. Si nous étions en mesure de protéger notre canal, nous le ferions.

1134. Vous nous avez dit il y a un instant que les Américains feraient sauter notre écluse et que nous ferions sauter la leur?—C'est probablement ce qui arriverait.

1135. Maintenant, à combien estimez-vous le coût de l'approfondissement de la voie navigable entre le Sault Sainte-Marie et le lac Huron?—Je l'estime à \$775,000.

1136. Naturellement, ce n'est qu'une simple approximation?—Oui.

1137. Une simple supposition?—Non, pas une simple supposition. Je suis arrivé à ce chiffre en prenant les sondages sur les cartes marines de Bayfield et en calculant le curage à faire.

1138. Alors, ce n'est pas entièrement une supposition?—Non, c'est une estimation approximative.

1139. Et vous avez dit il y a un instant que cette route n'était projetée que pour la grande navigation ?—Oui.

1140. Vous ne vous êtes pas occupé du trafic local ?—Non.

1141. Savez-vous s'il faudrait approfondir la traverse de Lime-Kiln ?—Je pense que oui.

1142. Eh bien ! vous n'avez pas évalué cela ?—Non, parce que je ne proposais pas de prendre cette route. Je proposais d'aller à la baie Georgienne et prendre le chemin de fer là.

1143. Oh ! alors, votre calcul était que tout le trafic—votre calcul était basé sur la supposition que tout le trafic irait par Collingwood à Port-Arthur—tous le gros trafic, tous les navires tirant beaucoup d'eau ?—Eh bien ! veuillez me laisser m'expliquer pour un instant.

1144. Certainement !—M. Van Horne parle dans sa lettre de cuirassés.....

1145. De cuirassés ?—Et il soulève, pour ainsi dire, l'aspect militaire de cette question—le cas de difficultés entre les deux pays.

1146. Oh ! oui.—Et mon rapport le suit dans cette voie.

1147. Exactement.—Mon idée était que ce qu'il nous faudrait faire, c'était de nous créer une voie de communication sur notre propre territoire, et naturellement elle serait par chemin de fer jusqu'à la baie Georgienne, puis de là à Port-Arthur par eau, et ensuite par le chemin de fer Canadien du Pacifique, qui traverse le pays.

1148. Elle devait passer par Owen-Sound ?—Par Owen-Sound ou Collingwood.

1149. Et de là au Sault Sainte-Marie ?—Oui.

1150. De là à Port-Arthur ?—A Port-Arthur.

1151. Vous ne vous êtes pas occupé d'autres ports ?—Je n'ai pas cru nécessaire de le faire. Naturellement, mon idée était d'arriver à cet état de choses désirable avec le moins de dépenses possible.

1152. Sans doute. Vous y regardiez d'un œil économique dans l'intérêt du gouvernement ?—Oui.

1153. De sorte que l'effet aurait été—si ces accessoires du canal eussent été exécutés—l'effet aurait été que les gros navires auraient dû voyager entre Port-Arthur et Owen-Sound ou Collingwood, n'est-ce pas ?—Pas nécessairement.

1154. Pourquoi ?—Parce que, comme je viens de le dire, le projet n'avait trait qu'à la grande navigation, et il fallait prendre la route la plus courte ou la plus convenable pour cette navigation, selon le cas. Pour ceux qui auraient voulu aller à d'autres ports, il leur aurait suffi de prendre des navires d'un moindre tirant d'eau, et ils auraient pu s'y rendre comme ils le font aujourd'hui.

1155. Exactement. De combien de pieds ? 15 ?—C'est trop. Je crois que c'est plutôt 12 pieds qui est la profondeur générale des ports.

1156. En sorte que tous les navires tirant plus de 12 pieds seraient forcés de voyager entre Owen-Sound et Port-Arthur ?—Eh bien ! pas précisément, M. Lister. Je n'ai pas voulu exprimer cette idée. Il y a des ports—par exemple, nous avons aujourd'hui des navires qui passent par le canal Welland et qui tirent 14 pieds d'eau, et il y a certains ports sur le lac Erié dans lesquels ils peuvent entrer, mais il y en a d'autres où ils ne peuvent se rendre ; de sorte que si vous me faisiez dire que les navires qui tirent plus de 12 pieds d'eau seraient obligés de passer par là, je dirais ce qui ne serait pas le cas.

1157. Quelques-uns pourraient passer ?—Oui.

1158. Avez-vous eu quelque chose à faire à propos du canal des battures du lac St. Clair ? En avez-vous fait l'estimation ?—Non. Je prenais la route la plus directe.

1159. Quelle est la profondeur de l'eau dans le canal des battures de St. Clair ?—Je crois qu'en ce moment il n'y a pas tout à fait 16 pieds.

1160. Il y a moins de 16 pieds ?—Je le pense.

1161. Savez-vous quelle est la profondeur de l'eau aux entrées d'amont et d'aval de ce canal ?—Je crois qu'il y a à peine 16 pieds.

1162. Il y a à peine 16 pieds ?—Le gouvernement américain fait des améliorations, en ce moment, à ces deux endroits.

1163. Et ce canal appartient aux Américains ?—Ce canal est sur la ligne frontière, et nous y avons autant droit qu'eux.

1164. Vous croyez?—Je le crois.

1165. Ils l'ont construit de leur propre argent?—Sur territoire canadien, sur la ligne frontière. Je pense que les documents le démontrent.

1166. Pouvez-vous me dire quelle est la hauteur de l'eau à la traverse de Lime-Kiln?—Ils prétendent avoir 20 pieds, mais les navires qui tirent 16 pieds s'échouent souvent.

1167. De sorte que pour rendre cette écluse utile à toute la marine marchande, entre Port-Arthur et plus bas que le lac Huron, la rivière St. Clair et le lac Érié, il faudrait dépenser une somme énorme, n'est-ce pas?—Pour la mettre à la portée de tous les intérêts, oui.

1168. Et approfondir la voie navigable entre Port-Arthur et Owen-Sound signifierait que tous les navires tirant plus de 16 pieds d'eau, ou peut-être 13 pieds, ne pourraient voyager qu'entre ces deux ports?—Ils ne pourraient pas aller là où il n'y aurait pas assez d'eau pour eux.

1169. Certes, cela est logique. Savez-vous, M. Thompson, quel est le tonnage canadien sur les lacs d'en haut?—Le tonnage canadien?

1170. Oui.—J'ai lu dans un journal, avant-hier, que durant le mois de mai le tonnage canadien qui était passé par le canal du Sault était de $3\frac{1}{2}$ pour 100, comme vous l'avez dit il y a quelques instants, et que le grand total était de près de 12,000,000 de tonneaux.

1171. $3\frac{1}{2}$ pour 100 du tonnage brut est canadien et le resto est américain?—C'est ce que j'ai vu dans un journal.

1172. C'était le rapport?—Je ne sais pas si c'était un rapport ou non.

1173. Du bureau du canal au Sault Sainte-Marie?—Je crois que cela venait probablement de là.

1174. En sorte que nous construisons ce canal pour $3\frac{1}{2}$ pour 100 du tonnage?—Et pour la paix et la tranquillité.

1175. Et pour la paix et la tranquillité que ce canal ne nous donnera pas. Maintenant, les vapeurs du Pacifique Canadien prennent-ils leur charbon de notre côté de la rivière?—Non, ils ne le font pas.

1176. Où le prennent-ils?—Du côté américain, parce que c'est leur route. Ce serait une perte de temps et d'argent pour eux de venir de notre côté.

1177. Ce serait une perte de temps et d'argent. Ce serait une perte d'argent parce qu'ils auraient à payer un droit sur le charbon?—Oui; il y a un droit sur le charbon.

1178. De sorte que les vapeurs du Pacifique Canadien prennent leur charbon de l'autre côté; mais savez-vous s'ils passent aussi par les écluses américaines?—Oh! oui.

1179. Et que font ceux de la ligne Beatty, de la Compagnie de transport du Nord-Ouest?—Ils font la même chose à présent.

1180. Ils font la même chose?—A présent.

1181. Maintenant, vous nous avez dit que vous aviez été ingénieur dirigeant sur le canal pendant un certain temps.—Oui.

1182. J'ai oublié la date.—Depuis le printemps de 1889 jusqu'à l'automne de 1891.

Par M. Haggart :

1183. Si vous passez à un autre sujet, j'aimerais à poser quelques questions qui se rattachent au premier. Quelle est la profondeur d'eau dans l'écluse américaine? La même que la nôtre, n'est-ce pas? 20 pieds 3 pouces?—C'est la profondeur projetée pour la nouvelle écluse.

1184. Oui. Tous les navires américains qui passent par leur écluse et vont à Buffalo doivent passer par le Lime-Kiln?—Oui.

1185. De sorte que le raisonnement que l'on fait au sujet de la profondeur d'eau de notre écluse s'applique également à la leur?—Précisément.

1186. Connaissez-vous quelque endroit où il leur faut utiliser les eaux canadiennes pour passer du lac Huron au lac Érié?—Oui, au Bois-Blanc. Le chenal suivi par tous les bateaux est entièrement sur territoire canadien.

1187. Ainsi, le principe qui s'applique aux navires américains qui passent par ces eaux s'appliquerait également aux nôtres au lac au Foin?—Exactement.

Par M. Lister :

1188. Vous m'avez dit que vous avez été ingénieur directeur du canal depuis 1889 jusqu'en octobre 1891?—Oui.

1189. Octobre 1891?—Oui.

1190. Ensuite vous avez été nommé ingénieur surintendant?—Oui; je remplissais les fonctions d'ingénieur surintendant depuis quelque temps déjà.

1191. Vous demeurez au Sault maintenant?—J'ai demeuré au Sault lorsque j'étais ingénieur directeur.

1192. Et vous m'avez dit qui était votre assistant?—M. William Crawford.

1193. Crawford était votre assistant au Sault?—Oui.

1194. Alors on vous a nommé ingénieur surintendant pendant que vous demeuriez au Sault?—Oui.

1195. Et Crawford a été nommé ingénieur dirigeant pendant que vous demeuriez encore au Sault?—Eh bien! je crois que si vous voulez consulter ce que j'ai dit tantôt, vous verrez que j'ai expliqué que vers le milieu de 1891, je crois, j'agissais comme ingénieur surintendant, bien que je demeurasse encore au Sault Sainte-Marie.

1196. Était-ce un nouvel emploi que l'on créait?—Non, j'ai été nommé en conséquence de la mort de M. Page. J'étais appelé à remplir certaines fonctions sur le canal Welland que M. Page avait rempli lui-même, et pendant que j'étais au Sault Sainte-Marie comme ingénieur dirigeant, j'ai dû souvent aller au canal Welland, et c'est vers le milieu de 1891, si je me rappelle bien, que je suis devenu ingénieur surintendant de ces deux canaux, mais jusqu'alors je demeurais encore au Sault Sainte-Marie.

1197. Et quand êtes-vous parti du Sault Sainte-Marie?—En octobre, pour me rendre à Sainte-Catherine, où j'ai toujours eu mon bureau central depuis.

1198. Et depuis ce temps vous étiez ingénieur surintendant?—Oui.

1199. Et vous l'étiez depuis quelques mois auparavant?—Oui.

1200. Visitez-vous les travaux du canal fréquemment?—J'avais l'habitude de les visiter aussi souvent que je le pouvais.

1201. Jusqu'à quand?—Jusqu'à l'été dernier, lorsque l'ouvrage a été virtuellement terminé.

1202. Aussi souvent que vous le pouviez. Voulez-vous me dire ce que cela signifie?—Je tâchais de m'y rendre à peu près une fois par mois, sinon plus souvent; mais j'ai aussi été plus longtemps que cela sans y aller.

1203. Maintenant, M. Thompson, y avait-il quelque friction entre vous et les entrepreneurs?—Oh! je ne pense pas qu'il y en avait plus que d'habitude entre ingénieurs et entrepreneurs.

1204. Se sont-ils plaints que vous ne les traitiez pas comme il faut?—Oh! je suppose bien qu'ils ont dû se plaindre souvent. C'est une chose bien ordinaire, surtout vers le temps où se font les estimations. Je crois que la chose est bien probable, quoique je n'en aie pas entendu parler.

1205. A qui les plaintes étaient-elles portées?—A l'ingénieur en chef.

1206. Qui était-il?—M. Trudeau.

1207. Savez-vous ou ne savez-vous pas si les entrepreneurs Ryan et C^{ie} se sont plaints de vous auprès de M. Trudeau?—Oui, je crois qu'ils l'ont fait.

1208. Et M. Trudeau vous a-t-il communiqué ces plaintes?—Ce serait la routine ordinaire.

1209. Est-ce ce qui a été fait?—Je crois que oui.

1210. Quand les premières de ces plaintes vous ont-elles été communiquées?—Eh bien! la première dont je me rappelle était avant le temps de M. Trudeau. C'était durant le temps de feu M. Page.

1211. Et c'était, quand?—En 1890.

1212. En 1890?—En 1889 ou 1890, je ne suis pas certain de l'année.

1213. Et quelles étaient ces plaintes? Vous en souvenez-vous?—Je m'en rappelle parfaitement.

1214. Quelles étaient-elles?—Par la première, ils se plaignaient de n'avoir pas le compte dans le mesurage des roches et cailloux qui couvraient la surface de l'île.

1215. C'était là le différend?—Oui.

1216. Le seul différend?—Le seul que je sache. Je me rappelle de celui-là distinctement.

1217. Mais vous m'avez dit qu'ils s'étaient aussi plaints dans le temps de M. Trudeau?—Je ne suis pas aussi positif à cet égard, mais je suis passablement sûr qu'ils se sont plaints.

1218. Vous en êtes passablement sûr?—Je crois qu'il fut porté quelque plainte, et que M. Trudeau m'en parla, que je n'avais pas fait une estimation assez élevée à propos de certains ouvrages que les entrepreneurs avaient faits.

1219. En quel temps était-ce?—Je ne pourrais réellement pas le dire. Je ne parle que de mémoire, car je n'ai rien pour fixer mes souvenirs.

1220. Vous avez commencé en 1889?—Oui.

1221. Et vous êtes parti en 1891?—Oui.

1222. Ne serait-ce pas en 1891?—C'était peut-être en 1891.

1223. Mais le résultat de tout cela fut que vous fûtes nommé ingénieur surintendant ayant votre domicile à Sainte-Catherine, et que M. Crawford fut nommé ingénieur dirigeant au Sault Sainte-Marie?—Je ne sache pas qu'il y ait eu le moindre rapport entre la friction dont nous venons de parler et ma nomination comme ingénieur surintendant.

1224. Il n'est pas probable qu'on vous l'eût dit, M. Thompson. On ne dit pas ces choses-là aux ingénieurs.—Si vous me permettez, je vais vous dire quelque chose ici. Il n'est que ju-te que je le dise. Je crois que mon changement de poste du Sault Sainte-Marie à Sainte-Catherine fut opéré uniquement et seulement parce que je l'avais demandé à M. Trudeau. Je me rappelle maintenant de la chose, et je vais vous en dire les raisons. Il me fallait aller assez souvent à Ottawa, et, lorsque je demeurais au Sault, c'était particulièrement incommode et cause d'une grande perte de temps pour voyager du Sault à Ottawa, et d'aller peut-être ensuite sur le canal Welland, tandis que si j'avais demeuré à Sainte-Catherine et qu'on m'eût appelé à Ottawa, je pourrais en partir à 5.30 du soir et être à Ottawa le lendemain matin, et cela m'aurait épargné beaucoup de temps et donné plus de temps à consacrer à mon ouvrage. Je n'hésite aucunement à dire que le changement a été fait à ma propre demande.

1225. Les choses n'étaient pas agréables pour vous au Sault?—Elles étaient tout aussi agréables que je pourrai jamais l'espérer sur une entreprise publique.

1226. Cela ne veut pas dire grand-chose.—Il y a toujours beaucoup de froissements. Naturellement, il nous faut prendre les choses comme elles viennent. Il faut prendre le doux et l'amer en même temps.

1227. Mais le fait est, quels qu'en soient les motifs, que vous avez été nommé ingénieur surintendant avec votre bureau central à Sainte-Catherine, et que M. Crawford fut nommé ingénieur conducteur, ingénieur local?—Oui. J'avais beaucoup plus d'ouvrage à faire pour le même salaire.

1228. Eh bien! cela n'était pas juste. Qui a fait les estimations progressives après votre nomination comme ingénieur surintendant?—Elles ont été faites par M. Crawford et ses aides, et sont passées par mes mains.

1229. En ce qui concerne l'ouvrage même, c'est M. Crawford qui les faisait?—Oui, naturellement, et ses employés.

1230. Et ses employés?—Oui.

1231. Et elles passaient par vos mains?—Oui.

1232. Il n'y eut plus de difficultés, je suppose, plus de plaintes de la part des entrepreneurs après que M. Crawford eût pris la direction des travaux?—Je n'en sais rien.

1233. Vous n'avez jamais entendu parler de différends entre les entrepreneurs et M. Crawford? Ses estimations étaient satisfaisantes, autant que vous sachiez?—Eh bien! je n'en sais rien; je ne pourrais pas dire.

1234. Vous ne savez rien du contraire ?—Non.

1235. Maintenant, M. Thompson, voulez-vous regarder l'un de vos rapports qui se trouve à la page 96 de ce volume (lui passant la pièce 1) ?—Je l'ai.

1236. Voulez-vous le lire, s'il vous plaît ?

Le témoin lit alors ce qui suit :—

“ CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE,

“ OTTAWA, 28 mars 1891.

“ MONSIEUR,—Au sujet de la résolution de la section maritime de la Chambre de Commerce de Toronto, transmise sous le pli n° 133682, par laquelle elle exprime son approbation de la largeur, 85 pieds, projetée pour l'écluse du canal du Sault Sainte-Marie, dont l'entreprise a été confiée à MM. Hugh Ryan et C^{ie}, mais suggérant d'en porter la profondeur de manière à correspondre à celle de l'écluse qui se construit maintenant au Sault Sainte-Marie, dans le Michigan, je me permettrai de dire que l'approfondissement de l'écluse seule, à présent, avec l'intention d'approfondir tout le canal plus tard, serait une grave erreur.

“ Approfondir la cuvette du canal après que tout l'ouvrage fait dans le but de rendre le canal étanche a été terminé jusqu'à la profondeur stipulée au contrat, aurait pour effet de rendre cet ouvrage d'étanchement inutile.

“ Une estimation de ce que coûterait l'approfondissement suggéré doit donc comprendre l'entreprise de MM. Hugh Ryan et C^{ie} sur toute la longueur du canal et de l'écluse, et serait approximativement de \$180,000, sans compter les réclamations pour travaux de surcroît (*extras*) faits en dehors de leur contrat actuel.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ W. G. THOMPSON.

“ M. A. P. BRADLEY,

“ Secrétaire du département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.”

1237. Page 79. Qui était chef du bureau ? Bradley ? Quelle position occupait-il ? —M. Bradley était le secrétaire du département, et les lettres lui étaient adressées dans le cours ordinaire des affaires.

Par M. Davies :

1238. Cette lettre couvre-t-elle la page 96 ou court-elle sur la suivante ?—Elle se termine sur la page 96. La lettre qui est à la page 97 est celle-ci :—

“ CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE,

“ OTTAWA, 28 mars 1891.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception du folio n° 133070, sous couvert duquel l'honorable Frank Smith suggère que l'écluse que construisent MM. Hugh Ryan et C^{ie}, au Sault Sainte-Marie, soit portée à la même largeur d'un bout à l'autre et approfondie à 20 pieds. Je ne puis conseiller l'adoption de ce que l'on se propose, pour la raison que ce changement de plan briserait le contrat, et cela seul rend inutile de discuter la proposition davantage.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ W. G. THOMPSON.

“ M. A. P. BRADLEY,

“ Secrétaire du département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.”

Par M. Lister :

1239. C'est la page 97, n'est-ce pas ?—Page 97.

1240. Maintenant, prenez la page 99.—A la page 99, il y a un télégramme de M. Van Horne :—

“ MONTRÉAL, 30 mars 1891.

“ Au très honorable sir JOHN A. MACDONALD,
“ OTTAWA.

“ Il est rumeur ici que l'on cherche à engager le gouvernement à réduire la profondeur de l'écluse du Sault à 18 pieds. Ce serait une grande erreur de la faire d'un pouce de moins que l'écluse américaine, qui a 18 pieds 11 pouces sur le busc. Je crois qu'il serait sage de lui donner quelques pouces de plus plutôt qu'un pouce de moins.

“ (Signé) W. C. VAN HORNE.”

1241. Avez-vous lu la page 99?—A la page 99 se trouve la lettre que je viens de lire de M. Van Horne à sir John A. Macdonald.

1242. Regardez à la page 100. M. Thompson.—Oui.

1243. Lisez cela, s'il vous plaît.

“ CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE.

“ Mémoire pour l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

“ Au sujet du télégramme de M. W. C. Van Horne, daté de Montréal, 30 mars 1891, par lequel il suggère de porter l'écluse canadienne au Sault Sainte-Marie à la même profondeur que l'écluse américaine que l'on construit maintenant au même endroit, l'utilité de ce changement n'est pas apparente, à moins que l'on soit décidé à approfondir les chenaux entre les lacs Huron et Supérieur dans les eaux canadiennes, et créer un port d'eau profonde sur chaque lac. Le coût de cette amélioration est estimé à \$1,923,000. Respectueusement soumis.

“ W. G. THOMPSON.

“ OTTAWA, 30 mars 1891.”

1244. Vous avez déjà lu cela, n'est-ce pas?—Non; c'est M. Schreiber.

1245. Eh bien! il vaudrait mieux l'avoir dans votre témoignage. Veuillez le lire.—Je viens de le lire.

Par M. Davies :

1246. J'ai compris que vous disiez, M. Thompson, que le coût de ce changement, l'approfondissement à 19 pieds, serait d'environ \$376,000?—Oui.

1247. Mais il faut aussi y ajouter l'augmentation du coût des siphons, n'est-ce pas?—Non, je ne le pense pas.

1248. Je voudrais constater cela afin qu'il n'y ait pas de contradiction entre votre témoignage et l'autre état. Le coût de ces siphons était de \$121,913?—Oui.

1249. En sorte que le coût réel de ce changement s'élèverait à tout près de \$500,000?—L'addition de ces sommes.

1250. Fait \$498,000?—Oui.

1251. Maintenant, une autre question. M. Schreiber a parlé d'un troisième changement qui a été fait, augmentant la profondeur du canal et la maçonnerie et les piles du pont de 4 pieds.—Oui.

1252. Voulez-vous expliquer au comité en quelques mots—je n'ai pas besoin d'une longue histoire à ce propos—quelle était la nature du changement et pourquoi on l'a fait?—On l'a fait pour donner au canal une profondeur utile de 20 pieds 3 pouces dans toute la partie qu'il fallait creuser sous l'eau.

1253. Exactement. C'était la conséquence nécessaire de ce qu'on appelle le second changement, le principal changement à 20 pieds?—Il suivit celui-là, mais ce n'en était pas une conséquence nécessaire, mais une sage prévision.

1254. Une sage prévision, presque une conséquence nécessaire. L'autre n'aurait pas été aussi avantageuse sans celui-ci? Et quel en a été le coût? A-t-il été fait sur votre recommandation?—Je ne m'en rappelle pas exactement. Il y a eu de la cor-

respondance à ce sujet, mais je ne me rappelle pas ce qu'elle était. Le coût de ce changement était évalué à \$107,842.

1255. Oui. De sorte que, en ajoutant cela aux \$498,000, le coût de ce changement s'est élevé à un peu plus de \$600,000?—Oui.

Par M. Gibson :

1256. M. Thompson, quelle était votre estimation du coût de l'écluse primitive de 60 pieds?—Je ne fais pas si j'ai cela ici. Voulez-vous parler de l'écluse seule?

1257. Quand je parle de l'écluse, j'entends tout l'ouvrage, à 600 pieds?—Je ne me souviens pas de ce qu'elle était. Ce n'était qu'une partie de l'estimation de ce qui a été calculé.

1258. Lorsque l'écluse fut portée à 650 pieds de longueur, avez-vous fait une estimation de ce que coûteraient ces 50 pieds de plus?—Oui.

1259. A combien s'élevait cette estimation? Le premier changement était de faire l'écluse de 650 pieds de longueur et de 100 de largeur dans le sas, avec les ouvertures, et—attendez un peu—je crois que l'estimation était de \$190,000.

1260. \$190,000. Et ensuite, lorsqu'on la porta de 650 à 900 pieds de longueur?—C'étaient les \$376,000.

1261. Qu'avez-vous dit à propos du surcroît de longueur?—A 650 pieds, mon estimation était de \$190,000.

1262. Et lorsqu'elle a été portée de 650 à 900 pieds?—\$376,000.

1263. En sus des \$190,000?—Oui. C'est un autre changement qui est venu plus tard.

1264. Et ces \$376,000 comprenaient-elles l'approfondissement de l'entrée-d'amont?—Non.

1265. Elles ne le comprenaient pas. Combien avez-vous mis pour l'approfondissement de l'entrée d'amont?—L'approfondissement dans le canal, y compris la cuvette du canal, d'après le contrat de Hugh Ryan et C^{ie}, était de \$121,000.

1266. C'était l'extrémité inférieure, n'est-ce pas?—C'était pour toute la longueur de la section n^o 2, 3,500 pieds.

1267. Combien dites-vous?—\$121,000.

1268. \$121,000. Ainsi, c'est là toute l'entreprise de Ryan pour le chenal?—Ils avaient plusieurs autres contrats, mais c'est ce qu'on appelait la section n^o 2.

1269. Ces \$121,000 d'augmentation pour approfondissement se bornaient entièrement à la section qui comprenait l'écluse?—Oui.

1270. Maintenant, quand à l'autre section, combien allouez-vous pour celle-là?—Il n'y a pas eu de surplus. Il n'y a pas eu de changement dans celle-là.

1271. Pas de changement là?—Non.

1272. Ainsi, on avait l'intention dès l'abord de donner 19 pieds d'eau à ces écluses?—Dès l'abord. (Après une pause.) Oh! non; notre premier plan était pour 16 pieds 3 pouces.

1273. Qu'est-ce que c'est?—Notre premier plan était d'avoir 16 pieds 3 pouces d'eau sur les buses.

1274. Et le second?—19 pieds; mais par un changement qui n'a modifié ni les prix ni les quantités, nous avons eu 20 pieds 3 pouces.

1275. Dans l'écluse de 900 pieds?—Oui.

1276. Lorsque vous avez fait votre estimation pour 20 pieds 3 pouces dans l'écluse de 900 pieds, vous dites qu'elle était de \$376,000?—Oui.

1277. Quelle différence avez-vous allouée sur le prix de la maçonnerie stipulé dans le contrat primitif?—Je n'ai pas établi les prix d'après ceux-là. Le prix qui a été accordé pour le surcroît de maçonnerie, lors du changement dont vous parlez, a été de \$12.60 la verge.

1278. Voyiez-vous quelque raison de payer \$12.60 la verge, ou plutôt d'augmenter le prix de \$1.60 pour la maçonnerie?—Eh bien! cela s'est fait par l'entremise de M. Walter Shanly.

1279. Oui, je sais.—Les prix furent soumis à M. Shanly, et vous trouverez parmi ces papiers un rapport dans lequel il donne les raisons qui lui font croire que

\$12.60 n'étaient pas trop pour l'ouvrage que l'on demandait aux entrepreneurs de faire.

1280. Eh bien ! si le prix de \$11 la verge, dans le contrat primitif, était suffisant, dites-vous au comité que, suivant vous, il y avait de bonnes raisons pour l'augmenter à \$12.60 ?—Le prix de \$11 n'était pas suffisant en premier lieu.

1281. Mais \$12.60 étaient suffisants ?—Eh bien ! vous seriez mieux de demander cela à l'entrepreneur. Il pourra vous le dire mieux que moi.

1282. Vous dites que le prix de \$11 n'était pas suffisant en premier lieu ?—Non, je ne pense pas qu'il l'était.

1283. Eh bien ! lorsque l'écluse fut portée à 650 pieds, \$16 étaient sûrement assez ?—Eh bien ! il y avait une bonne raison pour cela, que vous, M. Gibson, en votre qualité d'entrepreneur, comprendrez facilement. Le projet primitif était que les ouvertures devaient avoir 60 pieds de largeur à chaque bout, et l'écluse était élargie par une courbe renversée jusqu'à 85 pieds dans le sas. Le premier changement demandé portait la largeur de l'écluse à 100 pieds et élargissait aussi l'entrée de 60 pieds, et la conséquence fut qu'il fallut aller à 100 pieds au lieu de 85, ce qui changeait ces courbes ; et une grande partie du nouvel ouvrage qu'il fallait faire était de la pierre de taille avec face circulaire, et c'est la raison qui a fait demander cette augmentation de prix.

1284. Si ces \$5 par verge eussent été appliquées aux portes, et si on avait fait l'entrée de l'écluse de toute la largeur des 100 pieds, est-ce que cela n'aurait pas couvert en grande partie la différence du coût ?—Vous voulez dire en la faisant de 100 pieds de largeur.

1285. Qui ?—Je pense que c'eût été une bien mauvaise écluse si on lui eût donné 100 pieds de largeur.

1286. Quelle est la largeur de l'écluse américaine ?—100 pieds.

1287. Et celle des portes ?—100 pieds.

1288. Que trouvez-vous à redire à cette écluse ?—L'objection est celle-ci : avec des portes de 100 pieds, surtout lorsqu'elles sont en fer, le premier navire qui les heurtera—et cela n'est qu'une question de temps—les déformera et les mettra hors de service, et il faudra un temps indéfini pour les réparer et leur donner leur première forme.

1289. Combien de fois cela arrive-t-il ?—Cela arrive trop souvent.

1290. Combien de fois le canal américain du Sault Sainte-Marie s'est-il trouvé arrêté pour cette cause, pendant que vous étiez là ?—Vous voulez dire parce qu'une porte a été défoncée ? Ils ont eu un ou deux arrêts de quelques heures, mais ils ont été singulièrement chanceux. Je ne sais pas s'il y a eu des arrêts parce que les portes avaient été défoncées, mais ils en ont eu de quelques heures parce que le mécanisme pour ouvrir les portes s'était dérangé.

1291. N'est-ce pas plutôt une affaire de vitesse du navire que de grandeur des portes ?—Vous ne pouvez pas toujours faire aller un navire où vous voulez qu'il aille. Il peut prendre une embardée, ou si un coup de vent s'élève, une haute cabine aura l'effet d'une voile et le fera tourner en dépit de tout.

1292. C'est là une question de navigation, et non pas de génie civil ?—Nous sommes supposés faire des écluses dans lesquelles les navires peuvent passer.

1293. Mais un navire peut certainement passer plus aisément dans une porte de 100 pieds que dans une de 60 ?—Oui, s'il va correctement.

1294. Peut-on prendre les mêmes précautions à notre nouvelle écluse du Sault Sainte-Marie, ou à l'écluse américaine maintenant employé, que celles que l'on prend à l'ancienne écluse américaine ?—Je dis qu'un accident peut arriver en dépit de tout.

1295. Vous vous êtes opposé à une porte de 100 pieds simplement parce qu'elle est dangereuse en cas d'accident. Est-ce qu'on ne peut pas prendre les mêmes précautions avec des portes de 100 pieds ? Après tout, il n'y a que 20 pieds à ajouter à chaque vantail, un peu plus, peut-être ; disons 30 pieds. Est-ce qu'il serait bien plus difficile de déplacer des portes de fer que des portes de bois ?—La difficulté est celle-ci : c'est que l'arrêt d'un commerce de 12,000,000 de tonneaux par année serait très grave, mais dans un cas d'urgence, vous pouvez faire une réparation provisoire avec

du bois, tandis qu'avec du fer cela est bien difficile. Vous pouvez rapiécer une porte de bois, mais une porte de fer, c'est une autre affaire. Si un navire la trappe, c'est comme si on frappait une lèche-frite de fer-blanc.

1296. Ne pourrait-on pas les doubler en bois comme les navires en fer?—On le pourrait, mais je ne pense pas que cela aurait le même effet. Si un navire de 200.000 tonneaux, qui marche au taux de quatre ou cinq milles à l'heure, se dérange, vous ne pouvez plus l'arrêter.

1297. Quelle plus grande probabilité y a-t-il qu'un navire ira heurter une porte en fer plutôt qu'une porte en bois?—Je ne pense pas que la probabilité soit plus grande, mais si la chose arrivait, la question serait de faire les réparations ensuite.

1298. Les portes en fer sont une invention récente?—Pas tout à fait. On s'en sert en Angleterre et en Europe depuis nombre d'années.

1299. Depuis combien d'années?—Je ne sais pas exactement. Plusieurs années.

1300. Combien en a-t-il été détruit, à votre connaissance?—Je ne saurais vous le dire; mais je puis vous dire ceci, que le dock du Canada à Liverpool a 100 pieds de largeur et des portes de fer, et qu'on trouve que c'est un embarras; et cependant une porte de dock ne s'ouvre pas aussi souvent qu'une porte d'écluse, tant s'en faut.

1301. Ne pensez-vous pas que, si ces portes d'écluse étaient si incommodes dans leur fonctionnement et si dangereuses dans leur opération, les Américains ne les enlèveraient pas au Sault Sainte-Marie et ne les remplaceraient pas par des portes en bois?—Il y a la question des frais qui entre ici.

1302. En laissant de côté les portes en fer, n'aurait-on pas pu faire des portes en bois de 100 pieds d'ouverture?—Certainement qu'on l'aurait pu.

1303. Cela n'aurait-il pas résout la question des dommages?—Je ne le pense pas. La même difficulté existerait avec une grande porte, d'autant plus qu'il ne paraît y avoir aucune nécessité d'en avoir. Si vous demandiez aux ingénieurs américains ce qu'ils en pensent, ils vous diraient qu'ils regrettent infiniment d'avoir des portes de 100 pieds dans leur écluse.

1304. Y a-t-il quelque rapport à cet effet de leur part?—Je ne le pense pas, mais j'ai vu cela en conversation.

1305. N'est-ce pas là la troisième écluse que construit le gouvernement américain?—Oui.

1306. Et elle est plus grande que l'ancienne?—Oui.

1307. Quelle est sa longueur?—800 pieds.

1308. Et sa largeur?—100 pieds.

1309. Eh bien! croyez-vous qu'avec l'expérience qu'ils ont eue avec deux écluses depuis trente ans, les ingénieurs américains ne s'en seraient pas tenus à l'ancien plan s'il était le meilleur?—Eh bien! il y a deux ou trois mots d'explication à donner à propos de cela. L'écluse que les Américains construisent actuellement—800 pieds de longueur et 100 de largeur—a été entreprise dans la supposition que la navigation des lacs se ferait tout autrement que de la façon à laquelle elle tend aujourd'hui. L'idée était qu'il y aurait un remorqueur et qu'il prendrait trois navires en remorque (c'est à peu près ce qu'il pourrait traîner), et que ces quatre navires se rendraient à l'écluse, et, avant d'y rentrer, seraient formés en une sorte de figure rigide—une phalange, pour ainsi dire, attachée ensemble—et entreraient dans l'écluse en une masse solide qui remplirait l'écluse et la traverserait pour sortir par l'autre bout. Lorsque la question de notre agrandissement vint sur le tapis, j'écrivis, pour ma propre information personnelle, aux propriétaires et aux présidents de plusieurs compagnies de transport aux États-Unis, et je leur demandai ce qu'ils pensaient être les meilleurs moyens et la manière la moins dispendieuse de transporter le fret. Ils me répondirent que cette habitude d'avoir des remorques se passait, et il m'en donnèrent la raison. Ils disaient: "Vous avez un propulseur qui coûte peut-être de un quart à un demi-million de piastres, et trois autres navires qui peuvent coûter un quart de million chacun; ils marchent très bien sur le lac, mais lorsqu'ils arrivent au but du voyage, où ils doivent décharger, il faut que toute la flottille attende que tous soient déchargés, et la conséquence est qu'un énorme capital, de plus d'un million peut-être, reste improductif pendant ce temps." Leur opinion est—et vous vous en apercevrez si vous examinez les navires que l'on construit aujourd'hui—que

chaque navire devrait être indépendant, avoir sa propre machine, prendre son propre chargement, le décharger et revenir. L'idée d'après laquelle l'écluse américaine est construite a fait son temps, et leur écluse est une vieillerie.

1310. Maintenant, M. Thompson, vous dites que vous approuvez les \$12.60 la verge pour la maçonnerie de l'écluse de 900 pieds. Or, n'est-il pas vrai que, dans le contrat primitif, d'après les devis primitifs, le gouvernement se réservait le droit de faire tous les changements qu'il voudrait dans les devis?—Il y a une limite; mais il y a une clause à cet effet, je crois, dans tous les contrats.

1311. Il y a une clause à cet effet dans tous les contrats?—Dans de certaines limites.

1312. Dans de certaines limites. Et dans le cas actuel, M. Shanly, M. Trudeau et les entrepreneurs se consultèrent ensemble, et ils en vinrent à la conclusion de donner \$11 la verge pour l'ancienne écluse?—C'était le prix stipulé au premier contrat.

1313. A-t-il été payé \$11 pour quelque partie de l'écluse actuelle?—Je pense que oui.

1314. Vous pensez que oui. Ne savez-vous pas pour combien de verges?—Je ne puis le dire de mémoire, mais j'ai vu l'estimation ici l'autre jour. Elle donne tous les renseignements.

M. GIBSON.—Où est cette estimation?

Par M. Haggart :

1315. Nous voulons avoir une réponse bien précise à cette question, M. Thompson. A l'égard des quantités primitives dans l'écluse entreprise par M. Ryan, a-t-il reçu quelque chose de plus que le montant que lui donnait son contrat?—Je ne le pense pas.

M. GIBSON.—Attendez qu'il ait la réponse.

Le TÉMOIN—(après avoir consulté les documents) : Il y a 44,107 verges à \$11.

Par M. Gibson :

1316. Oui?—C'est le prix du premier contrat.

1317. Oui; et combien de verges à \$16?—Il y a 5,581 verges à \$16.

1318. Et combien à \$12.60?—18,155 à \$12.60.

1319. Maintenant, l'écluse n'a pas été construite de 650 pieds. Quelle raison avait-il de payer \$16 par verge pour la portion de l'écluse qui n'a pas été construite?—Parce que, comme je vous l'ai dit tantôt, si vous vous en souvenez, lorsque la largeur de l'écluse a été portée de 85 à 100 pieds, ce qui entraînait la courbe dont j'ai parlé, l'ouvrage de surcroît, ou la plus grande partie, était la taille de la pierre à face courbée, et c'est là où vient l'augmentation du coût.

1320. Eh bien! cette écluse n'a pas été construite. Elle n'a été construite que de 60 pieds de largeur.—C'est seulement l'entrée.

1321. Oui; et quelle est la largeur de l'écluse actuelle dans le sas?—Elle a 60 pieds de largeur.

1322. L'autre écluse devait avoir 85 pieds de largeur?—On a commencé à la construire sur cette largeur. Chacun de ces changements était partiellement en voie d'exécution avant le changement suivant.

1323. Cette pierre a été détruite; elle ne pouvait pas servir?—Elle n'a pas été détruite, mais elle a été taillée de nouveau.

1324. Ainsi, vous avez payé combien de milliers de piastres?—La quantité portée à \$16 est de 5,581 verges.

1325. Et qu'a-t-on fait de la pierre?—On l'a employée dans les travaux.

1326. Et on l'a payée de nouveau?—Non, mais elle a été taillée de nouveau.

1327. Voulez-vous dire qu'il y a eu 8,000 verges de pierre retaillée ou 5,000 verges?—Non, je ne dis pas que toute cette pierre a été retaillée. La plus grande partie était encore bonne.

1328. Ces estimations le démontrent?—Elles font voir qu'elle a été payée, mais elles ne parlent pas du retaillage.

1329. Mais s'il n'était pas nécessaire qu'elle fût toute retaillée, pourquoi l'a-t-on payée?—Je ne sais pas exactement ce qui en est.

Par M. Lister :

1330. L'a-t-on payée une seconde fois?—Oh ! non ; il n'a rien été payé deux fois.

1331. Ou quelque partie?—Non ; je suis bien sûr qu'on n'a rien payé deux fois.

Par M. Gibson :

1332. Qu'a-t-on fait de la pierre?—Elle a été employée dans les travaux.

1333. Et combien l'a-t-on payée après qu'elle eût été employée dans les travaux ?—Elle a été payée sur le pied de \$12,60.

1334. Elle a été payée sur le pied de \$12,60, et combien l'avait-on payée auparavant?—Elle n'avait pas été payée du tout auparavant.

1335. Mais vous le faites voir ici?—Oh ! non ; ceci est d'autre ouvrage.

Par M. Haggart :

1336. Ce sont là les verges cubes exactes de la maçonnerie faite?—Oui.

Par M. Gibson :

1337. Excusez-moi, je veux aller au fond de cette question. Vous dites qu'il y a 5,000 verges de pierre qui ont été payées à \$16 la verge?—Oui.

1338. Et ensuite vous dites que cette pierre a été retaillée en conséquence d'un changement projeté à une écluse de 650 pieds?—Pas exactement. Ce que j'ai dit est ceci : que la raison qui a été donnée pour augmenter le prix de la pierre était que l'ouvrage qu'il y aurait à faire par suite de ce changement nécessitait un ouvrage courbe.

1339. Eh bien ! M. Thompson, ce n'était que la courbe inverse qui était changée. La courbe primitive était la même dans la première écluse, quand on voulait la faire d'abord de 650 pieds.—Non ; il fallait faire la courbe pour une largeur de 100 pieds au lieu de 85.

1340. Oui?—Et cela la modifiait. Je m'en rappelle parfaitement.

1341. De 7½ pieds?—Je ne me rappelle pas les quantités, mais je me rappelle parfaitement avoir examiné la chose dans le temps.

1342. Mais vous dites que cela n'a pas été exécuté?—Je pense qu'une partie l'a été.

1243. Mais vous dites qu'on en a payé 5,000 verges?—C'est lorsque l'on eût atteint toutes les quantités.

1344. Et comment avez-vous pu y arriver, puisque l'écluse n'a pas été faite de cette manière?—Elles furent prises, je suppose, d'après les quantités approximatives données aux entrepreneurs pour faire leurs prix, lorsque ces changements ont été faits.

1345. Qui leur a fourni ces quantités?—C'est le département, afin de leur permettre de faire un prix.

1346. Vous pourriez nous apporter cela, n'est-ce pas?—Je pense que vous l'avez parmi ces papiers.

1347. Eh bien ! pouvez-vous le trouver?—Je le chercherai. (Après avoir examiné la pièce 1) : Je crois que c'est dans l'autre cahier. Le voici, page 57. Il y est dit : "Maçonnerie d'écluse de surcroît, 7,000 verges à \$16." Ces quantités furent données aux entrepreneurs afin de leur permettre de faire un prix, parce que naturellement le prix varierait suivant la quantité.

1348. Ainsi, cette maçonnerie a été payée \$16 la verge?—Oui.

1349. Et combien y en avait-il de verges?—5,581 à \$16.

1350. 5,581 à \$16?—Oui.

1351. Et cela s'élevait à combien?—\$89,296.

1352. \$89,000?—\$89,296.

1353. \$89,296. Maintenant, M. Thompson, cette maçonnerie a été payée au taux de \$16 la verge?—Oui.

1354. Et on n'en a pas eu besoin ensuite pour cette partie particulière de l'ouvrage?—Ce n'est pas exactement la manière d'y arriver, M. Gibson.

1355. Très-bien! donnez-nous vos propres explications.—Voici ce qui en est. Un arrangement fut fait avec les entrepreneurs, de leur payer ce prix pour une certaine partie de l'écluse, et des paiements furent faits de temps à autre, et ce que nous avons ici, les quantités qui sont ici, et les sommes portées en regard ont été calculées suivant cet arrangement, à ce prix. Je suis bien certain qu'aucune maçonnerie n'a été payée deux fois. Il n'a pas été payé de pierre de taille une seconde fois, j'en suis bien sûr.

1356. Comprenons-nous bien à ce sujet. Vous dites que cette pierre a été retaillée?—Je suis bien sûr qu'une partie l'a été, mais je n'entreprendrai pas de dire combien, parce que le troisième changement a été fait bien peu de temps après le second.

1357. C'est lors du second changement que l'on a payé les \$16?—Eh bien! je dirai que le second changement a suivi le premier de bien près.

1358. Alors, il n'y en avait pas beaucoup qu'il a fallu retailler?—Ils étaient passablement avancés dans la taille de la pierre en premier lieu, suivant leur premier dessein.

1359. En sorte qu'il n'avait pas été taillé beaucoup de pierre pour cet ouvrage en courbe?—Je ne puis dire exactement quelles sont ces quantités.

1360. Pouvez-vous en donner une idée?—Non.

1361. Peut-être une couple de cents verges?—Je n'aimerais pas mentionner de quantités du tout.

1362. 1,000 verges?—Je n'aimerais pas à le dire. Je sais que dans le temps la chose fut examinée avec soin, afin d'agir convenablement.

1363. Mais cependant, vous dites au comité que vous ne pensez pas qu'il ait été taillé beaucoup de pierre, parce que le second changement a suivi de près le premier?—Eh bien! je ne parle que de mémoire. Je ne me rappelle pas exactement ce qui en est.

1364. Ainsi, vous ne pensez pas qu'il y en ait eu beaucoup. Comme de raison, il n'a pas pu être fait de nombreux changements à la pierre?—Je ne puis parler d'une manière positive à ce sujet. C'est une affaire de mémoire, et mon souvenir n'est pas bien distinct.

1365. Néanmoins, les ingénieurs accordèrent \$5 de plus sur 5,581 verges?—C'était d'après l'arrangement.

1366. N'était-ce pas un arrangement très libéral?—Eh bien! je ne suis pas prêt à dire cela. Je pense que si vous prenez le prix moyen de toute la maçonnerie, vous verrez qu'il n'est pas trop élevé, car il est de moins de \$12. Je me souviens l'avoir calculé il y a quelques années.

1367. Je vous demande pardon?—Je dis que le prix moyen de la maçonnerie dans l'écluse du Sault Sainte-Marie, de notre côté, est, si ma mémoire ne me fait pas défaut, de \$11.92. Je m'en rappelle très bien, parce que j'en ai fait le calcul exact afin de le comparer avec ce que coûtait l'écluse américaine, et la moyenne de notre maçonnerie était de \$11.92, si ma mémoire est juste, et je pense qu'elle l'est.

1368. Eh bien! il est bien facile d'y arriver. Prenez la somme payée et divisez-la par le nombre de verges.—Le but de ce calcul était de le comparer avec le coût de l'écluse américaine. Leur prix est de \$14 et plus.

Par M. Haggart :

1369. La moyenne de votre maçonnerie est de \$11.92, et celle des Américains de \$14?—Un peu plus de \$14, je crois.

1370. Plus de \$14?—Il y a quelques années déjà que j'ai fait ces calculs, afin de me renseigner moi-même.

1371. Quelle était l'estimation primitive?—Elle était de \$44,000.

Par M. Gibson :

1372. Lorsque M. Schreiber a été interrogé, je lui ai demandé s'il pouvait donner au comité quelque bonne raison pourquoi le prix du fer forgé avait été changé de 6 à 8 centins.—Eh bien ! il y avait de très bonnes raisons pour cette augmentation de prix, et les voici. Le fer dont le prix devait être, d'après le premier contrat, 6 centins la livre, était pour de l'ouvrage très simple. Il n'y avait rien de difficile à faire. Mais l'ouvrage en fer qui est venu ensuite pour les siphons..... Pour commencer, c'étaient de grosses tiges pesantes. Elles étaient vissées aux deux bouts sur une assez grande longueur. Il y avait de gros écrous et rondelles, des écrous hexagones, pour commencer. La manière dont il fallait les placer dans le fond absorbait une bonne partie du prix. Il fallait d'abord les poser, et ensuite on posait une pièce de charpente, que l'on perçait à des intervalles de 18 à 20 pouces, et ces tiges étaient posées à travers ces pièces, le siphon, et les écrous hexagones dans le fond, et elles étaient maintenues dans cette position sur toute la longueur du fond de l'écluse. Elles étaient maintenues dans cette position verticale au moyen d'étais jusqu'à ce que les pièces de charpente formant le côté du siphon fussent descendues sur le dessus des premières. Ensuite, il y avait un lien en fer qui passait sur le dessus des pièces de couverture après qu'elles étaient posées, et il fallait des rondelles et des écrous hexagones sur le dessus, en sorte que c'était un ouvrage très compliqué que de mettre ces tiges en position pendant que ce travail se faisait. Elles étaient exposées à être heurtées, jetées à bas, ployées et endommagées. Il y avait passablement d'ouvrage de surcroît, et je ne pense pas que le prix fût excessif.

1373. Les bouts ou les pas de vis étaient-ils renversés ?—Oui.

1374. Et de quelle longueur étaient ces tiges ?—Le siphon a huit pieds de hauteur ; elles devaient avoir à peu près 12 pieds de longueur.

1375. Une tige ordinaire d'environ 12 pieds de longueur et des écrous renversés qui valent 8 centins la livre ?—Vous devez tenir compte de l'ouvrage qu'il y avait à faire.

1376. On fournit des ponts à 4 centins la livre.—Aujourd'hui, oui ; mais vous savez que le prix du fer varie, et dans ce temps-là il était plus élevé qu'il ne l'est maintenant. Il y a une autre chose qu'il est juste de mentionner. L'ouvrage s'est fait avec beaucoup de difficulté. Il se trouve justement sur la frontière. Je ne veux pas insulter les gens du Sault Sainte-Marie, mais néanmoins il est bien loin de la base d'approvisionnement. Il faut tout apporter à 500 milles de distance. Les ouvriers ne voulaient pas y travailler. Ils étaient difficiles à conduire, et le coût de l'ouvrage là-bas était bien plus élevé que s'il eût été fait dans la partie centrale d'Ontario. Il n'y a aucun doute à cela.

Par M. Haggart :

1377. Veuillez me répondre sur ce point particulier. L'entrepreneur avait reçu 6 centins la livre pour les boulons qui étaient déjà posés ?—Le premier entrepreneur ?

1378. Le premier entrepreneur. Pour les boulons qu'il était obligé de fournir d'après le devis modifié, pensez-vous que c'était trop de lui donner 2 centins de plus ?—Non.

Par M. Gibson :

1379. N'était-ce que pour cet espèce d'ouvrage qu'on lui a accordé ces deux centins ?—Oui.

1380. Pour combien de livres a-t-il été payé ?—448,659 livres.

1381. Et combien de livres ont été payées à 6 centins ?—Il y en a 10,634 dans un endroit et 2,981 dans un autre.

1382. Eh bien ! est-ce qu'il n'a pas été employé d'autre fer dans cet ouvrage ?—Oui ; il y a eu les fiches pressées dans les siphons, mais c'était à un prix différent.

1383. Ce ne sont pas des boulons. Ainsi, il a évidemment été payé plus de boulons à 8 centins qu'à 6 centins ?—Oui, et cela est dû en grande partie au fait que les siphons n'étaient pas compris dans le premier contrat. Ces siphons ont été ajoutés plus tard.

1384. Pouvez-vous expliquer au comité pourquoi le revêtement en madrier a été porté de \$25 à \$45 le mille?—Sans doute parce que l'ouvrage était plus dispendieux.

1385. Est-ce que le revêtement des siphons était plus coûteux que celui de l'écluse?—A peu près la même chose. Le devis des siphons—pour le bois requis pour border ces siphons—stipulait qu'il devait être fait en madrier de deux et trois pouces, et que les joints devaient être parfaitement unis, afin que le radier ou le fond fût absolument étanche.

1386. Étaient-ils à rainure et languette?—Non, mais à joints croisés.

1387. Comment expliquez-vous la raison pour laquelle on a payé \$20 de plus pour cet ouvrage que pour le même ouvrage dans l'écluse?—Eh bien! je puis vous donner une des raisons, et c'est que, vers l'époque où ce contrat a été passé, le prix du bois était à la hausse, et je me rappelle que peu de temps auparavant j'avais entendu dire qu'il avait monté de \$2 le mille pieds. Une autre raison, c'est que ces madriers étaient plus longs que la longueur ordinaire.

1388. De quelle longueur étaient-ils?—Je ne m'en rappelle pas, mais les plans le montreront.

1389. Vous vous rappelez qu'ils étaient plus longs, mais vous ne vous rappelez pas de leur longueur?—Je me rappelle qu'ils étaient plus longs, mais pas de leur longueur.

1390. Qu'a coûté l'étañonnage des caissons, M. Thompson?—Je ne puis rien vous dire de cela.

1391. Vous n'avez rien eu à y faire?—C'est à propos de l'écluse; je n'en sais rien.

1392. Vous étiez absent dans le temps?—Oui.

1393. Et vous aviez l'habitude d'y aller une fois par mois?—Quelquefois moins souvent.

1394. Pourquoi a-t-on fait cet étañonnage?—Eh bien! la difficulté était celle-ci: Les entrepreneurs avaient du coffrage à faire depuis l'extrémité supérieure de l'écluse jusqu'au bout d'amont de la section, au-dessus de la surface de l'écluse, et d'après les plans et devis ce coffrage devait être soigneusement rempli de pierre, afin d'en faire un coffrage solide, et de lui donner du poids et de la solidité, pour supporter la poussée de la berge en arrière et un mur sur le dessus. Ce coffrage—il est inutile de déguiser le fait—n'avait pas été rempli comme il aurait dû l'être.

1395. Il n'était pas convenablement rempli?—Et le résultat fut qu'il donnait des signes de faiblesse, et on l'étañonna dans l'espoir de le maintenir en place.

1396. A qui était-ce la faute si ce coffrage n'était pas convenablement rempli?—C'était la faute des entrepreneurs et des employés du gouvernement, qui étaient là pour veiller à ce que l'ouvrage fût bien fait.

1397. C'était la faute des entrepreneurs et des gens que le gouvernement employait et qui n'ont pas surveillé l'ouvrage comme ils l'auraient dû?—C'est cela.

1398. Et en conséquence, la pression en arrière repoussa les caissons en avant?—Oui.

1399. Et il fallut en démolir quelques-uns?—Oui.

1400. Et ceux qui furent démolis durent être refaits plus larges?—Pas que je sache.

1401. Je me trouvais là, M. Thompson, pendant que l'on reconstruisait l'un des caissons, et il avait à peu près dix pieds de plus large que l'autre.—Où était-ce, M. Gibson?

1402. Du côté gauche de l'écluse, en regardant vers le lac Supérieur.—Et vers quelle hauteur.

1403. Eh bien! peut-être vers un quart de la distance en montant?—Eh bien! je vais vous dire ce que j'en sais. Il y avait un bout de coffrage—il y avait eu discussion à ce sujet et sur la manière dont le coffrage avait été rempli—que l'on avait démolì pour s'assurer comment le remplissage avait été fait, et on l'avait trouvé imparfait.

1404. Ce morceau fut démolì pour constater l'espèce de remplissage?—Il fut décidé d'en défaire un morceau depuis la station 73, sur une longueur de 120 pieds, pour voir quel serait le résultat.

1405. La station 73 se trouve à combien de pieds en montant?—1,000 pieds.

1406. Vous voyez que je ne me trompais pas beaucoup.—Non. Je restai là pendant qu'on le démolissait, afin de voir par moi-même quel genre de remplissage il y avait.

Par M. Lister :

1407. Et comment était-il?—Il n'était pas ce qu'il aurait dû être.

1408. En quoi était-il?—Il y avait de la pierre, il y avait beaucoup de terre glaise, et la pierre n'était pas foulée entre les entrants comme elle aurait dû l'être, et la conséquence fut que le poids de dessus fit plier les entrants et démoralisa le coffrage.

1409. Quel était le poids en dessus?—Le poids en dessus était le remplissage en pierre qui y avait été mis, et un mur en pierre sèche qui avait été construit par les entrepreneurs afin de retenir les matériaux en arrière, pour que leurs grues pussent y circuler lorsqu'ils faisaient d'autres parties des travaux, un espace étant réservé en avant de ce mur en pierre sèche pour y construire un mur permanent, qui devait être fait sur le coffrage et former la façade depuis le dessus du coffrage jusqu'au dessus du chemin de halage.

1410. Comment l'ouvrage aurait-il dû être fait?—Il aurait dû être fait comme ceci : A mesure que les rangs de pièces de charpente étaient posées, on aurait dû y placer les roches, assise par assise.

Par M. Haggart :

1411. Les remplir à la main?—A la main. Je n'ai aucun doute que cela aurait dû être fait, et c'est la négligence à le faire qui a causé tout l'embarras.

Par M. Lister :

1412. La négligence de qui?—Négligence de la part des entrepreneurs et de la part de nos gens, qui auraient dû y voir.

1413. Les entrepreneurs et les ingénieurs?—Oui; ils étaient tous blâmables.

Par M. Gibson :

1414. Grâce à la négligence des entrepreneurs et des ingénieurs ou inspecteurs du gouvernement qui étaient là, le gouvernement a dû supporter les frais de consolidation et de remplissage de ce coffrage en béton?—En remplissant les espaces entre les liens ou supports; c'est ce qui a été fait.

1415. Et si les caissons eussent été bien remplis, cela n'aurait pas été nécessaire?—Non.

1416. En sorte que, par suite de la mauvaise qualité de l'ouvrage, le pays a dû payer les frais de réfection?—Il y a eu des frais de réfection, mais je ne sais pas qui devra les payer.

Par M. Lister :

1417. Vous savez ce qui a été fait pour rectifier cela?—Oui.

1418. Qu'a-t-on fait?—Il fut posé des liens, de forts supports, depuis le fond du canal jusqu'en haut de la face du coffrage. On avait d'abord assujéti des madriers en arrière de ces étais, et l'espace entre ces madriers et le coffrage avait été rempli de béton au ciment de Portland.

1419. Alors, le vide a été rempli de béton?—Oui. Les poutres du coffrage furent sorties en dehors de manière à appuyer ces étais ou à les remplacer, pour ainsi dire, et on remplit les vides en béton afin d'en faire une masse solide.

Par M. Gibson :

1420. Quelques-unes projetaient de six pieds du chemin de halage?—Il y en avait qui projetaient de sept pieds.

1421. Eh bien! à en juger à l'œil, je dirais qu'il y avait plusieurs pieds. En conséquence, il fallut acheter une grande quantité de bois de charpente et mettre une grande quantité de béton pour remettre l'ouvrage en place?—Oui.

1422. Vous dites que l'on se servit de ciment de Portland. En a-t-on employé d'autre?—Oh! oui, on a employé une assez forte quantité de ciment du pays.

1423. D'où?—De Thorold.

1424. Pourquoi en a-t-on employé?—On se servait de ciment du pays au commencement, pour les contremurs des écluses.

1425. Ainsi, ils ont réellement mis du ciment du pays dans les contremurs de l'écluse?—En certains cas, au commencement. C'était conforme aux clauses du contrat.

1426. Mais on changea ensuite pour le ciment de Portland?—Oui.

1427. Et après cela on ne se servit plus de ciment canadien?—Je suppose que non.

1428. Vous ne le savez pas?—Je ne puis dire ce qui s'est fait pendant mon absence.

Par M. Lister :

1429. Qui était chargé de surveiller cet ouvrage que vous avez trouvé mal fait ? Était-ce l'ingénieur conducteur?—L'ingénieur conducteur et ses inspecteurs.

1430. Était-il de son devoir de visiter l'ouvrage tous les jours?—Oui.

1431. Et ses inspecteurs étaient là constamment?—Ils sont supposés être sur les lieux tant que les ouvriers des entrepreneurs y sont.

1432. En sorte que si les entrepreneurs ont pu faire l'ouvrage comme vous l'avez dit, ce devait être à la connaissance des inspecteurs?—Il ne peut pas en être autrement.

1433. Quels étaient ces inspecteurs?—L'un d'eux se nommait McAuley, un autre, Scott, et un autre, Couvrette.

1434. Cela a été fait pendant que M. Crawford était ingénieur conducteur?—Oui.

1435. A-t-on fait une enquête sur la conduite de ces employés qui ont laissé faire l'ouvrage de cette manière?—Oui, je le pense bien.

1436. Qui a fait cette enquête?—L'ingénieur en chef.

1437. M. Schreiber?—M. Schreiber.

1438. M. Schreiber?—Oui.

1439. Maintenant, M. Thompson, quelle quantité d'ouvrage a été faite de la manière que vous avez dite?—Je n'ai pas dit quelle quantité.

1440. Non, mais je vous le demande.—Attendez un peu que j'y pense. Sur le côté gauche du canal, en montant, il y en avait une longueur, je crois—je ne parle que de mémoire—de 500, 600 ou peut-être 700 pieds, où l'ouvrage paraissait bien fait, car il a résisté.

1441. L'avez-vous éprouvé?—On le voyait très bien. Il parle pour lui-même. Si le canal était vidé, vous le verriez vous-même aujourd'hui. Passé ce point, l'ouvrage défectueux paraît avoir commencé de ce côté, et de là il se continuait sur la plus grande partie de cette section.

1442. Sur combien de pieds?—Environ 1,500 pieds.

1443. Il en a été fait environ 1,500 pieds de cette manière défectueuse, comme vous dites?—Oui.

1444. Parfaitement inutile, je dirais.—Je ne voudrais pas dire parfaitement inutile, mais certainement défectueuse. Ensuite, de l'autre côté du canal, cette défectuosité existait plus ou moins sur toute sa longueur.

1445. De l'autre côté, elle existait sur toute la longueur plus ou moins?—Oui.

1446. Combien de pieds?—Je cherche à me rappeler combien il y a de stations. (Après une pause): Environ 2,300 pieds.

1447. Elle se montrait partout, excepté sur un espace de 700 pieds?—A peu près, généralement parlant. Les conditions différaient du plus au moins en différents endroits.

1448. Il y en avait d'un peu plus mal fait que d'autre?—Exactement.

1449. Maintenant, M. Thompson, avez-vous..... Je suppose que c'est vous qui avez découvert la chose?—Non. Je l'ai appris par une lettre de M. Crawford.

1450. Une lettre de M. Crawford? Avez-vous cette lettre?—Non, je ne l'ai pas.

1451. Vous l'avez détruite?—Non, je ne l'ai pas détruite. Elle est dans le département. L'ingénieur en chef doit l'avoir.

1452. M. Schreiber doit l'avoir?—Oui.

1453. Pouvez-vous me dire vers quelle époque cette lettre a été reçue?—Je crois que cette lettre... ..

1454. Oh! à peu près?—C'est peut-être dans le courant du mois de mai, je crois.

1455. En mai dernier?—Oui, vers ce temps-là.

1456. Cette lettre a été reçue en mai et est entre les mains du département ici?—Je crois que oui.

1457. Est-ce vous qui l'avez envoyée au département?—Oui, c'est moi.

1458. A M. Schreiber?—Oui.

1459. Et cette lettre disait que l'ouvrage n'avait pas été bien fait?—Elle disait que le coffrage ne gardait pas sa forme.

1460. Et cela vous a-t-il surpris?—J'ai été passablement surpris d'apprendre que les choses étaient en cet état, et je suis monté immédiatement pour voir ce qui en était.

1461. Vous avez été surpris d'apprendre que le coffrage ne résistait pas, et vous y êtes allé immédiatement?—Oui.

1462. Et qu'avez-vous fait?—Je le trouvai à peu près dans l'état que j'ai décrit.

1463. Et il était en fort mauvais état?—Oui.

1464. Dans un état honteux?—Je le pense.

La séance est levée.

SALLE DE COMITÉ, N° 49,
CHAMBRE DES COMMUNES, 25 juin 1895.

Le comité se réunit.

W. G. THOMPSON est rappelé et son interrogatoire se continue.

Par M. Lister :

1465. A la dernière séance, M. Thompson, nous parlions du coffrage.—Oui.

1466. Je voudrais savoir exactement le nombre de pieds de coffrage qu'il y a du côté nord ?—Environ 2,600 pieds.

1467. Environ 2,600 pieds ?—Je parle de mémoire.

1468. Vous nous avez dit l'autre jour qu'il y en avait à peu près 700 pieds qui étaient bien faits ?—C'était du côté sud.

1469. Ce serait à l'entrée sud ?—C'est sur le côté sud qu'était la partie en bon état.

1470. C'était du côté sud. Tout était-il en bon état ?—Non, les 700 pieds dont vous parlez.

1471. Et il y en avait 2,700 pieds du côté nord ?—2,600.

1472. Et combien de l'autre côté ?—Le même nombre.

1473. 2,600 pieds. La construction du coffrage du côté nord était-elle toute défectueuse ?—Il y avait quelques endroits, je crois, où elle ne l'était pas.

1474. J'avais compris que vous aviez dit que, à l'exception de 700 pieds, elle était toute défectueuse ?—Il pouvait y en avoir de petits morceaux isolés ci et là, mais généralement parlant elle était défectueuse du côté nord.

1475. Alors, généralement parlant, elle était défectueuse sur le côté nord ?—Oui.

1476. Et comment était le côté sud ?—Du côté sud, autant que je me rappelle, il y en avait six ou sept cents pieds qui étaient en bon état, et la plus grande partie du reste était défectueuse.

1477. Six ou sept cents pieds du côté sud étaient bien faits ?—Oui.

1478. Et le reste était plus ou moins défectueux ?—Ce que j'ai dit, c'est qu'il résistait très bien.

1479. Eh ?—Ce que j'ai dit, c'est qu'il résistait très bien, qu'il montrait qu'il faisait l'office qu'il devait faire sur six ou sept cents pieds.

1480. Je vous parle de sa construction et vous demande si elle était bien faite ou non ?—Eh bien ! il semblerait que puisqu'il résistait bien, la construction était bonne.

1481. En votre qualité d'ingénieur, dites-vous que l'ouvrage a été bien fait ?—Eh bien ! quant aux six ou sept cents pieds dont j'ai parlé. Je ne l'ai pas vu construire, mais le résultat parle par lui-même ; et comme il remplissait le but pour lequel il avait été construit, je suis d'avis que cette partie du coffrage a été bien faite.

1482. Alors, tout le côté sud a été bien fait ?—Non ; six ou sept cents pieds.

1483. Oh ! oui, six ou sept cents pieds. Mais il y en avait 2,600 pieds, n'est-ce pas ?—Oui.

1484. Et comment étaient les 2,000 pieds ?—Comme je l'ai dit : plus ou moins défectueux.

1485. Sous la surveillance de qui les six ou sept cents pieds ont-ils été construits ?—Le tout a été construit sous la même surveillance, autant que je sache.

1486. De Crawford ?—Oui.

1487. Quand avez-vous examiné l'ouvrage ?—J'ai vu l'ouvrage en voie d'exécution en janvier 1893.

1488. Vous êtes-vous plaint de la manière dont il était fait ?—Oui, je me souviens d'en avoir parlé.

1489. A qui?—J'attirai l'attention de M. Crawford sur le fait qu'il y avait beaucoup de neige dans les caissons. A l'époque dont je parle, il y avait, je crois, environ trois pieds de neige sur le sol. Le jour où j'ai été là, on ne mettait rien dans le coffrage, mais je vis qu'il s'y trouvait beaucoup de neige—qu'il y en avait sur le terrain environnant—et je lui dis qu'il serait mieux d'enlever cette neige, sans quoi elle créerait des embarras.

1490. Autrement elle créerait des embarras?—Oui.

1491. Est-ce la dernière fois que vous l'avez vu jusqu'à ce que tout fût fini?—C'est la dernière fois que je l'ai vu jusqu'à l'époque dont j'ai parlé, lorsque j'y suis allé après avoir entendu dire qu'il ne résistait pas comme il aurait dû le faire.

1492. Et combien y en avait-il de construit alors?—Il était presque tout fini dans le temps.

1493. Presque tout fini. Ainsi, tout le coffrage avait été fait sous l'inspection ou la surveillance de M. Crawford?—Oui, et de ses inspecteurs.

1494. Avez-vous fait un examen de nature à vous convaincre que le coffrage n'était pas fait comme il devait l'être?—Eh bien! autant que je pouvais voir, d'après la neige qui était sur sol, il me parut être assez bien fait; mais comme il y avait une couche de neige sur le tout, je ne pus voir les détails de l'ouvrage.

1495. Avez-vous pris la peine d'examiner les détails de l'ouvrage?—Je l'examinai autant que je le pouvais dans les conditions existantes.

1496. S'il y avait trois pieds de neige, M. Thompson, il devait être assez difficile de dire ce qu'il y avait en-dessous?—Certainement. Je vous ai dit que je l'avais examiné autant que je le pouvais dans les conditions existantes.

1497. Et qu'est-ce que cela veut dire?—Eh bien! il y avait des parties du coffrage qui dépassaient le niveau de la neige, où l'on pouvait voir les traverses et où il n'avait pas été mis de pierre. La charpente était bien plus avancée que le remplissage, et l'on en pouvait voir cette portion aussi bien que toute autre portion.

1498. Il n'y avait pas de pierre dans cette partie du coffrage?—Il y avait de la pierre dans le fond, mais jusqu'à une certaine hauteur la neige la couvrait, et de là jusqu'en haut de la charpente, on pouvait la voir.

1499. Vous êtes-vous donné la peine de voir si on l'avait rempli avec de la terre glaise gelée?—Il aurait fallu pour cela enlever toute la neige et creuser là-dedans, et cela n'aurait pas été un mode d'examen satisfaisant.

1500. Maintenant, en votre qualité d'ingénieur, pouvez-vous nous dire s'il est probable qu'une bonne partie du coffrage était remplie de glaise gelée?—A en juger par les résultats, il est fort probable qu'il y avait passablement de glaise gelée.

1501. Il n'aurait pas dû y en avoir?—Certainement non.

1502. Il aurait dû être tout en bois et en pierre?—Oui.

1503. De quelle hauteur était le coffrage?—Sa hauteur variait avec les ondulations de la surface rocheuse. En certains endroits il n'avait que trois ou quatre pieds de hauteur.

1504. Oui? Et ailleurs?—Dans d'autres endroits, il avait de dix à douze pieds de hauteur.

1505. Et c'est sur le dessus de ce coffrage que la superstructure en pierre a été construite?—Oui.

1506. Et de quelle hauteur était celle-ci?—Dix pieds.

1507. Et de quelle largeur?—Deux pieds et demi sur le dessus, et deux pouces et demi de fruit par pied, je crois, sur la façade. Il y avait un fruit correspondant jusqu'à environ cinq pieds de bas en arrière, et de là en descendant, l'arrière du mur était d'aplomb.

1508. Et le coffrage, naturellement, était destiné à supporter la maçonnerie?—A supporter le mur.

1509. Vous devez avoir soupçonné dans le temps, M. Thompson, que l'ouvrage n'était pas bien fait?—Le coffrage?

1510. Oui.—Non; je ne puis dire que j'aie eu beaucoup de craintes à ce sujet.

1511. Vous en avez parlé à Crawford?—Oui; je lui dis qu'il y avait là de la neige qu'il fallait certainement enlever.

1512. Lui avez-vous demandé s'il y mettait de l'argile?—Non.

1513. Ou s'il permettait que l'on en mît?—Je ne le pense pas.

1514. Lui avez-vous parlé de l'argile?—Je ne sais pas si je me suis servi du mot "argile." Je me rappelle.....

1515. De la terre?—Je vais vous dire quelque chose dont je me souviens. Ils étaient alors à creuser dans le voisinage du pont tournant du chemin de fer, et je vis l'endroit d'où venaient les matériaux; c'était un mélange de pierre et de glaise gelée.

1516. Oui?—Et je lui dis: "Sûrement, cela ne va pas dans le coffrage?" Il me répondit: "Non; cela n'y va pas; on l'enlève pour le mettre au tas de déblais, car ce sont des déchets."

1517. Savez-vous s'il en a été mis ou non?—Pas pendant que j'étais là.

1518. Avez-vous quelque renseignement qui vous porte à croire que cette glaise est entrée dans le coffrage au lieu de l'étendre ailleurs?—Je sais qu'elle y est entrée, parce que je l'ai vue plus tard.

1519. On n'aurait pas dû en mettre?—Non.

1520. Qu'avez-vous dit lorsque vous en avez vu plus tard?—J'ai dit que cela expliquait en grande partie la défec-tuosité de l'ouvrage.

1521. Cela expliquait en grande partie la défec-tuosité de l'ouvrage?—Oui.

1522. Et c'est là votre opinion en votre qualité d'ingénieur?—Oui.

1523. Alors, ce que vous dites au comité, c'est ceci: que le sous-ingénieur, en dépit de vos ordres, a mis cela—a permis qu'on le mette?—Eh bien! cela serait une accusation formelle de quelque chose de très mal.

1524. Eh bien! cela était très mal.—Je ne voudrais pas porter cette accusation que ces matériaux y ont été mis. Je serais porté à dire que c'était une négligence plutôt qu'une faute volontaire.

1525. Négligence de la part de qui?—Négligence de la part de l'ingénieur conducteur et de ses aides, et de la part de l'entrepreneur aussi. Ils savaient ce qu'ils avaient à faire aussi bien que lui.

1526. Ainsi, ce serait une négligence de la part de tous: des entrepreneurs, de l'ingénieur et de ses aides?—Je le pense.

1527. Et votre opinion est que l'emploi de cette pierre et de cette terre a fortement contribué à rendre la construction du coffrage défec-tueuse?—J'en suis parfaitement certain.

1528. Vous en êtes parfaitement certain. En avez-vous parlé au ministre?—Le ministre était sur les lieux et je lui ai mentionné cela. C'était après le fait, pour ainsi dire.

1529. Oui?—Le coffrage était terminé et pouvait être vu par tout le monde.

1530. Vous étiez là avec le ministre après que le coffrage eût été terminé, et vous lui avez mentionné le fait? Quel fait lui avez-vous mentionné?—Le ministre, l'ingénieur en chef, et quelques autres personnes étaient là, et j'attirai leur attention sur le fait que le remplissage n'avait pas été bien fait. Les espaces entre les pièces de charpente auraient dû être bien paquetées de pierre. Au lieu de cela, on pouvait voir qu'on y avait jeté de grosses pierres qui étaient tombées en tous sens, et qu'il y avait de grands interstices entre elles; qu'il y avait beaucoup de terre glaise qui avait adhéré aux pierres lorsqu'elle était gelée, laquelle avait dégelé et avait laissé de grands vides; et en creusant pour voir comment l'enrochement avait été fait, nous rencontrâmes de la glace en plusieurs endroits.

1531. Vous avez trouvé de la glace?—Oui.

1532. Qui y avait été jetée?—Une partie paraissait être de la glace qui y avait été jetée, et une partie pouvait s'y être formée, par l'eau qui avait filtré dans le coffrage et avait gelé.

1533. Vous avez indiqué tout cela au ministre, dites-vous, pendant que vous étiez là?—Pas tout. La société allait un peu partout, et on regardait cela.

1534. Oui. Et lui avez-vous signalé autre chose?—Je ne m'en rappelle pas en ce moment. Cela se peut, mais je ne m'en souviens pas.

1535. Vous ne vous rappelez pas avoir ordonné à quelqu'un des hommes d'enlever des planches ou des madriers?—A propos du coffrage?

1536. Non, non, mais à propos de quelque autre partie des travaux?—Oui, je m'en rappelle.

1537. Qu'était-ce?—Je me souviens, que dans le fond de l'écluse, je remarquai que des liens qui passaient sur les couvercles des siphons n'avaient pas été percés d'aplomb pour recevoir les boulons, comme ils auraient dû l'être, et je vis..... je fis enlever quelques madriers pour voir si c'était un cas isolé ou s'il y en avait d'autres de la même façon.

1538. Et qu'avez-vous découvert?—Je découvris qu'il y avait d'autres entrails qui n'avaient pas été percés aussi d'aplomb qu'ils auraient pu l'être.

1539. Et y avait-il autre chose?—A propos de l'écluse?

1540. Oui.—Eh bien! oui, il y avait une autre affaire.

1541. Qu'était-ce?—Je me rappelle qu'à l'extrémité supérieure des siphons, je découvris que là où il y avait un espace entre les deux murs qui aurait dû être rempli de béton, et sur une courte distance tout à fait à l'extrémité d'amont, près du mur d'appui, il n'avait pas été rempli.

1542. N'était-ce que sur une courte distance?—Oui.

1543. L'avez-vous suivi pour en voir la longueur?—Oui. J'étais là près d'un homme qui avait une tarière, et il perça des trous dans les pièces de charpente aux endroits que je lui indiquais, et je sondai alors avec une barre de fer et m'assurai de la chose.

1544. De combien de pieds était cette longueur?—A peu près sept, ou huit, ou neuf pieds.

1545. Dans quelle position?—Immédiatement à côté du mur de soutènement.

1546. De quelle largeur était le vide?—De 18 pouces à 2 pieds dans sa plus grande largeur, et ensuite il diminuait à rien.

1547. Avec quoi ce vide aurait-il dû être rempli?—Avec du béton.

1548. Y avait-il autre chose?—Oui, il y a une autre chose que j'ai remarquée alors, et c'est la manière dont les cadres des soupapes de décharge avaient été posés contre les murs des siphons.

1549. Expliquez-vous?—Ils ne paraissaient pas avoir été aussi bien noyés que je pensais qu'ils auraient dû l'être.

1550. Oui?—Ce sont là quelques-unes des choses que j'ai remarquées dans le temps.

1551. Ce sont là quelques-unes des choses que vous avez remarquées?—Oui. Je crois que ce sont les principales.

1552. L'ingénieur était là, je suppose, l'aide-ingénieur, dans le temps?—Dans le moment même?

1553. M. Crawford?—Il pouvait y être. Je n'en sais rien. Il était à côté de moi, pour ainsi dire.

1554. Était-il sur les travaux?—Oh! oui, il était sur les travaux.

1555. Quelle explication vous a-t-il donné au sujet du coffrage et des autres choses dont vous avez parlé?—A l'égard du coffrage, chacun—quand je dis chacun, je veux parler des entrepreneurs et de M. Crawford—trouvait à redire au plan. Ils disaient qu'ils croyaient que la difficulté provenait de ce qu'il n'y avait pas de traverses longitudinales dans ce coffrage.

1556. Oui?—Quant à l'espace vide qui aurait dû être rempli de béton au fond, dans les murs de côté du siphon, l'entrepreneur expliqua que c'était un oubli; que pendant qu'ils employaient du béton en cet endroit, un échafaud avait été placé en travers des murs en cet endroit particulier, et que cela avait empêché les ouvriers de mettre du béton pendant qu'ils travaillaient. L'intention était d'y retourner et de le faire plus tard, et, comme c'est souvent le cas dans ces occasions, on l'avait ensuite oublié.

1557. Oui. Maintenant, pour en revenir au coffrage, quel a été l'effet de la construction défectueuse?—L'effet de l'exécution de l'ouvrage fut, comme je l'ai dit, que le coffrage a en grande partie fait défaut.

1558. Sous quel rapport?—En ce qu'il n'a pas conservé sa forme.

1559. Il s'est bombé?—Oui.

1560. Qu'a-t-il fallu faire, alors?—Ainsi que je l'ai dit à la dernière séance du comité, il a fallu l'étaçonner pour le soutenir.

1561. Oui; et qu'a-t-on fait en arrière?—En arrière du coffrage?

1562. Oui.—Rien, que je sache.

1563. On n'y a rien fait?—Pas en arrière du coffrage.

1564. Le bombement du coffrage a dû causer un certain déplacement de la maçonnerie?—Oui.

1565. Et cela devait affaiblir tout l'ouvrage?—Oui, sans doute.

1566. De sorte que l'exécution défectueuse de cet ouvrage a causé un dommage permanent aux travaux?—Je ne suis pas prêt à dire cela, pour cette raison: les étais qui furent posés sur la façade du coffrage furent recouverts en madriers, et l'espace compris entre eux et le coffrage fut rempli de béton fait au ciment de Portland, et il est possible que cela lui a donné la solidité qu'il aurait dû avoir s'il eût été convenablement fait. C'est ce que le temps dira.

1567. Le temps seul pourra le dire; mais si ce coffrage n'est pas bien enroché, en d'autres termes, si une portion en est vide avec un grand poids par-dessus, est-ce que ce poids ne tendra pas constamment à exercer une poussée sur les étais et le béton? N'y aura-t-il pas toujours une pression contre le béton?—S'il y avait de grands vides dans le coffrage, cette tendance se produirait, comme de raison.

1568. Avez-vous quelque raison de croire qu'il n'y a pas de grands vides dans le coffrage?—Je ne suis pas porté à le croire, à cause de la pluie qui est tombée depuis et de la nature graveleuse des matériaux sur le dessus. Je suis porté à croire que cette pluie a entraîné ces matériaux à travers les pierres, et je pense qu'aujourd'hui les interstices sont assez bien remplis.

1569. Savez-vous si c'est bien le cas?—Non, je ne le sais pas, mais je suis porté à croire que cela a eu lieu.

1570. C'est simplement une opinion?—Oui.

1571. Supposez qu'une partie de ce coffrage eût été remplie de glace et de terre gelée, et de grosses pierres comme celles dont vous avez parlé, mal paquetées, est-ce que l'effet de la chaleur, au printemps et en été, n'aurait pas été de faire fondre la neige et la glace, et de dégeler la terre glaise, ce qui devait laisser un vide dans le haut, tandis que le fond devait se remplir?—C'est exactement ce qui a eu lieu l'année dernière.

1572. Et vous pensez que cela est fini maintenant?—C'est possible.

1573. Mais vous ne pouvez pas en parler avec certitude?—Certainement non.

1574. Dites-moi ce qu'a coûté le coffrage à l'entrée d'amont et à celle d'aval?—Le coffrage dont nous avons parlé était payé à la verge cube, et le prix, je crois, était de \$4.50 la verge.

1575. Il a été payé à la verge?—Oui, à \$4 ou \$4.50 la verge, je ne me rappelle pas au juste.

1576. Maintenant, pouvez-vous me dire combien il y a eu de verges à chacune de ces entrées?—Il n'y a pas eu de coffrage du genre de celui dont vous parlez à l'entrée d'aval. Il était d'un genre tout à fait différent.

1577. Était-il défectueux aussi?—Non, à l'entrée d'aval il n'y avait rien à redire.

1578. Pas de défaut?—Non.

1579. Alors, combien y avait-il de pieds de coffrage défectueux?—C'était la distance comprise entre l'extrémité supérieure de l'écluse et celle de la section n° 2, environ 2,600 pieds.

1580. En tout?—De chaque côté.

1581. 2,600 pieds?—Le double de cette distance.

1582. Dites-moi combien il y a de verges cubes des deux côtés de l'entrée d'amont où cet ouvrage a été fait?—Je ne puis pas le dire.

1583. Approximativement?—Je ne puis vous le dire même approximativement. Je ne me souviens pas du tout qu'elles étaient les quantités.

1584. Y a-t-il quelque moyen de le constater?—Oui; je pense que les chiffres doivent être dans quelques-uns des papiers que vous avez devant vous (montrant les volumes 1 et 2 des documents produits).

1585. Vous ne connaissez pas familièrement ces papiers?—Oui, je les connais, mais pas assez familièrement pour dire tout ce qu'ils contiennent. Si je voyais les papiers, je pourrais vous dire en un instant s'ils sont là ou non.

1586. Je vous parlais du coffrage, il y a un instant. Vous nous avez dit déjà que votre devoir était de visiter les travaux de temps en temps?—Oui.

1587. L'ouvrage marchait-il à votre satisfaction ? Était-il fait de manière à vous satisfaire ?—Il y avait parfois de petites choses à corriger, et parfois les choses paraissaient bien aller. Je n'ai pas vu grand'chose à critiquer.

1588. Combien a-t-on pris de temps à construire ce coffrage ?—Il a été commencé dans l'automne de 1893.

1589. Et quand a-t-il été terminé ?—Au commencement de l'été de 1894.

1590. Et pendant ce temps, avez-vous eu occasion d'y aller ?—Non, je ne suis pas allé sur les travaux depuis janvier 1894 jusqu'en juillet, je crois.

1591. De sorte que, en réalité, vous n'en avez pas vu construire aucune partie, ou très peu ?—Je n'en ai pas vu beaucoup.

1592. Pas avant qu'il eût été terminé ?—Exactement.

1593. Ni avant que le mur en pierre y fût construit ?—Une partie du mur en pierre était construite, on y travaillait alors, et une partie a été faite après que j'y suis allé.

1594. Qui a mesuré l'ouvrage ?—L'ingénieur conducteur et ses aides.

1595. Connaissez-vous ses aides ?—Oui.

1596. Qui étaient-ils ?—M. Curran en était un, M. Spence en était un autre, et M. Morrow un autre.

1597. Spence, Curran et Morrow étaient ses aides ?—Oui.

1598. Et l'ouvrage a été mesuré entre eux ?—Oui.

1599. Qui le mesurait probablement, l'ingénieur ou ses aides ?—Les mesurages sur place étaient généralement faits par Spence et Morrow, en partie par Crawford. Les quantités étaient calculées par Spence et Morrow et étaient examinées et vérifiées par Crawford.

1600. Maintenant, quand vous avez trouvé l'ouvrage dans cet état, en avez-vous parlé à Morrow lorsque vous étiez là avec le ministre ?—Non.

1601. Pas à Morrow, mais à Crawford ?—Oui, il en fut beaucoup parlé.

1602. Il en fut beaucoup parlé ?—Oui.

1603. Crawford a-t-il essayé d'expliquer la chose ?—Oui. Comme je vous l'ai dit tantôt, il trouvait à redire au plan. Il disait qu'il aurait dû y avoir des pièces longitudinales dans le caisson.

1604. On lui reprocha de n'avoir pas fait bien remplir ces caissons, n'est-ce pas ?—Oui.

1605. Lui avez-vous dit qu'il avait pris les matériaux de l'excavation du pilier pour les mettre dedans, au lieu de les mettre parmi les déblais ?—Non.

1606. Le lui avez-vous dit ?—Non.

1607. Rien de ce genre ?—Non.

1608. Qu'a-t-il été fait ? Le ministre a-t-il fait quelque chose ?—Je n'en sais rien.

1609. Crawford a-t-il été destitué sur-le-champ ?—Non.

1610. Crawford n'a pas été destitué ?—Non.

1611. Il fut gardé sur les travaux ?—Oui.

1612. Il est encore là ?—Je le crois.

1613. Vous savez sans doute quelque chose, M. Thompson, à propos d'un boni qui a été donné aux entrepreneurs pour les engager à terminer les travaux en 1894 ?—Oui.

1614. En quel temps en 1894 le canal devait-il être ouvert ou terminé ?—Le but dans lequel on travaillait était de faire terminer tout le canal pour le 1er juillet.

1615. De combien était le boni ?—Le boni était de \$90,000, et il devait être payé en proportion, prorata, à mesure que la maçonnerie de l'écluse était faite.

1616. Et elle devait être complètement finie au 1er juillet 1894 ?—La maçonnerie devait être terminée à la fin de 1893, et d'autres travaux qui restaient à faire devaient l'être à temps pour que le canal pût être ouvert au 1er juillet 1894.

1617. Mais le canal n'a pas été ouvert à cette date ?—Non, il ne l'a pas été.

1618. Et il ne l'est pas encore ?—Je n'en sais rien.

1619. Savez-vous quelque chose à propos des abords ou avenues du canal, c'est-à-dire, si des navires qui tirent, disons plus de neuf pieds d'eau, peuvent y entrer ou non ?—J'ai vu dans un journal du Sault Sainte-Marie qu'ils sont occupés en ce

moment à enlever des cailloux qui étaient dans le chenal, mais je sais pertinemment que l'on a atteint la profondeur voulue.

1620. Que dites-vous?—Je dis que je sais pertinemment que l'on a généralement atteint la profondeur voulue, et que les obstructions qui s'y trouvent sont des cailloux et des quartiers de roche dans le fond.

1621. Savez-vous si on l'a jamais nettoyé?—Ils le nettoyaient l'automne dernier, et ce travail se continue encore aujourd'hui.

1622. Savez-vous personnellement ou ne savez-vous pas que le remorqueur *Jessie*, qui tire huit pieds d'eau, s'est échoué là il y a quelques jours?—Non, je ne le sais pas.

1623. Vous ne savez pas personnellement si le canal a été ouvert?—Non, je ne le sais pas.

1624. Pendant la construction ou les préparatifs de construction, a-t-on fait des plans et devis pour chaque pierre qui devait y entrer?—C'est-à-dire, pour l'écluse?

1625. Oui?—Il y avait certaines pierres de dimension dont la grosseur était spécifiée.

1626. Oui?—Mais pas généralement pour tout l'ouvrage.

1627. La pierre de l'écluse est-elle de grosseur uniforme?—Non.

1628. Pourquoi?—Parce qu'on fait de meilleur ouvrage en s'y prenant autrement.

1629. Vous dites?—Qu'on fait un meilleur ouvrage autrement.

1630. A votre avis, l'ouvrage est meilleur s'il est fait autrement?—J'en suis certain.

1631. Vous en êtes certain?—Oui.

1632. Vous différez d'opinion avec d'autres ingénieurs à ce sujet?—Oui, je crois qu'il y a différence d'opinions sur ce point.

1633. Il y a différence d'opinions. Maintenant, prenant les abords de l'écluse, les pierres sont-elles posées d'aplomb? La maçonnerie est-elle perpendiculaire ou sur plombée-t-elle?—Lorsque nous parlons des abords ou avenues de l'écluse, nous avons en vue les contrats n^o 1 et n^o 3. Je pense que ce n'est pas de cela dont vous voulez parler.

1634. Je n'en sais rien.—Non, je ne le crois pas. Je ne sais pas exactement à quoi vous faites allusion.

1635. Eh bien! il y a de la maçonnerie, n'est-ce pas, dans les abords de l'écluse?—Dans les murs.

Le PRÉSIDENT.—Il dit que vous ne vous comprenez pas au sujet de ce qui constitue les abords.

Par M. Lister :

1636. Comment le comprenez-vous, M. Thompson?—Par exemple, la façade, l'écluse proprement dite est bouchardée. A l'extrémité inférieure, il y a un petit massif de maçonnerie en dehors de cette pierre bouchardée.

1637. A l'entrée de l'écluse?—A l'entrée inférieure, un tout petit bout, qui est en maçonnerie différente—qui n'est pas bouchardée—et ensuite le coffrage, qui est dans les abords proprement dits, mais qui forme partie d'un autre contrat, vient jusque là. A l'extrémité supérieure de l'écluse, il y a le coffrage dont nous avons parlé tantôt, et ensuite, sur le dessus de ce coffrage, il y a un mur en pierre, qui devait être en assises irrégulières ou inégales.

1638. Comment appelez-vous cela?—En assises irrégulières ou à rangs inégaux (*randomcoursed*).

1639. Y a-t-il des pierres qui s'avancent, qui projettent de la façade?—Les façades ne sont pas taillées unies, mais il n'est pas supposé y avoir de projections qui pourraient endommager un navire.

1640-41. Un navire peut-il se servir de ses défenses en passant là pour se protéger contre ces pierres?—Je suppose qu'il y a là une estacade flottante, et les défenses glisseraient sur elle.

1642. Il y a une estacade?—Je le pense.

1643. Vous pensez qu'il y en a une et que les défenses glis-saient le long de cette estacade?—Oui.

1644. Naturellement, vous savez peu de chose à propos de la construction réelle—vous en êtes parti depuis deux ou trois ans—à l'exception de ce que vous avez vu comme d'autres ont pu le voir?—Je ne suis pas prêt à dire cela. Dire que je n'en connais que peu de chose ne serait pas tout à fait exact.

1645. Vous n'avez visité les travaux que de temps à autre?—Mes visites n'étaient pas régulières. Jusqu'à la fin de 1893, j'ai tâché d'y aller une fois par mois; parfois j'étais un peu plus longtemps. Après 1893, comme je l'ai dit il y a quelques instants, je n'y suis pas allé depuis le commencement de janvier jusqu'en juillet.

1646. Vous a-t-on consulté au sujet du pilier?—Le pilier du chemin de fer?

1647. Oui.—Je crois avoir eu beaucoup à dire à propos de la position de ce pilier.

1648. Avez-vous conseillé de le construire?—Oui.

1649. Vous avez conseillé de le construire?—Oui.

1650. Est-ce qu'il ne nuit pas à la navigation?—Je ne le pense pas.

1651. C'est votre opinion?—Oui.

1652. Maintenant, est-ce que les ingénieurs ne regardent pas ce pilier comme une atrocité?—Je ne le pense pas.

1653. Vous ne le pensez pas?—Non.

1654. Quelle est la grandeur du tablier mobile?—Sa longueur d'un bout à l'autre est de 225 pieds.

1655. D'espace libre?—C'est la portion tournante du pont.

1656. Quelle est la distance entre le pilier et le côté du canal?—Du côté du chenal elle est de 90 pieds.

1657. Et de l'autre côté?—Elle est de moins de 70 pieds.

1658. Comment est-ce sur le canal américain—le nouveau canal?—Sur le canal américain, le pont a une portée de 108 pieds.

1659. D'un bord à l'autre?—Oui.

1660. Il n'y a pas de pilier, là?—Non. Il y a une raison pour avoir ce pilier là où il est, et c'en est une bonne.

1661. Quelle est cette raison?—La voici. Lorsque M. Page s'occupa de ce qui devait être fait, il conçut l'idée d'avoir le pivot du pont tournant sur un côté du canal, afin que le pont s'étendit sur tout l'espace vide. Lorsque le temps fut arrivé de mettre ce projet à exécution, M. Van Horne fit observer que le public qui voyage par chemin de fer étant intéressé dans la question aussi bien que l'industrie maritime, et qu'un pont d'une assez grande portée pour atteindre les deux côtés du canal, 420 pieds, serait très difficile à manœuvrer et à entretenir; que dans les temps de gros vents, ils seraient très difficile à ouvrir, et il pourrait même être impossible de l'ouvrir en certains temps; que les convois de chemins de fer pourraient être retardés, et que la même difficulté, le même gros vent qui empêcherait le pont de s'ouvrir pourrait y jeter les navires et emporter le pont, et qu'il pourrait en résulter un état de choses très grave.

1662. Est-ce que toutes ces raisons ne s'appliquent pas au canal de l'autre côté de la frontière?—Pas autant, parce que sur notre canal la largeur à traverser est de 147 pieds—environ 150—tandis que la portée du pont du côté américain, comme je l'ai dit il y a un instant, n'est que de 108 pieds, et la difficulté dont j'ai parlé à propos de faire tourner le pont dans les gros vents n'existe pas de ce côté.

1663. Ainsi, c'est sur votre conseil que le pont a été placé où il est?—Eh bien! la question fut soulevée, et elle arriva graduellement à la phase où elle est. Comme je vous l'ai dit, le projet primitif, d'après ce que j'ai compris, était d'avoir un pont qui irait d'un côté à l'autre. Ensuite, les raisons de M. Van Horne furent soumises et prises en considération, et on les trouva très fortes; alors, au lieu de faire le pont tout d'un côté, il fut décidé d'avoir un pivot au milieu et un passage de chaque côté, lequel aurait 72 pieds 6 pouces de largeur.

1664. Cela fut fait à la demande de M. Van Horne?—Oui. Il fit observer—je ne veux pas dire qu'il demanda—mais il appela l'attention sur la question, et l'on trouva que les raisons qu'il donnait avaient assez de poids pour qu'on suivit son conseil. Il fut donc décidé de donner au tablier mobile du pont une portée de 225 pieds, avec un passage des deux côtés du pilier central.

1665. Oui, mais vous n'avez qu'un seul passage d'un côté du pilier?—C'est vrai, mais j'allais ajouter ceci. Je pensai que s'il y avait un pont tournant au centre, il serait fort exposé à être frappé par les navires qui passeraient. Il serait très difficile d'empêcher qu'il ne soit hurté par les navires passant par ces deux ouvertures étroites, et je suggérai à M. Trudeau qu'il vaudrait mieux avoir un tablier de même longueur et le mettre d'un côté, car cela nous donnerait un passage de 90 pieds de largeur, et c'est ce qui a été fait.

1666. Cela donne un passage de 90 pieds?—Oui.

1667. D'un côté?—D'un côté.

1668. Et de combien de pieds de l'autre côté?—Le chenal de l'autre côté a un peu moins de 70 pieds, mais il n'est pas ouvert. Le pont est fixe au-dessus de cette partie.

1669. On n'a pas l'intention de s'en servir du tout?—Seulement pour les remorqueurs et petits bateaux.

1670. Qui avez-vous dit être les aides-ingénieurs dont le devoir était d'inspecter le canal? Quels noms avez-vous donné?—Spence, Morrow et Curran.

1671. Spence, Morrow et Curran?—Oui.

1672. Y a-t-il un nommé Couvrette sur les travaux?—Oui. Il était inspecteur.

1673. Il était inspecteur?—Oui.

1674. Vous êtes-vous jamais donné la peine de vérifier l'exactitude des mesurages que l'on vous envoyait?—Oui.

1675. Quand?—C'était pour cela que je tâchais de me rendre sur les lieux tous les mois vers le temps des estimations de l'ouvrage fait. Je voyais les quantités rapportées, et j'allais sur les lieux et faisais les mesurages moi-même.

1676. Je crois que vous m'avez dit n'y avoir pas été entre janvier et juillet?—Non.

1677. Pendant que l'on construisait le coffrage?—Non.

1678. Naturellement, il y avait des estimations pour tout l'ouvrage fait chaque mois?—Ce que je viens de dire ne se rapporte pas au coffrage.

1679. Ne se rapporte pas au coffrage? Avez-vous vérifié les mesurages à propos du coffrage?—Eh bien! je l'ai fait d'une manière générale, mais je n'avais pas les moyens de les vérifier d'aussi près que d'autres parties de l'ouvrage.

1680. Veuillez me dire de quelle espèce de pierre le coffrage aurait dû être rempli?—L'intention était que le coffrage devait être rempli avec la pierre tirée des excavations, paquetée à mesure afin d'en faire une masse solide.

1681. Pas de la pierre ronde, de la pierre des champs?—Je n'aurais pas fait objection à de la pierre ronde, de la pierre des champs. Elle aurait fait un bon enrochement.

Par M. Gibson :

1682. Je remarque dans les estimations progressives un montant de 2,831 verges de maçonnerie payée au prix de \$11 la verge pour un barrage mobile. Voulez-vous expliquer au comité où ce barrage a été placé?—Il a été placé à 1,500 pieds en amont de l'écluse.

1683. A 1,500 pieds en amont de l'écluse?—Oui.

1684. Combien de temps l'y a-t-on laissé?—Il est encore là et doit y rester.

1685. C'est une construction permanente?—Oui.

1686. Cet ouvrage était-il compris dans le premier devis?—Oui.

1687. Et c'est le prix auquel il devait être payé, \$11?—Oui.

1688. Le prix n'en a pas été augmenté?—Pas que je sache. Je ne pense pas qu'il l'ait été.

1689. Savez-vous si la somme de \$2,750 pour poser des ancrs était comprise dans la soumission primitive de Ryan et C^{ie}?—Elle n'y était pas comprise.

1690. Elle était comprise dans la soumission primitive?—Non.

1691. Eh bien! qui a donné ce contrat à Ryan et C^{ie}?—Le premier contrat?

1692. Non; celui de ces \$2,750.—Je ne saurais dire.

1693. Vous ne le savez pas. Eh bien! M. Thompson, savez-vous le coût de la travée qui a été posée sur cette arche de 65 pieds partant de la travée du milieu et

allant à l'autre côté?—Oui; toute la superstructure est couverte par la somme de \$19,420.

1694. La superstructure a coûté \$19,420?—Oui; c'est-à-dire, le pont tournant—toute la superstructure—le tablier mobile et la portion fixe.

1695. Vous n'avez rien eu à faire avec le pont tournant?—La superstructure a été construite par la Compagnie de ponts d'Hamilton.

1696. Je pensais que la Compagnie du Pacifique Canadien l'avait construite à ses propres frais?—Non.

1697. Elle ne l'a pas fait faire à ses propres frais?—Non, c'est la Compagnie de ponts d'Hamilton qui l'a construite.

1698. Et c'est le gouvernement qui l'a payée?—Je le suppose.

1699. M. Schreiber a dit, lors de son interrogatoire, que ce pont tournant n'était pas assez long, et que pour lui donner la longueur voulue pour qu'il couvre tout le chenal, il en coûterait environ \$48,000.—Je pense qu'il y a quelque erreur là-dedans.

1700. Il y a quelque erreur?—Je pense qu'il y a quelque malentendu à ce sujet. La Compagnie de ponts d'Hamilton avait un contrat. Des soumissions furent demandées. L'entreprise fut adjugée à la Compagnie de ponts d'Hamilton au prix de \$19,420.

1701. \$19,420. Pour quelle raison le gouvernement canadien a-t-il construit ce pont pour la Compagnie du Pacifique?—Je ne saurais vous le dire.

1702. Le canal n'était-il pas projeté et n'avait-on pas commencé à y travailler avant que la ligne du Sault Sainte-Marie ne fût construite?—Non, il y avait là un pont sur chevalets, construit par la Compagnie du pont du Sault Sainte-Marie dès 1884, 1885 ou 1886.

1703. 1884, 1885 ou 1886?—Je pense que oui.

1704. De sorte que le pont de la Compagnie du Pacifique a été construit parce qu'il y avait déjà un pont sur chevalets—le gouvernement a été obligé de fournir une superstructure pour l'ouverture du canal?—Je ne puis rien vous dire à ce sujet.

1705. Eh bien! quelle était la raison du pont?—La Compagnie du pont du Sault Sainte-Marie, comme on l'appelle, avait construit un pont international sur la rivière et un pont sur chevalets à travers l'île Sainte-Marie, et deux arches fixes sur deux petits chenaux de la Sainte-Marie, et les trains du chemin de fer marchaient lorsque l'entreprise du canal fut donnée.

1706. Cette charte de chemin de fer a-t-elle été donnée avant que le canal ne fût projeté?—C'est ce que je ne pourrais vous dire.

1707. Savez-vous que M. Page avait notifié la compagnie qu'elle aurait à faire une arche assez longue pour traverser tout le canal?—Je me rappelle quelque chose comme cela, mais je n'en connais pas les détails.

1708. Cependant, vous savez que M. Page avait prévu cela?—Oui, je sais que M. Page avait fait le plan d'un pont et que le canal devait être traversé par un pont tournant, mais quant au paiement, je n'en connais pas les détails.

1709. En sorte que nous apprenons aujourd'hui de vous qu'au lieu d'être construit par la Compagnie du Pacifique, ce pont l'a été par le gouvernement canadien?—En réalité, le pont a été construit par la Compagnie de ponts d'Hamilton.

1710. Qui l'a payé?—Il a été payé par le département des Chemins de fer et Canaux, d'après tout ce que j'en sais.

1711. De plus, M. Thompson, il y avait une travée de 65 pieds de longueur entre le pilier central et le bord du canal?—Cela est compris dans la même somme.

1712. En sorte que pour le coût de l'excavation pour le pont tournant, vous avez \$570.60, et pour la maçonnerie des culées, de la pile-pivot et du pilier central, \$29,796?—Je ne puis suivre les chiffres; ils sont dans les estimations.

1713. En outre, il a été payé une grosse somme pour le coffrage?—Oui; cela a été fait par Hugh Ryan et C^e.

1714. Vous rappelez-vous à combien s'est élevé le coffrage?—Je crois que c'est \$6,000 ou \$7,000.

1715. \$6,000 ou \$7,000?—Je ne parle que de mémoire, et je puis me tromper ici.

1716. De sorte que, en tout, le gouvernement a dépensé \$56,000 sur cet ouvrage, c'est-à-dire, pour la superstructure, la travée, l'infrastructure et le coffrage?—Je

n'en sais pas le montant, mais ces sommes, quelles qu'elles soient, ont été payées par le département des Chemins de fer et Canaux, si je comprends bien.

1717. Elles ont été payées par le département?—Il peut y avoir un compte d'autre part.

1718. Ne pensez-vous pas qu'un pont tournant couvrant toute l'ouverture aurait pu être construite pour \$50,000 ou \$60,000?—Qui aurait compris la maçonnerie, les piliers d'appui et la superstructure?

1719. Il n'y aurait pas eu besoin de piliers d'appui pour un pont tournant qui aurait couvert toute l'ouverture?—Il en aurait fallu aux deux bouts.

1720. Aux deux bouts?—Oui.

1721. Il aurait fallu un pilier d'appui et des murs en blocaille?—Deux culées, une pile-pivot et deux piliers d'appui.

1722. C'est ce qu'il y a maintenant?—Oui.

1723. Et il n'aurait pas fallu plus de maçonnerie qu'il n'y en a maintenant?—Non.

1724. Vous avez dit tantôt à M. Lister que le pont tournant serait très difficile à manœuvrer à cause de sa grande longueur?—J'ai dit que c'était l'argument que l'on avait apporté, et je crois qu'il a un grand poids.

1725. Savez-vous qu'il existe des ponts tournants de plus de 150 pieds d'ouverture?—Il y en a un à Rariton.

1726. Quelle est la longueur de celui des jetées de Burlington?—Je ne m'en rappelle pas.

1727. Ils n'éprouvent pas de difficultés, là, et le chenal est plus large qu'au Sault?—Je présume que parfois ils doivent avoir de la difficulté.

1728. Ne pensez-vous pas que ce pilier et cette travée sont plus dangereux que ne le serait l'ouverture d'un grand pont tournant?—Non, pas du tout. Avec un passage de 90 pieds pour les navires, il n'y a pas plus de danger qu'ils frappent ce pilier que la jetée d'entrée.

1729. Mais ce pilier se trouve à 95 pieds du bord du canal?—Mais il y a un chenal de 90 pieds.

1730. Il y a un chenal de 90 pieds?—Je considère un chenal de 90 pieds infiniment préférable à deux passages de 72 pieds, dans lesquels un navire ne pourrait entrer qu'en changeant sa course.

1731. C'est un pont tournant au centre, mais cela n'était pas nécessaire. Il aurait pu tourner à partir d'un côté.—Il aurait pu tourner en partant d'un côté, mais il y avait une objection signalée par M. Van Horne.

1732. L'avis de M. Van Horne a été accepté, et le gouvernement a placé le pilier d'appui au centre du chenal pour suivre l'idée de M. Van Horne?—Je n'en sais rien. Il écrivit à ce sujet, et d'autres l'ont peut-être fait aussi et ont appuyé M. Van Horne, et le gouvernement en est venu à cette décision.

1733. Vous avez dit que la société y était intéressée aussi bien que le gouvernement?—La société des chemins de fer y est intéressée.

1734. Ce n'est pas la société.—Je crois que oui, on peut dire une société de chemins de fer. Son succès dépend des services qu'elle rend au public en général.

1735. Je comprends qu'une société se compose des gens qui demeurent dans un même voisinage. Le pont n'est pas un pont de piétons?—Je prends tout le public voyageur d'un bout du pays à l'autre.

1736. Oui. Le public en général ne traverse pas le pont excepté par le chemin de fer?—C'est exactement cela. Si un train est arrêté, on se récrie fortement; et si le pont ne pouvait pas fonctionner et qu'un navire arriverait et l'emporterait, et si un convoi de voyageurs arrivait et tombait dans le canal, ce serait un état de choses très grave.

1737. Mais il y a des signaux pour prévenir ces accidents?—C'est vrai; mais ils ne fonctionnent pas toujours, et c'était pour se mettre en garde contre cela.

1738. Les navires ont-ils droit de passage préférentiellement aux trains du chemin de fer?—Je suppose que oui, mais je n'en sais rien.

1739. Supposant qu'un navire ait droit de passage, est-ce qu'un train qui arriverait près du pont ne ralentirait pas sa marche?—Oui; la loi exige qu'il arrête complètement.

1740. Il y aurait très peu de danger d'accident dans ce cas ?—Si tout allait bien.

1741. Maintenant, M. Thompson, vous avez dit à la dernière séance du comité qu'il y avait à peu près 1,500 pieds de coffrage, d'un côté du canal, et environ 2,300 pieds de l'autre côté, qui étaient mal faits ?—Oui, j'ai oublié les distances. Je crois que ce sont les mêmes distances que j'ai données il y a quelques minutes, mais c'était à partir de l'extrémité supérieure de la section.

1742. J'ai cru comprendre que vous aviez dit l'autre jour que les étaçons étaient éloignés d'environ sept pieds de la base du coffrage ?—Je crois que oui, en effet.

1743. Maintenant, avec quoi cet espace a-t-il été rempli ?—Ils furent recouverts de madriers afin de faire une cloison solide, et l'espace entre ces madriers et le coffrage a été rempli de béton.

1744. En portant les étaçons à 16 pieds de longueur sur une distance de 3,800 pieds, vous avez 7,000 verges cubes de béton ?—Oui.

1745. Qui a payé pour cela ? Je ne sais pas si cet ouvrage a été payé jusqu'à présent.

1746. Pensez-vous que le gouvernement devrait le payer ?—Eh bien ! est-ce bien à moi à exprimer une opinion à ce sujet ? car ce ne serait qu'une simple opinion.

Par M. Gibson :

1747. C'est une opinion que je vous demande.

Le PRÉSIDENT.—Est-ce l'opinion d'un expert ?

Le TÉMOIN.—Mon avis est qu'il ne devrait pas le payer.

Par M. Gibson :

1748. Votre avis est que le gouvernement ne devrait pas le payer ? Combien vaut cette espèce d'ouvrage par verge ?—Il me faudrait faire quelques calculs avant de dire ce qu'il vaut.

1749. Eh bien ! vaut-il le prix ordinaire du béton ?—Ce béton vaudrait plus que le prix ordinaire du béton, à cause de la difficulté de le poser.

1750. A cause de la difficulté de le poser. Je suppose qu'il faudrait le masser ?—Oui, il faudrait le masser.

1751. Et il vaudrait plus que le prix ordinaire payé pour le béton ordinaire ?—Je le pense.

1752. Quel est le prix de l'autre béton ? \$8.50, n'est-ce pas ?—Le contrat le fait voir.

Le PRÉSIDENT.—Le contrat le fait voir.

M. GIBSON.—Le contrat a été modifié, cette fois.

Le TÉMOIN.—Il est là.

Par M. Gibson :

1752a. Il est de \$8.30. Ainsi, vous pensez que ce matériel vaut plus de \$8.30 la verge ? Maintenant, d'après vos propres chiffres, M. Thompson, les étaçons avaient 16 pieds de longueur et étaient posés à 7 pieds de distance du coffrage. D'après ce mesurage, il y aurait 7,881 verges cubes de béton ?—Oui.

1753. Ainsi, M. Thompson, d'après les prix payés, au taux de \$8.30 la verge pour ce béton que vous croyez valoir davantage à cause de la difficulté de l'ouvrage et parce qu'il fallait le tasser entre les étaçons, il a été dépensé environ \$66,000 pour empêcher ce coffrage de se bomber ?—Je ne sais pas ce qui a été dépensé. Il a été fait beaucoup de travaux de protection partout, mais je ne suis pas prêt à dire quel en est le montant.

1754. Vous nous avez donné à entendre l'autre jour qu'il y en avait 1,500 pieds d'un côté et 2,300 pieds de l'autre.—Oui, c'est à peu près cela.

1755. Vous verrez que le calcul vous donne 7,881 verges à \$8.30. Combien vaut-il de plus que \$8.30 ?—Je dirais qu'il vaut à peu près 25 centimes la verge de plus, peut-être.

1756. Disons \$8.50.—En prenant \$8.30 comme étant le prix légitime, je pense que \$8.50 serait à peu près ce qu'il vaut.

1757. Or, en sus de ces \$66,000, il y a été employé beaucoup de bois?—Oui.

1758. Combien peut-il y en avoir?—Je ne saurais vous dire. Les étaçons étaient espacés de 4 à 5 pieds.

1759. Espacés de 4 à 5 pieds. En divisant 3,800 par 4, vous avez environ 900 ou 1,000 étaçons de 16 pieds de longueur. De quelle grosseur sont-ils?—C'est du bois rond, en grande partie. Je pense qu'ils ont en moyenne de 12 à 15 pouces.

1760. Donneraient-ils un carré de 12 pouces?—Non.

1761. Dix pouces?—Ils pourraient donner un carré de 10 pouces.

1762. De sorte que, en sus de ces 7,881 verges cubes de béton, il y aurait à peu près 1,000 pièces de bois de 16 pieds, et combien donneraient un carré de 10 x 10?—Je ne saurais dire. Je n'aime pas à donner de chiffres et de dimensions au hasard. En supposant que vos chiffres soient exacts, c'est à peu près ce qu'il y aurait.

1763. Je prends vos propres chiffres, et je les divise. Vous dites qu'il y avait à peu près 3,800 pieds linéaires de coffrage qui étaient mal faits, et qu'il a fallu un étai à peu près tous les quatre pieds?—Je le pense. Je parle comme ceci : je m'imagine voir le tout devant mes yeux, plus ou moins.

1764. 900 pièces de bois de 16 pieds de longueur et de 10 x 10 pouces carrés. Qui a payé pour cela?—Je ne sais pas s'il a été payé encore.

1765. Vous ne le savez pas? Combien vaut ce bois par mille pieds?—Je ne sais pas ce que l'entrepreneur l'a payé. Je pense qu'une bonne partie a été obtenue dans les environs. Il y en avait qui avait déjà servi ailleurs. Il a fallu beaucoup de bois pour les travaux de surface, et je pense qu'une bonne partie en a pu être utilisée.

1766. Vous n'auriez pas permis que l'on se servît de bois inférieur pour lier les étais, n'est-ce pas?—Il est possible que ce n'était pas du bois neuf ou de première qualité, mais il était assez bon pour cela. Du moment qu'il était sain, il était assez fort.

1767. Valait-il \$25 le mille?—Je le pense.

1768. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de savoir si ces matériaux ont été payés par le gouvernement ou non?—Je suppose que ces papiers vous le diront.

1769. Je ne puis le trouver dans aucun de ces papiers?—Alors, je suis porté à croire qu'ils n'ont pas été payés.

1770. Il n'y a pas d'estimation pour la section 1 ici. Sur quelle section était-ce?—C'était sur la section 2.

1771. Sur la section 2?—Oui.

1772. Il n'y a rien dans la section 2. Eh bien! vous dites que si les caissons eussent été bien remplis, ce travail d'étaçonnage n'aurait pas été nécessaire?—C'est ce que je dis.

1773. C'est ce que vous dites. Quels changements a-t-il fallu faire dans la maçonnerie posée sur le coffrage?—Il était entendu que le mur au-dessus du coffrage devait être en pierre de course irrégulière, c'est-à-dire par assises inégales.

1774. Oui?—Et lorsque je l'ai vu en juillet 1894, ce n'était pas de la maçonnerie en pierre de course irrégulière.

1775. Comment était-elle?—C'était un mur en blocaille, ou en moellons bruts.

1776. En sorte que l'ouvrage était inférieur à celui prescrit par le devis?—Oui.

1777. Et y avez-vous fait objection?—Oui.

1778. Auprès de qui?—Je me rappelle avoir attiré l'attention de l'entrepreneur sur le fait, ainsi que celle de l'ingénieur conducteur et de l'inspecteur.

1779. Et qu'ont-ils dit?—Ils dirent qu'ils pensaient que c'était l'ouvrage demandé par le devis.

1780. Ne connaissaient-ils pas la différence entre une maçonnerie en pierre de course irrégulière et en blocaille?—Je n'ai pas dit cela.

1781. Croyez-vous qu'un homme chargé d'une entreprise publique doit connaître cette différence?—Sans doute.

1782. Et il la connaissait?—Il y a un autre petit point auquel il faut penser à propos de cela. Il y a eu beaucoup de discussion à propos de ce que voulait dire "pierre de course irrégulière" (*random-coursed*). Je n'ai aucun doute moi-même sur ce que c'est. Mais les gens là-bas prétendaient qu'en lisant le devis d'une certaine manière, ils s'y étaient conformés, et l'inspecteur était de cet avis.

1783. Quel était l'inspecteur qui prétendait que de la blocaille pouvait passer pour de la maçonnerie en assises inégales?—Scott.

1784. D'où venait-il?—Je n'en sais rien. Son nom était Robert Scott.

1785. Était-ce un maçon pratique?—Je le crois.

1786. Qu'entendez-vous par maçonnerie en pierre de course irrégulière ou en assises inégales?—J'entends par là que les joints verticaux doivent être d'aplomb, que les joints horizontaux doivent être de niveau et parallèles, mais pas nécessairement continus.

1787. Exactement. De sorte qu'au lieu de la faire en blocaille, ou moellons bruts, elle aurait dû être faite avec des joints verticaux et des lits courant horizontalement?—Oui.

1788. Alors, l'ouvrage était d'une qualité inférieure. Il n'y avait pas besoin d'outils pour l'espèce d'ouvrage qui a été fait?—Je crois que par endroits, lorsque la pierre était trop brute, on a piqué les lits, et lorsque de grosses pierres étaient posées l'une contre l'autre, on en enlevait des éclats pour les rapprocher.

1789. Ce n'était que dans le cas de grosses pierres? La plupart étaient petites, n'est-ce pas?—Ce n'était pas ce que j'appelle de la maçonnerie en pierre de course irrégulière.

1790. Le chaperon a-t-il été relevé?—Une partie l'a été.

1791. A-t-il fallu en reconstruire pour le mettre de niveau?—Oui, par endroits.

1792. Combien?—Cela variait.

1793. Donnez-nous le plus grand affaissement.—Je ne pourrais pas vous le dire au juste, mais il a pu être de trois ou quatre pouces.

1794. Trois ou quatre pouces?—Il y avait plus de différence dans l'alignement qu'il n'y avait d'affaissement.

1795. Il rentrait et saillissait plus qu'il ne se soulevait ou baissait?—Oui.

1796. Vous avez dit l'autre jour que si le coffrage avait été convenablement rempli, il n'y aurait pas eu besoin de faire aucun de ces travaux de reconstruction ou de soutènement que l'on a faits?—Oui.

1797. Et vous pensez que si l'on eût suivi vos plans et les devis exactement, et si le coffrage eût été bien rempli, ce coffrage aurait été suffisamment solide pour supporter le mur qu'il portait?—Ce n'étaient pas mes plans.

1798. Les avez-vous approuvés?—Je pensais qu'ils répondraient à ce qu'on en attendait. Je suis bien sûr qu'il l'eût fait si on avait fait l'ouvrage convenablement.

Par M. Haggart :

1799. De qui étaient ces plans?—Ils venaient du département.

Par M. Gibson :

1800. Étaient-ils de M. Spence?—Tout probablement.

1801. Dans tous les cas, si les plans eussent été bien suivis, l'ouvrage aurait répondu à l'attente?—J'en suis certain.

Par M. Haggart :

1802. Le plan du coffrage du côté américain est-il semblable?—Non, il ne l'est pas.

1803. Quelle est la différence?—Dans le coffrage américain, les entrants sont posés les uns au-dessus des autres, de manière à faire une suite de poches ou caissons qui s'étendent depuis le haut jusqu'au fond du coffrage. Dans le nôtre, les entrants sont espacés de dix pieds et alternent les uns au-dessus des autres.

1804. Dans le coffrage américain, à quelle distance sont-ils les uns des autres?—Je pense qu'ils sont à peu près à la même distance, mais ils forment une suite de poches du haut en bas. Dans notre cas, la grandeur de ces poches a été réduite parce que les entrants ont été posés alternativement dans les différentes assises.

1805. D'ailleurs, les plans sont les mêmes?—Oui.

1806. Excepté que les entrants sont posés perpendiculairement du côté américain, du haut en bas, et qu'ils ne le sont pas chez nous?—Ils alternent dans le nôtre.

1807. Vous souvenez-vous comment les caissons américains ont été remplis?—Ils ont été remplis en y mettant la terre tirée des excavations.

1808. Comment était-elle?—Je crois que c'était de la terre et de la pierre, telle qu'ils la trouvaient.

1809. N'était-ce pas tout de la terre?—En grande partie, je crois.

Par M. Gibson :

1810. Quand ces coffrages américains ont-ils été remplis? Était-ce en été ou en hiver?—Je ne saurais vous dire. Je ne sais pas quand ils ont été remplis sur le premier canal.

1811. En été, avec des matériaux meubles tirés des excavations?—Oui.

1812. Leurs coffrages se sont-ils bombés?—Je n'y suis pas allé depuis.

Par M. Haggart :

1813. Connaissez-vous la hauteur de leurs coffrages?—Je pense qu'ils doivent avoir 24, 25 ou 26 pieds de hauteur.

1814. A peu près le double de la hauteur des nôtres?—Oui.

1815. Pouvez-vous me dire la quantité de maçonnerie qui était portée dans le premier contrat donné à M. Ryan?—Je pense que la quantité approximative de maçonnerie dans l'écluse primitive était d'environ 45,000 verges.

1816. Environ 45,000 verges?—Oui.

1817. Quel en était le prix?—\$11 la verge cube.

1818. Ce prix n'a pas été changé dans tous les changements qui ont été faits ensuite à l'écluse?—Non; pas pour les quantités portées au premier contrat.

1819. Pas pour les quantités primitives?—Non.

1820. Combien le premier changement y a-t-il ajouté?—\$5 par verge.

1821. Et de combien la quantité en a-t-elle été accrue?—Si je me rappelle bien, elle a été accrue de 5,500 verges.

1822. C'est cela. Et combien le second changement y a-t-il ajouté?—Le second changement a augmenté le prix de \$1.60.

1823. Ce qui faisait \$12.60. Combien de verges?—Je crois que c'était dans les environs de 17,000 verges.

1824. 17,000 verges à \$1.60?—Oui.

1825. Je crois que vous avez donné le prix moyen pour toute l'écluse après qu'elle a été construite?—Le prix moyen de la maçonnerie de l'écluse, autant que je me rappelle, en prenant les quantités quelque temps avant qu'elle ne fût terminée, s'élevait à \$11.92.

1826. Nous avons trouvé \$11.84, ce qui s'en rapproche beaucoup. Pouvez-vous me dire ce qu'elle a coûté du côté américain?—Plus de \$14.

M. HAGGART.—\$14.50.

Par M. Lister :

1827. Vous dites que pour l'écluse canadienne le prix a été de \$11.92?—Ceci n'est qu'approximatif.

1828. Et pour celle des Etats-Unis?—\$14.50.

Par M. Haggart :

1829. Il y a \$90,000 que l'on a alloué à Ryan et C^o pour qu'ils finissent la maçonnerie de l'écluse un an plus tôt qu'ils n'y étaient tenus par leur contrat?—Oui.

1830. Est-ce trop?—Je ne le pense pas.

1831. Avez-vous quelque idée de ce que cela a pu leur coûter de plus?—Non, aucune. Je sais qu'ils ont eu de grosses dépenses à faire pour de l'outillage, pour commencer. Je sais que la rumeur circulait parmi les ouvriers qu'ils voulaient pousser l'ouvrage, et ils s'attendaient à avoir des difficultés avec leurs ouvriers, dont il serait difficile pour qui que ce soit, excepté pour les entrepreneurs, d'apprécier le coût.

1832. Avez-vous été consulté à propos du prix qui devait être payé pour le surcroît de maçonnerie ?—On m'en a parlé.

1833. Qui est-ce qui a fixé les prix ?—Je pense qu'ils l'ont été par M. Walter Shanly.

1834. M. Shanly et quelque autre ?—M. Trudeau.

1835. Qui était le ministre dans le temps ?—Sir Mackenzie Bowell.

1836. M. Gibson vous a questionné l'autre jour au sujet d'une certaine quantité de terre, 450 ou 600 pieds, je crois, dont le prix avait été porté de 25 à 60 centins. Pouvez-vous nous donner la raison de cette augmentation ?—C'était à propos du premier changement.

1837. Du premier changement, oui.—L'excavation du sas de l'écluse était presque terminée, et lorsque l'on proposa d'accroître la largeur de l'écluse de 85 à 100 pieds, il y avait de la terre à enlever en différents endroits, où il était difficile d'arriver et où il a fallu ramener les grues et autres appareils pour l'enlever, et l'augmentation de prix a été causée par la plus grande difficulté éprouvée à enlever cette petite quantité.

1838. Pensez-vous que le surcroît de prix a indemnisé l'entrepreneur pour le travail qu'il a dû faire ?—Je ne pense pas qu'il ait fait plus que l'indemniser.

1839. Il a aussi été donné un prix plus élevé pour de l'ouvrage dans le roc. J'ai oublié la quantité, mais M. Gibson vous a questionné à ce sujet l'autre jour.—Les conditions étaient à peu près les mêmes.

1840. Le prix payé à l'entrepreneur pour faire ce travail n'était pas plus que ce que l'ouvrage lui a coûté ?—Je ne le pense pas.

1841. On vous a posé quelques questions l'autre jour au sujet des conduites ou tuyaux de force hydraulique et des contrats donnés pour leur fourniture ?—Oui.

1842. Connaissez-vous les raisons—je suppose qu'elles ont été données par écrit—qui ont empêché l'entrepreneur de remplir son contrat ?—Je me rappelle avoir entendu l'ingénieur en chef, lors de son interrogatoire, dire qu'ils y avaient renoncé parce qu'ils craignaient de ne pouvoir entrer sur le terrain.

1843. Avez-vous les devis ?—Ils sont sur la table.

1844. Quelle interprétation leur donnez-vous ?—Que les devis primitifs et que les clauses de la convention subséquente stipulent clairement et distinctement que ceux qui soumissionnaient pour cet ouvrage avaient le droit de le faire.

1845. Avaient le droit de le faire ?—Il y a des clauses dans le contrat supplémentaire.....

1846. L'entrepreneur a-t-il jamais refusé de permettre à qui que ce soit d'aller là et faire l'ouvrage ?—Je n'ai eu connaissance de rien de ce genre.

1847. Vous n'avez eu connaissance de rien de ce genre ? Quelle serait la valeur totale des changements dont vous avez parlé en réponse à deux ou trois questions de M. Lister ? Il a été question de boulons mal posés et de béton laissé de côté ?—Cela ne s'élèverait pas à plus de quelques centaines de piastres.

1848. Quelques centaines de piastres. Deux cents piastres couvriraient le tout ?—Je pense que deux ou trois cents piastres couvriraient le tout.

1849. Vous avez vu beaucoup de maçonnerie et de travaux d'écluses dans votre vie, et vous avez examiné tout l'ouvrage du côté américain, qui, je suppose, est le plus beau de ce genre aux États-Unis. Quelle est votre opinion, en comparant notre ouvrage avec le leur ?—Je crois que notre ouvrage est tout aussi bon que le leur.

1850. Tout aussi bon ?—Je le crois. Nous avons un grand avantage dans l'exécution de ce travail, c'est que nous avons le meilleur sable possible. Nous avons d'excellent ciment, de l'eau parfaitement claire qui faisait le meilleur mortier, et en conséquence le mortier n'a pas été épargné, ce qui est l'âme et la force de toute construction.

1851. En somme, que pensez-vous de l'ouvrage sur l'écluse ?—Je crois qu'il répondra indubitablement à ce qu'on en attend.

1852. Un ouvrage de première qualité ?

M. Davies s'oppose à la forme de la question.

Par M. Haggart :

1853. De quelle qualité est l'ouvrage? Il répond pour lui-même?—Eh bien! il y a certaines expressions que l'on emploie parfois en maçonnerie et qui sont trompeuses. Vous verrez dans les devis des ingénieurs de chemins de fer qu'il y est question de maçonnerie de ponts et de ponceaux, et d'ouvrage de première et de seconde qualités, et ces expressions sont trompeuses. Mon idée est que l'on doit mettre la chose au delà de tout doute; que l'on doit indiquer exactement ce que l'on veut, et alors il n'y a pas d'erreur possible sur la signification des mots. En réponse à cette question, si c'est un ouvrage de première classe ou non, je ne dirai pas que c'est un ouvrage de première classe, parce que lorsque mon témoignage ira devant le public, comme la chose aura probablement lieu, des ingénieurs de chemin de fer pourraient le prendre et comparer l'ouvrage qui a été fait là avec certains travaux qu'ils auraient exécutés, et il ne serait pas conforme à leurs devis, et ils diraient que j'ai affirmé une chose qui n'était pas. Mais je me tiens sur mes gardes en disant—ce que je n'hésite pas à dire d'après ce que j'ai vu de l'ouvrage, bien que je ne l'aie pas vu depuis sept ou huit mois—que je crois que l'ouvrage répondra parfaitement à tout ce que l'on en attend, que cet ouvrage, la maçonnerie, ne donnera lieu à aucune difficulté dans l'avenir.

Par M. Gibson :

1854. Vous parlez plus particulièrement de l'écluse?—Je parle exclusivement de l'écluse.

Par M. Haggart :

1855. Maintenant, à propos du pont dont il a tant été question, quand a-t-il été décidé de le construire?—Je crois que c'est en 1893.

1856. En 1893. C'est sur votre plan et votre rapport qu'il a été adopté, je suppose. Au sujet de la construction du pont, par qui le plan a-t-il été fait?—Je me rappelle avoir vu un plan indiquant un pilier au centre et un chenal de chaque côté, mais je ne sais pas où il a été fait, je suppose que c'est dans les bureaux du département; et lorsqu'il s'est agi de faire le changement, il y avait un croquis annexé à l'arrêté en conseil montrant la pile-pivot d'un côté, et le pont tournant jusqu'à un pilier d'appui à 90 pieds du côté nord. C'est le plan que j'avais suggéré à M. Trudeau, et il a sans doute été adopté, puisque le pont a été construit de cette manière.

1857. Il y a une raison que vous oubliez, et je puis peut-être vous la rappeler. La principale raison qui a fait adopter ce plan n'était-elle pas que l'on voulait alors que le pont tournât sur le pilier central?—Oui, c'était là l'une des raisons.

1858. L'une des principales raisons. Et l'autre raison était la force du vent contre le grand pont de l'autre côté?—Oui, on en a parlé.

1859. Néanmoins, cela ne veut pas dire grand-chose. On peut enlever ce pilier n'importe quand et accroître la beauté du canal. Comment supporte-t-il la comparaison avec le pont américain? Vous dites qu'il y a 90 pieds entre le pilier et la berge?—Oui.

1860. Quelle est la largeur de notre écluse?—Elle est de 60 pieds.

1861. Quelle est la longueur du pont américain, là-bas?—108 pieds.

1862. Quelle est la largeur de leur écluse?—100 pieds.

1863. Alors, en comparant notre écluse avec la leur, il y a comparativement plus d'espace de notre côté que du leur?—Oui.

1864. Même avec ce pilier?—Oui.

1865. Même avec ce pilier?—Il y a de plus une économie de plusieurs milliers de piastres.

1866. Maintenant, il y a une question à laquelle M. Schreiber n'a pas pu répondre, et vous pourriez peut-être le faire. Si vous faites des tranchées en corroi pour une écluse de 20 pieds 3 pouces de profondeur sur le busc, et si vous l'asséchez, quelle serait la somme supplémentaire à laquelle aurait droit l'entrepreneur au prix qu'il a reçu pour une écluse de 16 pieds? Quelle serait l'augmentation proportion-

nelle, en prenant l'écluse de 16 pieds comme base, pour les 4 pieds de profondeur de plus, avec les tranchées en corroi et l'épuisement de l'eau?—Je ne pense qu'il serait juste d'en faire une question de proportion, mais je crois qu'il est juste de dire que la somme demandée pour l'épuisement n'a pas été acceptée, pour la raison que nous travaillons sur une île, dans du grès de Potsdam qui était plein de crevasses et de fissures, et que l'on pouvait à tout instant s'attendre à une invasion de l'eau.

1867. Alors, l'entrepreneur s'est chargé de cette responsabilité?—Oui.

1868. J'aimerais avoir la somme exacte à laquelle cela s'est élevé?—Je n'ai pas les données ici, mais je pourrais y arriver.

1869. Plus vous allez bas, je suppose, plus le coût augmente proportionnellement?—Oui, à cause du plus grand danger de dommages par l'eau.

1870. A cause du plus grand risque de pression par l'eau. M. Schreiber calculait que cela augmenterait le prix d'un tiers. Est-ce à peu près cela?—Je pense que oui.

M. HAGGART.—Je désirerais produire les rapports des ingénieurs. Il a été porté plainte au département à propos de l'ouvrage, et j'y ai envoyé trois ingénieurs chargés de s'enquérir et d'examiner la chose. Je désirerais soumettre leurs rapports.

(Les rapports sont produits et cotés 3 et 4.)

Le PRÉSIDENT.—Vous désirez que ces rapports soient imprimés avec les témoignages?

M. HAGGART.—Oui.

Par M. Gibson :

1871. M. Thompson, combien avez-vous dit qu'avait coûté la maçonnerie de l'écluse américaine?—J'ai compris qu'elle avait coûté plus de \$14 la verge cube, près de \$14.50.

1872. Où avez-vous pris ce renseignement?—Dans les journaux. Je crois que je l'ai pris dans l'*Engineering News*.

1873. Cela comprenait-il le ciment?—Oui; cela comprenait le coût total de l'ouvrage, d'après ce que j'ai compris.

1874. L'entrepreneur fournissait-il le ciment?—Non; c'était le gouvernement.

1875. Le gouvernement a-t-il fourni le ciment et payé \$14.50 pour la maçonnerie?—Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que, d'après ce que j'avais compris, le prix de l'ouvrage, toutes les dépenses, était de \$14.50.

1876. Mais vous n'en êtes pas tout à fait certain?—Ce n'est qu'un rapport de l'ingénieur?—Je l'ai lu dans l'*Engineering News*, et c'était donné comme étant un rapport de l'ingénieur du canal du Sault Sainte-Marie.

1877. Savez-vous que le ciment employé à l'écluse américaine était éprouvé tous les jours?—Il y avait beaucoup d'ouvriers là, et ils l'éprouvaient.

1878. Ils éprouvaient le ciment tous les jours avant de l'employer?—Ils l'éprouvaient d'avance.

1879. Le gouvernement l'éprouvait d'avance et le fournissait aux entrepreneurs?—Oui, et le portait à leur débit.

1880. Le ciment employé dans l'écluse canadienne était-il éprouvé tous les jours?—Non, il ne l'était pas.

1881. A-t-il jamais été éprouvé?—Oui.

1882. Combien de fois?—Je l'ai souvent éprouvé moi-même en différents temps, et je l'ai surveillé dans l'ouvrage. Il y avait si peu de temps pour la construction que nous ne pouvions pas faire ce que faisaient les Américains. Nous n'avons pas commencé à éprouver le ciment comme ils le faisaient.

1883. Vous n'aviez pas les mêmes avantages parce que vous ne pouviez pas manier le ciment comme les ingénieurs américains?—Nous avions les meilleures marques de ciment. Je n'ai jamais eu à m'en plaindre.

1884. Quelle partie de notre écluse a-t-elle été construite en ciment canadien?—Je ne pourrais pas vous le dire. L'intention première était que la pierre de parement devait être posée avec du ciment de Portland et le contremur en ciment canadien.

1885. C'était là l'intention première ?—Oui.

1886. Jusqu'à quel point a-t-elle été suivie ?—Je ne saurais dire.

1887. Pouvez-vous nous en donner une idée ?—Non ; ce ne serait qu'une supposition.

1888. Cela ne réduirait-il pas le coût de l'ouvrage de notre côté, l'emploi de ciment canadien ?—C'était le contrat.

1889. Très bien ; mais vous dites que vous avez établi une moyenne de \$11.95 pour toute l'écluse canadienne ?—Oui, d'après les prix payés pour certaines quantités.

1890. Mais il a été payé une partie de l'ouvrage dont vous ne pouvez donner le prix ?—Les quantités, voulez-vous dire.

1891. Oui.—Non.

Par M. Haggart :

1892. Le fait ne serait-il pas exactement le contraire de ce que dit M. Gibson, c'est-à-dire, que si nous avons employé du ciment canadien, le prix devait être moindre que ce que nous payions pour du ciment de Portland ?—Si l'on s'était servi de ciment canadien, le prix aurait été certainement moindre.

1893. Moindre que \$11.84 ?—Oui.

1894. Et le prix de l'écluse américaine serait resté le même ?—Oui.

1895. Alors, nous avons eu de meilleur ciment pour une maçonnerie qui a coûté \$11.84 qu'ils n'en ont eu pour une maçonnerie qui leur a coûté \$14.50 ? Dans cette estimation de nos prix, \$11.92, que comptiez-vous employer ?—Le devis stipulait que le parement devait être fait au ciment de Portland et le contremur au ciment canadien.

1896. Mais à combien s'est-il élevé ; quel a été le coût réel ?—Le coût réel, comme je l'ai déjà dit, est de \$11.92 pour toute la maçonnerie de l'écluse, dont une partie a été payée \$11, une autre \$16, et une autre \$12.60.

1897. Cela comprend-il du ciment anglais ?—Cela comprend tous les frais de la maçonnerie.

1898. Et l'autre, \$14.50, que les Américains ont payé pour la leur, est un prix qui comprend du ciment du pays ?—Ils ont employé du ciment du pays dans tout leur contremur, et du ciment de Portland pour le parement.

Par M. Gibson :

1899. Ce que je veux établir est ceci : que si toute la maçonnerie de l'écluse canadienne eût été faite au ciment de Portland, le prix se serait élevé à plus de \$11.92 la verge.—Si les entrepreneurs eussent su qu'ils auraient à employer seulement du ciment de Portland, ils auraient naturellement demandé un prix plus élevé.

Par M. Lister :

1900. Vous avez dit que l'ouvrage sur le canal répondrait au but dans lequel il a été fait, et que vous pensiez qu'il n'y aurait aucune difficulté à propos de l'écluse ?—L'écluse est ce dont nous parlions.

1901. Vous voulez donner à entendre au comité que la qualité de l'ouvrage, en ce qui concerne l'exécution, est égale à celle de l'écluse américaine ?—Je le pense.

1902. Savez-vous que pour l'écluse américaine il y a un plan et un devis pour chaque pierre ?—Ainsi que je l'ai déjà dit, je pense que c'est du travail inutile et qui ne rend pas l'ouvrage meilleur, et qu'il est même moins bon.

1903. Ne savez-vous pas que sur l'écluse américaine, s'il manque un douzième de pouce à une pierre, elle est rejetée ?—Je crois que c'est une absurdité.

1904. S'il manque la moindre chose à une pierre, elle est rejetée.—Je l'ai entendu dire.

1905. Avez-vous été aussi stricte du côté canadien ?—Non ; ce n'était pas du tout nécessaire.

Par M. Hughes :

1906. Pourquoi, M. Thompson?—Pour cette raison. Si vous allez à une carrière, le sens commun veut que vous utilisiez la pierre suivant que le lit de la carrière le fournit. Sur l'écluse américaine, ils avaient certaines dimensions fixes, et la conséquence a été qu'ils ont dû jeter de côté une grande quantité de bonne pierre afin de ramener chaque pierre à la grosseur réglementaire. Je crois que c'était un grand gaspillage d'argent et de matériaux.

1907. Cela a-t-il quelque bon résultat?—Je ne le pense pas. Je ne pense pas que le lien soit aussi bon.

Par M. Lister :

1908. Crawford a-t-il été suspendu lorsque vous êtes allé là-bas?—Pas que je sache.

Par M. Davies :

1909. En aucun temps?—Pas que je sache.

M. HUGH RYAN est appelé, assermenté et interrogé.

Par le Président :

1910. Quel est votre nom?—Hugh Ryan.

1911. Vous résidez à Toronto? et quelle est votre occupation?—Entrepreneur.

Par M. Haggart :

1912. Qui a construit l'écluse du Sault Sainte-Marie?—La société Ryan et C^{ie}.

1913. Hugh Ryan et C^{ie}. Oui. Et les abords en aval?—L'un d'eux, l'extrémité inférieure.

1914. Les coffrages et caissons en amont?—Les coffrages et caissons dans tout le lit du canal.

1915. Quand avez-vous passé le premier contrat pour exécuter cette entreprise?—En novembre 1888.

1916. Qu'est-ce que le projet primitif avait en vue?—Le contrat primitif avait en vue la construction de l'écluse telle que le portait le plan primitif et la construction du canal en amont.

M. DAVIES.—Le contrat ne s'explique-t-il pas par lui-même?

M. HAGGART.—Je désire établir les changements faits au premier contrat et je veux ensuite arriver aux quantités. Je veux faire porter l'enquête sur les changements faits à l'écluse, de manière à connaître le changement dans les prix et les raisons qui en ont été la cause.

1917. Quelle était les quantités de maçonnerie mentionnées dans votre premier contrat pour construire cette écluse?—45,000 verges à peu près.

1918. Quel était le prix que vous aviez pour ces ouvrages de maçonnerie?—\$11 la verge.

1919. Quel a été le premier changement?—Le premier changement?

1920. De quelle manière a-t-il augmenté le prix?—Par l'augmentation des quantités.

1921. Par l'augmentation des quantités et l'augmentation du prix?—J'ai entendu dire que 5,500 verges avaient été payées en plus.

1922. 5,500 verges? Et quel est le prix que vous avez reçu?—\$16 par verge pour cette quantité.

1923. Quelle a été la raison donnée pour justifier la différence entre \$11 et \$16 pour ces 5,500 verges?—A l'époque où ce changement a été fait—entre cette date et l'époque où nous avons eu le contrat—les salaires des ouvriers avaient augmenté de 40, 50 et 60 pour 100, et ceux des journaliers de 25 à 40 pour 100. C'était l'une des raisons.

1924. Oui?—Et une autre raison a été que l'augmentation de la largeur de l'écluse de 85 à 100 pieds en augmentait le rayon de courbure qui était spécifié au plan, et augmentait considérablement le coût de la taille de la pierre. Une autre raison encore était que.....

Par M. Lister :

1925. Le rayon de quoi?—Celui des abords des portes, et nous avons eu beaucoup de peine à savoir dans le temps où prendre la pierre de remplage. Ce sont les principales raisons qui ont causé la première augmentation.

Par M. Haggart :

1926. Oui. Avec qui vous étiez-vous entendu pour cette augmentation?—J'avais adressé au département une soumission qui fut remise à M. Trudeau.

1927. Qui était ministre?—Je crois que M. Bowell était alors ministre intérimaire.

1928. Comment le prix a-t-il été déterminé?—On nous a demandé les prix pour l'ouvrage nécessité par le changement.

1929. Oui?—Nous avons fait nos calculs et, ainsi que je l'ai dit, nous les avons remis à l'ingénieur en chef, et je ne suis pas sûr si M. Shanly a été consulté ou non à cette première réunion, mais tous nos arrangements ont été faits avec M. Trudeau, et les prix ont été finalement fixés avec lui.

1930. Je suppose que ce sont les raisons qui vous ont fait obtenir cette augmentation de prix, et qui ont engagé le département à vous accorder cette augmentation pour ces 5,500 verges?—Oui. Je crois que M. Trudeau et les autres fonctionnaires ont cru que les prix étaient justes et raisonnables.

1931. Etaient-ils justes et raisonnables?—Oui, ils l'étaient.

1932. De combien a été l'autre augmentation?—L'autre changement allongeait l'écluse. Le premier changement entraînait aussi 50 pieds de longueur en plus; les quantités étaient augmentées.

1933. Les quantités étaient augmentées?—De 16,000 ou 17,000 verges.

1934. 16,000 verges? Dites combien vous avez eu en tout pour ces 16,000 verges?—Nous avons eu \$12.60 par verge pour cette quantité.

1935. Pour quelle raison avez-vous eu \$1.60 de plus que ne portait votre premier contrat, qui vous accordait \$11? Comment êtes-vous arrivé à cela?—Comme ceci. Ainsi que je l'ai déjà dit, lorsque nous avons eu le contrat primitif, le salaire des journaliers et des ouvriers était celui que j'ai mentionné.

1936. Oui?—Je vais vous donner les chiffres.

1937. J'aimerais avoir les chiffres.—A cette époque, les journaliers ordinaires recevaient, ici, à Ottawa, \$1.25 par jour au plus.

1938. Oui?—Nous payions à ces journaliers de \$1.50 à 1.75 par jour.

1939. Oui?—Les carriers, ouvriers expérimentés, recevaient ici de \$1.40 à \$1.50 par jour. Nous leur payions \$1.75 et quelquefois \$2.00.

1940. Oui?—Ici on payait aux maçons \$2.50 par jour, et peut-être \$2.75 aux hommes d'élite. Nous leur payions \$4.

1941. \$4.00?—Les tailleurs de pierre avaient le même salaire.

1942. Oui?—Les bons charpentiers avaient ici \$1.50 par jour. Nous leur payions entre \$2.50 et \$2.75 et \$3. Les forgerons étaient payés dans la même proportion, et il en était de même pour tous ceux qui étaient à notre emploi.

1943. Oui?—Ici, vous pouvez engager des charretiers pour \$18 par mois et la pension. Là, nous leur payions \$30 par mois, et tout était à peu près dans la même proportion.

1944. Eh bien! cela justifie difficilement l'augmentation là-bas. Quelle a été l'augmentation des prix que vous avez eu à payer en sus de ce que vous payiez quand vous receviez \$11 par verge? Vous avez établi la comparaison entre les salaires ici et là? Les salaires avaient-ils augmenté là-bas?—Eh bien! c'étaient les prix. Les salaires avaient augmenté dans la proportion que je viens de vous mentionner.

1945. Vous avez dit ici. Vous avez fait la comparaison entre ici et là. Est-ce la proportion de l'augmentation sur les lieux mêmes?—Oui.

M. HAGGART.—Je vous comprends maintenant.

Par M. Hughes :

1946. L'augmentation des prix, là-bas, depuis le commencement des travaux?—Lorsque nous avons eu le premier contrat, il n'y avait pas de prix établis; personne ne travaillait là. Notre premier contrat était basé sur les prix que j'ai mentionnés.

Par M. Sproule :

1947. Sur le prix de la main-d'œuvre ici?—Sur les salaires payés ici aux journaliers, ouvriers, et ainsi de suite. En arrivant là-bas, nous avons eu à payer plus cher, probablement à cause des travaux qui se faisaient sur l'autre côté de la rivière.

Par M. Haggart :

1948. Maintenant, M. Ryan, je désire que ceci soit bien tiré au clair. Les prix portés dans votre contrat primitif, c'est-à-dire les quantités dans votre premier contrat, ont-ils été augmentés par aucun de ces changements?—Pas d'un centin.

1949. Ainsi, les prix alloués, les prix augmentés, n'ont été accordés que pour l'ouvrage supplémentaire que vous avez été obligé de faire?—Pour cela seulement.

1950. Maintenant, M. Ryan, il y a eu un changement dans votre entreprise par lequel vous avez été obligé de l'exécuter une année plus tôt que vous n'y étiez tenu par votre contrat, pour lequel vous avez reçu \$90,000?—Oui.

1951. Pouvez-vous me dire combien vous avez eu à payer pour exécuter ces travaux une année plus tôt que vous n'y étiez obligé par votre contrat?—Je ne peux pas vous donner les chiffres exacts, mais je puis vous dire exactement ce que nous a coûté le surcroît d'outillage pour exécuter les travaux dans le délai prescrit.

1952. C'est bien; dites-nous-le, et donnez-nous une estimation du reste aussi juste que possible.—Cet arrangement a été fait dans le cours de l'automne, à la fin de l'été de 1892, et, entre le mois d'octobre 1892 et le parachèvement de la construction des murs en 1893, nous avons déboursé \$64,643.45 pour outillage.

1953. C'est-à-dire pour le surcroît d'outillage?—Oui. A cette époque, tout l'outillage nécessaire pour exécuter l'entreprise dans le délai primitivement fixé était complet et rendu sur les lieux.

Par M. Bergeron :

1954. Quand cette entreprise devait-elle être terminée?—En 1894, et nous avons dépensé en sus de ces \$64,000,000 une autre somme de \$21,173.97 pour l'outillage qu'il y avait sur les lieux durant l'hiver 1892-93.

Par M. Haggart :

1955. Y a-t-il autre chose?—Non.

1956. Ainsi, les dépenses additionnelles que vous avez dû faire pour l'outillage seul se sont élevées à combien?—A \$80,000 ou \$86,000.

1957. Etant obligé d'exécuter l'entreprise une année plus tôt, la somme de \$90,000 était-elle suffisante pour vous dédommager?—Nous n'avons pas pu tenir un compte exact du travail de jour qu'il a fallu faire. Si vous tenez compte du surcroît du travail de jour que nous avons eu à payer en sus du coût de cet outillage..... J'ai ici un mémoire.....

1958. Faites-nous-le voir?—A l'époque où j'ai fait cet arrangement avec vous, j'ai préparé un mémoire, une estimation de ce que pourrait être l'augmentation des dépenses, et j'ai estimé à \$16,000 le coût additionnel du surcroît du travail de nuit sur le travail du jour, ce qui était une estimation très modérée. Nous avons ensuite l'augmentation du coût de la main-d'œuvre. Les gages de nos maçons et de nos tailleurs de pierre s'étaient élevés de \$4 à \$4.30 par jour, et il se faisait beaucoup moins d'ouvrage par jour que lorsque nous payions des salaires moins élevés.

Par M. Bergeron :

1959. Les jours étaient plus courts?—Non, les hommes étaient plus insolents et plus indépendants. Ils savaient que nous étions obligés d'exécuter l'entreprise. Nous avons eu plusieurs grèves dans le cours de l'été. Nous avons mis \$16,000 pour cela. Lorsque j'ai accepté l'entreprise pour le prix de \$90,000, j'ai calculé qu'elle coûterait jusqu'au dernier sou de cette somme.

Par M. Gibson :

1960. Lisez les différents item que vous avez évalués?—Nous en avons changé quelques-uns, ainsi qu'ils sont marqués. Nous avons mis \$10,000 pour les concasseurs de la pierre destinée aux ouvrages en béton. Les concasseurs ne nous ont pas coûté tout à fait cela. Nous n'avons eu qu'un concasseur, qui, rendu sur le terrain, nous a coûté moins de \$5,000. J'avais mis \$4,500 pour les machines à vapeur. Cet item devrait être de \$20,000 au moins.

1961. Pourquoi était cette somme?—Pour des monte-charge à vapeur et autres choses de ce genre.

1962. Des monte-charge supplémentaires?—Oui.

Par M. Hughes :

1963. \$20,000?—Oui, au moins \$20,000. Nous avons mis \$8,000 pour grues supplémentaires devant servir pour la pierre, et cette somme a été insuffisante. Nous avons mis seulement \$6,000 pour rails, wagons et autres choses, et \$4,500 pour le surplus de charbon. Voici un item dont nous n'avons pas eu besoin, mais pour lequel j'avais mis une petite somme; c'était pour un matériel électrique. J'avais cru qu'il nous en faudrait un, mais nous avons pu nous en passer et nous nous sommes procurés l'éclairage d'une autre manière.

Par M. Davies :

1964. A combien s'élevait cette somme?—A \$4,000. Pour les frais d'éclairage durant la construction, \$2,000.

Par M. Bergeron :

1965. Combien l'éclairage vous a-t-il coûté en réalité?—Nous avons employé d'autres moyens.

1966. Y avait-il une grande différence dans le coût?—Il y avait une certaine différence.

Par M. Gibson :

1967. Vous avez utilisé la lumière de la lune en grande partie?—Non, nous n'avons pas profité de la lune, nous avons une bonne lumière. Nous avons mis \$1,000 seulement pour les remises-additionnelles devant servir au ciment. \$16,000 pour le coût additionnel résultant du travail de nuit au lieu du travail de jour. \$16,000 pour l'augmentation des salaires. \$8,000 pour excavateurs à vapeur pour le déblai. Nous avons employé d'autres machines que ces excavateurs. Ensuite, nous avons ajouté \$10,000 pour dépenses imprévues. Maintenant, vous avez la somme entière de \$90,000.

1968. C'était votre estimation?—C'était une évaluation approximative faite dans l'espace d'une heure.

Par M. Hughes :

1969. Avant la soumission?—Avant d'envoyer la soumission.

Par M. Haggart :

1970. Mais la somme que vous avez dépensée excédait celle-là?—Oui, il n'y a aucun doute.

Par M. Gibson :

1971. Pouvez-vous nous donner l'excédant?—Je vous donnerai le coût supplémentaire.

Par M. Lister :

1972. Vous avez dû perdre beaucoup d'argent dans cette entreprise?—Je crois que nous en avons perdu un peu dans cette entreprise particulière.

1972a. Je parle de toute l'entreprise?—Eh bien! je n'en sais rien.

La séance est levée.

SALLE DE COMITÉ, N° 49.

CHAMBRE DES COMMUNES, 27 juin 1895.

Le comité se réunit.

M. HUGH RYAN est rappelé et interrogé de nouveau.

Par M. Haggart :

1973. Vous étiez là, M. Ryan, quand ce défaut dans le béton dont M. Thompson a parlé a été découvert—où il a été laissé de côté ? Veuillez expliquer cela ?—Il y avait un petit espace qui devait être rempli de béton à l'extrémité du mur de division à l'endroit où il arrive au mur d'appui, et qui a été laissé de côté ; il pouvait avoir, je suppose, à peu près huit verges. Je l'ai mesuré avec une perche dans tous les sens, en longueur, en largeur et en épaisseur.

1974. Il y a encore autre chose. Pour quelle raison le prix du fer a-t-il été augmenté ?—La ferrure était d'une nature tout à fait différente.

1975. Vous parlez du changement fait au prix mentionné dans l'ancien contrat ?—Le premier contrat ne mentionnait que des boulons d'assemblage unis. Pour le nouvel ouvrage, il y avait double travail partout, et les boulons avaient un écrou fileté aux deux bouts, et il a fallu les placer dans un endroit et une position très difficiles.

1976. Quelle est la différence entre le prix du ciment du pays et celui du ciment de Portland que vous avez employé ?—Les deux ne sont pas vendus en barils de même poids, mais si vous demandez combien par cent livres.

1977. Oui, par cent livres ?—Je suppose que la différence est de plus de 50 pour 100.

1978. Plus de 50 pour 100 ?—Oui, je crois plutôt que c'est 80 pour 100.

Par M. McMullen :

1979. Le ciment de Portland coûte 50 pour 100 de plus que le ciment du pays ?—Plus que cela. Le prix des deux varie quelque peu. Je crois que c'est plutôt 80 que 50 pour 100.

Par M. Haggart :

1980. Quelques-uns des entrepreneurs ou des soumissionnaires pour les portes de l'écluse vous ont-ils jamais demandé la permission de poser les portes ?—Non.

1981. Ainsi, il n'y a eu aucune intervention de votre part avec qui que ce soit, ni aucune conversation ?—Rien du tout.

1982. Maintenant, relativement à l'écluse, M. Ryan, quelle était la nature de l'ouvrage, et quelles instructions avez-vous données aux hommes employés à l'entreprises et comment a-t-elle été exécutée ? Dites-le en peu de mots ?—Nous avons eu les meilleurs matériaux que nous avons pu acheter. Nous avons eu la pierre de la meilleure qualité, nous avons engagé les ouvriers les plus habiles que nous avons pu trouver, et nous leur avons payé les salaires les plus élevés. Je crois que tout l'ouvrage est aussi bon qu'il était possible de le faire.

1983. En bois de charpente, en maçonnerie et autrement ?—Nous avons acheté, aussi, le bois de charpente de la meilleure qualité.

1984. Quelles instructions aviez-vous données à vos hommes ?—Nos instructions étaient de faire le meilleur ouvrage possible.

1985. Ne croyez-vous pas que cet ouvrage est aussi beau que tout autre du même genre ?—Aussi beau que tous ceux que j'ai vus. Je ne crois pas que nous pouvions faire mieux.

1986. Relativement au coffrage qui a bombé, comment expliquez-vous le bombement ?—Je n'ai pas le moindre doute que le bombement a été causé par la pression qui s'est produite au printemps quand les matériaux dont on avait rempli le coffrage en hiver ont dégelé. L'envers du coffrage avait la forme d'un demi V, c'est-à-dire qu'il avait fallu déblayer et enlever les matériaux à partir de la roche compacte en laissant une très légère inclinaison en derrière. Naturellement, l'autre côté se trouvait perpendiculaire du haut en bas, donnant ainsi à l'excavation la forme d'un demi V, puisqu'elle allait en pente d'un côté et était perpendiculaire de l'autre. Ensuite, à mesure que les matériaux étaient extraits de la tranchée, en hiver, on les déposait dans le coffrage. Naturellement, une grande partie avait gelé, et au printemps, quand les matériaux, dont une partie était de la nature du sable mouvant, commencèrent à dégeler, ils se tassèrent dans cet endroit et firent bomber le coffrage.

1987. Maintenant, M. Ryan, vous avez entendu, l'autre jour, décrire la nature de la construction du mur qui est sur le dessus du coffrage. Ce matin, je vous ai remis une couple de photographies de cet ouvrage. Veuillez les faire voir au comité et les produire comme preuve de la nature de l'ouvrage qui est décrit comme étant de la maçonnerie de blocaille ? (Le témoin produit les photographies, qui sont cotées pièces 5 et 6.)

M. GIBSON.—Est-ce ce que M. Thompson a appelé de la maçonnerie de blocaille ?

M. HAGGART.—C'est de la maçonnerie façon d'Ecosse, par assises irrégulières.

Par M. Haggart :

1988. Combien aviez-vous par verge pour cette maçonnerie ?—Le prix convenu était de \$7.50.

1989. Combien le département vous a-t-il payé ?—Au commencement, le département nous a payé \$7.50. Plus tard, il a voulu nous payer \$4.50, et nous avons refusé d'accepter ce prix.

Par M. Davies :

1990. C'était pour la maçonnerie à assises d'épaisseur inégale ?—C'est ce qu'on appelle maçonnerie à assises d'épaisseur inégale ou en pierre de course irrégulière (*random-coursed*).

Par M. Haggart :

1991. Avez-vous fait beaucoup de cette espèce de maçonnerie ?—Ailleurs ?

1992. Oui, ailleurs ?—Oui, j'ai fait beaucoup de maçonnerie.

1993. Savez-vous si cela tombe dans la catégorie de maçonnerie que vous deviez faire en exécution de votre contrat ?—Nous l'avons cru.

M. HAGGART.—M. Lister a parlé de la profondeur de l'eau aux abords. Je veux produire comme preuve le rapport de l'ingénieur et les sondages des abords de l'entrée et de la sortie du canal.

(Rapport de l'ingénieur et sondages produits et cotés pièces 7, 8 et 9.)

L'interrogatoire du témoin est repris.

Par M. Gibson :

1994. Pendant que vous faisiez cette maçonnerie à assises irrégulières, pensiez-vous être payé \$4.50 pour cet ouvrage ?—Non.

1995. Combien pensiez-vous recevoir ?—\$7.50.

1996. Et avez-vous fait cette maçonnerie avec l'intention de vous faire payer \$7.50 ?—Oui.

1997. Avez-vous taillé les pierres pour cette maçonnerie ?—Pas comme nous les taillons pour une écluse ou quelque ouvrage de ce genre, mais nous en avons dressé les parements pour les approprier au genre d'ouvrage auquel elles étaient destinées.

1998. Elles n'ont pas été dressées ?—Je vous demande pardon.

1999. Elles n'ont pas été dressées?—Eh bien! elles ne l'ont pas été comme on dresse les pierres brutes pour bien les mettre d'aplomb sur leurs lits et leur donner de bons joints.

2000. C'est ce qu'on appelle de la maçonnerie à assises irrégulières?—Eh bien! M. Gibson, c'est une question d'opinion. Quelques-uns diront que c'est une maçonnerie de blocaille, d'autres lui donneront un autre nom.

2001. Comment l'appellez-vous?—Je l'appelle—on l'appelait là—ce qui est connu en Ecosse comme de la maçonnerie façon d'Ecosse, par assises inégales ou irrégulières; ce n'est certainement pas de la maçonnerie de blocaille.

2002. Ce n'est pas de la maçonnerie à assises irrégulières telle qu'on la connaît dans le pays, n'est-ce pas?—Je l'ignore. Je ne pense pas avoir vu de devis relatif à la maçonnerie de ce genre.

2003. Comment avez-vous été induit à faire cette maçonnerie de cette manière? Comment l'appellez-vous?—Eh bien! je lui donne le nom que je viens de vous mentionner.

2004. Qu'est-ce que c'est?—J'ai dit que c'est une bonne maçonnerie pour les fins auxquelles elle est destinée.

2005. Ce n'est pas une réponse.—Je ne crois pas, M. Gibson, que le devis contient aucune clause concernant la maçonnerie à assises irrégulières.

2106. Avez-vous ce devis sur vous?—Non, je ne l'ai pas.

M. HAGGART.—Il est ici.

Par M. Gibson :

2007. La maçonnerie n'a pas été faite conformément au devis?—S'il y en a un, nous verrons.

M. HAGGART.—Si la maçonnerie n'est pas conforme au devis, elle ne sera pas payée, voilà tout.

Par M. Gibson :

2008. A la page 30, vol. 2, de la liasse de documents produits par M. Schreiber, vous trouverez la clause du devis qui se rapporte à ce sujet. Vous voudrez bien avoir la bonté de la lire au comité.—Ce devis était pour l'ancien contrat.

2009. Veuillez le lire au comité.—“*Bajoyers*—Dans le cas où la roche que le canal traverse serait d'une nature saine et résistante, des murs seront construits de manière à élever les côtés à la hauteur voulue, 3 pieds au-dessus du plus haut niveau de l'eau, une bonne assiette devant être préparée en enlevant de l'espace qu'ils occuperont la terre, la vase, la glaise, le sable, le gravier et les cailloux jusqu'à la roche solide, et en les jetant aux déblais. Pour cet ouvrage, le prix convenu pour l'excavation sur la section correspondant à la position de l'ouvrage fait, sera accordé.

“ Les murs devront être construits en gros blocs bien formés, à lits plats, et n'ayant pas moins de 9 pouces d'épaisseur, posés sur leur lit naturel, de pierre calcaire grise approuvée ou d'un grès accepté, sain, résistant et à grains serrés. Ils seront en maçonnerie à rangs ou assises d'épaisseur irrégulière de $2\frac{1}{2}$ pieds de largeur au sommet, augmentant en descendant du côté du parement à raison de $2\frac{1}{2}$ pouces par pied, et en arrière en augmentant à raison de 3 pouces par pied pour les cinq premiers pieds à partir du sommet, après quoi le contremur descendra d'aplomb.

“ Les pierres de parement seront posées à angle droit avec la façade, et elles seront dégrossies au marteau, esmiliées, piquées ou équarries avant d'être transportées sur les murs, de manière à ce que, une fois posées, aucune saillie ne dépasse de 2 pouces les bords ciselés des joints. Toutes les pierres devront être liaisonnées convenablement entre elles au cœur du mur, et aussi en avant et en arrière; et dans chaque assise il devra y avoir des boutisses ayant un panneau de lit d'au moins trois pieds en profondeur, et placées à pas plus de sept pieds les unes des autres.

“ Si les pierres employées pour les murs ne peuvent pas être dégrossies au marteau ou façonnées, une pièce de bois oblique pourra être boulonnée à la roche à une

hauteur suffisante en avant et bien remplie en arrière de manière à donner au sommet de la première assise de pierre l'inclinaison et au parement le fruit voulus. Les pierres de couronnement devront être de toute la largeur du dessus du mur (deux pieds et demi), augmentant en largeur en descendant jusqu'au fruit des deux côtés, en morceaux d'au moins neuf pouces d'épaisseur sur le parement et assez épais en arrière, avec jointoiments ordinaires, sans éclats ou déchets de pierre, et le sommet sera uni."

2009a. Ainsi, vous ne vous êtes pas conformé au devis en taillant la pierre?—Ce devis ne se rapporte pas du tout à ce mur.

2010. Il ne se rapporte pas à ce mur?—Non, monsieur.

2011. On a fait un devis particulier pour cet ouvrage?—Non.

2012. A-t-on changé la nature de l'ouvrage?—C'est pour un mur en pierre sèche.

2013. Pour n'importe quel mur?—Non, monsieur, c'est pour un mur en pierre sèche.

2014. Oui?—C'est le cas.

2015. Mentionne-t-il en pierre sèche?—Non, pas plus qu'il ne mentionne "à mortier." L'intention n'était pas de mettre du mortier dans ce mur, c'est évident. Vous pouvez le constater par le dernier paragraphe où il est dit "sans éclats ou déchets de pierre."

2016. Exactement, M. Ryan, parce que vous ne pourriez pas mettre de déchets de pierre dans une maçonnerie à assises irrégulières.—Oui, en arrière.

2017. Vous ne le pourriez pas.—Je le pourrais en arrière du mur.

2018. Où?—Derrière.

2019. Pas sur le devant.—Non.

2020. Exactement, mais il y en a ici.—Il n'y en a pas beaucoup, je crois.

2021. Il ne devrait pas y en avoir du tout.—Je ne sais pas qu'il y en ait.

2022. C'est une maçonnerie de blocaille.—Je n'en sais rien.

M. GIBSON.—Mais vous le savez bien!

Le PRÉSIDENT.—Vous n'avez pas le droit de démentir le témoin. Il a dit sous serment qu'il n'en sait rien. Je suis convaincu que M. Gibson n'a pas voulu l'injurier.

M. GIBSON.—Non, je ne crois pas que M. Ryan aura cette pensée. Je voulais seulement lui signaler le fait que ce n'est pas une maçonnerie à assises irrégulières telle que le devis le mentionne.

Le TÉMOIN.—On me permettra de faire une observation. Je suis tout à fait sûr que ce devis se rapportait à un mur en pierre sèche mentionné dans le contrat primitif, et non au mur que nous avons construit.

2023. Eh bien! ce devis couvre, n'est-ce pas, le mur en maçonnerie en pierre de course inégale sans égard au lieu où il est construit?—C'est le contrat primitif, mais ce n'est pas le mur que nous avons construit. Ce n'est pas du tout le même mur.

2024. Y a-t-il d'autres devis que celui que vous avez lu qui concernent cette entreprise et qui mentionnent la maçonnerie en pierre de course inégale?—Je n'en connais aucun.

2025. Alors, comment pouvez-vous dire que ce devis ne s'applique pas à cette maçonnerie aussi bien qu'à un mur en pierre sèche?—Parce que le mot "mortier" ne s'y trouve pas, ni le mot "chaux," ni rien de ce qui en fait partie.

2026. Le mot "en pierre sèche" y est-il?—Je ne l'y vois pas.

2027. Non, il n'est pas là.—Pas un entrepreneur ne construirait un mur à mortier en exécution de ce devis pour le prix porté au cahier des charges.

2028. Le mur de soutènement était-il mentionné dans le contrat primitif?—Le contrat primitif était pour un mur en pierre sèche, c'est le mur dont nous avons soumissionné la construction en exécution de ce devis; ce devait être un mur en pierre sèche.

2029. Si ce devait être un mur en pierre sèche, on vous aurait enjoint de tailler les pierres de manière à ce qu'elles reposent l'une sur l'autre?—Dans un mur en pierre sèche, il est plutôt nécessaire qu'elles soient bien dressées de manière à bien reposer l'une sur l'autre.

2030. Ainsi, au lieu d'une maçonnerie à assises irrégulières, vous avez construit un mur de blocaille?—Nous avons construit un mur tel que demandé, et les ingénieurs ont été satisfaits.

2031. Ils ont été satisfaits du changement que vous avez fait en construisant un mur de blocaille au lieu d'une maçonnerie à assises irrégulières?—Nous n'avons pas changé le mur. Toute l'entreprise a été changée. Ce mur devait être un revêtement en pierre sèche sur la roche. L'autre était un mur à mortier sur un coffrage, et non sur la roche.

2032. Eh bien! de quelle nature devait être le mur sur ce coffrage?—Je ne connais pas de devis qui s'applique à ce mur. Ce devis ne spécifie pas ce mur, mais un mur sur la roche.

2033. Ainsi, le gouvernement ne spécifiant pas l'espèce de mur à faire, l'entrepreneur pouvait le construire à sa guise?—Non.

2034. Eh bien! qu'avez-vous à dire?—Je dis que nous avons construit le mur de manière à satisfaire les ingénieurs et suivant leurs instructions, et non à notre guise.

2035. Des instructions verbales ou écrites?—Verbales, je crois.

2036. Et non conformes au devis?—Le devis ne s'y applique pas.

2037. A quoi s'applique-t-il?—A un mur en pierre sèche sur la roche, après avoir enlevé la terre en exécution du contrat.

2038. Pourquoi dites-vous un mur en pierre sèche?—Je suis convaincu, M. Gibson, si vous me permettez de répondre ainsi, que vous ne voudriez pas construire un mur à mortier en exécution de ce devis.

2039. Ce n'est pas une réponse à ma question. Pourquoi dites-vous que le devis s'applique à un mur en pierre sèche?—Parce qu'il ne contient rien au contraire. Il ne mentionne que de la pierre, et pas de mortier.

2040. Vous n'avez pas taillé les pierres en conformité de ce devis?—Nous ne construisions pas d'après ce devis.

2041. D'après quel devis construisiez-vous?—Sous la direction des ingénieurs. Lorsque le mur a été construit, nous n'avions pas de devis, je crois.

2042. Maintenant, M. Ryan, vous avez entendu M. Thompson dire l'autre jour que les coffrages étaient mal remplis?—Oui, je l'ai entendu.

2043. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?—Tout ce que j'ai à dire, c'est que j'ai vu remplir les coffrages au commencement de l'hiver de 1894. Je les ai vus ensuite plusieurs fois au commencement du printemps. Je suis descendu dans les caissons d'où on enlevait une partie des matériaux, pour les examiner, et j'ai vu qu'ils étaient remplis avec des matériaux provenant de l'excavation du lit du canal.

2044. Les matériaux dont les caissons étaient remplis provenaient du lit du canal?—Du roc.

2045. Était-ce conforme au devis?—Je ne crois pas qu'il y eût de devis pour cet ouvrage particulier.

2046. Eh bien! que dites-vous de ce que je vais vous lire: "Le coffrage était d'un modèle tel que sa stabilité et son efficacité comme mur de soutènement dépendaient beaucoup de la manière dont l'enrochement était fait. Le devis pour cet ouvrage contenait une clause ainsi conçue: 'Le coffrage sera bien et solidement rempli de pierre depuis le fond jusqu'au faite, laquelle sera soigneusement empilée autour et entre les entrants et bien nivelée sur le dessus?'"—Quel est ce devis?

2047. C'est un extrait du rapport de MM. Hobson et Gregory. Or, d'après cela, il y avait un devis?—Je ne l'ai pas vu.

2048. Mais nous l'avons vu. Le gouvernement ne vous a pas fourni de devis?—Je n'ai pas été sur les lieux tout le temps.

2049. Ce n'est pas une réponse à ma question?—Je ne l'ai pas vu.

2050. Vous ne l'avez jamais vu?—Non.

2051. Comment avez-vous cru qu'il vous était permis de remplir le coffrage avec des matériaux provenant des excavations?—Mon associé m'a dit que cela se faisait tous les jours sous la surveillance de l'inspecteur.

2052. Ainsi, au lieu de suivre le devis et de remplir le coffrage solidement avec de la pierre depuis le fond jusqu'au faite, vous l'avez rempli avec des matériaux

provenant de l'excavation du lit du canal?—Je crois que le devis était pour l'ancien contrat, non pas pour le nouveau. Je ne sache pas que nous ayons un devis. Je ne l'ai pas vu.

2053. Ce devis est-il exact ou non?—Il peut être exact, je ne veux pas dire qu'il ne l'est pas.

2054. Dites-vous qu'il n'est pas exact?—Je viens de dire ce que je répète: je n'en sais rien.

2055. Comment vous a-t-on permis de vous en écarter?—Je ne peux pas dire si nous nous en sommes écartés; je ne le sais pas.

Par M. Sproule :

2056. Les matières provenant du fond du canal étaient-elles de la pierre?—Oui.

Par M. Gibson :

2057. Vous dites que c'était de la pierre?—Oui; il n'y a aucun doute à ce sujet.

2058. Aucun doute de quoi?—Que c'était de la pierre.

2059. Ce n'est pas ce que vous avez dit il y a un instant?—Je n'ai pas dit autre chose.

2060. Vous avez dit que c'étaient des matériaux provenant du lit du canal?—J'ai dit que c'était de la pierre provenant du fond.

2061. Tout était-il de la pierre?—Ce qui a été mis dans le coffrage était tout de la pierre. Dans le déblai de roche, il y a des veines entre les lits de pierre où il y a de la roche désagrégée, entre les assises de roche. Au printemps, ces matériaux en dégelant devinrent meubles, mais ils étaient avec la pierre compacte, et les espaces que j'ai vus n'étaient pas bien grands. Le coffrage était bien rempli avec ces matériaux. Pas paqueté à la main, je ne dirai pas cela, mais il était bien rempli avec les matériaux provenant des déblais de la roche.

2062. Était-il solidement paqueté?—Eh bien! je ne crois pas qu'il était paqueté à la main, non.

2063. Vous ne croyez pas qu'il était paqueté à la main?—Non.

2064. De sorte qu'il y avait assez d'espace dans le coffrage pour occasionner un tassement dans le mur de soutènement?—Il n'y avait pas beaucoup de vides. Ces matières molles les remplissaient.

2065. Dans ce cas, qu'est-ce qui a fait bomber le coffrage?—Sans aucun doute, c'est la pression venant de derrière qui a fait bomber le coffrage. J'ai vu un grand nombre d'ouvrages de cette nature, et je n'ai aucun doute sur ce point.

2066. Vous avez entendu M. Thompson dire, l'autre jour, qu'il y avait des morceaux de glaise gelée collée à la roche, et qu'en dégelant elle avait laissé des vides dans le coffrage?—Je dirai seulement que je crois que M. Thompson s'est trompé, pour la raison que la glaise reposait sur le banc de roche et qu'elle avait toute été enlevée avant le commencement de l'hiver.

2067. Etiez-vous présent quand cette partie du coffrage a été démolie pour constater de quels matériaux il était rempli?—Oui.

2068. Qu'avez-vous constaté?—Ce que je viens de dire.

2069. Et qu'a dit M. Thompson?—Je ne me rappelle pas ce qu'il a dit. Je n'ai pas eu de conversation avec lui à ce sujet.

2070. De combien le nouveau coffrage était-il plus large que l'ancien?—Je ne saurais le dire.

2071. Il était plus large?—Il était plus large sur une certaine étendue; oui.

2072. Pour quelle raison?—Pour le rendre plus fort, je crois, là où la profondeur du coffrage était plus grande, et pour lui donner une plus grande force pour résister à la pression.

2073. Ainsi, on a construit le nouveau coffrage beaucoup plus large que l'ancien?—Je crois qu'on lui a donné plus de profondeur, plus d'épaisseur.

2074. Parce que, je suppose, l'ingénieur était d'avis que l'ancien coffrage n'était pas assez fort?—Je suppose que c'est l'opinion qu'il en avait.

2075. N'est-ce pas votre propre opinion?—Eh bien! peut-être valait-il mieux qu'il fût un peu plus épais.

2076. Vous croyez probablement que si le coffrage avait été plus large, il n'aurait pas été aussi exposé à bomber comme il l'a fait?—Je devais le faire assez large pour résister à une pression quelconque. J'ai pensé dans le temps qu'on le trouverait assez fort.

2077. Vous ne pensez pas que l'enrochement défectueux a contribué au bombardement?—Tel qu'il était, le coffrage était bien rempli. Il n'était pas paqueté à la main; il était rempli avec les déblais du banc de roche.

Par M. Haggart :

2078. Avez-vous jamais entendu dire qu'on remplissait les coffrages à la main?—Jamais de la vie. Généralement, la pierre est transportée au coffrage et jetée dedans. Vous ne pouvez pas remplir à la main quand les coffrages sont dans l'eau.

Par M. Gibson :

2079. M. Ryan, ces coffrages étaient-ils dans l'eau?—Ils ne l'étaient pas.

2080. N'induisez pas le comité en erreur, s'il vous plaît. Il n'y avait pas d'eau dans le canal quand ces coffrages ont été remplis?—Pas du tout.

2081. De sorte qu'il n'était pas difficile de les remplir à la main. Voyons, soyez franc! Maintenant, croyez-vous que cette pierre dont on a rempli le coffrage était bonne pour cette fin?—Je crois que c'était de la bonne pierre.

2082. En vérité?—C'en était, réellement.

2083. Était-elle bonne pour remplir le coffrage?—Oui, elle l'était.

2084. Durera-t-elle?—Je crois qu'elle durera.

2085. Vous le croyez?—Je crois que la grande masse de ce grès durera. C'est en grande partie du grès durable, de première qualité.

2086. Je croyais qu'il pouvait se désagréger?—Je vous ai dit que les veines entre les couches étaient remplies de cette matière désagrégée. Il s'y trouve parfois une petite veine de pas plus d'un pouce d'épaisseur, et d'autres de quatre pouces.

2087. Je suppose que vous n'avez mis aucune partie de cette matière dans le coffrage?—Nous en avons mis. Le froid l'avait collée aux lits de roche et on l'a mise telle quelle venait de la tranchée pratiquée dans la roche.

2088. Vous n'avez fait aucune distinction? Je suppose que vous l'avez mise pêle-mêle?—Je l'ai mise de la même manière que j'avais déjà souvent mis de la pierre dans des coffrages.

2089. Maintenant, M. Ryan, vous nous avez donné, l'autre jour une raison pour laquelle le ministre ou le gouvernement avait augmenté votre prix de \$90,000. À la dernière séance du comité, vous nous avez dit le chiffre du surplus d'outillage que vous aviez acheté en conséquence du fait qu'on voulait terminer l'entreprise avant le délai qu'on vous avait fixé. Vous avez fait une estimation pour le ministre quand vous avez demandé les \$90,000. Or, ce n'était qu'une estimation. Voulez-vous avoir la bonté de nous dire la somme exacte que vous avez payé pour cet outillage?—Voici ce qui en est au sujet de cette première estimation: c'était une idée que je m'étais formée très à la hâte, et elle n'était pas mûrie. Etant retourné sur les lieux pour y rencontrer mes associés, nous avons tout examiné avec soin et nous avons changé cet outillage de beaucoup, et au lieu d'avoir toutes les machines mentionnées, nous en avons eu d'autres d'un genre différent.

2090. Quels sont ces autres choses que vous avez eues?—Nous avons eu beaucoup de monte-charge, de grosses grues à vapeur, des wagons, des rails, et je ne peux pas tout énumérer.

2091. Combien de grosses grues avez-vous eues?—Nous avons eu à la fois 14 grues.

2092. Toutes des grues à vapeur?—Oui.

2093. Quatorze?—Sur les murs seuls.

2094. Quatorze grues à vapeur sur les murs seuls?—Oui, monsieur.

2095. C'était parce que l'écluse devait avoir 900 pieds, n'est-ce pas?—Et qu'il nous fallait faire l'ouvrage dans un délai plus court.

2096. M. Ryan, avez-vous eu besoin d'un matériel plus considérable parce qu'il fallait hâter l'exécution des travaux, ou en aviez-vous assez pour faire l'ouvrage?—Nous avons un matériel suffisant, d'après nos calculs, pour faire l'ouvrage, si nous avons eu une autre saison pour construire les murs. Comme il nous fallait les faire en moitié moins de temps, il nous a fallu doubler notre outillage, et je peux dire que la saison, là, n'est guère de plus de cinq mois.

2097. Oui?—Et j'ajouterai que, quand il faut construire 65,000 verges de maçonnerie dans cet espace de temps, vous savez, et personne ne le sait mieux que vous, quel outillage il faut pour cela.

2098. Quel surplus d'outillage avez-vous acheté?—J'ai fait vérifier par le teneur de livres les sommes que nous avons payées pour cet outillage depuis l'automne de 1892 jusqu'à la fin de 1893, c'est-à-dire quand nous avons terminé l'entreprise.

2099. Dites-nous combien?—Avant que nous eussions fait construire les murs, il me dit que nous avons payé pour outillage, au dehors, \$64,643.45. Il me dit aussi que nous avons payé \$21,173.97 pour monter cet outillage sur place, construire les grues durant l'hiver, préparer l'ouvrage pour le printemps, et tout ce qui a été fait sur le terrain.

2100. Vous avez payé tout cela en plus?—Je ne dirai pas tout.

2101. Quelle partie de cette somme était pour du surcroît d'outillage?—70 pour 100.

2102. Soixante et dix pour cent de ces \$60,000 étaient pour surcroît d'outillage?—Il y a plus que \$60,000. Il y a \$64,643.45 et \$21,173.97.

2103. De sorte que réellement, après tout, vous avez dépensé \$63,000 pour surplus d'outillage?—Je ne peux pas dire maintenant quelle était la somme à une piastre près.

2104. Doutez-vous que vous avez dépensé cette somme?—Si je doute que j'ai dépensé autant?

2105. Doutez-vous que vous avez dépensé \$63,000?—Je n'ai pas le moindre doute sur l'exactitude de ces chiffres.

2106. Vous n'avez pas les détails?—Non, mais je peux les fournir.

2107. L'autre jour, vous avez estimé un concasseur de pierre à \$5,000?—Oui; avec la machine à vapeur, et il coûte plus que cela.

2108. Combien a-t-il coûté?—Le coût? Je crois que le concasseur seul a coûté environ \$35,000.

2109. Vous voulez dire \$3,500?—Oui, \$3,500, et en sus de cela, nous avons eu une grande chaudière, et elle a été montée et encastrée dans la maçonnerie, et je suis convaincu qu'une fois mise en place (et nous ne nous en sommes jamais servis), elle nous a coûté \$5,000 ou plus.

2109a. Vous ne vous en êtes jamais servi?—Non, jamais.

2110. Comment cassiez-vous votre pierre avant d'avoir le concasseur?—Nous en avions un autre avant ce temps. Nous avons doublé cette partie de l'outillage en cas d'urgence.

2111. De sorte que vous n'en aviez pas besoin?—Pas de cette machine en particulier. Nous avons eu besoin de toutes les grues supplémentaires. Nous avons dû doubler une grande partie du matériel, car autrement nous n'aurions pas pu exécuter les travaux.

2112. De sorte que cette somme de \$90,000 que le gouvernement vous a allouée, vous a permis de doubler votre matériel?—Oui, et pour d'autres raisons.

2113. Quelles autres raisons?—Nous payions des gages très élevés avant que cet arrangement ne fût conclu. Le printemps suivant, nos tailleurs de pierre se mirent en grève pour faire élever leurs gages. Nous avons dû leur payer \$4.83 par jour, mais cela n'augmenta pas la quantité d'ouvrage fait. Au contraire, cette quantité diminua beaucoup. En 1893, la taille de la pierre nous a coûté 25 pour 100 de plus que durant les deux saisons précédentes.

2114. Combien vous coûtait le ciment de Portland?—Je ne sais pas.

2115. Vous ne le savez pas?—Je ne dis pas que je ne le sais pas, mais je crois que je ne vous le dirai pas.

Le PRÉSIDENT.—Donnez-nous le prix du marché. Si M. Ryan a eu une chance exceptionnelle pour acheter du ciment, c'est son affaire.

Par M. Gibson :

2116. Je ne vous demande pas combien vous l'avez payé, mais quel en était le prix courant. Vous avez dit à M. Haggart que vous aviez payé le ciment de Portland 80 pour 100 plus cher que le ciment canadien?—Je n'ai aucune objection à vous le dire. Nous l'avons payé \$1.20 par baril de 240 livres—c'était la dimension des barils à Welland.

2117. A Thorold?—Non, il était livré au Sault.

2118. Mais vous achetez le ciment de Thorold livré au Sault pour \$1.25?—C'était le premier contrat que nous avions passé.

2119. Avez-vous eu à payer ce prix tout le temps?—La deuxième année, nous n'avons pas payé aussi cher, et la troisième nous avons payé plus cher, parce que les deux fabricants, Usher et Battle, s'étaient concertés et nous ont fait payé plus cher la troisième année que la quatrième. Ils avaient formé une coalition.

2120. Je croyais que le ciment de Thorold n'avait pas été employé dans les opérations de la troisième année?—Oh! oui, on s'en est servi.

2121. Où?—On a employé le ciment de Thorold dans ce que vous appelez le mur de blocaille et que j'appelle la maçonnerie à assises inégales. C'était du ciment de Thorold. On en a employé dans le contremur.

2122. Ce n'était pas conforme au nouvel arrangement?—Oui.

2123. Je croyais qu'on vous avait donné \$12.60 afin que vous n'eussiez pas à employer de ciment canadien?—Non.

2124. Eh bien! d'après ce que M. Thompson a dit l'autre jour, le ciment de Thorold n'a pas du tout été employé dans l'écluse?—Je ne crois pas qu'il ait dit cela, et s'il l'a dit, il s'est trompé.

2125. Il a admis que c'était du ciment de Thorold dans la première partie du mur, quand il a été commencé?—Je ne l'ai pas entendu. Tous les murs de l'écluse?

2126. La première partie du mur, a-t-il dit, telle que primitivement projeté, était construite avec du ciment de Thorold?—Le premier contrat exigeait que la maçonnerie, pour le parement du mur, fût construite avec du ciment de Portland, et le contremur avec du ciment canadien.

2127. Quand le mur a commencé, le béton était-il fait avec du ciment de Thorold ou de Portland?—Vous parlez du béton?

2128. Oui.—On n'a pas fait de béton avec du ciment canadien.

2129. Pas du tout?—Pas du tout.

2130. Pour tout l'ouvrage, le parement du mur de l'écluse a été construit avec du ciment de Portland et le contremur avec du ciment canadien?—Pas tout.

2131. Quelle proportion?—Je ne saurais le dire.

2132. Mais vous en avez employé chaque année?—Quoi?

2133. Du ciment canadien?—Oui.

2134. Tout le temps?—Oui.

2135. Quelle proportion de ciment canadien comparativement au ciment de Portland, avez-vous employée dans le contremur?—Je ferais peut-être mieux de vous dire combien on en a employé en tout, et donner le nombre de verges de maçonnerie et de béton.

2136. Combien de barils de ciment avez-vous employé dans l'écluse?—Je ne pourrais pas le dire.

2137. Alors, donnez-nous le chiffre total?—Nous avons employé 52,063 barils de ciment de Portland.

2138. Oui?—Et 37,686 barils de ciment canadien.

2139. Oui?—En tout, 90,000 barils à peu près.

Par M. Haggart :

2140. 37,686 barils de ciment canadien?—Oui.

Par M. Gibson:

2141. Et 52,063 barils de ciment de Portland?—Oui, 52,063 barils de ciment de Portland.

2142. Soit, un total de 89,749 barils?—Oui.

2143. Maintenant, pour quel autre ouvrage que l'écluse et le revêtement dont on a parlé ce matin avez-vous employé du ciment canadien?—Pas du tout.

2144. Combien de verges y avait-il dans ce mur de revêtement?—Je ne peux réellement pas le dire.

2145. Y aurait-il en moyenne une verge par pied courant sur tout le dessus de ce coffrage?—Je le crois.

2146. Dans cet ouvrage, combien de verges de maçonnerie faut-il pour employer un baril de ciment?—D'après le nombre de verges que nous avons eues et la quantité de ciment que nous avons employée dans cette maçonnerie, je crois qu'un baril suffit pour une verge et demie de maçonnerie.

2147. C'est ce qu'il faudrait, de la manière dont les choses sont faites, car c'est presque tout du ciment?—De quoi parlez vous?

2148. De cette magnifique maçonnerie. Vous avez employé 3,000 barils de ciment pour 3,000 verges de maçonnerie?—On a employé une certaine quantité de ciment de Portland dans ce mur. Le contremur a été fait, et le couronnement a été posé avec du ciment de Portland.

2149. Combien cela en a-t-il pris?—Je ne le sais pas.

2150. Une demi-douzaine de barils a dû suffire pour le tout. En admettant que vous ayez employé 3,000 barils de ciment dans ce mur de soutènement—vous voyez que je suis libéral, n'est-ce pas?—Oui.

2151. Il resterait encore 34,000 barils de ciment canadien que vous avez employés dans l'écluse?—C'est-à-dire d'après ces chiffres.

2152. D'après vos chiffres.—Oui.

2153. De sorte que vous avez employé 60 pour 100 de ciment canadien?—Non.

2154. Pas 60, mais 40. Vous avez employé à peu près 40 pour 100 de ciment canadien pour terminer cet ouvrage?—Quel ouvrage?

2155. L'écluse?—Oh! non, parce que ces 37,000 barils de ciment canadien ne contenaient que 240 livres par baril. L'autre ciment était de 350 livres au baril.

2156. Oui? Quelle peut bien être la proportion, dans ce cas?—Eh bien! je vais vous le dire aussi approximativement que possible. Nous avons fait tant de verges de béton. Nous avons fait d'excellent béton, et le reste du ciment de Portland a été employé dans les murs de l'écluse.

2157. N'est-il pas vrai que vous avez employé autant de ciment de Thorold que de ciment de Portland?—Dans les murs de l'écluse?

2158. N'avez-vous pas employé dans la maçonnerie de l'écluse autant de ciment de Thorold que de ciment de Portland?—Je ne le crois pas, mais dans la maçonnerie du contremur, nous en avons employé autant, pas dans tout l'ouvrage.

2159. Avez-vous employé le ciment de Portland dans le contremur?—Oui, une grande quantité, et cela d'après les ordres formels de l'ingénieur en chef.

2160. Pourquoi?—Parce qu'il le croyait de beaucoup supérieur à l'autre.

2161. Pourquoi vous a-t-il permis d'employer le ciment de Thorold s'il croyait que l'autre était meilleur?—Je ne peux pas vous le dire.

2162. Mais vous avez suivi ses ordres et employé le ciment de Portland, bien qu'il vous coûtât deux fois aussi cher, ou 80 pour 100?—On nous a dit que ce ciment nous serait payé.

2163. On vous a dit que vous seriez payé?—Oui.

2164. Vous espériez être payé en plus pour ce ciment?—Je ne savais pas que ce serait en plus. J'espérais être payé pour ce ciment.

2165. Je suis surpris que vous ne l'avez pas employé exclusivement?—Je l'aurais fait si j'en avais reçu l'ordre.

2166. Naturellement, toujours avec l'espoir d'en être payé? Bien entendu, vous avez encore cette espérance?—J'espère encore en être payé; j'ai reçu l'ordre de l'employer.

2167. Si vous en aviez reçu l'ordre, vous l'auriez employé exclusivement?—Certainement.

2168. Je suppose qu'en vous ordonnant d'employer du ciment de Portland, l'ingénieur vous a donné à entendre que vous en seriez payé?—Il m'a donné à entendre que je serais payé de la différence du coût entre le ciment exigé par le contrat et le devis. Ce ciment.....

2169. Je suppose que l'ingénieur a dû alors tenir un compte exact du nombre de barils de ciment de Portland employés?—Je n'en sais rien.

Par M. Davies :

2170. Avez-vous votre compte dans lequel cet item est mentionné?—Nous ne l'avons pas.

2171. Vous n'avez pas encore présenté votre compte?—Nous en avons demandé le paiement, mais sans l'obtenir.

Par M. Gibson :

2172. Avez-vous fait votre demande par écrit?—Non.

2173. Maintenant, combien avez-vous fait de verges de béton dans cette maçonnerie?—Je ne peux réellement pas vous le dire, mais l'estimation vous le fera voir. Je crois qu'elle est quelque part ici..... Excusez-moi, je ne sais pas si je l'ai.

2174. Vous croyez l'avoir ici?—Je le crois, M. Gibson. Oui, nous en avons fait 24,000 verges à peu près.

2175. A peu près 24,000 verges de béton?—Oui.

2176. Combien de barils par verge?—Oh ! un baril par verge fait du bon béton.

2177. Ainsi, cela laisserait, après tout, 28,000 barils de ciment pour la maçonnerie de l'écluse?—C'est à peu près cela.

2178. Pas 52,000 barils?—Non, pas 52,000. Vous ne pourriez pas employer 52,000 barils de ciment dans cette écluse.

2179. Certainement non. Vous avez employé 28,000 barils de ce ciment dans l'écluse contre 34,000 barils de ciment canadien?—Non, car une grande partie du ciment canadien a été employée dans le mur de soutènement.

2180. Mais vous avez retranché 3,000 barils pour cela?—Vous pouvez peut-être en retrancher plus.

2181. Dites au comité, M. Ryan, (vous êtes un entrepreneur d'expérience) si un baril de ciment ne suffit pas pour trois verges de cette maçonnerie?—Trois verges?

2182. Oui?—Non, M. Gibson.

2183. Combien, alors?—Eh bien ! je ne pense pas qu'il suffise pour une verge et demie.

2184. Je vous ai alloué un baril par verge et vous dites que c'est une verge et demie. Or, j'ai retranché 3,000 barils et il reste encore 34,000 barils de ciment canadien contre 28,000?—Je crois que vous devez retrancher plus que 3,000 barils.

2185. Retranchons-en encore 3,000 barils?—Oui, retranchons encore 3,000 barils.

2186. Cela nous ramène à la même question que je vous ai déjà posée : N'avez-vous pas employé plus de ciment canadien que de ciment de Portland dans la maçonnerie de l'écluse?—Je ne parle pas de barils, je parle de livres. Vous devez faire une distinction entre ces barils.

2187. Je comprends cela parfaitement. Le ciment de Portland pèse 350 livres par baril, poids brut, n'est-ce pas?—Non, 375 livres poids brut.

2188. Combien l'autre pèse-t-il, poids brut?—L'autre pèse 260 livres, poids brut.

2189. 260 livres. L'autre pèse 240 livres, net, par barils, 60 livres par boisseau?—C'est cela.

2190. Et le ciment de Portland?—350 livres.

2191. Combien de boisseaux par baril?—Les barils sont plus grands. Il y a à peu près trois pieds et un quart par baril.

2192. Je ne veux pas du tout diminuer vos chances d'être payé pour le ciment de Portland, si vous avez une réclamation contre le gouvernement. On dit qu'un sentiment partagé nous rend très indulgents. Mais je veux connaître les faits. D'après M. Thompson, je comprends qu'on n'a pas employé de ciment canadien dans l'écluse après que l'ouvrage a été commencé?—Je ne l'ai pas compris de cette manière.

2193. Et il a donné une raison. Il a donné comme raison qu'on était justifié d'augmenter vos prix en conséquence?—Qui?

2194. M. Thompson?—On n'a pas augmenté nos prix en conséquence de rien de semblable.

2195. Vous espérez que vos prix seront augmentés?—J'espère que ce ciment me sera payé, parce que j'ai reçu l'ordre de l'ingénieur en chef et du ministre de l'employer. Nous l'avons acheté et nous l'avons payé d'après leurs instructions, et nous l'avons employé dans les murs.

2196. Vous avez entendu dire par M. Thompson qu'il croit que la maçonnerie en assises irrégulières était bien payée au prix fixé par M. Schreiber, \$4.50 par verge?—Je ne crois pas que M. Thompson soit un bon juge du coût de cet ouvrage.

2197. Qui serait bon juge?—Nous serions bons juges, car nous savons ce qu'il coûte. N'oubliez pas que les hommes qui ont fait cette maçonnerie recevaient \$4.30 par jour, et que les journaliers et autres hommes qui ont été employés à ces travaux ont été payés en proportion.

2198. Cette maçonnerie aura une belle apparence lorsqu'elle sera sous l'eau?—Elle a une très belle apparence au-dessus l'eau—c'est-à-dire la partie qui est au-dessus de l'eau.

2199. C'est toute l'écluse?—Oui, mais il y en a une partie qui est au-dessus de l'eau.

2200. Eh bien! combien croyez-vous que cet ouvrage vaut?—\$7.50 la verge.

2201. Vous êtes très modeste, M. Ryan?—Très modeste. Les entrepreneurs le sont toujours.

2202. Certainement. Vous nous avez dit l'autre jour que vous aviez acheté un excavateur à vapeur, mais que vous ne vous en étiez pas servi?—Je ne vous ai pas dit que je l'avais acheté. Je vous ai dit qu'il formait partie du matériel que j'avais songé à me procurer. Non; je ne vous ai pas dit cela, M. Gibson, nous ne l'avons pas acheté.

2203. Vous ne l'avez pas acheté?—Je vous ai dit que nous ne l'avions pas acheté.

2204. Ainsi, il y a une somme de \$5,000 qu'on aurait pu retrancher des \$90,000?—Non, car nous y avons substitué une autre machine, ce qui a formé les chiffres que je vous ai déjà fournis.

2205. Que pouvez-vous substituer à un excavateur à vapeur?—Nous avons augmenté le..... C'était pour le creusement du lit du canal et ça n'avait rien à faire avec les murs de l'écluse, sa construction. Nous étions obligés d'exécuter ces travaux dans un délai plus court—pour le canal, non pour les murs de l'écluse.

2206. Cela tendait-il à hâter l'exécution des travaux en dehors des murs de l'écluse?—Certainement.

2207. Et au lieu de cet excavateur, vous avez employé la main-d'œuvre?—Oui.

2208. Était-ce plus économique?—Eh bien! je ne sais pas si ce l'était.

2209. N'aviez-vous pas de rails et de wagons avant que le gouvernement décidât de raccourcir le délai pour terminer l'entreprise?—Nous en avions.

2210. Et combien en avez-vous acheté de plus?—Je ne peux pas vous le dire maintenant, mais je sais que nous en avons acheté assez pour nous permettre de faire l'ouvrage dans le délai prescrit. Nous avions examiné le tout avec soin, et nous avions commandé des articles d'outillage de toute espèce pour nous mettre en état d'exécuter ces travaux dans le délai convenu.

2211. Vous avez entendu M. Thompson dire que l'intention était de construire le mur avec du ciment de Portland et de faire le contremur avec du ciment canadien?—C'était le contrat primitif.

2212. Vous avez dit que vous aviez acheté un grand nombre de rails et de wagons supplémentaires à cause de l'obligation où vous étiez de hâter l'exécution des travaux ? — Oui. C'est une partie de ce qui forme ces chiffres.

2213. Combien avez-vous payé ? — Je ne peux pas répondre à cette question dans le moment, mais nous avons acheté autant de wagons que nous en avions auparavant.

2214. Vous avez pu dire au ministre, avant de passer le marché, qu'il faudrait \$6,000 pour acheter des rails et des wagons, mais maintenant que ces rails et wagons sont achetés, vous ne pouvez pas dire combien vous avez payé ? — Je n'ai pas tous ces détails devant moi.

2215. Vous ont-ils coûté \$6,000 ? — Je ne peux pas le dire.

2216. Mais ils vous ont coûté \$3,000 ? — Oh ! plus que cela.

2217. Combien ? — Je ne peux pas vous le dire. Nous avons acheté plusieurs centaines de tonnes de rails et d'autres articles en sus des wagons.

2218. Vous avez dit que vous aviez mis dans votre estimation \$4,000 pour matériel électrique ? — Oui.

2219. Combien en avez-vous acheté ? — Nous n'en avons pas acheté. Je vous l'ai déjà dit.

2220. Vous l'avez dit à M. Lister, en ajoutant que vous aviez mis \$2,000 pour frais d'éclairage ? — Oui.

2221. Ce qui formait \$6,000 ? Qu'avez-vous substitué à cela ? — Pour l'éclairage ?

2222. Oui ? — Nous l'avons remplacé par des barils de bois.

2223. Vous avez brûlé vos vieux barils à ciment ? — Tout ce que nous avons pu trouver pour nous procurer de la lumière.

2224. Était-ce aussi satisfaisant que la lumière électrique ? — C'était suffisant pour ce que nous avions à faire.

2225. Cette petite économie vous a sauvé \$6,000 ? — Pas autant que cela. L'autre nous coûte quelque chose.

2226. Combien auriez-vous eu pour vos vieux barils ? — Pas grand'chose. Mais il nous en a coûté quelque chose pour les recueillir sur place.

2227. Combien avez-vous eu pour vos barils à ciment ? — Pas un centin, pas plus que pour d'autres articles bien meilleurs.

2228. Ainsi, vous les avez brûlés ? — Oui.

2229. Et ils vous ont fourni une lumière suffisante ? — Nous avons brûlé d'autre bois en même temps.

2230. Les rognures des pièces de bois de votre coffrage, et ainsi de suite ? — Oui.

2231. De sorte qu'avec vos barils vides et le bois de rebut, vous avez pu éclairer les hommes qui travaillaient la nuit ? — Je dirai que l'estimation que j'ai donnée à M. Haggart a été entièrement changée — pas entièrement, mais en grande partie, en ce qui concerne le matériel que nous avons acheté.

Par M. Haggart :

2232. En d'autres termes, cette somme de \$90,000 n'est pas une estimation que vous avez faite ? — Pas du tout. L'estimation que je vous ai donnée ne s'élevait pas à \$90,000.

Par M. Gibson :

2233. J'ai compris par le témoignage que vous avez rendu à la dernière séance que vous aviez donné un compte complet formant les \$90,000.

M. HAGGART. — Celui-là est différent de l'original. Il y a eu deux estimations. La première a été faite avant qu'il n'entreprît les travaux et indiquât le coût probable. Ensuite, il y a eu celle-ci, contenant les chiffres réels, ce que l'entreprise a coûté.

Le TÉMOIN. — La première n'était qu'une conjecture, et je l'avais préparée dans l'espace d'une demi-heure.

Par M. Gibson :

2234. Vous dites que vous avez simplement estimé que le surcroît d'outillage vous coûterait à peu près \$90,000 ? — L'estimation n'était pas pour outillage seule-

ment. J'ai estimé que le coût du changement serait de \$90,000, salaires supplémentaires, et ainsi de suite.

2235. Outillage et salaires supplémentaires?—Coût supplémentaire de toute chose.

2236. Maintenant, voulez-vous dire au comité la quantité de travail de nuit que vous avez fait?—Je crois que nous avons travaillé plus ou moins chaque nuit. Je dois dire que je n'étais pas là continuellement, mais quand j'y étais il y avait des hommes qui travaillaient chaque nuit, quelques nuits beaucoup, quelques nuits moins.

2237. Ne saviez-vous pas qu'on travaillait la nuit quand vous n'étiez pas présent?—Je le savais par les bordereaux de temps. Mon associé se tenait là tout le temps, jour et nuit.

2238. En conséquence du travail de nuit, vous avez estimé qu'il vous en coûterait \$16,000 de plus?—Ce n'était qu'une conjecture.

2239. Le coût en a-t-il été de \$16,000?—Je ne peux pas dire. Nous n'avons pas tenu compte de ce coût supplémentaire.

2240. Mais si l'exécution des travaux n'avait pas été hâtée, ou plutôt exigée dans un délai plus court, vous n'auriez pas travaillé la nuit?—Nous n'y aurions pas été obligés. Je ne dis pas que nous ne l'aurions pas fait.

2241. Auriez-vous travaillé, oui ou non?—A moins que ce n'eût été pour l'expédition de l'ouvrage, nous n'aurions pas travaillé, certainement non.

2242. Vous avez estimé que le surcroît de remises à ciment vous coûterait \$1,000?—Je crois que c'en a été le coût.

2243. Plus cher que celle que vous aviez auparavant?—Nous en avions deux, ou plutôt trois en tout. Nous avons eu une grande quantité de ciment dans l'été de 1893, plus de 40,000 barils, je crois, et nous avons dû avoir des remises pour le conserver. Nous en avions une très grande, une autre plus petite, et une troisième encore plus petite.

2244. Ainsi, vu l'obligation de hâter l'exécution des travaux, vous avez été obligé de vous mettre en mesure de recevoir une plus grande quantité de ciment?—Plus que nous n'en aurions emmagasiné sans cela. Je le crois.

2245. Cette remise vous a-t-elle coûté \$1,000?—Je ne peux pas le dire exactement. C'est ce que j'ai mis dans l'estimation.

2246. Bien entendu, elle ne vous a pas coûté \$1,000?—Je ne sais pas combien elle a coûté. Elle peut avoir coûté davantage.

2247. Qu'en avez-vous fait après l'avoir utilisée? Une salle de bal?—Elle est encore là, et nous serions contents de la vendre pour très peu de chose.

M. WILLIAM CRAWFORD est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Gibson :

2248. Quelle position occupiez-vous au canal du Sault?—J'étais sous-ingénieur.

2249. Pendant combien de temps avez-vous occupé cette position?—J'ai occupé cette position

Par M. Davies :

2250. Depuis quelle date, c'est la question?—Depuis juillet 1888 jusqu'au mois d'octobre 1894.

2251. Avez-vous remplacé M. Thompson, ou étiez-vous sous ses ordres?—J'étais sous les ordres de M. Thompson.

Par M. Gibson :

2252. Vous étiez sous les ordres de M. Thompson entre les dates que vous venez de mentionner ?—Non. Au commencement, j'avais la surveillance des études et levés de plans. Ai-je dit 1888 ? Je me trompe. J'étais là en juillet 1887, et j'y suis resté jusqu'à la fin de 1888 à faire les études.

2253. Alors, depuis 1888, quand êtes-vous retourné au Sault ?—J'ai toujours été là.

2254. Pourquoi dites-vous 1888 ?—Je me suis trompé en donnant cette date ; c'est celle de l'adjudication de l'entreprise.

2255. En d'autres termes, vous avez été là continuellement depuis 1887 ?—Oui, continuellement.

2256. Depuis les premières études ?—Oui.

2257. Vous vous y êtes rendu lorsque les études y ont été faites et vous avez toujours été là depuis ?—Oui, toujours.

2258. Quelle position y occupiez-vous ?—Ainsi que je l'ai dit, la première année, j'avais la surveillance des études, ensuite j'ai été sous-ingénieur jusqu'en 1894.

2259. Depuis le commencement de l'exécution des travaux, vous avez été l'aide de M. Thompson ?—Oui, depuis le commencement de la construction.

2260. Jusqu'à quand ?—Jusqu'en 1894.

2261. Jusqu'à l'année dernière ?—Oui.

2262. Et alors, quelle position avez-vous occupée ?—Ingénieur dirigeant.

2263. Vous avez été nommé ingénieur dirigeant en 1894 ? Ainsi, vous avez été réellement employé sur l'entreprise depuis son commencement jusqu'à ce jour ?—Oui.

2264. Savez-vous que des plaintes ont été faites au sujet des coffrages le long du mur de revêtement ?—Oui.

2265. Avez-vous lu le témoignage de M. Thompson à ce sujet ?—Non, je ne l'ai pas lu.

2266. Vous ne savez pas ce qu'il a dit ?—Non.

2267. M. Thompson a dit que l'enrochement était mal fait, et que vous, vos aides et les entrepreneurs étiez à blâmer à cause du bombement des coffrages ?—Eh bien ! je diffère d'opinion avec M. Thompson. L'enrochement était bien fait. Les coffrages étaient bien remplis.

2268. Vous différez d'opinion avec M. Thompson et vous dites qu'ils étaient bien remplis ?—Oui.

2269. Eh bien ! dites-nous pourquoi ils ont bombé ?—A cause des matériaux humides qu'il y avait en arrière.

2270. A cause des matériaux humides qu'il y avait en arrière ?—C'était une matière molle, spongieuse.

2271. Aurait-il dû y avoir une matière molle et spongieuse en arrière ?—Etant construite en hiver, il était difficile qu'il en fût autrement.

2272. Quelle espèce de matière avait-on mis en arrière ?—C'était une espèce de glaise sablonneuse qui couvre l'île.

2273. Une espèce de glaise sablonneuse rouge ?—Non, elle n'était pas rouge.

2274. Jaune ?—C'est un mélange de sable et de glaise.

2275. Un mélange de sable et de glaise ? De sorte que l'effet de l'hiver a été de faire geler ces matières ?—Oui, tout était gelé.

2276. Et le dégel survenant, les coffrages ont bombé ?—Oui.

2277. Étiez-vous présent lorsque les coffrages ont été démolis ?—Oui.

2278. Comment les avez-vous trouvés remplis ?—Ils étaient bien remplis.

2279. M. Thompson a-t-il attiré votre attention sur la manière dont ils étaient remplis ?—Il s'est plaint en dernier lieu qu'ils étaient mal remplis.

2280. Il s'est plaint qu'ils étaient mal remplis ?—Oui.

2281. Et qu'avez-vous dit ?—Eh bien ! j'ai dit que je différais d'opinion avec lui. J'ai dit qu'ils étaient bien remplis, qu'il se trompait.

2282. Vous a-t-il indiqué les espaces qu'il y avait dans le coffrage qui a été démolé ?—Non. Il m'en a peut-être montré un ou deux.

2283. Il n'y avait pas de grands trous dans le coffrage?—Non, il n'y en avait pas. Il ne pouvait pas y en avoir avec de la pierre concassée. Naturellement, il y avait quelques trous.

2284. M. Thompson a déclaré que quand il a trouvé à redire à l'enrochement du coffrage, vous avez blâmé le plan?—Oh! non, il se trompe. J'ai pu dire que.....

2285. Voici la question qui lui a été posée: “Q. L'ingénieur était là, je suppose, l'aide-ingénieur, dans le temps?—R. Dans le moment même? Q. M. Crawford?—R. Il pouvait y être. Je n'en sais rien. Il était à côté de moi, pour ainsi dire. Q. Était-il sur les travaux?—R. Oh! oui, il était sur les travaux. Q. Quelle explication vous a-t-il donnée au sujet du coffrage et des autres choses dont vous avez parlé?—R. A l'égard du coffrage, chacun—quand je dis chacun, je veux parler des entrepreneurs et de M. Crawford—trouvait à redire au plan. Ils disaient qu'ils croyaient que la difficulté provenait de ce qu'il n'y avait pas de traverses longitudinales dans ce coffrage.” Avez-vous dit cela?—Eh bien! j'ai cru que cela aurait été préférable, je l'admets.

2286. Ainsi, quand M. Thompson s'est plaint à vous que le remplissage était mal fait, vous avez nié cette prétention, et vous avez dit que le plan du coffrage était défectueux?—J'ai dit qu'on aurait pu l'améliorer par ce moyen.

2287. Dans quelle position les entrants étaient-ils placés dans le coffrage? Étaient-ils les uns au-dessus les autres?—Oui.

2288. De manière à faire des cases?—Oui.

2289. Ils n'étaient pas placés d'une manière irrégulière?—Non.

2290. Ils allaient du haut en bas?—Oui.

2291. Ne pensez-vous pas que c'est la meilleure manière de les faire pour avoir un enrochement bien fait?—Oui, c'est une très bonne manière de remplir les coffrages.

2292. Un coffrage fait sur ce plan n'est-il pas plus facilement rempli que celui dans lequel les entrants sont placés pêle-mêle?—Certainement.

2293. De sorte qu'il y a réellement des cases dans le coffrage?—Oui.

2294. A-t-il été difficile de remplir les cases?—Non.

2295. S'est-on plaint que le remplissage n'en était pas bien fait?—Je l'ignore.

2296. Quand on les a remplis, savez-vous si les matériaux étaient gelés?—Il y en avait un peu.

2297. Il y avait des matériaux gelés. Beaucoup?—Non, pas beaucoup.

2298. Y en avait-il assez pour laisser un vide quand le dégel a eu lieu?—Non, je ne le crois pas. Je crois qu'il n'y avait que des veines entre.....

2299. A la page 5 du procès-verbal de l'enquête, à la dernière séance du comité, on a demandé à M. Thompson: “Q. Alors, ce que vous dites au comité, c'est ceci: Que le sous-ingénieur, en dépit de vos ordres, a mis cela—a permis qu'on le mette?—R. Eh bien! cela serait une accusation formelle de quelque chose de très mal.

Q. Eh bien! cela était très mal?—R. Je ne voudrais pas porter cette accusation que ces matériaux y ont été mis. Je serais porté à dire que c'était une négligence plutôt qu'une faute volontaire.”—Mais il ne m'a pas donné d'ordres du tout à ce sujet. Tout était fait.

2300. Eh bien! il dit qu'il était présent avec le ministre et vous quand le coffrage a été démoli, et qu'il s'est plaint à vous?—Une partie du coffrage a été démolie pendant qu'il était là.

Par M. Davies :

2301. Il dit qu'il a attiré l'attention sur le fait que “le remplissage n'avait pas été bien fait. Les espaces entre les pièces de charpente auraient dû être bien paquetées de pierre. Au lieu de cela, on pouvait voir qu'on y avait jeté de grosses pierres qui étaient tombées en tous sens, et qu'il y avait de grands interstices entre elles; qu'il y avait beaucoup de terre glaise qui avait adhéré aux pierres lorsqu'elle était gelée, laquelle avait dégelé et avait laissé de grands vides; et en creusant pour voir comment le remplissage avait été fait, nous rencontrâmes de la glace en plusieurs endroits. Q. Vous avez trouvé de la glace?—R. Oui. Q. Qui y avait été jetée?—R. Une partie paraissait être de la glace qui y avait été jetée, et une partie pouvait

s'y être formée par l'eau qui avait filtré dans le coffrage et avait gelé?"—C'est la seule glace que j'ai vue là. L'eau sous le caisson avait gelé, et il y avait un peu de glace, nous en avons vu.

Par M. Gibson :

2302. La nature des matériaux était-elle telle que vous ne pouviez pas distinguer en hiver si c'était de la glace ou de la roche?—Eh bien! il a été très difficile de détacher ces veines de la roche.

2303. Il était difficile de les détacher? Si vous aviez des doutes, pourquoi permettre de les employer?—Je ne sais pas. Je n'ai pas cru que cela pouvait faire de mal.

2304. Vous n'avez pas cru que cela pouvait nuire, et cependant, quand le coffrage a été démoli, M. Thompson vous avait fait voir de grands vides dans les caissons?—Pardon, je diffère d'avec lui sur ce point. Il n'y avait pas de grands vides.

2305. Y avait-il des vides?—Il y avait les vides que vous voyez toujours dans les coffrages qui sont remplis avec de la pierre. A moins de les remplir à la main, vous aurez des vides.

2306. Ce coffrage n'aurait-il pas dû être rempli à la main?—Non, je ne le crois pas.

Par M. Haggart :

2307. Avez-vous jamais entendu parler d'un caisson rempli à la main?—Non, jamais.

Par M. Gibson :

2308. Les coffrages étaient-ils suffisamment forts?—Oui; j'ai d'abord cru qu'ils l'étaient, mais je crois qu'ils auraient pu être améliorés. Plus tard, nous avons constaté quelque chose de plus qu'en premier lieu. Je n'ai pas cru d'abord qu'ils étaient trop faibles, mais la pesanteur du mur était trop grande pour eux.

2309. Dès que les coffrages eurent été construits et que le bombement se fût produit, l'expérience vous démontra qu'ils n'étaient pas assez forts?—Oui, l'expérience démontra qu'ils n'étaient pas assez forts en certains endroits.

2310. Croyez-vous que c'est parce que l'enrochement a été mal fait que le coffrage a bombé?—Non.

2311. Prétendez-vous dire au comité que si l'enrochement avait été bien fait, ils auraient bombé quand même?—Je dis que l'enrochement était bien fait.

2312. Alors, à quelle cause attribuez-vous le bombement?—Aux matériaux humides en arrière.

2313. En d'autres termes, ils n'étaient pas assez forts?—Avec ces matériaux humides, je crois qu'ils n'étaient pas assez forts. Nous ne savions pas que cela arriverait.

2314. Lorsque cette partie du coffrage a été démolie, quelle largeur de plus lui avez-vous donnée en la reconstruisant?—Elle n'a pas été reconstruite plus large. Nous avons démoli 205 pieds linéaires seulement.

2315. Vous avez démoli 205 pieds linéaires?—Oui.

2316. Et avez-vous reconstruit de la même dimension?—La dimension n'a pas été beaucoup augmentée, je crois.

2317. Avez-vous reconstruit cette partie comme elle était auparavant, oui ou non?—Je ne m'en souviens pas. Je crois que nous lui avons donné les mêmes dimensions.

2318. En êtes-vous sûr?—Non.

2319. Seriez-vous surpris d'apprendre que vous l'avez construite plus large?—Je vous l'ai entendu dire, mais je ne l'admets pas. Il me faudrait voir et examiner. Je peux facilement le constater.

2320. M. Thompson a dit qu'elle était plus large.—Je ne crois pas qu'elle le soit.

2321. Vous dites donc positivement que le coffrage n'a pas été construit plus large?—Non; je dis que je ne le crois pas.

2322. Eh bien! s'il n'a pas été construit plus large, pourquoi espérez-vous qu'il résistera mieux que l'autre?—C'est que, voyez-vous, les matériaux en arrière étaient plus secs alors que quand nous les y avons mis d'abord; l'eau s'en était retirée.

2323. Les matériaux étaient plus secs?—Nous ne les avons pas mis en hiver, mais plus tard.

2324. Vous ne les avez pas mis en hiver, mais ce sont les mêmes que vous avez remis?—Oui.

2325. Espérez-vous que le coffrage résistera?—Oh! oui.

2326. Ainsi, vous n'avez pas eu soin de faire les coffrages plus larges qu'ils l'étaient avant?—Ils ont été construits en retrait au lieu de l'être en gradins. Ils ont été construits plus élevés. Le contre-mur a plus de hauteur et cela donne un plus grand poids au coffrage.

2327. Vous avez construit un coffrage plus pesant?—Oui, plus pesant.

2328. Je croyais que vous m'aviez dit qu'il n'était pas plus large?—Pas plus profond. Je croyais que vous disiez que nous lui avions donné plus de profondeur.

2329. Vous lui avez donné plus de force?—Nous lui avons ajouté de la pesanteur.

2330. Pourquoi?—Pour l'empêcher de bomber de nouveau.

2331. Cela lui donne-t-il plus de force?—Oui.

2332. Naturellement. Pourquoi avez-vous fait cela?—Pour lui donner plus de force.

2333. C'était la raison? Alors, vous avez cru que les autres coffrages étaient trop légers, sans quoi vous n'auriez rien ajouté aux derniers?—A cet endroit, il faut un caisson plus fort.

2334. A quelle distance de l'entrée de l'écluse se trouve-t-il?—La position varie. Il y a trois ou quatre endroits. Si vous le permettez, je vais lire un rapport que j'ai fait.

Par M. Davies :

2335. Excusez-moi, est-ce un rapport fait après le bombardement du coffrage et après les réparations que vous y avez faites?—Oui, c'est un rapport adressé à M. Keefer, qui était sur les lieux.

Le PRÉSIDENT.—Ce rapport est devant le comité.

M. DAVIES.—Le rapport de M. Keefer l'est, mais le rapport que lui a soumis M. Crawford ne l'est pas.

Le témoin lit le rapport suivant:—

“CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE,

“SAULT SAINTE-MARIE, 19 septembre 1894.

“M. T. C. KEEFER,

“Ottawa.

“CHER MONSIEUR,—En réponse à vos questions concernant le déplacement survenu dans les murs de revêtement en bois de ce canal, je vous transmets les informations suivantes:—

“1. La proportion de la longueur du coffrage sur chaque côté qui n'a pas bougé?—Sur le côté nord, 30 pour 100 ont bougé, et 70 pour 100 n'ont pas bougé, et sur le côté sud, 16 pour 100 ont remué, et 84 pour 100 n'ont donné signe d'aucun déplacement.

“2. La longueur démolie et reconstruite comme coffrage?—205 pieds linéaires, ou 4½ pour 100, ont été démolis et reconstruits comme coffrage.

“3. La longueur démolie et reconstruite comme mur?—282 pieds linéaires, ou 6 pour 100 du coffrage.

“En sus de cela, 570 pieds, ou 12½ pour 100 du coffrage, ont bougé et ont été étayés, et l'espace entre eux a été rempli avec du béton.

“4. La date du commencement de la construction du coffrage en amont de l'écluse?—31 octobre 1893.

“ 5. La date de son achèvement ?—2 juin 1894.

“ 6. La date à laquelle l'ouvrage a commencé à faiblir ?—Mai 1894.

“ 7. Étendue du plus grand déplacement du coffrage sur la roche ?—Il n'y en a pas eu.

“ 8. Étendue du plus grand déplacement du coffrage au centre, c'est-à-dire le bombement ?—Autant qu'on a pu le constater, ce bombement a été d'à peu près $2\frac{1}{2}$ à 3 pieds, et, dans presque tous les cas, avant que le mur ne fût construit sur le coffrage; mais il a été impossible d'en tenir note autant qu'on voudrait l'avoir fait après l'accident. Aucun déplacement n'était prévu, et en conséquence les précautions préliminaires nécessaires n'ont pas été prises à temps. Le personnel était excessivement peu nombreux, et il y avait beaucoup d'ouvrage en différents endroits, qui exigeait une attention immédiate et constante pour suivre le progrès rapide des travaux. Les levées étaient fraîchement faites et se tassaient, et en conséquence il était difficile de fixer des points à des endroits convenables, et les distances étaient grandes; il était aussi difficile d'avoir des mesurages exacts, et de plus, il y avait des embarras innombrables, tels que grues, etc., qui nous gênaient beaucoup.

“ Le point essentiel était d'arrêter le déplacement et de nous assurer qu'il avait cessé, et tout le personnel disponible a été employé à faire cet ouvrage.

“ 9. L'étendue en longueur du coffrage mis en place avant que le lit du canal ne fût creusé ?

“ Le lit a été creusé dans toute sa largeur (y compris les fondations du coffrage) et de la profondeur requise pour approfondir le canal depuis l'extrémité supérieure de l'écluse (jalon 65) jusqu'au jalon 70 à peu près, vu que c'était le lit primitif, et il a été creusé plus large qu'il n'était nécessaire quand l'écluse a été agrandie. A partir de ce point jusqu'au pont tournant (jalon 80), les matières qui recouvraient la roche ont été enlevées sur toute la largeur du coffrage, y compris ses fondations, et une tranchée de 30 à 40 pieds, à partir de la paroi du côté sud, a été creusée dans la roche jusqu'à la profondeur entière du canal, afin d'avoir un fond solide pour enlever le reste des déblais avec facilité. En amont du pont, de larges tranchées ont été creusées jusqu'à la surface de la roche solide sur les deux côtés, excepté sur une couple de cents pieds, en partie avec des tombereaux et en partie avec des grues, pour pouvoir construire le coffrage et le remplir avec les déblais provenant de la fouille, et le centre a été laissé sur place, en partie à cause que ça prenait du temps pour poser les chevalets du pont tournant, mais principalement parce que la roche était exceptionnellement bonne et qu'on la réservait pour construire le mur. La réponse à cette question est donc : jalons 70 à 88, ou 1,800 pieds de chaque côté.

“ 10. Jusqu'à quel point le coffrage a-t-il bougé avant d'être élevé jusqu'à sa hauteur entière et rempli ?

“ 115 pieds du coffrage à l'ouest du pont et sur le côté nord du canal avaient été construits, mais n'avaient pas pu être remplis pendant quelque temps, vu qu'il n'y avait pas de grues sous la main, et cette partie a été déplacée par le sable mouvant et humide qu'il y avait en arrière. Elle a été démolie, reconstruite et remplie, et le déplacement a cessé.

“ Et quelque partie a-t-elle commencé à bouger lorsque le coffrage a été terrassé en arrière ?—Il n'y a pas eu de déplacement perceptible provenant du terrassement en arrière du coffrage, en aucun endroit.

“ 11. Quel espace a été laissé, généralement, entre le coffrage et la levée pour le terrassement ?

“ Pas plus qu'il n'en fallait pour mettre le coffrage en place avec une pente aussi raide que possible en arrière, afin d'éviter toute excavation inutile.

“ 12. Quelle étendue a cédé quand il n'y avait pas de déblais en arrière ?

“ 74 pour 100 du coffrage qui a remué n'étaient pas appuyés de déblais en arrière, et 26 pour 100 en avaient de 25 à 30 pieds à partir de la façade du coffrage.

“ Je suis fermement d'opinion que la cause du bombement des coffrages a été le sable mouvant humide qui s'était introduit dans certains endroits en arrière, et qui, lors de la construction, était plus ou moins gelé et n'avait en conséquence causé que peu de crainte; mais à l'époque du dégel il n'y avait pas une pesanteur suffisante pour résister à la pression; que les déblais étant placés sur un terrain solide et assez

éloigné, n'ont eu aucun effet nuisible sur le coffrage; que le coffrage était bien et solidement enroché, et que le peu de neige et de matières gelées qui s'y sont nécessairement introduites n'ont causé aucun dommage; les quelques grosses pierres qu'on y avait jetées lui ont donné une plus grande pesanteur, et en conséquence elles ont été un avantage plutôt qu'autre chose.

“ Votre dévoué,

“ WILLIAM CRAWFORD,

“ *Ingénieur dirigeant.*”

Il y en a un autre adressé à M. Schreiber.

Par M. Davies :

2336. Était-ce à l'époque où M. Keefer a été là-bas faire son inspection?—C'était avant, lorsque j'ai reçu l'ordre de m'enquérir de certaines plaintes.

2337. Était-ce après ou avant le voyage de M. Keefer?—C'était avant, le 27 août. M. DAVIES.—Nous avons ce rapport. Il est adressé à M. Schreiber par le témoin, et daté du 27 août. Il est déjà produit. C'est avant le voyage d'inspection de M. Keefer et des autres ingénieurs.

Par M. Gibson :

2338. Vous déclarez dans ce rapport que, sur le côté nord, 30 pour 100 ont remué et 70 pour 100 n'ont pas bougé, et sur le côté sud 16 pour 100 ont remué et 80 pour 100 sont restés en place. N'avez-vous pas fait plus que 30 pour 100 d'étaçonnage sur le côté nord?—Oui, plus que cela sur le côté nord. Ce n'était pas de l'étaçonnage, c'était plus que cela; nous avons mis du béton sur la paroi de la roche pour en faire le parement et pour l'empêcher d'être rongée par l'eau, mais de l'étaçonnage proprement dit, nous n'en avons pas fait plus que 30 pour 100.

2339. Par quoi le béton était-il retenu où vous n'aviez pas mis d'étaçons?—Nous avons mis des petites pièces de bois—ce n'était pas des étaçons—le long du coffrage, et l'espace entre les deux a été rempli. Cela faisait un parement à la roche et l'empêchait d'être dégradée par l'eau.

2340. Ainsi, vous n'avez pas fait d'étaçonnage pour plus de 30 pour 100?—Non.

2341. En êtes-vous sûr?—J'en suis sûr.

2342. Et combien en avez-vous fait de pieds sur le côté sud? Pas plus que 16 pour 100?—Oui, je suis certain que nous n'avons pas mis d'étais. Peut-être..... Je ne peux pas dire cela; je ne peux pas répondre à cette question dans le moment. Il faut que j'y voie.

2343. N'avez-vous pas les mesurages?—Oui, je les ai.

2344. Les avez-vous ici?—Non.

2345. N'en avez-vous pas apporté quelques-uns ici?—J'en ai quelques-uns à l'hôtel; je peux me les procurer.

2346. Vous feriez bien de les apporter à la prochaine séance. Il vaut mieux que vous ayez les mesurages exacts, car vous dites que vous n'avez fait qu'une petite quantité d'étaçonnage sur le côté nord, pas plus que 30 pour 100.

Par M. Haggart :

2347. N'avez-vous pas des profils en travers de tout le coffrage d'un bout à l'autre?—Oui. (Le témoin produit les profils en travers du canal tel que terminé.)

Par M. Gibson :

2348. Y voit-on l'étaçonnage?—On voit le profil. Le voici.

2349. Cela me donne les mesurages?—Oui, ce sont les mesurages. Voici les jalons réguliers, à 25 pieds l'un de l'autre.

2350. Indiquez les sections qui sont là, qui sont étaçonnées?—Étaçonnées?

2351. Oui.—Je les ai en bas—je préfère attendre jusqu'à ce que je puisse les indiquer.

2352. Vous nous donnerez un relevé à la prochaine séance du comité ? Préparez-le. Vous pourrez nous donner le coût, n'est-ce pas ?—Le coût de ceci ?

2353. Le coût de l'étalement, de l'enrochement ?—Approximativement, oui.

2354. J'aimerais avoir, approximativement, le nombre de verges de béton et le nombre de pièces de bois de charpente qu'on a employé. Vous avez entendu l'explication de M. Ryan au sujet de la maçonnerie en assises inégales à l'entrée de l'écluse ?—Oui.

2355. Vous lui avez entendu dire que le devis ne s'y appliquait pas. Veuillez dire au comité si le devis s'applique ou non à cette espèce de maçonnerie ?—Il y a eu un arrangement, un autre marché en exécution duquel ce mur a été construit. Une lettre.

2356. Où est-elle ?

(Le témoin cherche dans la liasse des papiers qui sont devant le comité.)

2357. Avez-vous trouvé le marché ?—Non. M. Schreiber dit qu'il n'y en a pas.

2358. Vous ne l'avez pas trouvé ?—Non.

2359. Alors, il n'y en a pas ? Savez-vous s'il y en a un ?—Non, je ne le sais pas.

2360. Y en a-t-il eu un ?—J'étais sous l'impression qu'il y avait une lettre.

2361. Vous étiez sous l'impression qu'il y avait un marché ?—Je me trompe. Ce n'était pas un marché, c'était une lettre.

2362. De qui ?—De M. Schreiber à M. Haggart.

2363. Une lettre de M. Schreiber à M. Haggart ?—Oui.

2364. Que disait cette lettre ?—Cette lettre disait.....

Par M. Davies :

2365. Où est cette lettre ou ce marché ?—Ce n'est pas un marché, je me suis trompé. Il y avait une lettre dont j'ai une copie.

2366. Vous avez une copie de la lettre ?—Oui, j'en ai une copie.

Par M. Gibson :

2367. La lettre vous a-t-elle été envoyée officiellement par M. Schreiber pour votre gouverne ?—Je le suppose. Je ne sais pas maintenant comment je l'ai eue.

2368. Était-ce une lettre adressée à vous par M. Schreiber ?—Je ferais mieux de la produire, et je pourrais le dire ensuite.

2369. L'avez-vous sur vous ?—Elle est à mon hôtel.

Par M. Davies :

2370. Vous êtes-vous conformé à cette lettre ?—Oui.

Par M. Gibson :

2371. D'après l'impression où vous êtes, cette lettre vous autorisait à construire ce mur au lieu d'une maçonnerie par assises inégales ?—Le mur était désigné sous le même nom, maçonnerie en assises inégales, ou en pierre de course irrégulière, et j'ai cru que c'en était.

2372. Quelles instructions avez-vous données au sujet du changement de la maçonnerie ?—À mon avis, ce n'est pas un changement.

2373. Ce n'est pas un changement, à votre avis ?—J'ai cru que c'était une maçonnerie en assises inégales—c'était le mur qu'on construisait. Je le crois encore.

2374. Ainsi, vous avez rapporté les quantités chaque mois d'après les prix convenus ?—Oui.

2375. Vous ne saviez peut-être pas que le prix avait été changé ?—Oh ! oui, c'était le prix mentionné dans la lettre.

2376. Vous avez fait ce changement ?—Eh bien ! il me faut la lettre.

2377. Il vous faut la lettre ?—Il doit y avoir eu quelque malentendu au sujet de la nature de la maçonnerie, sans quoi le prix n'aurait pas été réduit ?—Je ne peux pas répondre sans voir la lettre.

M. HAGGART.—Si je m'en souviens bien, voici les faits : l'entrepreneur réclamait \$7.50, et je m'opposais à ce prix pour la raison qu'il n'y avait pas droit, et il fut autorisé à classer son mur sous une autre désignation.

Par M. Gibson :

2378. Je suppose, M. Crawford, qu'en votre qualité d'ingénieur dirigeant..... ?—Je me trompe en appelant cela un marché.

Par M. Davies :

2379. Vous l'appellez maintenant une lettre d'instructions de M. Schreiber ?—Oui.

2380. C'est en conformité de cette lettre que ce mur a été construit ?—Non, je peux vous faire voir la lettre.

2381. Vous dites que le mur n'a pas été construit en conformité du marché tel qu'il appert au devis ?—Non ! Il a été construit en conformité de ce devis.

2382. Eh bien ! vous venez de dire qu'il ne l'a pas été. Vous vous êtes trompé ?—Je me suis trompé.

2383. Vous vous êtes trompé en disant que le mur n'a pas été construit en conformité de ce marché et du devis ?—Oui, certainement.

2384. Alors ce mur a été construit conformément à ce marché et devis ?—Oui.

Par M. Gibson :

2385. On vous a fourni une copie, une copie détaillée du contrat primitif ?—Oui.

2386. Stipulant les différents prix, auxquels vous deviez adjoindre les quantités et établir chaque mois la somme due aux entrepreneurs ?—Oui.

2387. D'après le n° 13 : " Murs de revêtement le long des côtés du canal, s'ils sont construits avec de la pierre provenant de l'excavation," l'entrepreneur devait recevoir \$3 par verge ?—Oui.

2388. " Murs de revêtement le long du canal, s'ils sont construits avec de la pierre venant de loin."—\$6.

2389. Ces murs devaient être en pierre sèche ?—J'ai compris que ce devait être des murs en pierre sèche.

2390. Maintenant, l'article 55 du devis : " Maçonnerie par assises inégales, en pierre calcaire grise recouverte d'une couche de mortier au ciment là où on l'indiquera. \$7.50 " ?—Oui.

2391. Vous dites que cette maçonnerie a été construite conformément à une lettre de M. Schreiber reçue par vous ?—Elle a été construite en conformité du devis.

2392. En conformité du devis ?—Le prix a été changé par la lettre.

2393. Pouvez-vous nous donner le devis modifié ?—Ce n'est pas un devis modifié. Il n'y a pas eu de changements dans le devis. Le prix seul a été changé.

2394. Dites-vous que ce mur a été construit en conformité de ce devis ?—Oui.

2395. Vous dites cela ?—Oui.

2396. Veuillez lire le devis ?—Le témoin lit alors ce qui suit :—

" *Bajoyers*—Dans le cas où la roche que le canal traverse serait d'une nature saine et résistante, des murs seront construits de manière à élever les côtés à la hauteur voulue, 3 pieds au-dessus du plus haut niveau de l'eau, une bonne assiette devant être préparée enlevant de l'espace qu'ils occuperont la terre, la vase, la glaise, le sable, le gravier et les cailloux jusqu'à la roche solide, et en les jetant aux déblais. Pour cet ouvrage, le prix convenu pour l'excavation sur la section correspondant à la position de l'ouvrage fait, sera accordé.

" Les murs devront être construits en gros blocs bien formés, à lits plats, et n'ayant pas moins de 9 pouces d'épaisseur, posés sur leur lit naturel, de pierre calcaire grise approuvée ou d'un grès accepté, sain, résistant et à grains serrés. Ils seront en maçonnerie à rangs ou assises d'épaisseur irrégulière de 2½ pieds de largeur au sommet, augmentant en descendant du côté du parement à raison de 2½ pouces par

ped, et en arrière en augmentant à raison de 3 pouces par pied pour les cinq premiers pieds à partir du sommet, après quoi le contre-mur descendra d'aplomb.

“ Les pierres du parement seront posées à angle droit avec la façade, et elles seront dégrossies au marteau, esmillées, piquées ou équarries avant d'être transportées sur les murs, de manière à ce que, une fois posées, aucune saillie ne dépasse de 2 pouces les bords ciselés des joints. Toutes les pierres devront être liaisonnées convenablement entre elles au cœur du mur, et aussi en avant et en arrière; et dans chaque assise il devra y avoir des boutisses ayant un panneau de lit d'au moins trois pieds en profondeur, et placées à pas plus de sept pieds les unes des autres.

“ Si les pierres employées pour les murs ne peuvent pas être dégrossies au marteau ou façonnées, une pièce de bois oblique pourra être boulonnée à la roche à une hauteur suffisante en avant et bien remplie en arrière de manière à donner au sommet de la première assise de pierre l'inclinaison et au parement le fruit voulus. Les pierres de couronnement devront être de toute la largeur du dessus du mur (deux pieds et demi), augmentant en largeur en descendant jusqu'au fruit des deux côtés, en morceaux d'au moins neuf pouces d'épaisseur sur le parement et assez épais en arrière, avec jointoiments ordinaires, sans éclats ou déchet de pierre, et le sommet sera uni.”

2397. Ce devis a-t-il été suivi?—Je le crois.

2398. Voulez-vous examiner cette photographie et dire au comité si ces pierres sont bien liaisonnées comme on le fait dans la maçonnerie en assises inégales?—Je crois qu'elles sont bien liaisonnées (après avoir examiné la pièce n° 5 à un endroit indiqué par M. Gibson sur la photographie).

2399. Conformément au devis?—Je le crois.

2400. En êtes-vous sûr?—J'en suis sûr, je le crois.

2401. Voyez-vous là deux ou trois pieds sans liaison du tout, tenez, ici (indiquant de nouveau l'endroit sur la photographie). Ces pierres sont-elles liaisonnées conformément au devis?—Je crois qu'elles sont bien liaisonnées.

2402. Le sont-elles conformément au devis? Examinez-le.—(Après avoir examiné le devis): Je le crois. Je crois que ce mur a été construit conformément au devis.

2403. Les pierres ont-elles été dressées au marteau?—Non.

2404. Elles ne l'ont pas été. Le devis n'exige-t-il pas qu'elles le soient?—Non.

2405. Lisez-le et voyez si cela s'y trouve (remettant le devis au témoin). Le devis que vous lisez ne dit-il pas distinctement que les pierres seront posées à angle droit avec le parement, et qu'elles devront être dégrossies au marteau, piquées ou équarries avant d'être transportées sur les murs? Est-ce spécifié, oui ou non?—Oui.

2406. Mais la maçonnerie n'a pas été faite de cette manière?—Pas exactement d'après la lettre du devis.

2407. Maintenant, M. Crawford, ne direz-vous pas que c'est une bonne maçonnerie de blocaille?—Non.

2408. Direz-vous que c'est une maçonnerie à rangs inégaux ou à pierre de course irrégulière?—C'est un bon mur.

2409. Ce n'est pas la question. Est-ce une bonne maçonnerie à assises inégales?—Je crois que c'est un bon mur en maçonnerie à assises inégales.

2410. Avez-vous jamais vu quelque chose de plus mal exécuté en fait de maçonnerie de ce genre?—Je ne demande pas d'en voir de mieux faite.

2411. En avez-vous jamais vu de mieux faite?—Oui, peut-être dans les édifices ici. Vous pouvez appeler cela de la maçonnerie par assises inégales (*random coursed*).

2412. Est-elle aussi bien faite que ce mur de revêtement en face du grand escalier de la place du parlement?—C'est aussi une maçonnerie en assises inégales, mais c'est un ouvrage de fantaisie. Cette expression est indéfinie et s'applique à plusieurs genres de maçonnerie.

2413. Ainsi, vu que le terme est indéfini, vous avez laissé toute liberté aux entrepreneurs?—J'ai fait construire le mur suivant les exigences.

2414. Vous n'avez pas eu de querelles avec les entrepreneurs?—Non.

2415. Vous étiez satisfait?—J'étais satisfait du mur.

2416. Et il était assez bon d'après le devis?—Oui.

2417. Avez-vous lu le devis aux entrepreneurs et leur avez-vous fait observer que, bien que ce mur ne fût pas conforme au devis, il était assez bon pour vous?—Non, je croyais que c'était un bon mur solide.

2418. Votre inspecteur a-t-il attiré votre attention sur le genre d'ouvrage qu'on faisait?—Oui, il m'a fait voir le mur. Je l'ai examiné.

2419. Y a-t-il trouvé des défauts?—Non.

2420. A-t-il dit qu'il était conforme au devis?—Non; je ne m'en souviens pas.

2421. Vous ne pensez pas qu'il vous ait dit cela? Qui était inspecteur?—Robert Scott.

2422. Est-ce un homme d'expérience?—Oui.

Par M. Davies :

2423. Est-il ici?—Non.

Par M. Gibson :

2424. Où est-il, maintenant?—A Perth.

M. HAGGART.—Nous le ferons comparaître à la prochaine séance.

Par M. Gibson :

2425. Ainsi, M. Scott ne vous a pas fait de plainte au sujet de ce mur?—Non.

2426. M. Thompson ne s'en est pas plaint non plus. (Pas de réponse.)

2427. M. Thompson a-t-il trouvé à redire à cette maçonnerie?—Oui, mais d'une manière générale.

2428. Comment, d'une manière générale?—Eh bien! il blâmait plusieurs choses, et il a trouvé des défauts dans ce mur. Il a dit que c'était mal fait, que ce n'était pas une maçonnerie par assises inégales.

2429. Qu'avez-vous répondu à M. Thompson? Lui avez-vous dit qu'elle était assez bonne?—Je lui ai dit que s'il ne la trouvait pas assez bien faite, il devait en faire suspendre l'exécution.

2430. C'était durant l'exécution des travaux?—Oui.

2431. Il n'a pas offert d'arrêter les travaux?—Non.

2432. Lui avez-vous dit que vous aviez reçu des instructions spéciales de la part de M. Schreiber? Avez-vous produit cette lettre de M. Schreiber?—Non. Oh! oui, il y avait une lettre. Elle ne contenait pas d'instructions spéciales, elle changeait les prix seulement.

2433. Quel était ce changement dans les prix?—Celui qui est dans l'item 55a.

2434. Vous deviez la classer dans l'item 55a? C'est-à-dire maçonnerie en assises inégales? Dans quelle catégorie était-elle auparavant?—Elle n'avait pas été placée dans aucune catégorie.

2435. Elle n'avait pas été placée dans aucune catégorie? Eh bien! pourquoi avez-vous eu besoin d'instructions pour l'inclure dans l'item 55a?—Elle n'était nulle part. Elle a été portée dans l'item 55a, \$7.50. Cela changeait l'item, parce que la maçonnerie était faite avec du mortier.

2436. Parce qu'on employait du mortier on l'a retranchée de l'item 14?—Elle n'a pas été changée, parce qu'elle ne faisait partie d'aucun item auparavant.

La séance est levée.

SALLE DE COMITÉ No 49,
CHAMBRE DES COMMUNES, 2 juillet 1895.

Le comité se réunit.

M. HUGH-RYAN est rappelé et interrogé de nouveau.

Par M. Lister :

2437. M. Ryan, vous êtes l'entrepreneur des travaux à l'entrée inférieure de l'écluse du Sault Sainte-Marie?—Oui, je faisais partie de la société.

2438. Vous fassiez partie de la société?—Oui, de la société Hugh Ryan et C^{ie}.

2439. Allan et Fleming étaient les entrepreneurs des travaux à l'entrée nord?—Oui.

2440. Êtes-vous devenu intéressé d'une façon quelconque dans l'entreprise d'Allan et Fleming?—Non.

2441. Votre société l'est-elle devenue?—Pas comme société.

2442. Quelqu'un de ses membres?—Pas que je sache. De fait, j'en suis sûr.

2443. Quelqu'un des membres de votre société vous a-t-il donné à entendre qu'il était devenu?—Non, jamais.

2444. Et vous n'y avez eu aucun intérêt, ni comme société, ni individuellement?—Non.

2445. Avez-vous une réclamation contre le gouvernement pour avoir employé du béton pour soutenir le coffrage? Est-ce une partie de votre réclamation?—Nous n'avons pas encore de réclamation. Nous n'en avons pas encore produit ni préparé aucune.

2446. Ne badinez pas, s'il vous plaît?—Je ne badine pas du tout. Rien n'est réglé.

2447. Bien entendu, mais vous savez parfaitement en quoi consiste votre réclamation contre le gouvernement?—Nous espérons que cette partie de l'ouvrage sera mentionnée dans les estimations, de même que tout autre ouvrage que nous avons fait.

2448. Exactement. Ainsi, l'ouvrage que vous avez fait pour soutenir les coffrages sera porté dans votre compte contre le gouvernement?—Nous espérons que le gouvernement l'inclura dans les estimations et qu'il nous paiera comme pour tout autre ouvrage que nous avons fait.

2449. C'est cela; et vous espérez aussi être payé, comme vous l'avez été pour tout autre ouvrage, pour la prétendue maçonnerie en assises inégales?—Certainement.

2450. Au prix mentionné dans le contrat?—Oui.

2451. \$7.50 par verge?—Ce mur n'est pas mentionné dans le contrat primitif. Il a été construit plus tard par ordre de l'ingénieur en chef.

2452. Ce sera le prix que vous réclamerez?—Ce sera le prix, \$7.50 par verge.

2453. \$7.50 par verge. Vous nous avez déjà dit quels sont les membres de cette société: Hugh Ryan, et qui encore?—Hugh Ryan, John Ryan et Michael J. Haney.

2454. Ils ont été associés et entrepreneurs depuis le premier jour jusqu'au dernier?—Oui.

2455. Un mot maintenant au sujet du changement qui a été fait dans l'écluse. Des changements quelconques ont-ils été faits aux avenues? En d'autres termes, avez-vous une réclamation contre le gouvernement en sus du prix porté au contrat, \$299,313?—Ce n'était qu'une somme supposée, et non estimée. Nous sommes payés d'après les prix portés au cahier des charges.

2456. Je sais parfaitement cela; mais c'était une somme estimée, estimée par l'ingénieur?—Oui, avant que les travaux fussent commencés.

2457. Avant que les travaux fussent commencés?—Oui.
2458. Et l'entreprise vous a été adjugée d'après cette base?—Elles nous a été adjugée aux prix portés au cahier des charges.
2459. Formant ce total?—Censés former ce total.
2460. \$229,313?—Oui, à peu près cela.
2461. A combien s'élève le prix réel réclamé pour l'entreprise?—Jusqu'à présent?
2462. Oui, pour cette entreprise?—Je n'ai pas les chiffres exacts.
2463. Je suppose que vous n'avez pas les chiffres exacts, mais vous pouvez nous le dire approximativement.—Les estimations le font voir.
2464. Vous et les estimations diffèrent?—Je ne le crois pas. Nous n'avons jamais été payés que d'après des estimations fournies par les ingénieurs.
2465. Je sais que vous n'avez pas été payés, mais ces estimations n'ont pas toujours été satisfaisantes pour vous?—Je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de différence, si l'on tient compte d'une entreprise de cette importance.
2466. Mais elles n'ont pas toujours été satisfaisantes pour vous?—Elles n'ont jamais été considérées comme finales, mais simplement comme des estimations progressives et approximatives.
2467. Si on les considérait comme étant finales, elles ne seraient pas satisfaisantes pour vous?—Pas tout à fait, peut-être.
2468. Maintenant, combien réclamez-vous du gouvernement pour l'entreprise qu'il vous a donné à exécuter pour le prix de \$299,000?—Jusqu'à présent?
2469. Jusqu'à son achèvement?—Elle n'est pas encore achevée.
2470. Elle n'est pas encore achevée?—Non.
2471. Que reste-t-il à faire?—On a ordonné l'automne dernier de faire 500 pieds, ou à peu près, de coffrage additionnel sur le côté sud de l'entrée, et ce n'est pas encore fait.
2472. Est-elle toute achevée à l'exception de ce coffrage?—Je le crois.
2473. Vous êtes arrivé à la profondeur voulue?—C'est ce qu'on nous dit.
2474. Comment?—Je le crois.
2475. Vous en êtes convaincu?—Les ingénieurs ont donné leur décision sur cette partie de l'ouvrage.

Par M. Haggart.

2476. Les sondages sont ici?—Ils les ont examinés plusieurs fois à ma connaissance.

Par M. Lister.

2477. On me dit, et je l'ai lu aussi, que le remorqueur *Jessie*, tirant 10 pieds d'eau, s'est échoué là?—Je l'ai entendu dire.

2478. Vous l'avez entendu dire?—Oui.

2479. S'il en est ainsi, les travaux ne sont pas achevés.—Oui, ce serait le cas, si cette nouvelle était vraie, mais on me dit que le remorqueur *Jessie* était à près de 100 pieds en dehors du chenal quand il s'est échoué.

2480. Le rapport dit qu'il était dans le chenal.—C'est ce qu'il dit; mais des gens qui étaient là me disent que la bouée était placée à 200 pieds plus près de la batture qu'elle n'aurait dû l'être, et s'il a été près de la bouée, il était naturellement en dehors du chenal.

2481. Alors, la bouée n'indiquait pas où se trouvait le chenal?—Pas à cet endroit particulier.

2482. Comme l'un des entrepreneurs, vous dites que l'approfondissement des avenues est terminé?—Oui, nous le croyons.

2483. Vous le croyez?—Oui.

2484. Revenons aux \$299,000. Je vous demande de nouveau si cette somme de \$299,000 couvre entièrement votre réclamation contre le gouvernement pour cette partie de la section 1?—Eh bien! voici ce qui en est. Le prix dans notre contrat pour la section 1 est de tant par verge cube, et l'ouvrage sera calculé comme étant

de tant de verges cubes d'excavation, et tant de verges cubes de coffrage, et le tout sera payé d'après les prix portés au cahier de charges.

2485. Je sais cela.—Et je ne pense pas que le coût s'élève à beaucoup plus que celui porté dans le cahier des charges, à beaucoup plus que celui de l'estimation, et l'ouvrage est meilleur.

2486. Je sais que l'ouvrage doit être payé d'après le cahier des charges. Je le sais parfaitement bien, mais je sais aussi que l'entreprise vous a été adjugée après avoir été examinée par le département pour constater les calculs contenus dans toutes les soumissions. La vôtre étant de \$299,000, l'entreprise vous a été adjugée d'après ce calcul. Maintenant, je veux savoir si le prix que le gouvernement doit payer excédera les \$299,000?—Il ne le fera pas s'il n'y a pas un plus grand nombre de verges que dans les calculs sur lesquels l'estimation a été basée. Bien entendu, s'il y en a plus, le prix sera plus élevé. Si le nombre de verges dans les quantités est plus grand que les quantités d'après lesquelles nous avons fait nos calculs, naturellement le prix sera plus élevé. Si les quantités sont moindres, le prix sera moins élevé.

2487. Mais il ne s'élèvera pas à moins?—Il ne s'élèvera pas à moins.

2488. Oh! voyons! M. Ryan.—Nous ne sommes pas payés de cette manière, mais d'après un cahier des charges.

2489. Vous savez ce que sont vos estimations progressives, ce que vous avez reçu, et ce que vous espérez recevoir. Maintenant, je vous demande si, approximativement, les \$299,000 couvriront le coût?—Si j'avais les estimations, je pourrais vous le dire.

2490. Ne pouvez-vous pas nous en donner une idée?—Je crois qu'il ne s'en faudra pas de beaucoup.

2491. S'en faudra-t-il de \$50,000?—Oh! moins que cela.

2492. Quarante?—Peut-être moins que cela.

2493. Trente?—Eh bien! je ne peux dire.

2494. Vous ne pouvez dire s'il s'en faudra de \$30,000?—Vous ne devez pas oublier que ces 500 pieds de coffrage et de dragage qu'il a fallu faire en plus ont été ajoutés depuis que le devis primitif a été fait.

2495. Nous en parlerons dans un instant. Vos \$30,000 comprennent-elles les 500 pieds de coffrage?—Non; je ne me laisserai pas limiter à \$30,000, car je n'ai pas les quantités, mais je suppose que \$30,000 couvriront cet ouvrage.

2496. Le coffrage additionnel et tout le coût?—Il n'y aura pas d'autre coût que nos prix par verge appliqués aux matériaux que nous avons enlevés.

2497. Mais je veux vous faire arriver aux \$30,000?—Je n'ai pas vu les calculs depuis l'année dernière.

2498. Vous m'avez dit, il y a un instant, que \$30,000 couvriront tout le coût supplémentaire?—Je le pense maintenant.

2499. Cette somme couvrira aussi les coffrages?—Et les coffrages.

2500. Elle couvrira tout?—C'est mon opinion. C'était conforme aux derniers chiffres ou estimations que nous avons eues. Permettez-moi de vous dire qu'on n'a pas, autant que je sache, fait l'estimation finale de cet ouvrage; en conséquence, nous ne pouvons pas dire, avant d'avoir cette estimation finale, quelles sont réellement les quantités.

2501. Les ingénieurs travaillent à cela depuis l'hiver dernier?—Je crois qu'ils se sont occupés des quantités sur l'autre section, la section 2.

2502. La section 1 était aussi la vôtre?—Oui.

2503. Ne travaillaient-ils pas aux deux sections?—Pas à la section inférieure, je ne crois pas.

2504. Avez-vous des comptables qui travaillent avec ceux du gouvernement?—Non. Nous avons nos ingénieurs qui travaillent pour nous, et non pas avec les ingénieurs du gouvernement.

2505. Ils préparent vos estimations?—Certainement.

2506. Et le gouvernement a ses ingénieurs?—Je le suppose.

2507. Ils travaillent depuis l'hiver dernier?—Qui?

2508. Les ingénieurs du gouvernement?—Je n'en sais rien. Je n'ai pas été au bureau des ingénieurs du gouvernement depuis l'hiver dernier.

2509. Les vôtres ont-ils travaillé?—Oui.

2510. Depuis quand?—Depuis le mois de décembre dernier.

2511. Et ils n'ont pas encore fini?—Ils sont bien près de finir.

2512. Vous n'avez aucune idée du résultat?—Non.

2513. Aucune idée quelconque? Je veux savoir ce que le pays aura à payer. Cette entreprise ne coûtera-t-elle pas \$30,000 en sus des \$299,000?—Je ne veux pas être lié par rien de semblable, car je n'ai rien à y voir. Je serai payé seulement tant par verge pour les matériaux que nous avons enlevés.

2514. Combien les coffrages valent-ils?—Peut-être \$14,000 ou \$15,000. Ce n'est qu'une simple conjecture. Je ne peux pas vous dire cela d'un but en blanc.

2515. Vous y pensez depuis des semaines?—Non, mon cher monsieur. Je n'y ai pas songé depuis que nous avons reçu l'ordre de les faire construire.

2516. Votre soumission était la plus basse pour la section n° 1?—Oui.

2517. Et la soumission suivante était de \$322,000?—Oui.

2518. De sorte que, en réalité, le chiffre de votre contrat dépassera la somme demandée par ce soumissionnaire, si vous obtenez les \$30,000?—Non, parce que son contrat aurait excédé son estimation primitive en proportion du nôtre. Il n'y aurait eu aucune différence. S'il avait fait plus d'ouvrage, il en aurait été payé.

2519. De fait, l'estimation de \$299,000 préparée par le département n'était pas très exacte?—Je crois qu'elle l'était dans les circonstances.

2520. Très exacte dans les circonstances?—Je le crois.

2521. Naturellement, vous le croyez. Maintenant, dites-moi qui a été votre teneur de livres depuis le commencement de cette entreprise? Vous l'avez commencée en 1889, n'est-ce pas?—Oui, en 1889.

2522. Qui a été votre teneur de livres durant ces années?—M. Healy.

2523. Où M. Healy est-il?—M. Healy est à Toronto.

2524. Il est encore à votre emploi?—Oui.

2525. Et la société tenait des livres réguliers, bien entendu?—Je le crois.

2526. Et il a été le teneur de livres durant tout ce temps?—Oui, durant tout ce temps.

2527. Je suppose que la société tenait un compte de banque?—Oui.

2528. Et elle avait les livres de banque nécessaire? Et où sont les livres de la société?—Ils sont à Toronto.

2529. A votre bureau?—Oui.

2530. Le bureau de la société est à Toronto?—Oui.

2531. Et peuvent-ils être produits si c'est nécessaire?—Je le suppose.

2532. Vous êtes-vous tenu beaucoup sur les travaux?—Voici quelle était l'organisation. Je faisais virtuellement tout l'ouvrage du dehors, c'est-à-dire l'achat des fournitures et de tout ce qui s'y rattachait, matériaux et tout cela. Mon frère s'occupait principalement à se procurer la pierre de parement. M. Haney prenait plus de part à la direction des travaux, mais j'y allais de temps à autre pour y passer deux ou trois semaines à la fois, et quelquefois trois ou quatre jours.

2533. Combien de temps aviez-vous travaillé à cette entreprise avant que le plan primitif ne fût changé, avant que ce projet commençât à être étudié?—Nous avions commencé au printemps de 1889.

2534. Et je crois que c'est en 1890 que le premier changement a été proposé?—Probablement.

2535. En 1890 le premier changement a été recommandé?—Je le crois.

2536. Je vois par les papiers que sir Frank Smith et sir William Van Horne, et la Chambre de Commerce de Toronto, ont représenté au gouvernement la nécessité de donner à l'écluse de plus grandes dimensions que celles qui étaient spécifiées au contrat?—Je crois que c'est le cas, mais la première recommandation à ce sujet dont je me souviens ou dont j'ai eu connaissance a été faite par le *Globe* de Toronto.

2537. Oui?—Et plus tard, un article a paru dans la *Gazette* de Montréal. Et ensuite je crois que la Chambre de Commerce de Toronto s'en est occupée, ainsi que la Chambre de Commerce de Montréal.

2538. Naturellement, vous ne vous êtes pas occupé de ces choses-là, vous n'avez conseillé à personne de faire ces représentations?—Je n'ai pas conseillé d'écrire ni écrit un seul article, ni quoi que ce soit.

2539. Mais n'avez-vous pas parlé avec quelqu'un de faire faire ce changement?—Si j'en ai parlé à quelqu'un, j'ai dit que c'était ce qu'il y avait à faire.

2540. C'est tout ce que je veux savoir et pas autre chose. Je veux simplement savoir si l'entrepreneur n'a pas parlé à quelqu'un pour faire faire ces changements?—Oui, j'en ai parlé.

2541. A qui en avez-vous parlé?—A sir Frank Smith.

2542. Oh! je le pensais.—Et à sir Mackenzie Bowell, mais non d'aucun changement dans lequel nous étions intéressés.

2543. Naturellement, vous n'étiez pas intéressés, mais vous savez que les changements sont les chances des entrepreneurs?—Cela ne faisait aucune différence pour nous. Le seul changement que je leur ai recommandé a été de changer la forme de l'écluse de 85 à 100 pieds de largeur, et d'avoir des portes de 65 pieds de largeur pour leur donner la largeur du canal, et j'avais de très bonnes raisons pour faire ces recommandations.

2544. Sans doute!—Non de la nature que vous insinuez, parce que cela ne me faisait aucune différence.

2545. Vous savez que casser un contrat fait une grande différence pour un entrepreneur?—Cela n'en faisait aucune dans le cas actuel, et j'ajoute que ces recommandations avaient été faites dans le cours de certaines conversations que j'avais eues avec les ingénieurs américains sur l'autre côté de la rivière, particulièrement avec M. Wheeler, qui avait été employé à la construction de l'écluse américaine, et qui en avait été l'ingénieur surintendant depuis son inauguration jusqu'alors.

2546. Alors, ce sont les ingénieurs américains qui vous ont suggéré ces changements?

M. HAGGART.—Laissez-le finir.

Le TÉMOIN.—M. Wheeler me disait qu'il était regrettable que notre écluse fût construite sur le plan de l'écluse américaine; que le plan de leur écluse était une erreur et la seule de ce genre qu'il connût. J'ai surveillé le passage de leurs navires dans leur écluse, et j'ai compris que M. Wheeler avait raison, et j'ai cru qu'il était bon d'en avvertir nos amis.

2547. Et vous avez dit à vos amis qu'un changement était désirable?—Oui.

2548. Ils avaient construit plus de canaux que les Américains dans le cours des quarante dernières années, mais vous avez cru que les conseils des Américains étaient les meilleurs?—Nous n'avions construit aucune écluse depuis quarante ans; il n'y avait pas de modèle ou plan semblable à celui-là dans l'univers.

2549. Cela n'est pas d'une grande importance. Dans tous les cas, ce que l'ingénieur vous a dit vous a induit à en parler à quelqu'un?—Oui, monsieur.

2550. Et ce quelqu'un était sir Frank Smith?—Sir Frank Smith, qui était alors, je crois, ministre intérimaire des Travaux publics.

Par M. Haggart :

2551. Ministre des Chemins de fer et Canaux?—Non, des Travaux publics. Et je me rendis ici un jour; je le vis à l'hôtel le soir de mon arrivée, et je lui parlai de l'affaire; et ensuite il en parla à M. Bowell; et tous les deux décidèrent d'aller sur les lieux et de se rendre compte des choses par eux-mêmes, et c'est ce qu'ils firent.

2552. Ensuite, sir Frank Smith écrivit une lettre?—C'est possible.

2553. Ne saviez-vous pas cela?—Non je ne le savais pas.

2554. Il ne vous l'a jamais dit?—Non.

2555. Et vous ne l'avez jamais su?—Pas avant de l'avoir entendu dire ici l'autre jour.

2556. Avez-vous causé avec M. Van Horne?—Très peu. J'ai eu une conversation avec M. Van Horne au sujet de l'approfondissement et non de l'élargissement de l'écluse.

2556a. Au sujet de quoi?—Au sujet de l'approfondissement de l'écluse à la même profondeur que l'écluse américaine.

2557. Exactement; et M. Van Horne a écrit une lettre?—Je ne le savais pas.

2558. Il ne vous l'a jamais dit?—Non.

2559. Avez-vous eu une conversation avec quelques-uns des membres de la Chambre de Commerce de Toronto?—C'est possible, oui.

2560. En avez-vous eu?—Je le crois.

2561. Avec qui?—Franchement, je ne m'en souviens pas. Je crois que M. Smith, feu A. M. Smith, en était un. Il était alors président de la section maritime de la Chambre de Commerce; et je peux vous dire que tous ceux à qui j'ai parlé ou que j'ai entendu parler de cette question étaient tous d'avis que le canal devait être approfondi.

2562. Était-ce le premier changement?—Oui.

2563. Et le second changement?—L'écluse de 900 pieds?

2564. Oui.—Je crois que ce changement a été fait principalement par M. Trudeau, l'ingénieur en chef à cette époque.

2565. Maintenant, dites-vous au comité que vous n'avez jamais parlé de ce changement avec sir Frank Smith?—Je n'ai jamais dit un mot à personne au sujet de ce changement avant d'avoir vu le plan dans le bureau de M. Trudeau.

2566. Vous n'avez jamais eu de conversation avec qui que ce soit au sujet de ce changement?—Pas avant qu'il fût décidé.

2567. Ces lettres de sir William Van Horne et de sir Frank Smith ont rapport à ce changement?—Je ne sais rien du tout à ce sujet. Je n'ai rien dit de plus aux ministres que ce que j'ai dit à l'époque que je viens de mentionner.

2568. La lettre de sir Frank Smith concerne le changement à 900 pieds, et celle de sir William Van Horne parle du même changement, avec une profondeur de 20 pieds 3 pouces sur le buse?—Ce n'était pas sur ma recommandation.

2569. Alors, votre recommandation se rapportait au changement le moins important?—Ma recommandation consistait à donner au sas de l'écluse la largeur des portes, ou aux portes la largeur du sas.

2570. Cette recommandation a-t-elle été adoptée?—Oui, elle l'a été, et l'écluse est bien supérieure à ce qu'elle aurait été autrement.

2571. Certainement; et le second changement n'a pas été recommandé par vous?—Non.

2572. Ainsi, la lettre de sir Frank Smith ne parle pas du premier changement, et vous dites que celle de sir William Van Horne n'y a aucun rapport? Les deux lettres ont trait au second changement?—Il n'y avait, je crois, aucune nécessité pour eux d'écrire des lettres au sujet du premier changement. Ils se sont rendus sur les lieux et ont vu et examiné eux-mêmes, puis ils ont été sur le côté américain et ont eu une conversation avec M. Wheeler, et celui-ci leur a conseillé de faire faire le changement coûte que coûte.

2573. C'était le premier changement?—Oui.

2574. De sorte qu'une fois un changement fait, peu importait? Le contrat était cassé?—Voici ce qui a eu lieu: Le sénateur Ferguson, qui s'y entend en écluses, et M. Trudeau, étaient avec eux. Pendant qu'ils étaient sur les lieux, ils décidèrent de donner à notre écluse 650 pieds de longueur et 100 pieds de largeur, la même dimension que l'écluse américaine. A leur retour, M. Trudeau douta s'il était prudent de donner 100 pieds de largeur à l'écluse et 100 pieds aux portes, et il changea le plan, et au lieu de donner 650 pieds de longueur et 100 pieds de largeur à l'écluse, il lui donna 900 pieds de longueur et 60 pieds de largeur.

2575. Lorsque vous avez passé ce contrat, M. Perley était-il dans le département?—Peut-être.

2576. Lorsque les estimations ont été faites?—C'est possible.

Par M. Haggart:

2577. M. Perley n'était pas au ministère des Chemins de fer et Canaux?—Non, il était au ministère des Travaux publics.

Par M. Lister :

2578. Il n'était pas au ministère des Chemins de fer et Canaux?—Il n'y a jamais été employé, que je sache. On me permettra peut-être de dire que M. Wheeler m'a déclaré plus d'une fois que le plan actuel de l'écluse du Sault Sainte-Marie est de beaucoup supérieur à tout ce qui a jusqu'ici été préparé dans le genre, et bien supérieur à celui qu'ils ont adopté pour leur écluse. Il ne se gênait pas de le dire.

2579. Je crois que M. Crawford était sous-ingénieur au commencement des travaux?—M. Crawford était là avant notre arrivée.

2580. Et il y a toujours été depuis?—Oui.

2581. Une partie du temps comme sous-ingénieur, et l'autre partie comme ingénieur dirigeant?—Je le suppose.

2582. M. Thompson a été là pendant un an ou plus?—Je crois qu'il y a été pendant plus d'un an. Il y est arrivé au printemps de 1889, et il en est parti au commencement de 1891. Il en avait fait partir sa famille, mais il y venait souvent.

2583. Oui, de temps à autre. Avez-vous eu quelques difficultés avec lui?—Rien de particulier.

2584. Vous n'avez pas porté de plaintes?—Oui, au sujet des estimations.

2585. Où les avez-vous faites?—Ici.

2586. A l'ingénieur en chef?—Oui.

2587. Ces plaintes étaient-elles par écrit?—Non.

2588. Comment les avez-vous faites, verbalement?—Voici comment: j'allais au bureau de l'ingénieur, et je lui disais que, à mon avis, les estimations n'étaient pas ce qu'elles devaient être. Il me demandait en quoi et je le lui disais. Dans un ou deux cas, j'ai réussi à les faire modifier.

2589. C'est-à-dire que M. Thompson n'estimait pas vos ouvrages comme vous pensiez qu'ils devaient être estimés?—Pas tous les ouvrages. C'était particulièrement au sujet de la quantité de pierre livrée à pied d'œuvre.

2590. Combien de fois vous êtes-vous plaint?—Peut-être deux ou trois fois.

2591. Deux ou trois fois. Ce serait donc dans le cours d'une année?—D'aujourd'hui?

2592. Non, du commencement des travaux?—Il s'était écoulé plus d'un ans avant que nous eussions l'occasion de nous plaindre, mais toutes les plaintes ont été faites dans le cours d'une année.

2593. Toutes les plaintes ont été faites dans le cours d'une année?—Je le crois, mais je n'ai pas ces dates à la mémoire. Je suis assez convaincu que c'est le cas.

2594. Vous vous êtes plaint deux ou trois fois?—Nous avons fait changer les estimations deux fois.

Par M. Haggart :

2595. Quel était le sujet de ces plaintes?—Les quantités de pierre et le prix alloué pour la pierre.

2596. C'est-à-dire, vos estimations progressives?—Oui, c'est cela.

Par M. Lister :

2597. Les plaintes concernaient les quantités et les prix de la pierre. Est-ce le seul fait dont vous vous êtes plaint?—C'est le seul au sujet duquel je me souviens d'avoir porté plainte.

2598. Vous êtes-vous plaint à l'ingénieur en chef ou au ministre?—Je me suis plaint une fois à M. Trudeau, et il a changé les chiffres vers le temps où il a quitté le département. Nous nous étions plaints des avances, qui n'étaient pas ce qu'elles devaient être. Ces avances n'étaient que pour les matériaux livrés. M. Schreiber est venu sur les lieux, où se trouvait alors M. Trudeau. Il a vu les matériaux livrés, leur quantité et leur état, et il a fait une autre avance.

2599. Alors, il n'y a eu que deux plaintes?—Virtuellement, il n'y en a eu que deux.

2600. Dans tous les cas, le résultat des deux plaintes a été que vous avez fait augmenter vos estimations?—Excusez-moi, il n'est pas juste de poser la question de cette manière.

3601. Vous avez fait augmenter le prix, la quantité totale a été augmentée et le chiffre total a été augmenté?—Non.

2602. Eh bien! dites-nous ce que vous avez à dire à ce sujet?—Nous prétendions que nous avions 20,000 verges de pierre pour cet ouvrage. M. Thompson disait qu'il y en avait dix ou douze mille verges, et que nous avions droit à \$4 par verge. Nous réclamions \$8 par verge pour la pierre livrée à pied d'œuvre.

2603. Était-ce de la pierre de taille ou non taillée?—Non taillée. C'était de la pierre à parement. Nous réclamions davantage pour la pierre de taille.

2604. Vous réclamez plus que M. Thompson ne voulait vous accorder?—M. Thompson ne voulait pas nous l'accorder. C'est alors que nous en avons appelé à M. Trudeau, et il a accordé à bien peu près ce que nous demandions.

2605. N'est-ce pas ce que j'ai dit?—Non.

2606. N'ai-je pas dit que la quantité de pierre n'était pas suffisante à votre avis et que vous l'aviez fait augmenter?—Ce ne sont pas les mêmes mots, mais je suppose que le sens en est le même.

2607. Vous vouliez avoir une estimation pour tant de pierre, et M. Thompson ne vous accordait qu'une quantité moindre?—Précisément.

2608. Il en était de même pour les prix. Vous vouliez un prix plus élevé que celui que M. Thompson vous allouait, et vous l'avez eu?—Ce n'était qu'une avance.

Par M. Haggart :

2609. Lors même que vous auriez reçu deux fois la valeur sous forme d'avance, cela faisait-il une différence d'un centin dans les prix définitifs sur la somme que vous aviez à recevoir?—Pas du tout.

Par M. Lister :

2610. Ce que je dis, c'est que le différend entre l'ingénieur et vous était qu'il n'avait pas estimé comme il aurait dû le faire la quantité et le prix auxquels vous prétendiez avoir droit?—C'est cela.

2611. Peu importe le résultat final et la conséquence de tout cela. Vous avez fait deux plaintes au département?—Oui.

2612. Et le résultat de ces plaintes a été que M. Thompson est parti pour Sainte-Catherine?—Je ne sais rien de cela. Je ne peux rien vous en dire.

2613. Mais vous savez qu'il a été à Sainte-Catherine?—Je sais que M. Thompson a été à Sainte-Catherine, particulièrement après le décès de M. Page, et qu'il y a été plus ou moins souvent tout le temps.

2614. Tout ce que je veux savoir, c'est que M. Thompson a été à Sainte-Catherine?—Il y a été.

2615. Et Crawford a pris la direction de l'entreprise?—Je le suppose.

2616. Vous le savez?—Nous recevions des instructions de lui.

2617. Avez-vous porté des plaintes contre lui?—Au sujet de ses estimations?

2618. Oui?—Non, toute l'affaire était réglée alors. La pierre était employée et toute dans le mur.

2619. Il y avait d'autres choses qui exigeaient des estimations?—Les quantités seulement.

2620. Vous n'avez pas eu de plaintes à faire au sujet des quantités après que M. Crawford eût pris la direction de l'entreprise?—Nous n'en n'avions jamais eu à faire au sujet des quantités, excepté pour ces matériaux apportés sur les lieux. Cette question ne s'est plus présentée après le départ de M. Thompson. De plus, elle avait été réglée antérieurement.

2621. Je dis qu'il n'a plus été fait de plaintes, qu'elles fussent justifiées ou non, peu importe? Il n'y a pas eu de plaintes à faire après le départ de M. Thompson?—Nous n'avons pas porté de plaintes contre M. Crawford.

2622. Vous n'avez pas porté de plaintes?—Non.

2623. Et en ce qui concerne les changements recommandés, vous dites que vous n'avez pas fait de recommandations, excepté pour le premier changement?—Le premier changement comprenait toutes les recommandations que j'ai faites.

2624. Naturellement, vous savez que quand une fois on s'écarte d'un contrat, ce contrat n'existe plus? Est-ce le cas?—Je suis bien content de le savoir.

2625. Ne le saviez-vous pas?—Non.

2626. Vous ne savez rien à l'égard des ouvrages de surcroît?—Nous n'avons pas de réclamation. Je ne sais pas ce que vous appelez ouvrage de surcroît.

2627. Vous n'en avez pas du tout?—Je ne sais pas ce que vous appelez ouvrage de surcroît.

2628. Vous ne le savez pas?—Non.

2629. Entrepreneur comme vous l'êtes depuis plusieurs années, voulez-vous me faire croire que vous ne savez pas ce que c'est?—Il y a les 500 pieds additionnels. Appelez-vous cela un ouvrage de surcroît?

2630. Oui.—Dans ce cas, je prétends en être payé.

2631. Puis, le béton que vous avez employé pour supporter le coffrage est un ouvrage de surcroît?—On nous a ordonné de l'employer et nous l'avons employé comme partie de l'ouvrage.

2632. Et vous allez en réclamer le paiement?—Nous serons payés. On nous a donné l'ordre de l'employer, nous nous y sommes conformés, et nous espérons que nous en serons payés.

2633. Bien que vous n'avez pas fait les coffrages conformément au contrat?—Oui, nous avons construit les coffrages conformément au contrat.

2634. Vous les avez remplis à la main?—Notre contrat n'exigeait pas qu'ils fussent remplis à la main.

2635. Vous y avez jeté les matériaux pêle-mêle?—Notre contrat était de les remplir avec de la pierre, et nous l'avons fait.

2636. Pas à la main.—Non.

2637. Ne devaient-ils pas l'être à la main?—Nous avons agi d'après les instructions et sous la direction des ingénieurs et des inspecteurs.

2638. Vous dites que votre contrat n'exige pas le remplissage à la main?—Non, c'est ce que je prétends.

2639. Les coffrages le long du canal?—Le long du canal, oui.

2640. L'exige-t-il pour les avenues?—Je le crois.

2641. Cette partie du coffrage a-t-elle été remplie à la main?—Non, pas toute, parce qu'une grande partie a été remplie dans 18 ou 20 pieds d'eau.

2642. Dans 18 ou 20 pieds d'eau?—Oui.

2643. Ainsi, en réalité, aucune partie n'en a été remplie à la main?—Le dessus du coffrage l'a été, mais là où il n'y avait pas d'eau.....

2644. Que voulez-vous dire par "là où il n'y avait pas d'eau"? Voulez-vous parler du lit du canal?—Il a été rempli avec de la pierre tel que convenu.

2645. Jetée dedans?—Jetée dedans, transportée dans des boîtes et jetée dedans.

2646. Y avait-il de l'eau quand les caissons ont été remplis?—Oui, les caissons ont été construits et on y a mis de la pierre pour les faire aller au fond, puis on a mis de la pierre dessus.

2647. Où?—À l'entrée de la section 1.

2648. Combien avez-vous reçu pour toute cette entreprise?—Je ne peux vraiment pas vous le dire dans le moment.

2649. Ne pouvez-vous pas le dire?—Parlez-vous des deux sections?

2650. De l'entreprise en entier.—Je crois que c'est un peu plus de \$2,000,000.

2651. \$2,000,000?—Plus que cela.

2652. \$2,500,000?—Pas tout à fait autant, je crois. Cependant, les estimations le feront voir.

2653. Combien réclamez-vous du gouvernement maintenant?—Nous n'avons pas de réclamation contre le gouvernement maintenant.

2654. Pourquoi?—Parce que nos quantités ne sont pas encore toutes établies, et nous ne pouvons rien en dire avant d'avoir l'estimation finale.

2655. Mais vous avez fait votre estimation finale ?—Nous ne l'avons pas encore tout à fait terminée.

2656. Pas tout à fait, mais presque ?—Nous ne saurons rien jusqu'à ce que nous ayons les estimations finales.

2657. Vous ne pouvez absolument rien dire avant d'avoir les estimations finales ?—Nous ne savons pas, avant d'avoir ces estimations, si nous réclamerons une piastre de plus que les estimations. Si elles nous accordent ce à quoi nous avons droit, nous ne réclamerons pas un centin de plus.

2658. Que fait voir votre estimation ?—Nous n'en avons pas encore fait l'addition.

2659. Qui prépare vos estimations ?—Notre ingénieur, M. Birmingham.

2660. Quel est son nom ?—M. Birmingham.

2661. Est-il ici ?—Non, il est au Sault.

2662. Birmingham ?—Oui.

2663. Il est votre ingénieur ?—Oui.

2664. Quelqu'un lui aide-t-il ?—Oui.

2665. Qui ?—Nous avons eu M. Brophy avec lui une grande partie de l'hiver.

2666. Quel est ce monsieur Brophy ? Est-il d'Ottawa ?—C'est M. John Brophy. Oui, je crois qu'il réside ici maintenant.

2667. Oui ?—Nous avons eu un autre homme qui a travaillé aux chiffres. Ils ne se sont occupés que des chiffres, à faire les calculs.

2668. En avez-vous eu d'autres ?—Oui, nous avons eu un jeune homme sur les travaux tout le temps.

2669. Quel est son nom ?—Crawford.

2670. Un parent de l'ingénieur ?—Je n'en sais rien.

2671. Vous l'avez eu tout le temps sur les travaux ? Savez-vous quel est son nom de baptême ?—Je ne peux pas vous le dire, je ne me le rappelle pas dans le moment.

2672. Pendant combien de temps a-t-il été sur les travaux ?—Pendant près de trois ans.

2673. Près de trois ans ?—Je dois vous dire qu'il est le fils d'un ingénieur sous qui j'ai travaillé 25 ans.

2674. C'était sans doute un homme de grand mérite ?—Et j'étais heureux de pouvoir employer son fils.

2675. Ainsi, il est resté là trois ans ?—M. Crawford ? Eh bien ! je ne pense pas qu'il y soit resté aussi longtemps. C'était un jeune homme employé dans le bureau, mais non à l'entreprise ; il aidait notre teneur de livres. Nous sommes surchargés d'ouvrage.

2676. La somme que vous avez reçue jusqu'ici s'élève à \$2,391,352.54 ?—Je suppose que c'est exact.

2677. C'est la somme que vous avez reçue jusqu'à ce jour. Maintenant, la balance qui vous est due s'élèvera-t-elle à un million de piastres, approximativement ?—Je crains bien que non. De fait, j'accepterais un demi-million pour cette balance.

2678. Vous accepteriez un demi-million ?—Oui, j'en courrais le risque.

2679. Et combien aurez-vous reçu du gouvernement ?—Quatre millions de piastres, je suppose. Je n'y aurai rien fait du tout.

2680. Vous êtes sous serment ?—Je vous demande pardon ; n'écrivez pas cela.

2681. Prenez sa réponse telle qu'il la donne.—Alors, je retire ces paroles. Si vous les mettez par écrit, je les retire.

Par le président :

2682. Il serait bon pour vous de ne pas oublier que vos réponses doivent être prises par écrit ?—Oui, monsieur ; mais je retire ce que je viens de dire. Posez la question de nouveau et je vais y répondre.

Par M. Lister :

2683. Je vous ai demandé il y a un instant si la somme qui vous est encore due par le gouvernement s'élèvera approximativement à un million de piastres, d'après vos calculs ?—Non.

2684. Vous m'avez répondu que vous accepteriez un demi-million de piastres en règlement de comptes?—Je ne m'en dédis pas.
2685. Vous renouvez cette offre?—Oui.
2686. Consentiriez-vous à accepter moins?—Oui, peut-être un peu moins.
2687. Quelques piastres?—Probablement plus que quelques piastres.
2688. Quatre cents piastres?—Je ne peux pas le dire avant d'avoir eu mon estimation ainsi que celle du gouvernement.
2689. Vous accepteriez un demi-million?—Nous accepterons ce qui nous est dû.
2690. Vous accepteriez un demi-million?—J'accepterais un demi-million.
2691. Mais pas quatre cent mille piastres?—Oui.
2692. Vous accepteriez cette somme?—Oui.
2693. Accepteriez-vous trois cent mille?—Oh! je n'en sais rien.
2694. Vous ne voulez pas dire la somme?—Je ne peux pas dire ce que j'accepterais avant que nos estimations soient terminées.
2695. Quand espérez-vous avoir vos estimations?
- M. HAGGART.—Il n'est pas juste de poser ces questions à un entrepreneur qui a une réclamation contre le gouvernement.

Par M. Lister :

2696. Et en mai dernier, Crawford a attiré votre attention sur le bombement du coffrage?—En mai dernier; mon associé était sur les lieux à cette époque—je l'ai vu avec M. Crawford—et il n'était pas nécessaire d'y attirer mon attention. Nous avons vu le bombement en même temps.
2697. Connaissez-vous Shelletto, du Sault américain?—Je ne le connais pas.
2698. Vous ne le connaissez pas du tout?—Pas du tout.
2699. Maintenant, M. Ryan, durant l'exécution des travaux, depuis leur commencement jusqu'à ce jour, votre société, ou quelqu'un de ses membres, ou vous-même, avez-vous prêté ou donné de l'argent à quelques-uns des employés sur le canal, ou leur avez-vous fait quelque cadeau?—Sur notre canal?
2700. Sur le canal du Sault?—Pas un centin.
2701. Pas un centin?—Pas que je sache.
2702. Pas que vous sachiez?—Non.
2703. Rien?—Lorsque notre inspecteur a été nommé, je lui ai demandé d'aller visiter les travaux qui étaient alors en voie d'exécution sur le canal Saint-Laurent. Je lui ai dit: "Nous voulons que notre ouvrage soit meilleur que le leur, si c'est possible. Nous avons de bons matériaux, les meilleurs que nous avons pu nous procurer, et nous voulons que notre ouvrage soit supérieur au leur, si c'est possible, et je désire que vous alliez voir ces travaux." Je lui ai payé ses dépenses aller et retour, et cela presque malgré lui. J'ai dû insister pour lui faire accepter le remboursement de ses frais de voyage, bien qu'il l'eût fait à ma demande et que la somme ne fût que de \$10. Je lui ai dit: "Prenez cet argent, parce que vous avez fait ce voyage à mes frais et dans mon intérêt."
2704. Quel est son nom?—M. Scott.
2705. Ainsi, en ce qui vous concerne, vous n'avez jamais fait un cadeau à aucun des employés du gouvernement sur le canal ou ailleurs?—Pas une piastre.
2706. Pas une piastre?—Et je désire ajouter que je n'ai jamais donné une piastre à un ingénieur pour aucune fin de cette nature, ni à un inspecteur, ni à qui que ce soit.
2707. Connaissez-vous Couvrette?—Je le connais comme contremaître.
2708. Il était un des inspecteurs?—Il l'a été pendant un certain temps, et il a été à notre emploi comme contremaître pendant quelque temps.
2709. Il a été à votre emploi?—Oui.
2710. A-t-il été inspecteur pour le gouvernement?—Oui.
2711. Pendant combien de temps?—Je ne peux pas dire exactement.
2712. Et il a été destitué par le gouvernement?—Je n'en sais vraiment rien. Je crois que l'on n'avait plus besoin de ses services, parce que l'entreprise tirait à sa fin.
2713. Quand le gouvernement a-t-il cessé de l'employer?—Peut-être dans l'automne de 1893.

2714. Dans l'automne de 1893? Et pendant combien de temps avait-il travaillé pour le gouvernement?—Il était là depuis le commencement de la construction de la maçonnerie et peut-être avant.

2715. En qualité d'inspecteur pour le gouvernement?—Oui, en qualité d'inspecteur.

2716. L'un des inspecteurs? Était-il de son devoir de faire les mesurages?—Pas que je sache.

2717. Vous n'en savez rien?—Je ne crois pas qu'il était de son devoir de les faire.

2718. Qui devait les faire?—L'ingénieur.

2719. Les inspecteurs lui aidaient-ils?—Pas que je sache. De fait, je ne sais rien du tout au sujet de leurs mesurages, je ne m'en suis jamais occupé.

2720. En 1893, il a cessé d'être employé par le gouvernement?—Autant que je m'en souviens.

2721. Et vous l'avez engagé?—Oui, comme contremaître sur l'écluse.

2722. Savez-vous où il est maintenant?—Non, je l'ignore.

2723. A-t-il accusé quelqu'un d'avoir surfait les mesurages?—Je ne connais rien de cela.

2724. En avez-vous entendu parler?—Non.

2725. Vous n'en avez jamais entendu parler?—Je n'ai jamais entendu dire qu'il avait porté ces accusations.

2726. Vous n'avez jamais su qu'il avait dit que les mesurages avaient été surfaits?—Jamais.

2727. Vous n'avez jamais entendu dire cela?—Je n'ai jamais entendu dire qu'il avait porté des accusations.

2728. Avez-vous jamais entendu dire qu'il s'était plaint de l'infériorité de l'ouvrage?—J'ai entendu dire quelque chose à ce sujet, mais pas par lui.

2729. Était-ce pendant qu'il travaillait pour vous ou pour le gouvernement?—Qu'il a porté ces plaintes?

2730. Oui?—Je crois que c'est après qu'il fût parti.

2731. Jamais auparavant?—Non, pas que je sache.

2732. Pas que vous sachiez? Vous ne savez pas où il travaille maintenant?—Non, je ne le sais pas.

2733. Vous êtes chargé de cette entreprise depuis 1889?—Oui; le contrat a été signé en 1888, en novembre.

2734. Depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, avez-vous contribué au fonds d'élection du gouvernement fédéral, directement ou indirectement?—(Pas de réponse.)

M. FOSTER.—Vous n'avez pas besoin de répondre à cette question.

Par M. Lister ;

2735. Vous refusez de répondre, M. Ryan?—Oui, je refuse pour le moment.

M. LISTER.—Très bien, cela suffit.

Par M. Haggart :

2736. Je veux tirer au clair la question des avances faites durant l'exécution des travaux. La somme que vous avez reçue sur vos estimations progressives a-t-elle affecté d'un seul centin le prix porté dans votre contrat?—Pas d'un centin.

2737. Ainsi, le prix n'a été augmenté que pour vous aider à exécuter votre entreprise comme on le fait avec tous les entrepreneurs?—Vous parlez de ce que nous avons reçu à propos de la pierre?

2738. La somme que vous avez reçue pour la pierre?—C'est cela.

2739. Et elle n'a pas affecté du tout les prix que vous avez reçus en exécution du contrat?—Pas d'une piastre.

2740. Pas d'une piastre. M. Lister dit que le contrat a été cassé. Votre contrat primitif a-t-il été changé en aucun temps par ces travaux, par un contrat subséquent quelconque?—Ce n'est pas ce que nous avons compris. Lorsque les change-

ments ont été faits, les plans nous en ont été soumis. Nous avons soumis nos prix, et les contrats ont été passés pour l'ouvrage que cette entreprise nécessitait.

2741. Votre contrat primitif, vos prix primitifs et vos quantités n'en ont jamais été affectés?—Non, pas du tout.

Par M. Gibson :

2742. Je désire dire un mot à ce sujet. En réponse au ministre vous venez de dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation dans les prix. Au commencement de votre interrogatoire, n'avez-vous pas admis que vous aviez eu \$16 par verge de maçonnerie?—C'était de l'ouvrage nécessité par un des changements, non pas par le contrat primitif.

2743. Vous dites maintenant qu'il ne vous a rien été payé de plus?—Je dis que les prix portés au contrat primitif n'ont pas été modifiés par aucun des changements subséquents.

2744. Ils ont été modifiés pour l'ouvrage additionnel dans les changements subséquents?—Oui.

2745. Tout a été augmenté subséquemment?—Certains item ne l'ont pas été.

2746. Quels sont les item qui n'ont pas été augmentés?—Franchement, je n'ai pas le cahier des charges ici.

2747. Eh bien! j'ai votre témoignage et le cahier des charges. Le prix de la mise à sec n'a-t-il pas été augmenté?—Oui.

2748. Et pour les excavations en terre?—Oui, pour la quantité de surplus.

2749. Et pour les excavations dans le roc?—Oui.

2750. Et le bois de charpente?—Oui. Nous n'avions pas de prix pour le bois dans notre contrat primitif, excepté pour la plate-forme du busc. Nous n'avions pas de prix établi pour les siphons et autres choses de ce genre.

2751. Le prix du bois de charpente n'a-t-il pas été augmenté de \$25 à \$45 par mille pieds pour les siphons?—Pas pour le même ouvrage, ni en exécution du même contrat.

2752. Vous aviez \$25 par mille pieds pour vos buscs et le radier de l'écluse?—Je ne m'en souviens réellement pas.

2753. Et ensuite, quand on a décidé de construire les siphons et d'approfondir l'écluse, vous avez reçu \$45 par mille pieds?—Ce n'était pas par mille pieds, mais par pied cube, excepté pour les madriers.

2754. Dans tous les cas, le prix a été augmenté pour les ouvrages que j'ai mentionnés?—C'était un nouveau contrat, et nous avons fixé des prix pour ces ouvrages.

2755. N'avez-vous pas reçu \$1.30 de plus pour le béton?—Oui.

2756. Et n'avez-vous pas reçu \$1.60 de plus pour la maçonnerie en pierre lorsque la longueur de l'écluse a été portée à 900 pieds?—Nous avons eu pour l'ouvrage fait en exécution du dernier contrat des prix plus élevés que pour le premier.

2757. Pour les 900 pieds d'écluse, le prix de votre maçonnerie a été augmenté de \$1.60 par verge?—Nous avons eu pour le dernier ouvrage un prix plus élevé que pour le premier.

2758. Pour la maçonnerie supplémentaire, quand l'écluse a été portée de 600 à 650 pieds, n'avez-vous pas reçu \$1.60 de plus pour cette augmentation?—C'est vrai.

2759. Quand l'écluse a été augmentée de 650 à 900 pieds, n'a-t-on pas ajouté \$5 par verge pour le prix de l'ouvrage additionnel?—Pour la partie supplémentaire.

Par M. Haggart :

2760. Ce n'est guère la peine de vous demander ceci une fois de plus, parce que vous en avez donné l'explication maintes et maintes fois; mais je désire qu'il soit bien établi que les quantités primitives et les prix portés au contrat primitif n'ont pas été augmentés d'un centin?—Pas d'une seule piastre.

2761. Le bois que vous avez employé pour construire les siphons n'était pas du tout mentionné dans le contrat primitif?—Non.

2762. On devait employer du fer?—C'était ce que le devis disait.

2763. Cela a été complètement changé?—Oui.

2764. Ainsi, les prix ont été augmentés pour l'ouvrage de surcroît en sus de votre contrat supplémentaire?—Oui, et je désire en donner les raisons.

2765. Oui, vous les avez déjà données, mais répétez-les.—Nous avons augmenté la profondeur de l'écluse après en avoir fait le creusement; nos grues avaient été enlevées et notre outillage était sur une autre partie des travaux. Il a fallu tout transporter de nouveau à cet endroit et tout remettre en place pour cette petite quantité qu'il fallait enlever.

Par M. Lister :

2766. Petite quantité?—Oui, une petite quantité au fond. Enlever de l'écluse deux ou trois pieds, c'est une petite quantité, et la même chose dans le canal. Nous avons dû prendre les déblais dans un endroit plus profond et les décharger sur un point plus élevé, et nous n'avons eu rien de plus que ce qui était juste et raisonnable.

Par M. Mills (Bothwell) :

2767. Alors, l'augmentation de l'ouvrage fait en sus de ce qui avait été primitivement décidé, n'a pas été payé d'après les prix portés au contrat primitif?—C'est cela.

Par M. Taylor :

2768. Cette entreprise vous a été adjugée en 1888, si je vous ai bien compris?—Oui.

2769. M. Lister vous a demandé si, depuis cette époque, vous aviez contribué au fonds d'élection?—Il m'a posé cette question.

2770. En spécifiant les élections fédérales?—C'est ce que j'ai compris.

2771. Et vous avez refusé de répondre. Je vous demande maintenant si, depuis cette époque, vous avez contribué au fonds d'élection dans la province d'Ontario?—Je dois refuser de répondre à des questions de ce genre.

2772. Avez-vous fourni quelque chose pour aider M. Greenway dans son élection?—Je refuse de répondre encore une fois.

Par M. Gibson :

2773. Je ne parlerai pas du fonds d'élection, mais je désire vous demander une chose. Quand la longueur de l'écluse a été portée à 900 pieds, quelle épaisseur en plus les murs devaient-ils avoir?—Autant d'épaisseur qu'il en fallait en proportion de la hauteur. Ils avaient une certaine proportion d'épaisseur partout.

2774. Alors, l'épaisseur était plus grande dans les 900 pieds que dans les 600?—Une bagatelle.

2775. Combien?—De 37 à 39 pour 100 d'épaisseur. Si je m'en souviens bien, l'épaisseur des murs était de 37 à peu près, et elle a été portée à 39.

2776. Etes-vous sûr qu'elle n'est pas de 40?—Je ne le crois pas. Je n'en suis pas positif, mais je ne le crois pas.

2777. Deux pour cent sur un ouvrage de cette nature n'ajoutent-ils pas considérablement aux bénéfices de l'entrepreneur sans un prix supplémentaire?—Pas beaucoup. Ils n'ajoutent pas même beaucoup à la quantité.

2778. Pas sur l'écluse de 900 pieds?—Vous savez, M. Gibson.....

2779. En tout cas, malgré l'augmentation de la dimension de l'écluse, le gouvernement a eu la bonté, non seulement de vous donner ce prix, mais de l'augmenter?—Il a augmenté le prix parce qu'il fallait donner plus de hauteur au mur, et en conséquence il était nécessaire d'augmenter l'épaisseur. Il ne l'a pas fait pour moi, mais pour la solidité des murs.

Par M. Lister :

2780. Encore une question. Vous n'avez pas eu d'entreprises du gouvernement local?—Je ne pense pas; non.

2781. Vous visez plus haut que cela?—Oui.

2782. Le canal n'est pas encore ouvert au trafic, n'est-ce pas?—Je n'en sais vraiment rien; je ne suis pas allé sur les lieux ce printemps.

2783. Il devait être ouvert le 1^{er} juillet 1894?—Je ne crois pas.

2784. Ne devait-il pas l'être?—Pas que je sache.

2785. Ou le 1^{er} août?—Pas le 1^{er} d'août. Je ne sais pas quand il devait être ouvert.

2786. Vous n'en savez rien?—Je ne pense pas qu'il devait être ouvert à cette date.

2787. Quoi?—Pas d'après notre contrat.

2788. N'a-t-on pas raccourci le délai pour que l'écluse fût ouverte une année plus tôt?—Oui.

2789. Elle n'est pas encore ouverte?—Elle le sera une année plus tôt.

2790. Ne serait-ce pas une année plus tard?—Non.

2791. Est-elle ouverte?—Eh bien! je l'ignore, mais je crois qu'elle est sur le point de l'être.

2792. Croyez-vous qu'elle le soit?—Oui; j'y ai vu passer des navires l'automne dernier.

2793. Vous croyez qu'elle est prête à être ouverte. Savez-vous quelque chose au sujet d'une fuite?—Non.

2794. Savez-vous s'il est possible de l'ouvrir ou non?—Eh bien! elle a été ouverte l'automne dernier, puis refermée. Nous y avons passé en bateau.

Le témoin est alors congédié.

M. WILLIAM CRAWFORD est rappelé et interrogé de nouveau.

Par M. Gibson :

2795. A la dernière séance du comité, on vous a demandé si vous pouviez donner la longueur exacte des murs qu'il a fallu étayer à cause du bombement des coffrages, et vous avez répondu que vous ne le pouviez pas avant d'avoir certains papiers? Avez-vous ces papiers?—Je n'ai pas compris ce vous parliez de la longueur exacte des murs, mais de la quantité de béton employée.

2796. Je vous ai demandé à la dernière séance si vous aviez étançonné plus que 30 pour 100 sur le côté nord, et vous avez répondu que non. Je vous ai demandé ensuite : "En êtes-vous sûr?" et vous avez répondu : "J'en suis sûr." Je vous ai demandé aussi : "Et combien de pieds sur le côté sud, pas plus que 16 pour 100?"— "Oui, je suis sûr que nous n'avons pas étançonné plus que cela. Je ne peux peut-être pas dire cela. Je ne veux pas répondre à cette question maintenant. Il me faudrait me renseigner."

2797. Ce sont les réponses que vous avez données. Vous êtes-vous renseigné depuis?—Je n'ai pas pris note de cela, car je croyais que vous vouliez savoir quelle était la quantité de béton que nous avions employée.

2798. Pouvez-vous dire quelle longueur sur le côté nord du canal a été étançonnée pour empêcher le coffrage de s'avancer dans le canal?—Posez-moi de nouveau cette question.

2799. Voulez-vous avoir la bonté de dire au comité la longueur de mur qu'il a fallu étançonner pour empêcher le coffrage de se bomber?—(Le témoin, après avoir consulté des notes) : La longueur de coffrage qu'il a fallu étançonner a été de 570 pieds.

2800. De quel côté du canal?—Des deux côtés.

2801. Il a fallu étançonner 570 pieds seulement?—400 pieds sur le côté nord et 170 pieds sur le côté sud.

2802. En avez-vous fait plus que cela?—Oui, nous en avons fait de chaque côté du bombement; nous l'avons continué sur chaque côté.

2803. Combien peut-il y avoir de plus que 400 pieds sur le côté nord ?—A peu près 230 pieds de plus.

2804. 230 pieds en sus des 570 qui ont été étayés ?—Oui.

2805. Était-ce après avoir écrit votre lettre à M. Keefer ?—Oh ! non.

2806. Dans la lettre que vous avez écrite à M. Keefer le 19 septembre, vous avez mentionné ces 570 pieds ?—Qu'il fallait étançonner ?

2807. Oui.—Oui.

2808. Et vous dites qu'il y a eu 230 pieds en sus de ces 570 ?—Oui, l'étançonnage a été poussé plus loin que le bombement réel de chaque côté, en cas qu'il se continuerait.

2809. De combien vos coffrages ont-ils bombé, dans le plus, M. Crawford ?—D'environ 3 ou 4 pieds.

2810. Trois ou quatre pieds ?—Je crois que c'est cela.

2811. Je vois que vous dites que ce n'était que $2\frac{1}{2}$ à 3 pieds, dans votre rapport à M. Keefer ?—Eh bien ! je me trompe. Je parle de mémoire. Je croyais lui avoir dit 3 ou 4 pieds.

Par M. Haggart :

2812. Ce que vous avez dit à M. Keefer était exact ?—Oui, c'était exact autant que j'avais pu le constater.

Par M. Gibson :

2813. Dans votre rapport à M. Keefer au sujet du bombement, vous mentionnez $2\frac{1}{2}$ à 3 pieds au centre du coffrage ?—Oui.

2814. Vous nous avez dit l'autre jour que vous examineriez vos papiers pour voir quelle renfort vous aviez donné au coffrage en reconstruisant ces 200 pieds, et si vous lui aviez donné plus de largeur.—Je crois vous avoir dit que j'avais donné plus de hauteur à l'arrière du coffrage, ce qui l'avait rendu plus solide.

2815. Vous lui avez donné plus de hauteur ?—Oui.

2816. Mais vous deviez me dire si vous lui aviez donné plus de largeur ?—Je ne lui ai pas donné plus de largeur.

2817. Vous avez dit que vous aviez fait le coffrage en gradins.—Il l'était primitivement, mais au lieu de cela on a exhaussé le remblai en arrière des endroits humides où il avait bombé.

2818. C'est-à-dire qu'on l'a fait perpendiculaire au lieu de le faire en gradins ?—Oui.

2819. Cela ne lui donnait-il pas plus de largeur ?—Je ne sais pas trop.

2820. Il était plus large dans certaines parties ?—Oui.

2821. Vous lui avez donné plus de largeur dans certaines parties ?—Oui.

2822. Avez-vous cette lettre que vous avez promis d'apporter à cette séance, laquelle vous donnait des instructions au sujet de la maçonnerie en assises irrégulières ?—Je me suis trompé en disant qu'elle me donnait des instructions. C'est une lettre de M. Schreiber au ministre, et elle ne contient aucune instruction, mais simplement une opinion.

Par M. Lister :

2823. L'opinion de qui ?—De M. Schreiber. Il dit au ministre ce qu'il pense des coffrages.

2824. Où est cette lettre ? Est-ce celle-ci ?—C'est une copie de la lettre.

2825. Voulez-vous la lire ?—Le témoin lit alors la lettre suivante :—

“ MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,

“ OTTAWA, 10 février 1893.

“ CHER MONSIEUR HAGGART,—Ainsi que vous le savez, il s'est élevé une discussion avec les entrepreneurs au sujet de la construction d'un mur de revêtement sur chaque côté du lit du canal du Sault Sainte-Marie.

“ Si la roche était saine et durable, le mur de revêtement devait être construit en maçonnerie depuis la surface de la roche jusqu'au chemin de halage; mais si, d'un autre côté, la roche était trop peu solide pour y asseoir un mur de revêtement en maçonnerie, le mur de revêtement devait être en bois.

“ Lorsque, dernièrement, j'ai été voir les travaux, j'ai remarqué que l'ingénieur surintendant, ayant constaté que la roche était trop peu solide pour y asseoir un mur, la faisait creuser jusqu'au niveau du fond du lit du canal pour y construire un mur de 11 pieds 6 pouces de largeur au fond, et qu'on avait ainsi préparé une longueur d'à peu près 500 pieds de chaque côté du canal, de fait jusqu'au point où en était rendue l'excavation du lit du canal à cette date.

“ L'ingénieur dirigeant m'a informé qu'un puits d'essai avait été creusé vers l'extrémité ouest du canal, sans y trouver une roche plus solide. La construction d'un mur en maçonnerie depuis le fond du canal jusqu'au chemin de halage ferait sans doute un bel et solide ouvrage, mais augmenterait considérablement le coût du canal et ne serait pas conforme au devis.

“ Je recommande que le devis soit suivi en construisant un revêtement en bois depuis la surface de la roche en montant jusqu'à six pouces du plus bas niveau de l'eau, le couronnant avec un revêtement en maçonnerie; mais les entrepreneurs, tout en admettant que la construction d'un revêtement en bois serait conforme à leur contrat, ont prétendu que ce contrat ne spécifiait pas de prix pour la construction de ce revêtement, et que le contrat et le devis n'indiquaient pas la manière de construire ce mur de revêtement en bois, et qu'il n'y avait aucun plan, ni général ni spécial, pour cette construction.

“ La question a été soumise au ministère de la Justice, qui a décidé que la construction d'un revêtement en bois n'était pas mentionnée dans le cahier des charges annexé au contrat, et qu'il faudra convenir d'un prix avec les entrepreneurs.

“ Depuis, je me suis occupé de l'affaire avec les entrepreneurs et l'ingénieur surintendant, et le résultat a été que les entrepreneurs demandent \$3.50 par verge cube pour un revêtement en bois avec l'arrière à jour, ou \$4 par verge cube avec arrière plein.

“ L'ingénieur surintendant fait rapport que s'il est décidé de construire ce revêtement en bois, il croit que le prix de \$4 pour le revêtement avec arrière plein est raisonnable et doit être accepté. Je partage cette opinion, et je recommande que l'offre soit acceptée, avec l'entente que le revêtement en bois s'étendra depuis la surface de la roche jusqu'à six pouces en deça du plus bas niveau de l'eau, et depuis le plus bas niveau de l'eau jusqu'au chemin de halage, il sera construit un mur en pierre calcaire grise, à rangs irréguliers ou assises inégales, avec mortier au ciment; laquelle maçonnerie, d'après les conditions du contrat, doit être payée \$7.50 la verge cube.

“ Le prix de revient approximatif de la maçonnerie depuis le fond du lit du canal jusqu'au chemin de halage, à \$7.50 la verge cube, sera de \$320,000 00

“ Le prix de revient approximatif de l'ouvrage avec un revêtement en bois, depuis la surface de la roche jusqu'à six pouces du plus bas niveau de l'eau, à \$4 la verge cube, et de là en maçonnerie jusqu'au chemin de halage, à \$7.50 la verge cube, sera de \$160,000 00

“ Ce dernier plan, que je recommande, fera un ouvrage durable et satisfaisant, et de nature, je crois, à être approuvé par vous.

“ Votre tout dévoué,

“ COLLINGWOOD SCHREIBER,

“ Ingénieur en chef des canaux.”

Par M. Gibson :

2826. Ainsi, M. Crawford, par suite de la nature de la maçonnerie, vous avez été obligé de construire des coffrages tout le long du parement de ce mur?—Construire des coffrages ?

2827. Parce que la roche n'était pas solide, vous avez été obligé de construire un mur d'appui en bois jusqu'au revêtement en pierre qu'il devait supporter?—Oui.

Par M. Haggart :

2828. La véritable raison n'était-elle pas l'économie?—Il y avait d'autres raisons.

Par M. Gibson :

2829. Nous en parlerons tantôt. Votre ingénieur en chef a cru que la nature de la roche exigeait un mur de revêtement en bois, et vous avez été de son avis?—Je n'ai pas été consulté.

2830. Néanmoins, vous avez suivi ses instructions?—Oui.

2831. Et il a dit dans son rapport ou sa lettre au ministre que \$4 par verge cube pour l'ouvrage était un prix raisonnable?—Oui.

2832. Cela comprenait-il l'enrochement?—Oui.

2833. Et a-t-on employé cette roche pour remplir le coffrage?—Oui.

2834. De sorte que cette roche, qui n'était pas assez bonne pour y asseoir un mur, l'était assez pour remplir les coffrages?—Elle était assez bonne, mais pas assez, dans sa position naturelle, pour y asseoir des fondations.

2835. Se avançait-elle pas assez dans le chenal?—Elle ne pouvait pas faire un bon fond, mais c'était de la bonne roche solide.

2836. Avez-vous dit que ces \$4 par verge comprenaient l'enrochement?—Oui.

2837. Et vous avez rempli le coffrage avec cette roche pleine de fissures?—Nous ne l'avons pas rempli avec de la roche pleine de fissures, mais avec de la roche saine.

2838. Où avez-vous pris cette roche saine?—Dans le canal.

2839. Au même endroit où l'ingénieur avait refusé de faire construire le mur?—Il s'est opposé à cet endroit comme fondation. La roche était assez bonne pour l'enrochement, mais pas assez pour asseoir des fondations.

2840. En d'autres termes, M. Crawford, cette roche n'était pas assez compacte pour y asseoir un mur de soutènement?—Non, je ne le crois pas.

2841. Et, en conséquence, l'ingénieur en chef a fait rapport au ministre que cette roche devrait être enlevée et remplacée par un mur de revêtement en bois?—C'est cela.

2842. N'est-ce pas le cas?—Oui.

2843. Et le mur de soutènement a été construit sur cela?—Le coffrage a été construit sur ce mur.

2844. Le coffrage a été construit sur ce mur?—Oui.

2845. Et il a été mal construit et il a bombé?—Non, il n'a pas bombé.

2846. Vous avez dit l'autre jour que vous étiez présent quand M. Thompson vous a fait voir les grands vides qu'il y avait dans le coffrage?—Non, il ne m'a pas fait voir de grands vides dans le coffrage.

2847. Il a dit dans son témoignage qu'il y en avait et que vous aviez contesté cela?—Oui.

2848. Avez-vous différé d'opinion avec lui dans cette circonstance?—Oui.

2849. Et a-t-il admis que vous aviez raison et qu'il avait tort?—Non, j'ai dit qu'il n'y avait pas sujet de se plaindre des grosses pierres qu'on avait employées. Je n'avais rien vu de défectueux, pas de vide dans le remplissage du coffrage. C'est ce que j'ai dit.

2850. Voulez-vous lire le devis concernant l'enrochement du coffrage? L'avez-vous?—Non.

Par M. Haggart :

2851. Y a-t-il un devis concernant l'enrochement des coffrages d'amont?—Je ne crois pas.

M. HAGGART.—Vous ne croyez pas qu'il y en ait un. Alors, à quoi sert d'en chercher un?

M. SCHREIBER.—Il y en a un.

Par M. Gibson :

2852. Vous entendez que le ministre dit qu'il n'y a pas de devis. Aurait-il dû y en avoir un ?

M. HAGGART.—Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de devis. Je vous ai dit de lui demander d'abord s'il y en avait un.

M. GIBSON.—Je vais le lui demander.

2853. Y avait-il un devis ?—Je ne le crois pas.

2854. Croyez-vous qu'il aurait dû y en avoir un ?—Je n'en sais rien.

2855. Voyons, M. Crawford, je vous prie de ne pas plaisanter avec le comité. En premier lieu, vous avez reçu des instructions de la part de l'ingénieur en chef.

M. BERGIN.—Il n'est pas juste de dire cela.

Le PRÉSIDENT.—On s'oppose à ce que vous fassiez la leçon au témoin ou que vous donniez à entendre qu'il n'agit pas de bonne foi.

Par M. Gibson :

2856. Vous avez reçu des instructions disant que cet ouvrage devait être payé tant de la verge ?—Oui.

2857. Vous n'en avez pas reçu au sujet de la manière de faire cet ouvrage ? —Oui, on avait donné un plan.

2858. On avait donné un plan ? Est-il ici ? Voici le volume 1 des documents produits devant le comité ; vous y trouverez peut-être ce plan. M. Schreiber est allé voir s'il y a un devis. Dans tous les cas, vous ne l'avez jamais vu, n'est-ce pas ?—Je ne crois pas l'avoir vu.

2859. Vous ne croyez pas l'avoir vu ? Comme ingénieur, croyez-vous qu'il était convenable de faire cet ouvrage sans quelques instructions de la part du département ? —Eh bien ! je crois que j'avais assez d'instructions.

2860. Où sont-elles ? Pouvez-vous les produire devant le comité ?—Le plan donne toutes les instructions nécessaires.

2861. Oh ! non ; le plan n'indique que la forme, n'est-ce pas ?—La forme, mais il indique que le coffrage doit être rempli.

2862. Les grosseurs ?—Et les grosseurs.

2863. Les dimensions ?—Oui.

2864. La dimension du bois ; mais le plan ne dit pas de quelle qualité le bois devra être, n'est-ce pas ?—Non. Eh bien ! je n'en suis pas sûr. Je crois qu'il le dit. Pourtant, non.

2865. Avez-vous jamais fait un plan en y inscrivant un devis ?—Non, mais j'ai préparé plusieurs plans en y indiquant la qualité du bois et la nature de l'ouvrage à faire.

2866. Les dimensions du bois ?—Les dimensions, les espèces de matériaux et tous les renseignements nécessaires.

2867. Sur le plan ?—Oui.

2868. A propos de bois, dites-vous si le bois doit être sain ou non ?—Naturellement.

2869. Diriez-vous sur le plan si le bois doit être plein de nœuds ou quelque chose de ce genre ?—Non, pas nécessairement ; mais pourquoi serait-il nécessaire de dire cela ?

2870. Parce que l'entrepreneur peut dire : "Voici votre plan." Vous m'avez posé une question, et je vais y répondre. L'entrepreneur peut dire : "J'ai exécuté le plan, et j'ai employé des matériaux de qualité inférieure." Si je comprends bien, le devis donne la description détaillée de l'ouvrage. Le plan indique à l'entrepreneur la forme à donner à son ouvrage. N'est-ce pas votre opinion ?—Je crois que l'ingénieur veille à ce que l'ouvrage soit fait convenablement.

2871. Mais vous n'aviez pas d'instructions au sujet de la construction de ce coffrage ?—Rien de plus que cela, je crois.

2872. Rien de défini ?—Je ne crois pas.

2873. Ainsi, vous avez laissé construire ce coffrage de cette manière, et il a bombé ?—Oui.

2874. Vous avez cru qu'il était assez solide?—Oui.

2875. Et cependant vous dites que les matériaux humides, en arrière, l'ont fait bomber?—Oui, dans les endroits humides.

2876. Dans les endroits humides. Pourquoi employer ces matériaux humides?—Ils n'étaient pas humides quand on les a employés. En arrière, le coffrage a été rempli avec des matériaux qu'il y avait aux environs, et ils étaient humides—des endroits humides.

2877. Vous avez dit que les matériaux n'étaient pas humides et vous dites maintenant qu'ils l'étaient?—Je ne dis pas qu'ils n'étaient pas humides. Il y avait des endroits humides le long de ce canal, et ces matières étaient gelées quand on les a employées, et en dégelant elles sont devenues molles, spongieuses.

2878. En dégelant elles ont fait bomber le coffrage?—Oui.

2879. Et n'aurait-on pas dû prendre plus de soins en faisant le remblai en arrière de ces coffrages?—Rien ne faisait prévoir que ces matières deviendraient dans un aussi mauvais état.

2880. Il n'y avait aucun indice, et vous avez laissé mettre ces matières pêle-mêle dans le coffrage? Mais vous saviez, quand le dégel a eu lieu, que vous aviez laissé faire l'ouvrage sans la surveillance nécessaire?—Non; j'ai constaté qu'il y avait là des matières impropres qui avaient fait bomber le coffrage. Je n'ai pas cru que c'était dû au manque de surveillance.

2881. Des matières impropres ont fait bomber le coffrage? Alors, pourquoi avez-vous permis d'employer ces matières dans le coffrage?—Elles paraissaient bonnes, mais elles ne l'étaient pas réellement.

2882. Les avez-vous vues?—Oui.

2883. Et vous n'avez pas pu dire si c'était de la glace ou de la glaise gelée?—Cela ressemblait à de la glaise ordinaire.

2884. De la glaise ordinaire très gelée?—Elle ne paraissait pas trop gelée.

2885. Y avait-il longtemps qu'on l'avait extraite?—Non, on l'avait extraite dans le cours de l'hiver.

2886. Dans le cours de l'hiver. Alors, comment avez-vous vu qu'elle était humide?—Elle ne paraissait pas humide à première vue; mais on s'est aperçu plus tard qu'elle l'était.

2887. Maintenant, en quoi avez-vous fait faire le contre-mur de l'écluse?—En maçonnerie.

2888. Naturellement, il n'a pas été construit avec du béton?—Non, en maçonnerie.

2889. Quelles en étaient les dimensions?—Les pierres étaient de grandes dimensions. Néanmoins, elles n'étaient pas de mêmes dimensions partout; elles variaient là où il était construit avec du mortier. Certaines parties contenaient de grosses pierres posées dans du béton.

2890. Posées dans du béton?—Oui.

2891. Où ce béton se trouvait-il?—Les pierres étaient posées dans ce béton.

2892. Au centre du mur?—Non, dans le contre-mur.

2893. Le devis permettait cela?—Oui.

2894. Exigeait-il que les pierres fussent dégrossies au marteau?—C'est un devis supplémentaire.

2895. Piquées ou façonnées de manière à faire de bons blocs, mais cela n'a pas été fait?—Oui, en grande partie.

2896. Si le mur a été construit avec des blocs, où avez-vous mis le béton?—Dans d'autres parties.

2897. Dans quelles autres parties?—Dans d'autres parties du contre-mur. Une partie a été construite d'après ce devis et une partie d'après un devis supplémentaire.

Par M. Haggart :

2898. Est-ce du béton? Parlez-vous du béton ou du ciment?—Oui, du béton. De grosses pierres ont été posées dans du béton.

2899. C'est-à-dire de la pierre cassée et du ciment?—De la pierre cassée, du ciment et du sable.

Par M. Gibson :

2900. Vous dites que cela était permis ?—Il y a eu un devis, un marché permettant aux entrepreneurs d'employer du béton dans le contre-mur.

2901. De sorte que le contre-mur de l'écluse n'a pas été construit en maçonnerie compacte, solide ?—En maçonnerie solide ? Oui. C'était une bonne maçonnerie faite comme je vous l'ai dit avec des pierres posées dans le béton.

2902. La maçonnerie était-elle en béton solide ?—Oui.

2903. Mais pas conformément au contrat primitif ?—Non.

2904. Conformément à un contrat supplémentaire ?—Oui, une partie.

2905. Quelle quantité a-t-on fait de cette manière ?—Je ne peux pas vous le dire dans le moment. M. Schreiber, je crois, parle dans son témoignage de trois ou quatre cents verges. * Je n'en sais rien.

2906. A-t-on renoncé à ce mode entièrement ?—On l'a suivi jusqu'à la fin.

2907. Ainsi, au lieu d'exécuter l'ouvrage tel que projeté primitivement, vous l'avez exécuté de deux manières ?—Oui.

2908. En plaçant un bout de contre-mur là où il vous plaisait sur le mur, n'est-ce pas ?—Oui.

2909. S'il y avait un espace entre le contre-mur et le parement dressé, qu'y mettiez-vous ?—Quelquefois du mortier, quelquefois du béton.

2910. Mais le devis exige-t-il cela ?—Non.

2911. Avez-vous jamais vu une maçonnerie construite avec un mélange de blocage et de béton ?—Non, je ne peux pas dire que j'en ai vu, mais je crois que c'est un excellent ouvrage.

2912. Oh ! bien entendu, c'est un excellent ouvrage, je n'en ai aucun doute. Mais ne serait-il pas meilleur si une pierre avait été taillée pour remplir cet espace ?—Non, certainement non ! pour un contre-mur d'écluse, on ne pouvait pas en avoir de meilleur.

2913. A votre avis, la pierre solide n'est pas aussi bonne que le béton ?—Pour un contre-mur d'écluse ?

2914. Pour n'importe quel contre-mur ?—Je crois que le béton est préférable.

2915. Préférable à la pierre solide ?—Il était mêlé avec de la pierre solide.

2916. Je le sais. Il était très mal mêlé, n'est-ce pas ?—Très mal mêlé ?

2917. Oui.—Non.

2918. Vous dites que vous n'avez jamais vu un contre-mur mieux fait ? En avez-vous vu sur le canal Welland fait de cette manière ?—Non.

2919. En avez-vous vu ailleurs ?—Non.

Par M. Haggart :

2920. Avez-vous vu sur le canal Welland un ouvrage aussi bien fait que celui-là ?—Non.

2921. Ni ailleurs ?—Certainement pas meilleur que celui-là nulle part ailleurs.

Par M. Gibson :

2922. Puisque le ministre s'éloigne du canal du Sault Sainte-Marie pour vous parler du canal Welland, je vous demanderai quelle était la différence entre les prix payés sur les deux canaux pour cette espèce d'ouvrage ?—Je ne peux pas le dire.

2923. N'avez-vous pas préparé quelques-unes des estimations sur le canal Welland ?—Oui.

2924. Mais vous ne vous rappelez pas les prix payés pour les écluses ?—Si vous vous en souvenez, il était très difficile de déterminer les prix, il y en avait un si grand nombre.

2925. Avez-vous jamais entendu dire qu'on payait \$8.50 par verge ?—Il y a déjà plusieurs années que je n'ai pas regardé aux prix payés sur le canal Welland, et je ne m'en souviens pas.

2926. Savez-vous qu'on payait moins que \$10 par verge ?—Je ne m'en souviens pas.

2927. Il y a si longtemps ! Cependant, vous vous souvenez que l'ouvrage sur le canal du Sault est meilleur que sur le canal Welland ?—Oui, je le crois meilleur.

2928. Est-il meilleur comparativement aux prix payés ?—Je ne me rappelle pas les prix.

2929. Quel ouvrage était meilleur que celui du canal Welland ?—Cet ouvrage même, je crois ; l'emploi du béton dans le contre-mur est une amélioration, car il le rend étanche.

2930. Alors, c'est un brevet d'invention que vous avez obtenu dans la construction de la maçonnerie ?—Non, ce n'est pas un brevet d'invention que j'ai obtenu.

2931. Quel est l'inventeur ?—Les entrepreneurs, je suppose.

2932. Les entrepreneurs, bien entendu. Ils faisaient tout cela pour l'avantage du pays ?—(Pas de réponse.)

Par M. Taylor :

2933. Quel était l'entrepreneur des travaux sur le canal Welland ?—Il y avait plusieurs entrepreneurs.

M. TAYLOR.—J'ai cru que M. Gibson en était un, car il connaît les prix.

M. GIBSON.—M. Crawford a été employé dans mon entreprise sur le canal Welland.

Par M. Lister :

2934. Est-il vrai, ou n'est-il pas vrai que les déblais des fondations de la pile-pivot ont été mis dans les coffrages ?—Les déblais ?

2935. Les déblais provenant de la pile ?—De quelle pile ?

2936. De la pile construite pour soutenir le pont ?—L'excavation ? Il n'y a pas eu d'excavation.

2937. M. Thompson nous a dit l'autre jour que les matières extraites, au lieu d'être portées au dépôt des déblais, ont été mises dans le coffrage. Est-ce le cas ?—Les matières extraites ont été portées au dépôt des déblais, et des matières provenant du canal ont été mises dans le coffrage.

2938. Des matières provenant du canal ?—Du lit du canal.

2939. Eh bien ! M. Thompson dit que ces matières ne convenaient pas ?—Eh bien ?

2940. Dites-vous qu'elles convenaient ?—Certainement.

2941. En dépit du devis ?—Le devis ne dit rien contre cela.

Par M. Haggart :

2941a. C'était les matières provenant du percement de la tranchée du canal dans la roche ?—Oui.

Par M. Lister :

2942. Vous dites qu'il y avait un marché vous autorisant d'employer du béton au lieu de la pierre ?—Oui.

2943. Était-ce un contrat rédigé et signé par le département, ou était-ce une lettre seulement ?—C'était un devis préparé par M. Thompson, je crois.

M. HAGGART.—Il est parmi les papiers.

M. LISTER.—Je ne le vois pas ici.

Par M. Lister :

2944. Comment les prix étaient-ils fixés ? Les entrepreneurs devaient-ils recevoir le même prix que s'ils avaient employé de la pierre pour cet ouvrage ?—Je n'ai pas compris qu'il y ait eu de changement dans le prix.

2945. Pas de changement dans le prix ? De sorte qu'ils avaient le même prix que s'ils avaient fait cet ouvrage conformément au devis ?—Conformément au devis primitif, oui.

2946. L'ouvrage valait-il ce prix ?—Oui, je le crois.

2947. Vous croyez qu'il valait ce prix?—Oui.

Par M. Haggart :

2948. Ne coûtait-il pas plus cher de le construire avec du béton qu'avec de la pierre?—Oui.

Par M. Lister :

2949. Le béton était payé d'après les prix fixés pour l'écluse?—Oui.

2950. Combien par verge?—Le prix variait. Il était de \$11 et \$12.60.

2951. Et de \$16?—Et de \$16.

2952. De sorte que vous avez accordé \$11, \$12.60 et \$16 pour le béton?—Oui.

Par M. Haggart :

2953. Avez-vous accordé pour le béton plus cher que pour le contre-mur?—Non.

2954. Le béton ne coûte-t-il pas plus cher que de la pierre à contre-mur taillée de la manière ordinaire?—C'est ce que j'entends dire par tout le monde.

Par M. Lister :

2955. Vous avez fait l'estimation de la maçonnerie à rangs irréguliers, accordant aux entrepreneurs \$7.50 par verge?—Oui.

2956. Ce prix leur a été payé pendant quelque temps?—Je ne connais rien au sujet des paiements. J'ai envoyé cette estimation préparée de cette manière.

2957. Vous l'avez transmise ainsi. Quand ce canal sera-t-il livré à la circulation?—Il le sera bientôt, j'espère.

2958. Quand?—Je ne peux pas le dire exactement, parce que j'attends pour trouver et enlever quelques cailloux du chenal.

2959. Le seul obstacle ou difficulté qui retarde l'ouverture du canal est l'enlèvement de quelques cailloux du chenal?—Oui, c'est tout.

2960. Quand pensez-vous les retirer?—C'est difficile à dire. J'étais justement à draguer pour voir combien il y en avait, quand vous m'avez appelé ici, et aussitôt que je retournerai, j'espère que l'ouvrage sera fait en peu de temps.

2961. Alors, vous êtes d'avis que le canal sera livré à la circulation vers le 1^{er} août?—Je le crois. Je ne vois pas d'empêchement sérieux, bien que je ne puisse rien dire avant que j'aie fait le dragage et m'en assurer.

2962. Eh bien! y a-t-il des obstacles ailleurs qu'à l'entrée?—Non.

2963. Vous en êtes sûr?—Oui, il n'y a pas d'obstacles.

2964. Quoi?—Il n'y a pas d'obstacles.

2965. Pas d'obstacles du tout? Le sas de l'écluse est-il parfaitement étanche?—Oui.

2966. Quand en avez-vous fait l'essai?—Il a été vide pendant quelque temps, et il n'y avait pas d'eau du tout provenant de fuites quelconques.

2967. Il n'y a là aucun obstacle?—Pas du tout.

2968. Et tout ce qui reste à faire, c'est le dragage du chenal?—C'est tout.

2969. Qui doit faire ce dragage?—Il est de mon devoir de voir à le faire faire.

2970. De voir à ce qu'il soit fait? Mais d'abord, qui doit le faire?—Je vais là et je veille à ce qu'il soit fait.

2971. Qui doit le faire?—Oh! mes aides.

Par M. Haggart :

2972. Mais qui doit faire l'ouvrage, en réalité?—Oh! il doit être fait par Hugh Ryan et C^o.

Par M. Lister :

2973. C'est compris dans leur contrat?—C'est un contrat postérieur, un petit contrat passé pour cet ouvrage.

2974. Oh ! c'est un contrat postérieur ? Le tuyau d'acier coule-t-il ?—Non.

2975. Est-il en bon état ?—Il est en bon état.

M. HAGGART.—Voici un devis pour le coffrage que M. Schreiber a trouvé.

Par M. Gibson :

2976. Vous ne l'avez jamais vu avant ce jour ?—Je ne le crois pas.

2977. Veuillez le lire ?

“ MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, CANADA.

“ Devis des travaux à faire dans la construction du revêtement en bois sur chaque côté du lit du canal du Sault Sainte-Marie.

“ L'entrepreneur devra préparer les fondations de niveau autant que possible, et tout nivellement qu'il faudra faire sera couvert par le prix du coffrage.

“ *Coffrage.*

“ Le coffrage sera de la largeur indiquée sur le plan, et d'une hauteur variant avec la surface de la roche sur laquelle il sera assis, de manière à l'élever jusqu'à un niveau uniforme sur le dessus, tel qu'il est indiqué sur le plan. Les côtés seront en pièces de bois de pas moins de 11 pouces carrés, droit, sain, sans flaches et sans gerçures.

“ *Assemblage.*

“ Les pièces des parois du coffrage devront être assemblées à joints clos, la paroi de devant devra avoir un fruit de 2½ pouces par pied, et celle de derrière sera perpendiculaire.

“ *Entretoises transversales.*

“ Les entretoises ou tirants devront avoir au moins 10 pouces d'épaisseur, d'une grosseur suffisante pour mesurer 10 x 10 pouces carrés à chaque bout, et de toute la longueur de la largeur extérieure du coffrage. Elles devront être placées à pas plus de 10 pieds les unes des autres, d'axe en axe, et disposées de manière à ce que les entretoises placées sur les différents rangs de pièces soient à mi-distance entre celles des rangs immédiatement au-dessous et au-dessus. Les bouts seront enclavés à queue d'aronde de 3½ pouces dans les pièces, la queue d'aronde devant s'élargir progressivement de 1½ pouce, de façon à avoir 8 pouces au collet et 11 au bout. Le coffrage depuis le fond jusqu'au dessus sera construit en pin blanc, pruche, épinette rouge ou épinette blanche, droit, de bonne qualité, sans nœuds, gerçures, aubier ou autres défauts.

“ Les coffrages devront être soigneusement remplis, depuis le fond jusqu'au sommet, avec de la pierre qui sera bien tassée tout autour des tirants et entre eux, et soigneusement nivelée sur le dessus.

“ Les côtés du coffrage seront construits de la manière indiquée sur le plan, et tout ce qui sera nécessaire (bien que non mentionné ici particulièrement) sera fait de façon à mettre le tout dans un état satisfaisant et complet.

“(Signé) COLLINGWOOD SCHREIBER.

“ OTTAWA, 10 février 1893.”

Par M. Taylor :

2978-9. M. Crawford, vous êtes un ingénieur de profession d'une grande expérience, n'est-ce pas ?—Oui.

2980. Avez-vous agi en qualité d'ingénieur sur le canal Welland ?—Oui, en qualité de sous-ingénieur.

2981. Quand cela ?—En 1886, je crois.

2982. Au service de qui étiez-vous ?—Au service du gouvernement.

2983. Au service du gouvernement ?—Oui, j'étais l'aide de M. Munro.

2984. Vous étiez sous-ingénieur lorsque le canal Welland a été construit ?—Oui.

2985. Et vous avez été employé dans cette entreprise ?—Oui, c'est-à-dire dans le dernier agrandissement du canal.

2986. Le dernier agrandissement entrepris par M. Gibson ?—Oui.

2987. Il était l'un des entrepreneurs ? Vous étiez l'ingénieur, vous avez fait les estimations pour les travaux qu'il a exécutés, et vous les avez surveillés ?—Oui.

2988. M. Gibson vous a-t-il jamais fait un cadeau pendant que vous étiez là ?—Non.

2989. Vous en a-t-il offert ?—Non.

Par M. Gibson :

2990. Avez-vous jamais entendu dire qu'il en avait offert à quelqu'un ?—Non.

2991. Le croyez-vous capable de faire une chose semblable ?—Je n'ai jamais entendu dire qu'il l'ait fait.

Par M. Taylor :

2992. Ainsi, lorsque M. Gibson était entrepreneur, vous faisiez le même travail en votre qualité d'ingénieur que celui que vous avez fait durant l'exécution de l'entreprise de M. Ryan ?—Oui.

2993. Et vous dites que l'ouvrage sur le canal Welland ne vaut pas celui du canal du Sault ?—L'ouvrage est excellent sur le canal Welland, mais je préfère le genre de construction du contre-mur de l'écluse.

Par M. Mulock :

2994. Avez-vous accepté les travaux sur le canal Welland ?—Oui.

2995. Tout était conforme au contrat ?—Oui ; c'était un bon ouvrage.

Par M. Taylor :

2996. Et vous avez accepté l'ouvrage du Sault ?—Oui.

2997. Et il était conforme au contrat ?—Oui.

2998. Et le bois employé dans le revêtement de chaque côté du canal était de première qualité ?—Oui.

2999. Et l'entreprise a été exécutée selon les principes de l'art ?—Oui.

3000. Depuis quand êtes-vous ici au sujet de cette enquête ?—Depuis jeudi dernier.

3001. Vous avez été retenu ici pour cette enquête ? Est-ce que cela retarde l'ouverture du canal ?—Oui.

3002. Votre présence ici retarde et empêche le canal d'être livré à la circulation ?—Oui.

Par M. Gibson :

3003. Vous avez dit à M. Lister que le béton employé dans la maçonnerie de l'écluse a été payé le même prix que cette maçonnerie même ?—Oui.

3004. Et vous avez donné pour raison que sa préparation coûtait plus cher ?—Je n'ai donné aucune raison.

3005. En réponse à une question posée par le ministre ?—J'ai dit qu'il coûtait plus cher—j'ai constaté un fait, mais ce n'était pas la raison.

3006. D'où venait la pierre du contre-mur de l'écluse ?—Du contre-mur ?

3007. Oui.—Elle venait des îles Manitoulines.

3008. Des îles Manitoulines ?—Oui.

3009. Toute la pierre venait de là ?—Oui.

3010. Toute la pierre du contre-mur ?—Non, on a mêlé du grès avec cette pierre, un peu de grès tiré des excavations.

3011. Il n'a pas été nécessaire de faire venir des îles Manitoulines de la pierre pour le béton ?—Non.

3012. Toute la petite pierre qu'on a pu trouver dans les environs, à la carrière et dans les chantiers des tailleurs de pierre, a été employée pour faire le béton ?—Oui.

3013. De sorte que cela ne devait pas être aussi bon pour le contre-mur?—Les entrepreneurs m'ont dit que c'était plus dispendieux.

3014. Il est plus dispendieux de dégrossir au marteau une verge de pierre, disons de 3 x 3 x 3 pieds, quelles qu'en soient les dimensions, mais une verge de pierre—il est plus dispendieux, dites-vous, de dégrossir cette pierre au marteau et de la poser que de faire une verge de béton? Est-ce vrai ou non?—Je n'en sais rien.

3015. En votre qualité d'ingénieur, n'avez-vous pas vu beaucoup de tailage de pierre?—Oui, j'en ai vu un peu.

3016. Vous en avez vu un peu?—Beaucoup.

3017. Et vous croyez qu'il est plus dispendieux de faire une verge de remplage en béton que de tailler une verge de pierre et la poser?—Vous voulez dire tailler une verge cube?

3018. Dégrossir au marteau une verge de pierre de remplage et la poser?—Ce n'est pas de l'ouvrage ordinaire.

3019. Mais le devis exige de l'ouvrage extraordinaire, M. Crawford. Naturellement, vous n'avez pas vu le devis, bien qu'il soit daté du 10 février 1893?—Non, je ne l'ai pas vu.

3020. Et vous n'avez jamais demandé d'instructions au sujet de l'enrochement des coffrages?—Non, je n'ai pas cru que c'était nécessaire.

Par M. Mulock :

3021. Vous ne connaissiez pas l'existence de ce devis?—Non.

Par M. Gibson :

3022. Il dit que "la pierre sera bien tassée tout autour des tirants et entre eux et soigneusement nivelée sur le dessus." Et vous ne saviez pas que cela devait être fait?—Je crois que ça été fait. La pierre a été bien tassée et nivelée sur le dessus. Je ne pense pas avoir vu ce devis.

3023. Vous pensez que vous ne l'avez pas vu? Cependant, vous avez dit l'autre jour que les coffrages avaient été bien remplis, mais pas à la main?—Non, ils n'ont pas été remplis à la main.

3024. Et vous n'avez jamais vu de coffrages remplis à la main?—Jamais.

3025. Mais ce devis n'exige-t-il pas cela?—Non, je ne le crois pas. Il dit bien tassé, mais pas paqueté à la main.

Par M. Lister :

3026. Quand ce coffrage a-t-il été rempli? En hiver ou en été?—Il a été rempli en hiver, et une partie l'a été en été.

3027. Quelle proportion a été remplie en hiver?—La plus grande partie.

3028. Les trois quarts?—Je crois bien.

3029. Savez-vous où Couvrette travaille?—Non, je l'ignore.

Le témoin est congédié et la séance est levée.

SALLE DE COMITÉ N° 49,
CHAMBRE DES COMMUNES, 11 juillet 1895.

Le comité se réunit.

M. MICHAEL J. HANEY est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Haggart :

3030. Vous faites partie de la société Ryan et C^e, entrepreneurs du canal du Sault Sainte-Marie ?—Oui.

3031. Vous vous êtes occupé de cette entreprise depuis le commencement jusqu'à la fin, je suppose ?—Depuis le commencement jusqu'à la fin.

3032. Connaissez-vous quelque chose des changements faits au contrat depuis le commencement des travaux ?—Je sais que des changements ont été faits au plan primitif.

3033. Je suppose que vous ne connaissez pas les raisons qui ont engagé le département à faire ces changements, excepté par oui-dire ?—Non, monsieur, je n'ai eu aucune communication quelconque à ce sujet.

3034. Cependant, plusieurs changements ont été faits au plan de l'écluse à compter du temps où vous avez eu l'entreprise à venir au plan définitif ?—Oui, il y a eu deux changements importants.

3035. Quel est le plan final tel qu'exécuté ?—Le plan final était pour une écluse de 90 pieds entre les poteaux tourillons et 60 pieds de largeur, avec une profondeur de 20 pieds 3 pouces d'eau sur le busc.

3036. Il y a eu, je crois, un petit changement de 19 pieds à 20 pieds 3 pouces sur le busc ?—Oui.

3037. Avez-vous entendu le témoignage de M. Thompson au sujet du coût occasionné par ce changement ?—Oui. Je crois que le coût était virtuellement nul.

3038. Virtuellement nul. De sorte que le coût du changement de 19 pieds à 20 pieds 3 pouces n'a été presque rien—Une bagatelle.

3039. Je suppose que vous ne connaissiez pas la raison de ce changement ; mais en réalité la profondeur d'eau sur le busc dans cette écluse est la même que dans l'écluse du Sault Sainte-Marie ?—Sur le côté américain, oui, monsieur.

3040. Sur le côté américain, la même profondeur d'eau ?—La même profondeur d'eau.

3041. Quelle est la qualité de l'ouvrage ?—L'ouvrage est de premier ordre. Vous parlez de l'écluse canadienne ?

3042. De l'écluse canadienne.—De premier ordre partout.

3043. La maçonnerie est de premier ordre ?—Oui, monsieur. Naturellement, en parlant de la maçonnerie, je parle de la qualité générale de tout l'ouvrage.

3044. Oui.—Il y a de la maçonnerie de premier ordre et il y a le contre-mur, mais en parlant de l'ouvrage comme ouvrage, je dis qu'il est de premier ordre partout ; nous y avons employé des matériaux de première qualité et les meilleurs ouvriers que nous avons pu nous procurer dans le pays.

3045. Je suppose que vous vous êtes occupé de travaux publics pendant la plus grande partie de votre vie ?—Depuis l'âge de 18 ans.

3046. Depuis l'âge de 18 ans. Avez-vous jamais vu un meilleur ouvrage en ce genre ?—Jamais.

3047. Quelles instructions avez-vous donné à vos hommes sur la manière de faire l'ouvrage ?—Mes instructions ont été de faire cet ouvrage de la manière la plus parfaite partout.

3048. Oui ; et l'ouvrage a été fait de la manière la plus parfaite ?—C'est mon opinion.

3049. Les matériaux employés sont de première qualité?—Oui, de première qualité.

3050. Sous tous les rapports?—Oui, sous tous les rapports.

3051. Vous assistez à cette enquête depuis quelques jours, et vous avez entendu parler des prix qui ont été payés aux entrepreneurs, en sus du prix porté au contrat primitif, pour exécuter les travaux supplémentaires?—Oui.

3052. Pourquoi avez-vous demandé et reçu des prix plus élevés?—Parce que nous avons constaté que l'ouvrage nous coûtait plus cher. Les gages que nous avons été obligés de payer étaient plus élevés que nous ne l'avions prévu en passant le contrat primitif. L'exécution des travaux a dû être hâtée, ce qui nous obligeait à travailler la nuit comme le jour. Tout cela a augmenté le coût de l'ouvrage. C'est principalement pour ces raisons que nous avons demandé d'augmenter les prix.

3053. Vous avez eu \$90,000 pour achever les travaux une année plus tôt que ne le portait votre contrat?—Oui.

3054. Combien vous en a-t-il coûté de plus, pour achever ces travaux, que si vous les aviez exécutés suivant votre contrat?—Je ne suis pas prêt à le dire.

3055. Dites-le à peu près?—Je suis sous l'impression qu'il nous en a coûté au moins cette somme de \$90,000.

3056. \$90,000?—Je ne crois pas que cet ouvrage nous ait donné beaucoup de bénéfices.

3057. Vous avez aussi un contrat pour draguer l'écluse?—Aux abords de l'est.

3058. Oui. Quel était le prix de revient, à prendre les quantités estimées par l'ingénieur du département? A combien s'élevait le contrat?—Autant que je m'en souviens, c'était à peu près \$300,000.

3059. Deux cent quatre-vingt-dix et quelques milles piastres, je crois?—A peu près \$300,000.

3060. On vous a demandé de faire de l'ouvrage supplémentaire en sus de celui-là?—Oui, certains ouvrages supplémentaires.

3061. A combien peut s'élever le coût de ces ouvrages?—C'est un sujet que je n'ai pas bien examiné, mais je pourrais dire que le coût en a été de trente à quarante mille piastres.

3062. De trente à quarante mille piastres? Avez-vous calculé les quantités de tout l'ouvrage terminé sur cette section?—Sur la section 1, l'extrémité d'aval?

3063. Oui, c'est-à-dire l'avenue; j'ai oublié le numéro.—Nous n'avons pas établi ces quantités.

3064. Savez-vous si le département l'a fait?—Je l'ignore.

3065. Savez-vous quelle peut être la somme totale comprise dans ces travaux supplémentaires que vous avez exécutés sur la section n° 1?—Je sais combien nous avons reçu. Autant que je me rappelle, nous avons reçu \$305,000 ou \$306,000.

3066. \$306,000?—Et ce qu'il reste à faire pourra coûter à peu près \$35,000. C'est la jetée additionnelle, ou plutôt le coffrage additionnelle. Les quantités m'ont l'air d'avoir été mesurées assez exactement.

3067. C'est votre estimation?—Oui.

3068. Alors, si ces chiffres sont exacts, en ajoutant l'ouvrage supplémentaire—le coffrage—le coût sera à très peu près celui porté dans le contrat primitif?—Oui, à très peu près. Je dois dire que le contrat contenait un cahier des charges.

3069. Oui, je le sais.—On a eu toutes les chances possibles pour faire les sondages et les mesurages, et les quantités ont pu être mesurées très exactement dès le commencement.

3070. Ou, en d'autres termes, la quantité d'ouvrage fait s'est trouvé être presque exactement celle de l'estimation primitive?—Oui, c'est cela.

3071. Venons-en maintenant à cette partie du contrat qui concerne le coffrage en amont de l'écluse. Vous êtes-vous absenté depuis le commencement jusqu'à l'achèvement de cet ouvrage?—Une couple de semaines.

3072. Une couple de semaines?—A l'exception d'une couple de semaines dans le cours de janvier, j'ai toujours été sur les lieux.

3073. Quand avez-vous commencé cet ouvrage?—A la fin d'octobre ou de novembre 1893.

3074. Quand l'avez-vous terminé?—Au commencement du printemps de 1894.

3075. Qui était l'ingénieur surintendant de cet ouvrage?—M. W. G. Thompson.

3076. A-t-il été sur les lieux en aucun temps durant l'exécution des travaux?—Je l'ai vu au Sault Sainte-Marie dans le mois de janvier.

3077. Quand y a-t-il été ensuite?—Ce doit être à la fin de juin ou le premier juillet.

3078. Les travaux étaient alors achevés?—Ils l'étaient, virtuellement.

3079. M. Thompson n'a donc pas été sur les lieux depuis le commencement de janvier jusqu'au mois de juin?—Non, monsieur, je ne l'y ai pas vu.

3080. Il n'y était pas? Faites-nous en peu de mots une description de cet ouvrage, et dites-nous qu'elle a été la cause du bombement des coffrages?—Les préparatifs pour la construction des coffrages ont été faits durant l'été de 1893, et pour le travail d'excavation dans le roc durant l'automne de 1893 et l'hiver de 1894, ces préparatifs consistaient à découvrir la roche, afin d'avoir le moins de gelée possible en faisant l'excavation, ou, en d'autres termes, afin de ne pas avoir à creuser dans la terre gelée durant l'hiver. Ensuite, nous nous sommes procuré une grande partie du bois de charpente durant la dernière partie de l'hiver et l'été de 1893, et fait des arrangements pour avoir le reste du bois durant l'hiver de 1894. Ainsi que je l'ai dit, nous avons commencé à construire les coffrages en octobre ou novembre 1893. Pour cet ouvrage comme pour tous les autres, nous avons employé les meilleurs ouvriers que nous avons pu trouver, et nous avons des hommes qui s'y entendent bien en construction de charpente. Pendant que la charpente se construisait, nous faisons aussi trois espèces d'ouvrages à partir de l'excavation. L'ouvrage devait être achevé au commencement de 1894, et pour cela nous avons dû construire les coffrages, remplir les caissons, et construire à nos frais un mur de soutènement immédiatement en arrière du mur de pierre, de manière à avoir en place tous les matériaux nécessaires pour le contre-mur des coffrages lorsque la maçonnerie serait faite. Lorsque cet ouvrage a été fait, il devait être terminé en même temps que la maçonnerie. Maintenant, j'ai entendu dire au cours de l'enquête qu'il y avait eu peu de plaintes au sujet de l'assemblage des encoffrements, ou du bois de charpente, que nous avons employé. On a paru se plaindre plutôt de l'enrochement, et je désire dire qu'il doit toujours y avoir un motif pour faire de la mauvaise besogne, et nous n'en avons aucun pour nous engager à employer autre chose que de la bonne roche pour le blocage des coffrages. En agissant autrement, nous n'avions certainement rien à gagner. Les instructions étaient de trier les matériaux avec soin, et j'étais là continuellement pour voir à l'exécution de ces instructions. L'ingénieur directeur et l'inspecteur étaient là, et les matériaux ont été triés de façon à n'employer que de la bonne roche pour remplir les coffrages; les déchets de carrière ont été mis en arrière du coffrage et dans le remblai au-dessus du coffrage, et les plus grosses pierres ont été mises de côté pour construire le mur de soutènement dont j'ai parlé. C'est ainsi que tout l'ouvrage a été fait. Il y avait peut-être un peu de gelée adhérent à la roche quand on l'a mise dans les différents caissons, mais comme on pétardait la roche tous les jours, il ne pouvait pas adhérer beaucoup de gelée à la pierre qu'on mettait dans les coffrages, de sorte que cette pierre a été soigneusement triée pour cette partie de l'ouvrage. Si on a employé des matières qu'on n'aurait pas dû mettre dans les coffrages, c'est dû à la négligence de quelques-uns de nos ouvriers quand ils n'étaient pas surveillés par notre contremaître. Cela peut arriver dans toutes les entreprises, et bien que nous ayons exercé la plus grande surveillance, je ne dis pas que de temps à autre un homme, par négligence—et plusieurs de nos hommes ne parlaient pas l'anglais—n'a pas pu vider une boîte de matériaux qu'il n'aurait pas vidée dans le coffrage si moi-même ou l'ingénieur, l'inspecteur ou le contremaître avions été là. De plus, nous avons des hommes sur le coffrage pour voir à ce que les matériaux y fussent distribués de façon à avoir un coffrage solidement rempli, comme on le fait toujours en pareil cas.

Par M. Haggart :

3081. Vous en avez vu ouvrir quelques-uns plus tard?—Nous avons fait des trous dans les coffrages, et nous avons constaté qu'ils étaient bien et solidement rem-

plis. De plus, nous avons constaté que les coffrages qui n'avaient pas bombé étaient remplis de la même manière que ceux dans lesquels le bombement s'était produit. Relativement à ce bombement, je dois dire qu'il n'y en a pas eu d'autre après avoir rempli les coffrages en amont du barrage mobile, vers le jalon 75. Le bombement était plus bas, et une partie seulement a bombé; le plus grand déplacement dans le coffrage a eu lieu à un endroit où un vieil arbre avait traversé la ligne du canal, et où le sol primitif se composait de sable mouvant et d'alluvion.

3082. Vous ne nous avez pas dit quelle est, à votre avis, la cause du bombement des coffrages?—Je crois que c'est dû à ce que l'ouvrage a été fait durant l'hiver, et à la pression causée par les matières déposées en arrière, causée par leur tassement. Il y avait très peu de sédiments dans le coffrage.

3083. Vous avez vu les coffrages sur le côté américain?—Oui.

3084. Quelle est la différence entre le mode de construction sur le côté canadien et sur le côté américain?—Dans le coffrage sur le côté canadien, les ontraits allaient de la paroi de devant à celle de derrière sans pièces longitudinales. A mesure que le coffrage s'élevait, on faisait des retraits en arrière. Le devant du coffrage allait en pente et le coffrage était rempli avec de la pierre.

3085. Sur le côté américain?—Sur le côté américain, il n'y avait pas de retraits en arrière. Le devant et l'arrière du coffrage étaient d'aplomb. Les entrants s'étendaient de l'avant à l'arrière.

3086. Perpendiculairement?—Horizontalement, et des pièces longitudinales étaient placées parallèlement à la façade et à l'arrière du coffrage, de sorte qu'il y avait des caisses carrées au lieu de caisses en long.

3087. L'objet de cela était de le remplir avec de la glaise?—Il a été rempli avec de la glaise.

3088. Pour l'empêcher de couler?—Pour le faire servir de batardeau, je suppose.

Par M. Gibson :

3089. Où était-ce?—Sur le côté américain.

Par M. Haggart :

3090. Savez-vous quelle maçonnerie il y avait dans le mur?—Oui.

3091. Décrivez-la et dites ce que vous en pensez?—La maçonnerie a été faite d'après un marché passé quand la construction des coffrages a été décidée, et je n'ai rien pour me faire voir que le devis de la maçonnerie a été changé; mais je dirai que la maçonnerie a été faite, ou que le devis qui accompagnait le contrat primitif relativement à la maçonnerie à rangs irréguliers peut s'appliquer à cette catégorie d'ouvrage, sauf une exception, savoir, que la maçonnerie à rangs irréguliers exigée par le devis devait être faite à sec, et que celle-ci a été faite au mortier.

Par M. Gibson :

3092. Le devis exigeait que la pierre fût dégrossie au marteau?—Elle a été dégrossie au marteau.

3093. Je suppose que vous dites que c'est une bonne maçonnerie en assises inégales?—Oui, monsieur; je dis que c'est une bonne maçonnerie en assises inégales, un bon ouvrage. En parlant de devis, je dois dire qu'il y a un autre point qui fait partie des détails de tous les devis et de celui-ci pareillement: c'est que l'ingénieur décide comment l'ouvrage sera fait; et dans le cas actuel, l'ouvrage a été fait d'après des instructions conformes au devis.

M. HAGGART.—C'est tout ce que j'ai à demander à M. Haney.

Par M. Lister :

3094. La section numéro un a été entreprise par Ryan et Haney?—Oui, monsieur, par la société Hugh Ryan et C^{ie}. Il y a deux Ryan.

3095. La société se compose de John et de Hugh Ryan, et de vous-même, M. Haney ? Lorsque ce contrat a été passé, avait-il été décidé de creuser l'écluse à 20 pieds 3 pouces ?—Non, monsieur.

3096. Alors, quelle profondeur l'avenue devait-elle avoir ?—18½ pieds, autant que je m'en souviens.

3097. 18½ pieds ?—Oui, monsieur.

3098. Cela représente une profondeur de 16 pieds dans l'écluse ?—16 pieds 3 pouces.

3099. 16 pieds 3 pouces ? Quand on a décidé d'approfondir l'écluse à 20 pieds 3 pouces, a-t-on fait des arrangements pour approfondir l'avenue, en lui donnant plus de profondeur que votre contrat ne l'exigeait en premier lieu ?—L'avenue n'a pas été approfondie.

3100. Non ? Ainsi, il a été décidé d'approfondir l'écluse à 20 pieds 3 pouces en laissant l'avenue à 19 pieds ou 18 pieds 6 pouces ?—18 pieds 6 pouces.

3100a. 18 pieds 6 pouces ? Mais, dans tous les cas, les avenues à l'extrémité sud devaient rester à 18 pieds 6 pouces, tandis que l'écluse devait avoir 20 pieds 3 pouces ?—Les avenues à l'extrémité est. C'est ainsi que nous désignons les avenues, est et ouest. Vous avez dit l'avenue sud.

3101. Je l'appelle l'avenue sud ; elle vient de la rivière, et l'autre vient du lac Supérieur en descendant. Eh bien ! M. Haney, comme homme d'expérience, je vous demande si le canal, ou le sas, ou l'écluse, pourrait recevoir un vaisseau tirant plus de 17 pieds d'eau, en tenant compte de la profondeur des avenues ?—18 pieds à peu près, je crois.

3102. 18 pieds à peu près ? Eh bien ! à quoi servait de donner à l'écluse 20 pieds 3 pouces de profondeur avec une avenue ayant 18 pieds ?—Je n'en sais rien.

3103. Eh ?—Je ne peux pas dire. Je n'ai pas été consulté.

3104. Je sais que vous n'avez pas été consulté, mais je veux savoir si vous connaissez une raison pour expliquer pourquoi l'avenue a 18 pieds 6 pouces et l'écluse 20 pieds 3 pouces de profondeur d'eau ?—Je peux donner une raison.

3105. Donnez-la ?—L'écluse sur le côté américain avait 20 pieds 3 pouces.

3106. Oui ?—Le trafic sur les deux canaux est le même.

3107. Oui ?—Et en approfondissant l'écluse à peu de frais, comparativement parlant, pendant qu'on la construisait, on pouvait plus tard approfondir les avenues à peu de frais sans nuire au trafic ni détériorer la qualité de l'ouvrage.

3108. Oui ?—C'est la raison que j'en donne, et j'ajouterai que, à mon avis, il vaudrait mieux que toutes les écluses des différents canaux fussent plus profondes que les canaux mêmes, car ceux-ci, à mesure que la nécessité s'en ferait sentir, pourraient être approfondis sans nuire à l'exploitation de ces canaux.

3109. L'avenue est-elle rocheuse ?—Une partie de l'avenue est rocheuse.

3110. La partie d'amont ou d'aval de la section n° 1 ?—La partie d'amont et une partie de celle d'aval.

3111. Une partie de celle d'aval ?—Oui ; il y a des espaces où on ne voit pas de roches.

3112. Si on approfondissait, il faudrait employer la poudre ou quelque autre explosif pour pétarder ?—Oui.

3113. Les murs n'en ressentiraient aucun effet ?—Je ne le pense pas. On procède à l'approfondissement sur le côté américain.

3114. Vous croyez que l'emploi de la poudre pour pétarder les avenues ne ferait pas de tort aux murs ?—Avec des précautions, non.

Par M. Haggart :

3115. De quels murs s'agit-il ?—Des murs construits sur les coffrages, je suppose.

Par M. Gibson :

3116. Les murs d'écluse, les murs de soutènement ?—Les murs construits sur les coffrages. Vous m'induisez en erreur.

3117. Non ; je ne vous induis pas en erreur, parce que vous devez savoir cela ? —Excusez-moi, M. le président, mais je veux que l'on me comprenne bien. Nous parlions des avenues.

3118. Oui.—Et votre question se rapportait aux murs, et j'ai supposé que c'étaient les murs ou les coffrages de l'avenue.

3119. Oui ?—Eh bien ! est-ce de cela que vous parlez ?

3120. Oui, c'est ce que je veux dire ?—Avec des précautions, je ne crois pas que ces murs seraient endommagés.

3121. Vous ne croyez pas que, avec des précautions, cela pourrait endommager ces murs ?—Endommager les coffrages, non.

3122. Endommager les coffrages. L'écluse elle-même ne le serait-elle pas ?—Non. L'approfondissement de l'avenue ne causerait pas de dommages à l'écluse. On a eu le soin, afin de n'avoir pas à nuire à l'écluse dans un pareil cas, de creuser l'avenue à la même profondeur que l'écluse sur une distance de 50 pieds en dehors des murs de celle-ci.

3123. Donc, la raison qui a engagé le gouvernement à vous allouer des prix plus élevés quand il a fait des changements, est que la main-d'œuvre coûtait plus cher que vous ne l'aviez prévu ?—Eh bien ! toutes ces questions ont été examinées attentivement dans le temps.

3124. Ces questions ont été examinées ?—Et nos raisons ont été données. Je ne connais pas les raisons du gouvernement.

3125. C'étaient là vos raisons ?—Oui.

3126. Et vous avez eu l'entreprise ?—Que dites-vous ?

3127. Et vous avez eu le contrat ?—Nous avons eu le contrat primitif.

3128. Vous avez obtenu le contrat primitif et vous avez eu le contrat postérieur ?—Nous avons fait l'ouvrage, nous l'avons achevé.

3129. En exécution d'un contrat ?—Oui, en exécution d'un contrat.

3130. Primitif ?—Je crois que la plupart des contrats étaient primitifs.

3131. Allez-vous prétendre que les contrats postérieurs étaient des contrats primitifs ?—De quels contrats parlez-vous ?

3132. Pour le prolongement de l'écluse de 50 pieds et son prolongement de 650 à 900 pieds ?—C'étaient des contrats primitifs.

3133. Quand ces changements ont été décidés, personne autre que Hugh Ryan et C^e ne pouvait obtenir les contrats, à moins que vous n'eussiez renoncé à votre contrat primitif ?—Je ne sais pas ce que nous aurions pu faire.

3134. Vous aviez le contrat pour l'écluse à 600 pieds ?—Oui.

3135. C'était votre contrat ?—Oui.

3136. Et à moins de consentir à renoncer à ce contrat ou d'en avoir un nouveau pour l'ouvrage additionnel, vous aviez le droit soit de renoncer au contrat, soit de dire au gouvernement : " Il faut que nous ayons l'ouvrage additionnel " ?—Je dois avouer que nous n'aurions pas consenti.

3137. De sorte que, naturellement, l'ouvrage additionnel a été adjugé sans soumission. Ça été une négociation entre vous et le gouvernement ?—Oui.

M. HAGGART.—Je n'ai pas entendu la question.

Par M. Lister :

3138. Je lui ai demandé si les contrats postérieurs ont été obtenus à la suite de négociations ?—Vous parliez de l'écluse.

3139. De l'écluse.—Oui.

3140. De son prolongement de 600 à 650 pieds et de 650 à 900 pieds.—Oui.

3141. Combien de temps après avoir obtenu le contrat pour la construction de l'écluse avez-vous reçu le contrat pour faire les avenues ?—En novembre 1888, on a demandé des soumissions pour l'écluse et le canal, et en janvier, ou peut-être en février 1894, pour l'entrée d'aval.

3142. Croyez-vous qu'il était sage et prudent de construire les coffrages en hiver ?—Cela dépend entièrement du but que l'on veut atteindre. Dans les circonstances, je crois que c'était sage. Le but était d'achever les travaux dans un certain délai.

3143. Le but était d'achever l'entreprise, et comme il était urgent de l'achever, vous croyez qu'il était sage de faire cet ouvrage en hiver?—Je le crois.

3144. Quand deviez-vous achever le canal et l'écluse?—L'écluse en 1893.

3145. A quelle date?—Le 1^{er} décembre 1893, ou peut-être dans le cours de la saison de 1893.

3146. Et vous avez eu \$90,000 pour l'achever en quel temps?—En 1893.

3147. Mais c'est impossible?—C'est le cas.

3148. Vous avez eu un boni de \$90,000 pour achever l'écluse un an plus tôt que la date fixée?—Nous avons eu cette somme pour l'achever en 1893.

3149. Quand votre contrat vous obligeait-il de l'achever?—En 1894.

3150. Vous étiez obligé de l'achever en 1894, et pour l'achever en 1893 on vous a donné un boni de \$90,000?—C'est ainsi que je le comprends.

3151. Vers quel temps en 1893?—Le 16 novembre, la dernière pierre a été posée.

3152. D'après votre contrat, quand deviez-vous l'achever?—A la fin de 1894.

3153. Et on vous a donné \$90,000 pour l'achever en 1893? Et quand dites-vous qu'elle a été achevée en 1893?—La dernière pierre a été posée le 16 novembre.

Par M. Haggart :

3154. Quelle était l'avance sur le temps fixé par votre contrat?—Un peu plus d'un an.

3155. Combien de semaines de plus qu'un an? Si je m'en souviens bien, vous deviez l'achever vers le 1^{er} janvier 1895, ou à la fin de 1894?—A la fin de 1894.

3156. Et vous l'avez achevée six ou sept semaines avant la date fixée par votre contrat?—Je ne me rappelle pas la date exacte. Je sais que, par le nouveau marché, nous devons terminer la maçonnerie en 1893, et naturellement, à cause du froid, nous nous sommes arrangés pour terminer avant le 1^{er} décembre. Je ne sais pas si c'est la date portée au contrat ou si c'est le 1^{er} janvier.

Par M. Lister :

3157. Votre contrat primitif stipulait qu'elle devait être achevée en 1892?—Il s'agissait de l'écluse de 600 pieds.

3158. De 600 pieds?—Oui.

3159. Ensuite, l'agrandissement a eu lieu, et après cela il y a eu un contrat qui vous accordait \$90,000 pour l'achever un an plus tôt?—Je crois qu'il y a deux marchés.

3160. Un pour 650 pieds et l'autre pour 900, et ensuite un contrat accordant un boni de \$90,000?—Oui.

3161. Le canal est-il maintenant livré à la circulation?—Je ne l'ai pas entendu dire.

3162. Vous ne savez pas pourquoi il ne l'est pas?—Non.

3163. Avez-vous achevé tout l'ouvrage que vous deviez faire pour que le canal soit livré à la circulation?—Oui.

3164. Y compris le curage et le nettoyage des avenues?—Nous n'avons rien à faire avec le curage, du moins pas depuis le mois d'août dernier, il y a près d'un an. Nous avons fait un marché subséquent avec le département pour gréer une drague et la mettre en opération pour lui jusqu'à un certain temps l'été dernier.

3165. En ce qui vous concerne, votre contrat a été rempli il y a un an?—Je ne dis pas cela.

3166. Que dites-vous?—Je parlais du curage.

3167. Eh bien! votre contrat est-il rempli?—Il ne l'est pas encore sur la section d'aval.

3168. Que reste-t-il à faire?—Du coffrage.

3169. Du coffrage? Mais je vous ai demandé si les travaux étaient achevés au point de permettre de livrer le canal à la circulation?—Je le crois. C'est mon opinion. Je dois dire qu'on a trouvé des cailloux en draguant pendant que j'étais là, des cailloux qu'on peut indiquer par des bouées si c'est nécessaire.

3170. Le contrat n'exige-t-il pas que ces cailloux soient enlevés complètement des avenues?—Oui, quand on en trouve, et je crois qu'on y travaille actuellement.

3171. Une fois ces cailloux enlevés, y aura-t-il quelque empêchement à ce que le canal soit livré à la circulation?—Je ne crois pas qu'il y ait aucun empêchement.

3172. Vous ne croyez pas qu'il y ait aucun empêchement?—Non, monsieur.

3173. Vous ne savez pas personnellement, ou vous n'avez pas entendu dire que le canal n'a pas été livré à la circulation?—Non, je n'en sais rien.

3174. Vous n'en connaissez pas la raison?—Non.

3175. Avez-vous jamais entendu dire que l'écluse n'était pas étanche? Savez-vous quelque chose à ce sujet?—Non. Pourtant, j'ai entendu dire qu'il y avait une fuite, mais on a constaté que ce n'était pas le cas.

3176. Vous avez constaté que ce n'était pas le cas?—Oui.

3177. Où se trouvait cette fuite, d'après ce que vous avez entendu dire?—Dans le mur d'appui.

Par M. Haggart :

3178. Sur ce point, vous avez constaté que c'était un faux rapport?—Oui.

3179. Comment l'avez-vous constaté?—En examinant le mur.

3180. Vous étiez là?—Oui.

3181. Quand était-ce?—Ce printemps.

3182. En avez-vous entendu parler dernièrement?—Non, monsieur.

3183. N'avez-vous pas entendu dire que l'écluse perdait de l'eau?—Non.

3184. Vous ne l'avez jamais entendu dire depuis le printemps dernier?—Je ne le crois pas. J'ai peut-être entendu parler de cette rumeur. Je n'en suis pas sûr, j'ai entendu tant de rumeurs.

3185. Ensuite, vous dites que le bois de charpente employé dans l'écluse était tout de première qualité?—C'est ce que je dis.

3186. Et l'ouvrage était de premier ordre dans ce genre?—Oui, monsieur.

Par M. Macdonell :

3187. Relativement aux coffrages, vous dites qu'ils ne contenaient pas d'entrants transversaux, mais seulement des traverses longitudinales?—Non; des entrants transversaux sans pièces longitudinales.

3188. De sorte que, par conséquent, il y a de longs espaces vides au lieu de petits caissons?—Oui. Des traverses longitudinales auraient formé des caissons plus petits.

Par M. Gibson :

3189. Vous étiez présent quand on a démoli cette partie du coffrage dont M Thompson s'est plaint?—Oui.

3190. Avez-vous vu quelques-uns des vides dont il s'est plaint?—Je n'en ai pas vu plus que vous en voyez dans un coffrage ordinaire.

3191. Vous dites que vous avez vu faire cet ouvrage en hiver et qu'il était bien fait?—Oui.

3192. Si vous savez que cet ouvrage a été fait en hiver et qu'il a été bien fait, comment savez-vous que c'est parce qu'il a été fait en hiver qu'il s'est trouvé mauvais?—Je dis qu'il s'est trouvé insuffisant. Je n'admets pas que l'ouvrage était mauvais.

3193. Maintenant, M. Haney, vous nous avez donné ce matin une très jolie description de l'ouvrage en général?—Oui.

3194. Les entrepreneurs en ont-ils l'habitude?—De donner une jolie description?

3195. Oui.—Je n'en sais rien.

3196. Vous connaissez sans doute la vieille histoire de la poissonnière qui vendait du poisson gâté?—Non, je ne la connais pas. J'aimerais bien l'entendre raconter, cependant.

3197. Vous n'avez jamais entendu un entrepreneur déprécier son ouvrage?—Ce serait insensé de sa part.

3198. Naturellement. Voyez-vous, M. Haney, nous n'attendions pas autre chose de vous ce matin que de vous entendre vanter votre ouvrage. Vous nous avez

dit que vous n'aviez aucun motif pour mettre de mauvais matériaux dans les cofrages?—C'est ce que j'ai dit.

3199. Et que si on en avait mis, c'était plutôt par accident qu'autrement?—C'était par accident.

3200. Pas intentionnellement de la part des entrepreneurs? Le devis que vous avez eu pour construire les murs de soutènement était-il différent de ce qui est spécifié dans les devis généraux?—Je n'ai jamais eu de devis pour la construction des murs de soutènement, mais j'ai compris de l'ingénieur qu'il suivrait le devis primitif pour la maçonnerie à rangs irréguliers.

3201. Quand l'entreprise vous a été adjugée, ne vous a-t-on pas fourni un devis général?—Je fais allusion au devis général.

3202. Eh bien! n'en avez-vous pas eu une copie?—Oui.

3203. Ne vous y êtes-vous pas conformé?—Oui.

3204. Mais vous dites que vous n'avez pas pris la peine de voir si vous suiviez le devis?—Je n'ai pas dit que je ne m'en étais pas occupé, mais j'ai compris de la part de l'ingénieur qu'il suivait le devis primitif en faisant faire cette maçonnerie à rangs irréguliers.

3205. Mais vous n'avez pas compris que vous le suiviez?—J'ai compris que je devais faire l'ouvrage comme l'ingénieur me l'enjoignait, et que s'il le suivait et me disait de faire l'ouvrage d'une certaine manière, je prétends qu'il était de notre devoir de suivre ses instructions.

3206. Vous avez suivi les instructions de l'ingénieur; mais en les exécutant, doutiez-vous si vous suiviez bien le devis général concernant le mur en maçonnerie à rangs irréguliers?—Non, je n'avais pas de doute, et je n'en ai pas maintenant, excepté que nous avons construit le mur au mortier au lieu de le construire à sec.

3207. Vous l'avez construit au mortier au lieu de le construire à sec. Le devis contient-il quelque chose de nature à faire croire au comité qu'il devait être construit à sec?—Il ne contient rien pour me faire croire qu'il devait être construit au mortier, excepté où il est question d'un mur qui devait être construit au mortier, et de deux ou trois espèces de travaux dans lesquels différentes espèces de ciment devaient être employées, comment le mélanger et comment le poser.

3208. Oui. Il y avait trois prix pour cet ouvrage. Le cahier des charges dit que si le mur de revêtement est construit avec de la pierre provenant des excavations, le prix sera de \$3.50 par verge.

Par M. Lister :

3208a. A-t-il été construit avec de la pierre provenant des excavations?—En partie.

3209. S'il était construit avec de la pierre provenant des excavations, le prix était de \$3.50 par verge?—Oui, c'était le mur en pierre sèche.

3210. Maintenant, si la pierre était prise ailleurs, vous deviez recevoir \$7 par verge.

M. HAGGART.—Pas le mur en pierre sèche?—\$6 par verge.

Par M. Gibson :

3211. Je vois dans un endroit qu'il est dit \$6 par verge, et plus bas \$7.50.—\$7.50 la verge pour le mur au mortier.

Par M. Lister :

3212. Combien pour le mur en pierre sèche?—\$3.50.

3213. Construit avec de la pierre provenant de l'excavation?—Oui. J'ai dit \$3.50, mais je crois que le prix était de \$3.00.

Par M. Gibson :

3214. \$3, et \$6 si la pierre était prise au loin?

M. HAGGART.—Il y avait une différence de \$1 entre le prix payé pour le mur en pierre sèche et celui fait avec du ciment.

Le témoin.—Pardon, c'est \$1.50.

Par le président :

3215. \$3 si la pierre provenait de l'excavation, \$6 si elle était prise ailleurs, et \$7.50 si on employait du mortier?—\$3, \$6, et \$7.50.

Par M. Haggart :

3216. Je crois que tout ce que vous deviez avoir pour ce mur était la différence entre un mur en pierre sèche et un mur au ciment. (C'était \$1?—C'est cela.

Par M. Gibson :

3217. Quand je vous ai posé cette question tantôt, j'examinais une autre soumission. Il y en a un grand nombre ici. J'ai maintenant la vôtre, et d'après l'article 13, vous deviez avoir \$3 par verge pour construire un mur de revêtement le long du canal si la pierre provenait de l'excavation?—Oui, monsieur.

3218. Et \$6 par verge pour le mur de revêtement le long du mur, si l'entrepreneur prenait la pierre ailleurs?—Oui.

3219. Maintenant, ce mur n'a pas été construit en pierre sèche?—C'est un mur fait au mortier, oui.

3220. Il a été construit au mortier, et avec de la pierre provenant de l'excavation?—Une partie l'a été.

3221. Quelle quantité?—Je pourrais dire que les trois quarts du mur ont été construits avec de la pierre provenant de l'excavation, l'ingénieur en chef nous ayant permis, par ce marché, de substituer à la pierre calcaire grise le grès ou la pierre provenant de l'excavation.

3222. Les trois quarts du mur ont été construits avec de la pierre provenant de l'excavation?—Je dirai de plus que nous avons tenu notre carrière ouverte aux îles Manitoulines, ou que nous y avons tenu un homme tout l'hiver et au commencement de l'été, pour être certains et pour convaincre l'ingénieur en chef que la pierre provenant de l'excavation était bonne et qu'il pouvait nous permettre de la substituer à l'autre avant que notre carrière fût fermée.

3223. Qui devons-nous comprendre était l'ingénieur en chef, d'après ce que vous venez de dire?—M. Schreiber.

3224. Ainsi, M. Schreiber a consenti à vous laisser employer la pierre provenant de l'excavation?—De substituer la pierre provenant de l'excavation.

3225. Et vous avez construit les trois quarts du mur avec cette pierre?—A peu près cela.

3226. D'où venait les autres 25 pour 100 de la pierre?—Des îles Manitoulines.

3227. Des îles Manitoulines?—Il y avait un peu de pierre d'Amherstburg, qui nous était restée.

3228. Quelle espèce de pierre était-il resté?—Quelle espèce de pierre?

3229. Oui?—De la pierre calcaire.

Par M. Lister :

3230. Restée d'où?—Après la construction du parement du mur.

Par M. Gibson :

3231. De la pierre de surplus venant d'Amherstburg après l'achèvement des écluses. Ayant fait l'ouvrage comme vous l'avez dit, vous deviez recevoir un certain prix?—Nous avons reçu \$4.50 par verge.

3232. Exactement. Mais quand cela a-t-il eu lieu? Quand le prix a-t-il été baissé à \$4.50?—Pardonnez?

3233. Quand le prix a-t-il été fixé à \$4.50 par verge?—Nous avons d'abord reçu \$7.50 par verge, et ensuite on nous a alloué seulement \$4.50 par verge.

3234. Quand?—Après le paiement de \$7.50.

3235. Quand M. Thompson a trouvé à redire à l'ouvrage, l'ingénieur a changé le prix?—Je vous demande pardon?

3236. N'avez-vous pas reçu \$7.50 par verge pour ce mur de soutènement à venir jusqu'à l'époque, ou avant l'époque où M. Thompson a critiqué la qualité de l'ouvrage?—Je ne peux pas dire ce que M. Thompson a fait, mais je dirai ceci : M. Thompson est venu sur les lieux, il a donné des ordres et a trouvé à redire à la manière dont le mur était construit. Il a donné l'ordre de faire l'ouvrage différemment, ainsi qu'il disait, mais pour ma part je ne voyais pas une grande différence dans la construction faite sous sa surveillance immédiate et la manière dont nous avions construit le mur avant ce temps.

3237. Si ce mur avait été en bonne maçonnerie en pierre de course irrégulière (*random-coursed*), n'aurait-il pas valu par verge plus cher que vous n'avez reçu?—C'est une bonne maçonnerie en pierre de course irrégulière.

3238. Si ç'eût été de la maçonnerie comme il en fallait?—C'est une bonne maçonnerie à rangs irréguliers faite suivant le devis.

3239. Les pierres en sont-elles bien liaisonnées? Il y en avait une photographie ici, je ne sais pas si elle a été produite?—Je sais ce que vous voulez dire.

3240. Il y avait trois ou quatre pieds—je ne peux pas dire exactement, car ce n'est pas à l'échelle, mais à l'œil et d'après les dimensions du mur, je pense qu'il y a un joint vertical de trois ou quatre pieds sans liaison?—Il y a une liaison. C'est ce qui constitue la maçonnerie par assises inégales ou irrégulières.

3241. Voyons la photographie. (La pièce 5 est remise à M. Gibson, qui indique au témoin l'endroit dont il parle.)—Je me souviens parfaitement d'avoir attiré l'attention du maçon sur ce point, et il l'a expliqué en disant qu'il avait une pierre très large et très longue, qui s'étendait dans le mur, et il avait cru qu'en laissant ce joint vertical tel qu'il était, il faisait un mur plus solide que s'il avait cherché à le farder pour plaire à l'œil.

3242. C'est l'explication donnée par votre maçon, n'est-ce pas?—Et je suis de son avis.

3243. Vous regardez peut-être une partie du mur, tandis que j'en regarde une autre. Laissez-moi vous indiquer l'endroit dont je parle. (L'endroit est indiqué sur la photographie.) Il n'y a pas de joints, là. Il n'y a pas de grosse pierre. Vous avouerez que ce n'est pas un très bon ouvrage.—Je ne peux pas l'admettre, parce que je connais l'ouvrage; je sais que c'est une pierre d'Amherstburg, mesurant 6 pieds de longueur et près de 2½ pieds carrés. Je m'en souviens parfaitement bien.

3244. Je ne veux rien dire de l'endroit d'où vient la pierre, mais le mur est mal construit, mal liaisonné.—Je suis le témoin, je suppose.

Par M. Haggart :

3245. Qu'en pensez-vous?—Je dis que le mur est bien construit, les pierres bien liaisonnées, et le tout conforme au devis.

Par M. Gibson :

3246. Conforme au devis qui a été changé plus tard, mais pas conforme au devis primitif?—Je parle du devis primitif.

Le témoin est congédié.

M. T. C. KEEFER est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Haggart :

3247. M. Keefer, le département vous a chargé d'aller examiner les travaux dont nous parlons, sur le canal du Sault Sainte-Marie?—Oui.

3248. Avez-vous la lettre d'instructions que vous avez reçue à votre départ?—Non, mais j'ai un exemplaire de mon rapport qui les cite.

3249. Avez-vous cet exemplaire ici?—Oui. Il donne la nature des instructions, m'enjoignant, "en conséquence des rapports défavorables que vous aviez reçus au sujet de la construction du canal du Sault Sainte-Marie, de me rendre sur les lieux en compagnie de MM. Hobson et Gregory, I.C., et de faire une enquête et une inspection complètes avant que l'eau ne fût introduite dans le canal, et avant que les derniers paiements ne fussent faits aux entrepreneurs." Ce paragraphe est tiré des instructions.

3250. Vous avez examiné ces travaux?—Autant que je l'ai pu à cette phase avancée des travaux.

3251. Voulez-vous nous donner d'abord votre opinion générale sur la maçonnerie de l'écluse?—L'écluse était construite et l'autre maçonnerie était achevée, excepté aux endroits où le coffrage avait été reconstruit, et je crois qu'une certaine partie du mur restait encore à faire. J'étais chargé de m'enquérir des plaintes contenues dans une lettre dont j'avais reçu copie, et ces plaintes ne portaient pas sur la maçonnerie, à l'exception de celle de l'écluse. Elles ne s'appliquaient pas au revêtement sur le dessus des coffrages, de sorte que je ne m'en suis pas occupé particulièrement. De fait, je ne pouvais rien en voir, si ce n'est l'extérieur, de même que pour l'écluse, mais je n'ai jamais vu une maçonnerie plus belle que les murs mêmes de l'écluse. J'ai fait l'épreuve du ciment partout où je l'ai pu, et j'ai constaté qu'il était aussi bon qu'il pouvait l'être.

3252. Aussi bon qu'il pouvait l'être? Vous n'avez jamais vu une maçonnerie plus belle et vous avez fait l'épreuve du ciment et constaté qu'il était aussi bon qu'il pouvait l'être?—Oui.

3253. Avez-vous examiné l'infrastructure, c'est-à-dire la charpente?—Oui. J'ai vu la charpente, qui était presque toute visible, les caissons en bas des fondations de l'écluse, et le coffrage où il était exposé à la vue, c'est-à-dire sur la surface de la roche et sous le mur de revêtement. Je n'ai pas vu une seule pièce de bois de qualité inférieure dans aucune partie de la charpente. La lettre qui m'avait été remise disait que le bois de charpente dans quelques-uns des caissons et dans les siphons.....

3254. Oui, nous y reviendrons tantôt. Oh! dans les siphons?—.....et dans les siphons était tellement pourri qu'on pouvait l'arracher à la main, et j'envoyai chercher l'individu qui avait écrit cette lettre et lui demandai s'il avait jamais essayé, s'il avait réellement arraché des pièces de bois à la main. Il me répondit que non. Je lui demandai pourquoi, et il me dit que c'était parce qu'elles étaient gelées quand ils les avait vues. Mais non seulement je n'ai pas vu une seule pièce de bois qui était pourrie, mais je n'en ai pas vu de qualité inférieure. Dans son ensemble, c'est une charpente aussi bien faite et aussi belle que toutes celles que j'ai vues.

3255. Vous étiez chargé d'examiner les coffrages en amont de l'écluse. Était-ce dans vos instructions?—Je le crois.

3256. Vous les avez examinés?—Oui. L'une des plaintes mentionnait l'enrochement du coffrage, et naturellement je ne puis rien en dire, ni comment il avait été rempli, parce qu'il n'y en avait qu'une très petite partie qui n'était pas couverte par le mur. Et là où il avait été démoli et où on faisait les réparations, il avait été tellement bouleversé que je ne pourrais pas dire dans quel état il était quand on l'avait rempli.

3257. Êtes-vous arrivé à une conclusion quant aux causes du bombement du coffrage?—Le bombement a été causé par la pression venant de derrière.

3258. Par la pression venant de derrière?—J'ai examiné avec attention si quel qu'un des caissons avait été déplacé sur son assiette, et je n'en ai vu aucun indice. Le bombement se trouvait à l'endroit qui n'avait pas été redressé. Il y en avait peu dans cet état à l'époque où j'ai été sur les lieux, mais le bombement partait du bas en allant vers le centre.

3259. Quelle est votre opinion sur les matériaux et la construction de ce coffrage?—Vous parlez de la charpente?

3260. Oui.—Ainsi que je l'ai déjà dit, les matériaux étaient de bonne qualité partout où j'ai pu les voir, et l'assemblage que j'ai pu voir était bien fait.

3261. Avez-vous porté une attention particulière au mur?—Quel mur?

3262. Ce mur, ici, et la maçonnerie sur le dessus du coffrage, lequel était de la même catégorie?—Naturellement, j'ai vu tous les murs.

3263. Oui?—Le parement extérieur de ce mur..... Ainsi que je l'ai dit, aucune plainte n'avait été faite au sujet de ce mur de revêtement, comme on l'appelle.

3264. Aucune plainte n'avait été faite, mais l'avez-vous examiné d'une manière particulière?—Je n'ai fait que regarder le parement.

3265. Et qu'en avez-vous pensé?—L'ingénieur m'a demandé si je la désignerais comme maçonnerie en pierre de course irrégulière. Je lui ai répondu que je ne croyais pas que c'était une maçonnerie de cette nature, qui, suivant moi, doit être à joints verticaux et horizontaux. Je l'appellerais maçonnerie de moellons bruts en assises irrégulières.

3266. Ce mur était-il bien construit?—Les pierres étaient plus grosses que ne l'exigeait le devis. Vu à l'extérieur, il contenait des pierres très grosses, et le devis stipulait des pierres de 9 pouces seulement. Pour l'usage auquel il était destiné, il était aussi bon que tout autre mur, mais il n'a pas la belle apparence qu'il aurait eu s'il eût été en maçonnerie en pierre de course irrégulière (*random-coursed*).

Par M. Gibson :

3267. Direz-vous que cette maçonnerie sur le mur de revêtement est de second ordre?—Bien entendu, si c'est un mur en moellons par assises irrégulières, c'est une maçonnerie de second ordre.

3268. Exactement. Il était en pierres plus grosses qu'un mur en moellons ordinaires?—Je dis que c'est un mur en gros moellons bruts.

3269. Mais pour aucune raison vous ne diriez que c'est une maçonnerie en pierre de course irrégulière?—Je ne peux pas l'appeler ainsi.

Par M. Haggart :

3270. Combien vaut cette maçonnerie, par verge, faite au ciment de Portland?—Je ne peux pas me prononcer sur la valeur ou les prix sans connaître toutes les circonstances dans lesquelles le mur a été construit, les salaires payés, l'endroit d'où venait la pierre et tout cela. Sans doute on a fait venir de la pierre de loin et d'autre a été prise sur les lieux. Il faudrait aussi savoir en combien de temps elle a été faite, le nombre de machines employées, et si l'ouvrage était pressé, et s'il a fallu employer deux ou trois grues quand une aurait suffi dans un autre temps. Tout cela influe sur le coût.

Par M. Lister :

3271. Une question seulement. Je suppose que tout ce que vous avez pu voir a été ce qui était exposé à la vue sur le canal?—Certainement, l'extérieur seulement.

3272. Et d'après ce que vous avez pu en voir, le bois paraissait être tel que vous l'avez décrit?

M. HAGGART.—Il pouvait voir tout le bois.

Par M. Lister :

3273. Pouviez-vous voir tout le bois?—Non, je ne pouvais pas tout le voir dans les siphons, mais celui que j'ai vu était de bonne qualité. Si vous pouvez voir la face extérieure d'une pièce de bois, vous pouvez vous former une idée assez juste de sa qualité.

3274. Il y avait d'autres ingénieurs avec vous?—Oui.

3275. Et ils ont fait leur rapport?—Oui.

3276. Je remarque dans les rapports qu'ils ont faits, qu'ils paraissent avoir formé leur opinion en grande partie d'après ce que les gens leur ont dit?—Je ne m'en souviens pas dans le moment.

3277. Avez-vous lu leur rapport?—Oui, je l'ai lu, mais il y a un an.

Par M. Haggart :

3273. Un mot seulement au sujet de l'écluse. Avez-vous jamais vu un ouvrage plus beau dans le même genre ?—Non, jamais. Et l'ingénieur américain m'a dit que l'ouvrage était meilleur que le leur. Ils ont voulu se passer la fantaisie de mettre dans le parement des bajoyers de la pierre ayant toute les mêmes dimensions.

Par M. Gibson :

3279. Boutisses et panneresses ?—C'est comme un mur en brique. Chaque pierre est de la même dimension. Je suppose que c'était pour que le lit et le parement de la pierre eussent une certaine profondeur, et ainsi de suite; mais l'ingénieur m'a dit qu'il ne croyait pas l'ouvrage aussi bon, aussi solide qu'à l'écluse canadienne.

Par M. Lister :

3280. C'est un ouvrage plus dispendieux ?—Oh ! plus dispendieux et moins bon—une fantaisie. Je suppose que le devis a été fait à Washington. Ils n'ont pas voulu se fier à leurs employés quant au lit et aux joints de la pierre. Ils voulaient qu'une certaine partie, à partir d'une certaine profondeur de la face du mur, fût aussi régulière qu'une maçonnerie en brique.

3281. Et vous avez vu l'écluse américaine et la nôtre ?—Oui.

3282. Quant à l'ouvrage et sous tous les rapports, quelle est votre opinion sur notre écluse comparativement à l'écluse américaine ?—Je crois que notre écluse est un ouvrage mieux fini et plus beau que l'une ou l'autre des écluses américaines, l'ancienne et la nouvelle.

Par M. Gibson :

3283. Naturellement, vous n'avez pas vu l'intérieur des bajoyers, n'est-ce pas ?—Non.

3284. Aucune partie n'en était exposée à la vue ?—Non.

3285. Je suppose que vous avez une grande expérience en ouvrages de maçonnerie ?—Oui, j'en ai.

3286. Connaissez-vous un cas dans lequel on a employé de la pierre de remplage et du béton en même temps dans une maçonnerie de ce genre—le remplage d'un mur ?—Du béton comme remplage ?

3287. Depuis que vous êtes ingénieur, avez-vous jamais vu un mur construit sous la surveillance d'un ingénieur, dont le remplage a été fait partie avec de la pierre et partie avec du béton ?—Pas de mon temps.

3288. Jamais de votre vie ?—Le béton n'était pas en usage il y a quelques années comme il l'est maintenant. On n'employait pas le ciment de Portland de mon temps.

Par M. Haggart :

3289. Ne croyez-vous pas que c'est un bon plan ?—Certainement, si le béton est bon. Il doit faire un meilleur remplage pour rendre le mur étanche, à condition, toutefois, qu'il soit liaisonné dans le parement du mur.

3290. Comment pouvez-vous faire la liaison dans le parement avec du béton depuis la face du mur, qui est revêtue de pierre de taille, jusqu'à son envers, qui, lui, est en blocaille ?—Si les boutisses qui sont dans le parement ne sont pas coupées carrées à leurs extrémités dans l'envers du mur, elles entreront dans le béton.

3291. Cela paraît-il une bonne liaison ?—Je le crois. De fait, si les fondations et le mur de face sont solides, il n'y faut pas plus de liaison que pour l'enrochement d'un coffrage.

3292. N'est-il pas nécessaire de liaisonner l'arrière aussi bien que le parement d'un mur ?—Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de liaisonner le béton dans un mur, du moment qu'il ne peut pas se répandre.

3293. Le béton n'est pas liaisonné dans le mur en question parce qu'il a été employé en même temps que la pierre ?—On construit maintenant des murs tout en béton, et des écluses tout en béton, avec rien de plus que la pierre de parement.

3294. C'est pour cela que je vous pose cette question. Je sais qu'on construit des écluses en béton, et des maisons, et ainsi de suite?—Oui, et des ponts.

3295. Mais vous n'avez jamais vu employer du béton et de la pierre en même temps comme blocage dans un mur?—Non, car il y a tant d'années que je ne m'en suis pas occupé. Je n'employais pas de béton.

Par M. Haggart :

3296. Ne savez-vous pas que le parement du mur des écluses du canal Manchester est en pierre de taille et l'arrière en béton?—Oui, je crois qu'il en est ainsi.

Par M. Gibson :

3297. Voici ce que je veux savoir. M. Crawford dit dans son témoignage que cela n'a jamais été fait ailleurs. Je veux savoir si vous avez jamais vu un contre-mur fait en pierre et en béton en même temps?—Il ne faut pas oublier que le mur est sur un fond de roche. Rien ne peut lui arriver, à moins que les fondations ne cèdent. S'il s'affaisse en arrière, il s'ouvrira entre le béton et le mur de face. Je crois que cela rend un mur d'écluse plus étanche que ne le ferait le blocage ordinaire.

3298. Le béton séchera-t-il aussi vite que la couche ordinaire sur un blocage dans les espaces que j'ai mentionnés? En construisant l'assise suivante, le béton sera-t-il dans un état à permettre de construire dessus comme on le ferait sur un blocage solide?—Il ne devrait pas sécher avant que l'on pose une seconde assise.

3299. Vous savez que la maçonnerie est construite par assises, et si l'ouvrage est fait dans une saison de sécheresse, il faut mouiller les murs?—Oui.

3300. Si le devant et l'arrière de ces murs sont en pierre solide, taillée sur la face et dégrossie à l'envers, il faut que l'espace entre les deux soit rempli avec du béton. Ce béton peut-il porter autant que la pierre de taille quand vous y posez l'assise suivante?—Cela dépend entièrement de la manière dont l'assise suivante est posée, si l'assise du devant embarque sur le béton; mais je crois que le poids porterait sur le mur.

3301. Mais il pourrait arriver ensuite qu'en posant un morceau de blocage, celui-ci couvrirait cet espace vide qui aura été rempli avec du béton, et le béton ne pourrait pas le porter?—Je suppose que ce béton a été fait de la manière ordinaire, et dans ce cas il s'introduira dans n'importe quel espace d'une pierre faisant saillie, en supposant qu'il y a un espace vide.

Le témoin est congédié.

M. ROBERT SCOTT est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Haggart :

3302. Vous êtes maçon de profession?—Oui.

3303. Où avez-vous appris votre métier?—En Ecosse.

3304. Pendant combien d'années avez-vous été en apprentissage?—Pendant quatre ans.

3305. Depuis combien d'années exercez-vous votre métier?—Depuis 45 ans, je suppose.

3306. Vous avez été l'un des maîtres-maçons surveillants au canal du Sault Sainte-Marie?—Oui, monsieur.

3307. Voulez-vous nous dire ce que vous pensez de cet ouvrage? Commençons par l'écluse?—La maçonnerie du mur de l'écluse? Ainsi qu'on l'a dit, je la crois de premier ordre.

3308. Je suppose que tout ce que vous avez vu a été fait suivant les principes de l'art?—Oui, d'après nos connaissances.

3309. Vous étiez maître-maçon surveillant ces travaux ? Comment appelez-vous la maçonnerie sur le mur de revêtement ?—Elle a été faite conformément au devis, autant que nous l'avons pu.

3310. Quel nom donnez-vous à cette maçonnerie dans le pays ?—Nous l'appelons maçonnerie en pierre de course irrégulière (*random-coursed*).

3311. Cette espèce de maçonnerie exige-t-elle nécessairement des joints parallèles ?—Nous ne faisons pas toujours les joints verticaux parallèlement. Si les pierres sont grosses et longues, nous faisons les joints pour cadrer avec l'angle.

3312. Comment appelez-vous cette maçonnerie en Ecosse ? Quelques-uns de ces joints ne sont pas parallèles ?—Eh bien ! je n'en ai jamais fait de semblable en Ecosse.

Par M. Gibson :

3313. Que dites-vous ?—Je n'ai jamais fait de maçonnerie semblable en Ecosse.

Par M. Haggart :

3314. Quelle est la nature de la maçonnerie ?—Cette maçonnerie ?

3315. Oui.—Je l'appelle maçonnerie en pierre de course ou à rangs irréguliers.

3316. Est-elle bien faite ?—Bien faite, avec des grosses pierres posées en travers. Pour l'extérieur, les pierres ont été dressées au marteau et piquées plat ou presque plat sur le parement

Par M. Gibson :

3317. Voulez-vous regarder par la fenêtre et dire quelle espèce de maçonnerie il y a dans cet édifice ?—C'est de la maçonnerie de blocaille.

3318. Maçonnerie de blocaille ? La maçonnerie de l'écluse est-elle aussi bonne que celle-ci ?—C'est un genre différent.

3319. Un genre différent ? Et vous dites que le mur de l'écluse est en maçonnerie en pierre de course irrégulière ?—Oui.

3320. A-t-elle été faite conformément au devis ?—Autant que nous l'avons pu.

3321. Autant que vous l'avez pu ?—Oui.

3322. Avez-vous taillé les joints parallèlement ?—Quelques-uns l'ont été et d'autres ne l'ont pas été.

3323. Ceux qui ne l'ont pas été sont-ils en plus grand nombre que ceux qui l'ont été ?—Je ne saurais dire.

3324. Je croyais que vous aviez eu la direction de ces travaux ?—Oui.

3325. Et vous n'avez pas vu toutes les pierres qu'on a employées ?—Pas toutes, mais le plus grand nombre.

3326. Elles étaient simplement dégrossies et employées aussi vite que les entrepreneurs pouvaient les poser ?—Oh ! non.

3327. Eh bien ! cette photographie le donne à croire ?—Oh ! je ne le crois pas.

3328. Vous dites que vous avez fait quelques-uns des joints angulaires ?—Oui. Quand nous avons deux grosses pierres ensemble, dont il fallait enlever peu de chose, nous les posions angulairement si elles n'étaient pas exactement d'aplomb.

3329. Vous les posiez angulairement si elles n'étaient pas exactement d'aplomb ?—Quelques-unes.

3330. Était-ce conforme au devis ?—Nous l'avons cru. Cela faisait un mur plus solide.

3331. Était-ce conforme au devis ?—Je l'ignore. Le devis n'en disait rien.

3332. Vous ne pouviez pas poser deux pierres angulairement l'une sur l'autre et les liasonner ?—Oui.

3333. Vous le pouviez ?—Oui, en supposant que les angles fussent comme ceci (montrant avec sa main et une canne). Naturellement, les lits étaient de niveau.

3334. Vous êtes maçon exerçant votre métier depuis 45 ans ?—Oui.

3335. Constructeur et tailleur de pierre ?—J'ai appris les deux, le taillage de la pierre et la construction.

3336. Vous avez exercé les deux métiers ?—Oui.

3337. Depuis 45 ans ?—Oui.

3338. De temps à autre ?—Oui.

3339. Avez-vous jamais vu employer dans une maçonnerie de la pierre de taille et du béton comme blocage ?—Non, je n'en avais jamais vu auparavant.

3340. Connaissez-vous quelqu'un qui en a vu ?—Je ne crois pas.

Par M. Haggart :

3341. Que pensez-vous d'un contre-mur fait de cette manière ?—Je crois qu'il rend un mur très solide. Etant donné un large lit et du béton, nous posons dessus de grandes pierres jusqu'à une certaine distance du parement du mur, et nous remplissons les interstices avec du béton.

Par M. Lister :

3342. Pour qui agissiez-vous comme inspecteur ? Pour Ryan et C^{ie} ou pour le gouvernement ?—Pour le gouvernement.

3343. Avez-vous travaillé pour Ryan ?—Non.

3344. Vous n'avez jamais travaillé pour Ryan ?—J'ai travaillé une fois pour lui.

3345. Avez-vous travaillé pour lui dans cette entreprise ?—Non.

3346. Quand avez-vous travaillé pour lui ?—Il y a près de trente ans, je crois.

3347. Vous n'avez jamais travaillé pour lui depuis ?—Non.

3348. Et avez-vous été inspecteur pour le gouvernement depuis le commencement des travaux jusqu'à leur achèvement ?—À compter de l'achèvement de la maçonnerie.

3349. Oui ?—Oui.

3350. Vous avez toujours été inspecteur pour le gouvernement dans cette entreprise ?—Oui.

3351. Vous avez toujours été sur les lieux surveillant les travaux ?—Oui.

3352. Vous avez connu Couvrette ?—Oui.

3353. Vous savez qu'il a accusé quelqu'un d'avoir surfait les mesurages ?—Je ne connais rien de cela.

3354. Vous savez qu'il l'a dit ?—Non. Je ne l'ai jamais entendu dire avant de l'entendre ici.

3355. Vous ne savez pas que les mesurages ont été exagérés ?—Non.

3356. Ni que des matériaux de qualité inférieure ont été employés ?—Non.

3357. Vous ne savez rien à ce sujet ?—Non.

Le témoin est congédié.

PIÈCES MENTIONNÉES DANS LE PROCÈS-VERBAL DE L'ENQUÊTE.

PIÈCE N° 1.

RELEVÉ des paiements à Hugh Ryan et C^{ie}.

Date de la demande.	Section n° 1.	Somme.	Date de la demande.	Section n° 1.	Somme.
1889.		S c.	1891.		S c.
10 ^e déc....	Estimation n° 1.....	2,100 00	14 oct....	Estimation n° 1.....	2,214 03
1890.			12 nov....	do	4,215 52
9 janv... do		1,400 00	12 déc....	do	3,355 43
10 juin... do		6,608 80	1893.		
17 juill... do		9,382 50	11 janv... do		4,818 14
14 août... do		12,818 25	10 fév... do		4,098 61
17 sept... do		12,681 90	14 mars... do		1,409 40
11 oct... do		12,781 80	11 avril... do		2,778 30
13 nov... do		11,121 35	8 mai... do		1,953 45
15 déc... do		8,544 10	17 juin... do		7,283 25
13 juin... do		15,307 65	30 do... do		6,087 14
15 juillet... do		16,984 40	14 août... do		5,985 91
15 août... do		16,143 52	11 sept... do		15,985 26
16 sept... do		13,280 05	7 oct... do		2,123 65
13 oct... do		6,808 69	7 déc... do		1,966 55
11 nov... do		6,579 99	1894.		
5 déc... do		10,183 00	11 avril... do		2,502 37
1891.			10 mai... do		12,357 51
8 janv... do		498 34	11 juin... do		13,138 95
13 juin... do		15,921 91	30 do... do		5,968 52
31 do... do		7,249 85			
15 août... do		9,729 46			
15 sept... do		5,407 62			
					299,775 17

PIÈCE N° 2.

RELEVÉ des paiements à Hugh Ryan et C^{ie}, canal du Sault Sainte-Marie.

Date de la demande.	Section n° 2.	Somme.	Date de la demande.	Section n° 2.	Somme.
1889.		S c.	1892.		S c.
10 juin...	Estimation n° 1.....	3,100 00	17 juin...	Estimation n° 33.....	22,573 54
28 do	do 2.....	1,800 00	30 do	do 34.....	46,494 49
9 août...	do 3.....	4,400 00	15 août...	do 35.....	52,856 91
10 sept...	do 4.....	6,200 00	15 sept...	do 36.....	47,270 24
11 oct...	do 5.....	4,700 00	18 oct...	do 37.....	43,145 81
11 nov...	do 6.....	5,400 00	14 nov...	do 38.....	55,925 89
10 déc...	do 7.....	7,700 00	12 déc...	do 39.....	41,455 69
1890.			1893.		
9 janv...	do 8.....	3,700 00	11 janv...	do 40.....	60,586 04
8 mai...	do 9.....	1,610 00	16 fév...	do 41.....	7,853 93
10 juin...	do 10.....	4,082 45	14 mars...	do 42.....	2,248 02
17 juill...	do 11.....	17,058 69	11 avril...	do 43.....	2,875 55
13 août...	do 12.....	14,089 54	15 do	Avance à compte du draw-back.....	40,000 00
17 sept...	do 13.....	14,792 58	12 mai...	Estimation n° 44.....	19,319 22
13 oct...	do 14.....	14,141 34	17 juin...	do 45.....	100,985 34
13 nov...	do 15.....	12,365 87	30 do	do 46.....	126,058 03
15 déc...	do 16.....	14,282 86	14 août...	do 47.....	159,102 39
1891.			12 sept...	do 48.....	163,298 07
14 janv...	do 17.....	9,737 00	13 oct...	do 49.....	94,157 72
13 fév...	do 18.....	10,797 00	14 nov...	do 50.....	44,468 52
12 mars...	do 19.....	25,816 00	17 do	Avance à compte du draw-back.....	70,000 00
14 avril...	do 20.....	613 28	13 déc...	Estimation n° 51.....	69,926 88
13 juin...	do 21.....	787 50	1894.		
15 juill...	do 22.....	3,902 40	12 janv...	do 52.....	42,220 88
15 août...	do 23.....	17,624 92	9 fév...	do 53.....	52,546 00
11 sept...	do 24.....	17,639 49	9 mars...	do 54.....	56,794 00
13 oct...	do 25.....	24,747 08	12 avril...	do 55.....	51,568 10
11 nov...	do 26.....	19,350 02	5 mai...	Avance à compte du draw-back.....	70,000 00
5 déc...	do 27.....	3,357 68	10 mai...	Estimation n° 56.....	51,635 72
1892.			18 juin...	do 57.....	10,479 60
8 janv...	do 28.....	3,557 47		Total des paiements au 30 juin 1894.....	1,922,803 42
11 fév...	do 29.....	3,973 60			
12 mars...	do 30.....	11,467 53			
14 avril...	do 31.....	25,875 77			
13 mai...	do 32.....	8,086 87			

PIÈCE N° 3.

SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 30 août 1894.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER, C.M.G., Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli quelques autres lettres écrites par des hommes qui ont travaillé à la construction de ce canal, exprimant leur opinion sur la qualité des matériaux employés et de l'ouvrage fait.

Votre tout dévoué,

(Signé) WILLIAM CRAWFORD.

SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 25 août 1894.

Je certifie par le présent que j'ai été employé par Hugh Ryan et C^{ie}, comme contremaître des travaux de maçonnerie sur le canal du Sault Sainte-Marie, durant les deux dernières années, et que j'ai agi depuis vingt ans en qualité de contremaître des travaux de maçonnerie dans les entreprises suivantes: Viaduc de Welland, maçonnerie sur les sections 1, 8 et 9 du canal Welland; bassin de radoub de Québec, bassin de radoub d'Esquimalt, bassin de radoub de Kingston, viaduc de Cleveland, et que je connais parfaitement la manière dont ces travaux doivent être exécutés. Je certifie que je n'ai jamais vu un ouvrage aussi bien fait sous tous rapports que celui de l'écluse du Sault Sainte-Marie; que les instructions des ingénieurs et des inspecteurs ont été suivies à la lettre, et que les entrepreneurs, MM. Ryan et Hancy, ont ordonné de prendre tous les moyens possibles pour faire un ouvrage de premier ordre, et qu'ils n'ont épargné aucune dépense qu'il était utile de faire dans l'intérêt de l'entreprise.

Tout homme du métier peut voir que l'ouvrage le prouve par lui-même, et je puis le prouver par des hommes qui y ont travaillé.

(Signé) W. R. HUGHES.

SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 25 août 1894.

M. W. CRAWFORD,
Sault Sainte-Marie, Ont.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre question au sujet de la qualité du bois employé dans les siphons et la plate-forme du busc de l'écluse du Sault Sainte-Marie, j'ai l'honneur de vous dire que j'étais chargé de surveiller la livraison, le triage, le rabotage, l'assemblage et la mise en œuvre de tout le bois qui est entré dans les siphons et les buscs de l'écluse, en 1893, et que je sais que ce bois était parfaitement sain et des dimensions prescrites.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. WHITE.

SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 25 août 1894.

A votre demande, je déclare que j'exerce le métier de maçon depuis 40 ans, et une grande partie de ce temps a été employée sur des travaux publics dans différentes parties de ce pays et en Ecosse, et que j'ai été inspecteur des travaux de l'écluse depuis son commencement jusqu'à son achèvement, et que tous les jours j'ai visité les travaux pour voir à leur bonne exécution. Que la maçonnerie des murs a été faite avec le plus grand soin et remplie avec du bon mortier au ciment, et que les entrepreneurs en ont toujours fourni en quantité; qu'il ne peut pas y avoir de

meilleure épreuve que celle qu'ils ont faite l'été dernier avant l'achèvement des murs, en y mettant en arrière un remblai de 25 à 30 pieds, ce qui n'a produit aucun effet sur eux.

J'ai aussi examiné chaque jour la construction des fondations et des siphons, et l'ouvrage a été bien fait; le bois de charpente était de bonne qualité, et on n'a employé que du bon bois, bien raboté et bien assemblé. Après l'achèvement de la maçonnerie, j'ai inspecté et surveillé la construction des coffrages dans le canal. Le bois était sain et bien assemblé, et le coffrage a été bien rempli, et on peut dire la même chose de toutes les parties de l'ouvrage; les matériaux étaient tous de bonne qualité, et, à mon avis, l'ouvrage a été fait d'une manière satisfaisante.

(Signé)

ROBERT SCOTT.

CARDINAL, 25 août 1894.

M. WILLIAM CRAWFORD, I.C.,
Sault Sainte-Marie, Ont.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 21 contenant copie d'une lettre écrite par A. McLennan à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux m'a été remise à mon voyage ici, ce qui explique pourquoi je ne vous ai pas répondu plus tôt pour vous dire ce que je pense de ses accusations, d'après ce que j'ai vu et mon expérience personnelle. Je dois avouer que c'est perdre du temps inutilement que de répondre à des accusations qui sont si complètement contraires aux faits et à la vérité. Néanmoins, puisque vous me le demandez, je vais le faire autant que j'en suis capable.

1. *Re coffrage.* Il est incontestable que le coffrage a cédé en certains endroits, mais dire qu'il n'a pas été bien rempli, ou que l'ouvrage a été mal fait, n'est pas ce qui a été prouvé par le seul moyen possible, savoir: en perçant des trous d'essai jusqu'au fond du coffrage à plusieurs endroits, là où il y avait le plus d'étaçonnage. Désirant mettre à profit l'expérience acquise par cette épreuve, j'ai examiné personnellement ces trous d'essai, et j'affirme que dans chaque cas les caissons étaient bien remplis et que l'ouvrage était bien fait. S'il avait été défectueux, je crois qu'une grande partie de ce coffrage aurait été détruite par la forte pression qu'il a eu à supporter. Si McLennan est un homme du métier, ainsi qu'il le dit, et s'il avait examiné les coffrages comme il le dit, je crois qu'il n'aurait jamais porté cette accusation, car maintenant que l'expérience a été faite, la cause de l'accident est évidente.

2. Quand à dire que 75 ou 80 pieds ont été creusés inutilement, c'est une sottise, et cela fait voir seulement que, malgré les connaissances qu'il peut avoir en certaines choses, il ne s'entend pas en construction de canaux, s'il ignorait que quelque chose devait être fait en cet endroit.

3. Relativement à l'accusation que la moitié du bois employé dans le radier de l'écluse est pourrie au point qu'on peut l'arracher à la main, jamais plus grande bêtise n'a été écrite par un homme sensé. J'ai vu employer ce bois, et je n'en ai pas vu un seul morceau que j'aurais condamné si j'eusse été inspecteur.

4. Maintenant, nous arrivons à ce qu'il croit être l'accusation principale, savoir, les murs de l'écluse. Je doute fort que cet homme d'expérience ait jamais vu construire un mur d'écluse avant celui-là. Ainsi que vous le savez, j'ai vu tous ou presque tous les murs d'écluse qui existent dans les canaux depuis Montréal jusqu'au Sault, soit en voie d'exécution, soit achevés, et je peux en conséquence parler comme un homme d'expérience, sinon du métier. Or, je n'hésite pas à dire que je n'ai jamais vu une plus belle maçonnerie dans tout le réseau des canaux, et que je n'en ai jamais vu construire avec plus de soin que celle-là pendant que j'étais sur les lieux l'automne dernier; mais la plus grande preuve de la fausseté de cette accusation a peut-être été fournie par les entrepreneurs eux-mêmes, qui ont corroyé en arrière des murs en tassant les matériaux au moyen d'un fort jet d'eau, au lieu de les pilonner comme il est d'usage. Si le mur avait été construit comme cet homme l'affirme, l'eau aurait passé à travers par torrents, et je n'aurais pas été surpris de voir les indices d'un bombement sous la pression d'une colonne d'eau de 44 pieds pendant que l'ouvrage

n'était pas encore sec. Tel qu'il est, la seule chose visible est le suintement naturel qui traverse les murs de pierre en arrière desquels il y a de l'eau, lorsqu'ils ne sont pas protégés par une épaisse couche de ciment de Portland.

5, 6 et 7. Tout ce que je puis dire, c'est que si McLennan et des milliers d'autres peuvent affirmer sous serment la vérité de ses accusations, c'est qu'il y a par chez lui des milliers d'individus qui s'occupent fort peu du serment; et quant à son patriotisme, j'en aurais eu une plus haute idée et j'aurais moins cru à sa malice s'il se fût tenu dans les limites de la vérité. Je crois que son P.S. fait voir clairement qu'il a dit des choses qu'il savait n'être pas fondées, parce que le coffrage ne s'est pas ouvert comme il le dit, mais a pris la forme que l'on voit, par la pression sur le côté opposé; et la conclusion naturelle à tirer de tout cela, c'est qu'il n'en savait pas plus long au sujet de ses autres accusations.

Je suis, respectueusement,

Votre serviteur dévoué,

(Signé) ROBERT MILLER.

CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE,
SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 27 août 1894.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER, C.M.G.,

Ingénieur en chef,

Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu la vôtre du 27 courant, contenant copie d'une lettre de M. Alex. McLennan, adressée à l'honorable ministre, dans laquelle il se permet de critiquer d'une manière si absurde et si inconsidérée chaque partie de ce canal et tous ceux qui y ont travaillé, que sa lettre porte en elle-même sa propre réfutation. Tous les grands travaux publics sont exposés à quelque accident, car il n'est pas donné à l'homme de prévoir chaque danger qui peut survenir, mais je n'ai jamais entendu parler d'un seul qui n'avait pas quelque bon point en sa faveur.

M. Alex. McLennan paraît être bien connu ici, et on me dit que c'est un grand hâbleur qui commence à se faire connaître pour ce qu'il est. Il a travaillé à l'écluse comme gâcheur de mortier dans l'équipe de Fraser, et pendant quelques jours dans l'atelier de rabotage, et aujourd'hui, je crois qu'il est à abattre des arbres et à déboiser une terre pas bien loin d'ici. Un jour, il est venu me voir pour se faire nommer inspecteur de maçonnerie, mais comme il n'y avait pas de place vacante, je ne me suis pas informé de sa compétence.

Voici les accusations qu'il porte :—

(1.) Que le revêtement du coffrage a été construit en hiver, "rempli avec toute espèce de déchets et de pierres énormes, trop grosses pour passer entre les traverses, lesquelles conséquemment se sont arrêtées en chemin; de plus, il y avait de la terre gelée, de la neige et de la glace;" il dit aussi qu'il n'y avait pas de supports sous les traverses, que l'ouvrage a été mal-fait, et qu'en conséquence, lorsque le mur de pierre a été construit sur le dessus du coffrage, "il a fait refouler ces matières contre les parois de la charpente et fait bomber ce prétendu coffrage près du fond, comme la courbure de la carène d'un navire."

En cela il a en partie raison, et d'un autre côté il est inexact. L'ouvrage a été fait principalement en hiver pour la meilleure des raisons, et pour cela on a fait un coffrage au lieu d'un mur de pierre, car un grand nombre d'ingénieurs doutent si on peut faire une aussi bonne maçonnerie en hiver qu'en été, et naturellement il s'est trouvé de la neige et de la glace dans le remplage, mais pas assez pour faire plus qu'humecter les matériaux quand la chaleur est survenue. Il y a eu aussi de la glaise gelée, car il y avait des veines de glaise entre les lits de roche, et il était presque impossible de détacher la roche de la glaise gelée; mais comme on mettait des déchets dans le coffrage et que la terre recouvrant la roche avait une grande

valeur pour d'autres usages, on l'avait enlevée et mise en remblais longtemps avant la construction du coffrage. Il n'y a pas une personne impartiale qui dira que les grosses pierres ne sont pas aussi bonnes, sinon meilleures, que les petites, à condition qu'elles n'endommagent pas les traverses ni le fond quand on les place. Il n'y avait pas de plancher, et il a été bien prouvé, par les trous pratiqués dans les coffrages et par les parties qui ont été démolies et reconstruites, que les quelques grosses pierres qu'on y avait mises n'avaient pas endommagé les traverses. Cet examen des coffrages a aussi prouvé très clairement, je crois, que les caissons étaient bien construits, bien remplis et bien assis sur la roche. Les blocs posés entre les traverses étaient suffisants pour les empêcher de casser sous le poids du mur et des matières qui étaient dessus, si les matières mises en arrière du coffrage, lesquelles n'avaient pas mauvaise apparence en hiver, n'étaient pas devenues humides au printemps, et par suite la pression venant du derrière du coffrage étant trop forte pour la pesanteur du coffrage, il a bombé, comme cela est arrivé souvent dans des murs de pierre dans des circonstances semblables. Du moment qu'on s'est aperçu de la chose, on a placé des étais et mis du béton dans les espaces entre eux, ce qui a empêché d'autres éboulements et fait un excellent ouvrage.

(2.) "Qu'une largeur de 75 à 80 pieds a été creusée inutilement, et le pays a eu à payer une somme considérable pour rien." Cette assertion est tout simplement ridicule. L'excavation n'a été faite que pour la largeur du chenal tel que projeté en premier lieu, et pour les fondations des caissons jusqu'à la surface de la roche.

(3.) Que presque tout l'ouvrage a été mal fait, et que près de la moitié du bois employé dans le radier de l'écluse est pourri, et qu'il aurait dû être rejeté, et ainsi de suite.

Cette assertion est absolument fausse. Il n'y a pas un seul morceau de bois dans les fondations de l'écluse qui soit le moindrement pourri, et j'annexe une petite note de M. William White, qui a vu décharger le bois, qui a surveillé son assemblage et le rabotage, qui l'a vu mettre en œuvre, et qui a réellement vu chaque morceau de bois plusieurs fois. M. White est un homme qui a une expérience de 25 ans dans la charpenterie, et il s'est fait une réputation comme bon constructeur de coffrages et de ponts, et il n'hésite pas à me renvoyer pour renseignements à MM. A. Cargill, Alex. McNeill et J. S. Rowand, membres du parlement, quant à la manière dont il a exécuté des travaux de ce genre dans le comté de Bruce, et il en a exécuté d'autres dans différentes parties du pays. Il peut ne pas être un patriote de la trempe de M. McLennan, mais je sais, et je le dis à dessein, que personne ne pourrait lui faire mettre une pièce de bois pourrie dans un coffrage quelconque, et, de plus, je sais que si lui ou tout autre en avait mis dans le coffrage en question, il ne serait pas resté une minute sur les travaux après avoir été découvert. Après avoir été cinq ou six ans témoin des travaux exécutés par MM. Ryan et C^o, j'ai vraiment honte d'être obligé de défendre leur probité, mais cela paraissait nécessaire dans cette circonstance. Je déclare très hautement que je n'ai jamais vu chez eux la plus légère inclination à gâcher leur ouvrage ou à employer de mauvais matériaux, mais que, au contraire, avec ou sans surveillance, ils ont mis de côté les matériaux ou fait recommencer l'ouvrage qui avaient le plus léger défaut, et ils ont souvent ajouté quelque chose à leurs propres frais pour faire un ouvrage plus parfait que ne l'exigeait le devis.

(4.) Que les murs d'écluse sont construits en mortier de mauvaise qualité et sont "pleins de trous de rats, de sorte que l'eau y passe comme dans un tamis."

Cela est apporté comme la plus grave des plaintes de M. McLennan, et elle l'est en réalité, car jusqu'à présent nous avions cru que la maçonnerie de l'écluse était bien faite et nous en étions fiers. Un grand nombre d'ingénieurs de ce continent et d'Europe, en allant à l'Exposition Universelle de Chicago, sont venus nous voir et ont examiné avec le plus grand soin les murs de l'écluse à différentes phases de leur construction, et tous s'accordaient à dire qu'il était impossible de construire un meilleur mur d'écluse. Le ciment employé était de la meilleure marque sur le marché, et il a été employé en abondance; le sable était exceptionnellement bon, et la pierre, tant pour le parement que pour le contre-mur, ne pouvait pas être surpassée en qualité ni dans ce pays ni dans d'autres. Jamais il n'y a eu de meilleurs maçons em-

ployés dans aucune des entreprises publiques, ainsi qu'il est prouvé par le fait que les enclaves des portes, de 45 pieds de hauteur, qui doivent être absolument d'aplomb pour s'adapter aux portes, ont exigé si peu de dressage que les hommes les plus compétents en murs d'écluse ont été étonnés de la justesse de la construction. En conséquence, il est absurde de la part d'un gâcheur de mortier de condamner ces murs et comme il dit que toutes les autres choses sont "secondaires comparative-ment à la manière dont les murs ont été construits," je crois que sa cause est très faible.

Votre tout dévoué,

(Signé.) WILLIAM CRAWFORD,

Ingénieur dirigeant.

SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 27 août 1894.

M. WILLIAM CRAWFORD,

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre au sujet de certain ouvrage que l'on prétend être mal fait sur le canal du Sault Sainte-Marie, je dirai seulement que j'ai eu la direction de la maçonnerie et de la pierre de taille durant la plus grande partie du temps, et que rien n'a été épargné, ni peine ni argent, pour construire des murs, de premier ordre sous tous les rapports. A mon avis, la pierre employée dans le mur convenait parfaitement à cette fin ; les lits en étaient unis, et chaque pierre pesait en moyenne entre 4 et 9 tonnes ; elles étaient posées dans du bon mortier au ciment et bien jointoyées ; les instructions de l'inspecteur ont été rigoureusement suivies. La pierre de parement est bien taillée, bien liaisonnée, et posée dans le meilleur ciment importé d'Angleterre. Je suis dans le métier depuis 25 ans, dont 18 ans comme contremaître dans des entreprises importantes en Angleterre. J'ai été employé durant deux saisons sur le nouveau canal du côté américain, et je puis dire en toute conscience que je crois les murs de l'écluse canadienne plus solides que ceux de l'écluse américaine, la pierre de remplissage ici étant plus grosse et supérieure à celle qu'on a employée sur le côté américain.

Je suis votre tout dévoué,

(Signé.) HENRY WATSON,

Surveillant de la pierre de taille, etc.

SAULT SAINTE-MARIE, 28 août 1894.

MESSIEURS,—Le canal du Sault Sainte-Marie est presque achevé. C'est avec le plus grand plaisir que j'exprime mon opinion sur sa construction. J'ai agi pendant 12 ans comme contremaître d'ouvrages en maçonnerie, principalement dans des travaux publics. J'ai été employé comme contremaître sur ce canal depuis le commencement de sa construction. Je déclare avec plaisir que Hugh Ryan et C^{ie} ont employé les meilleurs contremaîtres que j'aie jamais rencontrés, soit aux Etats-Unis, soit au Canada, et, avec l'expérience que j'ai, je considère que la maçonnerie de ce canal n'est inférieure à nulle autre dans le pays. L'argent n'a pas été épargné pour en faire un chef-d'œuvre, et de leur côté les inspecteurs n'ont épargné aucune peine pour voir à ce que l'ouvrage fût bien fait.

Votre tout dévoué.

(Signé.)

GEORGE MOORE.

SAULT SAINTE-MARIE, 28 août 1894.

CHER MONSIEUR,—Je certifie que j'ai en la direction des manœuvres qui ont fait presque tout le mortier employé dans le mur de l'écluse, et que tout ce mortier était de première qualité et fait à la satisfaction de l'inspecteur.

M. Haney m'avait ordonné de toujours faire du mortier de première qualité, et de mettre de côté tout ciment qui n'était pas absolument bon ; j'ai toujours suivi ses ordres ; on n'a jamais laissé mêler le mortier la veille, afin de toujours en employer du frais. Après des orages, j'ai vu de l'eau rester sur le mur plusieurs jours, ce qui prouve la bonne qualité du mortier. Si c'est nécessaire, je ferai volontiers une déclaration sous serment.

(Signé.) W. J. COLLINS.

SAULT SAINTE-MARIE, 28 août 1894.

M. WILLIAM CRAWFORD,
Sault Sainte-Marie, Ont.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre concernant le canal du Sault Sainte-Marie, je déclare que je n'ai jamais vu un ouvrage mieux fait. J'ai exercé mon métier de maçon pendant vingt ans, neuf ans sur l'île de Man et onze ans dans ce pays, dont six au viaduc de Welland et aux écluses 3 et 10 du canal Welland ; j'ai aussi travaillé pendant deux ans sur les chemins de fer et deux autres au canal souterrain des Chutes de Niagara. J'ai été ici durant la construction de la plus grande partie des murs, et je puis dire que l'ouvrage est de première qualité. J'ai toujours suivi les instructions de l'inspecteur du gouvernement, et les entrepreneurs m'ont dit maintes et maintes fois de faire la maçonnerie du mieux possible.

J'ajouterai que durant les onze années que j'ai exercé mon métier dans ce pays, j'ai été contremaître pendant six ans.

Votre tout dévoué,

(Signé.) ROBERT MYLCHREEST.

SAULT SAINTE-MARIE, 28 août 1894.

M. WILLIAM CRAWFORD.

CHER MONSIEUR,—Je certifie que j'ai agi en qualité de contremaître lors de la construction des coffrages de ce canal depuis le commencement jusqu'à la fin, et je n'ai vu employer que du bois sain. J'ai aussi manié une grande partie du bois employé dans le radier de l'écluse, et c'était tout du bois sain et propre à cet usage.

J'ai fait des ouvrages en charpente pendant dix ans, et je puis affirmer que le bois dans ce radier était partout aussi bon que n'importe quel bois que j'ai employé pendant ces dix ans ; l'entrepreneur m'avait ordonné de faire un bon ouvrage, et je me suis toujours efforcé de me conformer à ses ordres.

Tout à vous,

(Signé.) S. McDONALD.

SAULT SAINTE-MARIE, 29 août 1894.

M. WILLIAM CRAWFORD,
Ingénieur dirigeant, canal du Sault.

CHER MONSIEUR,—Comme vous m'avez demandé de vous donner mon opinion sur l'ouvrage et les matériaux employés dans la construction du canal, je n'hésite pas à dire que, en ce qui concerne la partie dont j'étais chargé, les matériaux et l'ou-

vrage sont de premier ordre—je parle de la charpente, dont j'ai surveillé la construction depuis le premier janvier; avant cela, j'ai fait passer tout le bois employé dans le radier de l'écluse par la machine à raboter avant qu'il fût employé. J'ai fait cette besogne moi-même, et je puis attester que le bois était de bonne qualité. Le coffrage a été bien construit avec du bon bois; nous n'avons négligé aucune partie de l'ouvrage, ayant reçu de M. Haney l'ordre de ne rien négliger et de suivre toutes les instructions des inspecteurs, ce que j'ai toujours fait ainsi qu'ils le diront, je crois; et comme j'ai eu l'occasion de passer et repasser sur les coffrages tous les jours, je puis dire qu'ils ont été bien remplis.

Quant à la maçonnerie de l'écluse, je n'ai pas eu l'occasion d'en voir une grande partie, mais ce que j'en ai vu me permet de dire qu'elle était bien faite. J'ai mesuré et plombé toutes les enclaves et les murs d'écluse pour les portes et les buses, et j'ai été étonné de la justesse qu'il y avait partout, car je n'ai pas trouvé une différence d'un quart de pouce nulle part, ce qui est remarquable; et je crois m'y entendre dans ces mesurages, ayant travaillé pendant quatorze ans, et sur ce nombre j'en ai passé huit à diriger les travaux pour la société qui m'employait.

Vous êtes libre de faire l'usage qu'il vous plaira du présent certificat, et je serai prêt à faire en tout temps une déclaration sous serment.

Votre tout dévoué,

(Signé.) H. W. ROSS,

Surveillant des travaux de charpente pour H. Ryan et Cie, canal du Sault.

PIÈCE N° 4.

SAULT SAINTE-MARIE, 9 août 1894.

L'hon. JOHN HAGGART.

MONSIEUR,—En ma qualité d'ami et de partisan du gouvernement, je crois devoir vous mettre au courant de ce qui commence à être connu au sujet de ce canal. Le prétendu coffrage a été en grande partie construit en hiver et rempli avec toute espèce de déchets et avec des pierres énormes, trop grosses pour passer entre les traverses, lesquelles conséquemment se sont arrêtées en chemin; et, de plus, il y avait de la terre gelée, de la neige et de la glace.

Quand on construisit un mur de pierre sur ce coffrage, ce dernier commença à céder, parce qu'on n'avait pas mis de supports sous les traverses pour les empêcher de se briser; en conséquence, il n'y avait pas d'appui suffisant pour résister à ce poids, qui a fait refouler ces matières contre les parois de la charpente et fait bomber ce prétendu coffrage près du fond, comme la courbure de la carène d'un navire.

L'excavation faite pour faire de la place pour tous ces déchets, y compris l'espace occupé par les étançons, prend environ 35 à 40 pieds sur chaque côté du canal—formant en tout une largeur de 75 à 80 pieds tout le long du canal qui a été creusée, et le pays paie une somme considérable presque pour rien. Étant un homme du métier je suis convaincu que le bombement de ce coffrage a eu lieu parce que l'ouvrage était mal fait; et non seulement ce coffrage, mais presque tout l'ouvrage sur le canal a été mal fait. Près de la moitié du bois dans le radier de l'écluse est pourrie et aurait dû être rejetée; on aurait pu fendre une grande partie de ces pièces de bois avec la main avant qu'elles ne fussent mises dans l'écluse; personne ne peut en voir la qualité maintenant, parce qu'on a mis les faces saines à l'extérieur. Mais tout cela n'est que secondaire, comparativement à la manière dont les murs d'écluse ont été construits. J'ai eu l'occasion, pendant que les hommes faisaient le mortier, de voir l'eau passer à travers ces murs comme dans du sable pur et pénétrer dans les trous comme à travers un tamis—des pierres jetées les unes sur les autres pêle-mêle.

Ni les entrepreneurs ni les contremâtres ne s'occupaient de l'inspecteur, ni de personne, et ils paraissaient tous faire à leur guise.

J'ajouterai que, en sus de moi, d'autres ont été témoins de tout ce que je viens de dire, et nous sommes prêts à le prouver sous serment. Je n'hésite pas à dire qu'il y a des milliers de personnes qui croient avec moi que ce canal est une des plus grandes fraudes qui aient jamais été perpétrées en Canada, sinon dans toute l'Amérique du Nord.

Je n'écris pas par malice, mais poussé par un sentiment de patriotisme, car je crois que cet ouvrage serait une honte pour n'importe quel pays, même pour un pays à demi civilisé.

Le gouvernement s'apercevra trop tard qu'il a commis une erreur en confiant une entreprise nationale aussi importante à des Américains-Irlandais, dont quelques-uns sont de vulgaires vagabonds, ainsi qu'on peut le prouver même par des employés du gouvernement.

Je puis dire que si le gouvernement ne prend pas immédiatement des mesures pour remédier à ce triste état de choses, je croirai avec plusieurs autres personnes qu'il est de notre devoir de publier tous ces faits et d'autres encore dans les journaux.

P. S.

CHER MONSIEUR,—Au cas où vous pourriez avoir besoin de mon adresse, je dirai qu'il est impossible qu'un coffrage bien construit puisse s'ouvrir sans que les traverses cassent ou soient sciées.

(Signé) A. McL.

ALEX. McLENNAN,
Sault Sainte-Marie, Ont.

OTTAWA, 5 septembre 1894.

(Instructions.)

Des rapports défavorables concernant la nature de la construction du canal du Sault Sainte-Marie étant parvenus à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, il désire, avant de faire d'autres paiements à compte de cette entreprise, qu'une inspection minutieuse de ces travaux soit faite par trois ingénieurs de haute réputation dans la profession, qui devront immédiatement se rendre au Sault Sainte-Marie pour examiner attentivement et avec soin tous les travaux, laissant à leur discrétion le choix du mode de procédure; et ils lui feront rapport.

Il est important que cette inspection soit faite sans délai, car l'eau ne peut pas être mise dans le canal et les barrages ne peuvent pas être démolis avant que cette inspection soit terminée. Le gouvernement désire que rien ne retarde l'achèvement des travaux pour que le canal puisse être livré à la circulation durant cette saison.

Par ordre,

(Signé) COLLINGWOOD SCHREIBER,

Sous-ministre.

THOMAS KEEFER, C.M.G., I.C.

CHARLES GREGORY, I.C.

JOSEPH HOBSON, I.C.

SAULT SAINTE-MARIE, 17 septembre 1894.

L'honorable JOHN HAGGART,

Ministre des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—Les soussignés ayant, conformément aux instructions reçues de votre département, inspecté les ouvrages construits sur le canal du Sault Sainte-

Marie, ont l'honneur de présenter le rapport provisoire suivant, en attendant d'autres renseignements que M. Keefer est à recueillir.

Les murs de l'écluse sont achevés et remblayés en terre jusqu'à leur sommet, de sorte que rien n'est visible à part le parement et le couronnement de la maçonnerie. Cette maçonnerie est massive et paraît être excellente, tant sous le rapport des matériaux que de l'ouvrage, et entièrement conforme aux plans et devis. Le parement et la surface des murs sont tellement unis et droits que nous n'avons aucun doute qu'ils ont été bien construits, vu qu'un défaut quelconque, même dans l'intérieur de la maçonnerie, serait maintenant devenu visible d'une manière ou de l'autre. L'opinion que nous avons de la maçonnerie de l'écluse est pleinement confirmée par les déclarations des officiers du gouvernement et d'autres personnes compétentes à en juger, et qui ont eu l'occasion de voir l'ouvrage pendant son exécution.

Le terrassement en arrière de la maçonnerie a été, nous dit-on, tassé au moyen d'un fort jet d'eau, et cette rude épreuve de la solidité de l'ouvrage n'a indiqué aucune défectuosité, et, en conséquence, nous croyons qu'il ne peut pas y avoir de doutes sur la qualité de la maçonnerie dans toutes ses parties.

A notre avis, les portes d'écluse sont bien faites et avec de bons matériaux.

Une chose qui nous a paru importante a été l'inspection et, si possible, l'épreuve de la solidité des boulons d'ancrage, au moyen desquels les siphons en bois servant à remplir l'écluse sont retenus à la roche sur laquelle ils sont construits, de manière à les empêcher de flotter ou d'être déplacés par la pression hydrostatique venant au-dessous de leur plancher.

Comme les boulons d'ancrage des siphons sont maintenant inaccessibles, nous n'avons pas pu en faire l'épreuve; en conséquence, nous n'avons pu que nous enquerir de la surveillance qu'on avait exercé sur le percement des trous dans la roche et la pose des boulons. Rien ne nous a donné à supposer que la surveillance n'avait pas été assez rigoureuse; cependant, nous avons cru comprendre que, pendant que ces travaux étaient en voie d'exécution, l'idée dominante parmi ceux qui y étaient employés était que la seule force contre laquelle il fallait se prémunir était celle de la flottabilité du bois. Nous hésitons à partager cette opinion, vu qu'il est à craindre, nous sommes portés à le croire, qu'une pression puisse s'exercer sous le plancher des siphons, tendant à les soulever, due probablement au volume d'eau dans la partie supérieure de l'écluse; nous croyons que des mesures devraient être prises pour protéger les siphons contre tout dommage ou danger qui pourrait provenir de cette cause. Nous savons qu'il y a de l'eau sous le plancher, par les trous que nous avons fait faire.

Tout le bois employé dans la construction des siphons et au fond de l'écluse, autant que nous avons pu le constater, était de bonne qualité; et d'après les informations que nous avons obtenues de personnes dignes de foi qui ont travaillé à la construction de ces siphons, nous nous croyons justifiables de croire qu'on n'y a pas employé de matériaux de mauvaise qualité.

Certaines parties du coffrage, sur les côtés du lit du canal, ont bombé, mais on a remédié aux défectuosités en démolissant ces parties et en les reconstruisant d'après les ordres et sous la surveillance de vos ingénieurs, et en supportant d'autres parties au moyen d'étauçons s'étendant obliquement depuis la roche dans le lit du canal jusqu'à la façade du coffrage, à quelques pieds au-dessous du faite. Les espaces entre ces étauçons et entre ceux-ci et la façade du coffrage et de la roche au-dessous, ont été remplis de béton, de manière à leur donner une surface plane et unie.

Le coffrage a été construit d'après un plan tel que sa solidité comme mur de soutènement dépendait en grande partie de la manière dont l'enrochement serait fait. Le devis contenait un paragraphe conçu en ces termes: "Le coffrage sera bien et solidement rempli avec de la pierre depuis le fond jusqu'au sommet, soigneusement paquetée autour et entre les traverses, et bien nivelée sur le dessus."

La construction du coffrage et son enrochement, ainsi que le terrassement en arrière, ont été faits, croyons-nous, dans le cours de l'hiver dernier, ainsi que l'excavation de la roche dans le lit du canal devant ce coffrage.

Nous pouvons apprécier très facilement la vérité de ce qu'on nous a dit, savoir, qu'il était presque impossible durant l'hiver de découvrir les minces couches de glaise

qu'il y avait entre les lits de roche, et qui adhéraient à la pierre employée pour le remplage, et qu'en conséquence des matières molles se sont introduites dans le coffrage. Nous attribuons le bombement des coffrages partie à ce mélange de glaise dans l'enrochement, et partie au fait que la roche en-dessous était insuffisante pour les soutenir, après que le déblai provenant de l'excavation du lit du canal eut été enlevé dans toute sa largeur et tout près de la façade du coffrage; en conséquence, le déplacement survenu dans les coffrages peut en très grande partie être attribué à l'exécution de cet ouvrage durant l'hiver, ce qui a non seulement diminué la force de résistance du coffrage contre la pression de la terre en arrière, mais a augmenté la tendance de cette terre à s'ébouler au printemps par suite du dégel, et de la liquéfaction des matières gelées qui avaient été employées pour l'enrochement des caissons et pour le remblai en arrière. Ainsi, les défauts qu'on a constatés dans le coffrage peuvent être en grande partie attribués au fait qu'il a été construit en hiver. Les méthodes employées par vos ingénieurs pour surmonter ces difficultés sont peut-être les meilleures qui pouvaient être suivies dans les circonstances, attendu que les étais supportent les coffrages et que le béton qu'on a mis entre ces étais et en avant de la roche, sous les coffrages, empêchera toute désagrégation à l'avenir; et en supposant même qu'aucun déplacement n'aurait eu lieu dans le coffrage, il aurait fallu tout de même protéger la roche.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
 Vos obéissants serviteurs,

(Signé) JOSEPH HOBSON.
 CHARLES C. GREGORY.

OTTAWA, 27 septembre 1894.

A l'honorable JOHN HAGGART,
 Ministre des Chemins de fer et Canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos instructions datées le cinq du courant, me chargeant, en conséquence des rapports défavorables que vous aviez reçus concernant la nature de l'ouvrage sur le canal du Sault Sainte-Marie, de me rendre sur les lieux en compagnie de MM. Hobson et Gregory, I.C., et de faire une enquête et une inspection complètes avant que l'eau ne soit introduite dans le canal et avant de faire d'autres paiements aux entrepreneurs.

MM. Hobson et Gregory sont arrivés au Sault le 12, et moi le 13. Le 14, nous avons visité les travaux ensemble. Ils ont terminé leur inspection et sont repartis le 18, et je les ai quittés le 19 après avoir fait des arrangements pour que certains renseignements me fussent expédiés du bureau de l'ingénieur dirigeant. Avant de partir du Sault, mes collègues m'ont lu un rapport provisoire qu'ils avaient fait et auquel je n'ai pu souscrire.

Les rapports défavorables mentionnés dans vos instructions étaient principalement contenus dans une lettre écrite du Sault Sainte-Marie, en août dernier, par un nommé McLennan, un ancien employé des entrepreneurs. Ayant appris qu'il était près du Sault, nous l'avons fait venir et nous l'avons interrogé.

Les trois accusations portées par lui se résumaient à ceci :—

1. La maçonnerie de l'écluse n'était pas solide.
2. Le bois employé dans les siphons de l'écluse n'était pas sain.
3. Les coffrages servant de fondations aux murs des levées du canal étaient mal remplis.

McLennan nous dit qu'il avait été employé comme gâcheur de mortier sur les bajoyers, et qu'il savait conséquemment qu'on n'avait pas employé le ciment et le mortier en quantité suffisante.

Lui ayant demandé quand il avait vu cela, il répondit :—“ En juin 1893.”

Lui ayant demandé (lui qui a écrit, comme il le dit dans sa lettre, en qualité d'ami du gouvernement et poussé par un sentiment de patriotisme) pourquoi il avait

attendu jusqu'au mois d'août 1894, et jusqu'à ce que l'écluse fût achevée, pour signaler cet ouvrage défectueux à votre attention, il répondit qu'il n'en avait pas eu le temps auparavant. Interrogé au sujet du bois des siphons qu'il avait dit pouvoir être fendu avec la main, il répondit qu'il n'avait pas essayé de le fuire parce que ce bois était gelé quand il l'avait vu.

Tout le bois exposé à la vue—et il y en avait encore une grande partie—était d'excellente qualité, et rien ne pouvait être plus beau que ce que nous avons pu voir des murs d'écluse. D'après ce que nous en avons vu, et d'après les déclarations des ingénieurs et des inspecteurs, et les renseignements donnés par les ingénieurs sur le côté américain (où des travaux semblables sont en voie d'exécution), nous avons été convaincus qu'il n'y a rien de fondé dans les accusations concernant la qualité de la maçonnerie et du bois. Il est incroyable que dans un endroit aussi fréquenté, où des travaux publics sont exécutés à la vue de tout le monde, avec des experts sur les deux côtés de la rivière, visité par des touristes, des ingénieurs et des entrepreneurs étrangers, il est incroyable, dis-je, qu'on aurait pu faire de la mauvaise maçonnerie et employer du bois de qualité inférieure sans que le fait fût porté à la connaissance du gouvernement et publié dans les journaux.

Quant à l'enrochement, le fait qu'une partie du coffrage a cédé semble prouver l'accusation que le remplissage était mal fait, mais nous n'avons pu le voir. Sur presque toute leur longueur, ces coffrages sont assis sur la roche, dans des trous creusés pour cette fin avant que les déblais de terre et de roche provenant de l'excavation du lit du canal ne fussent enlevés, et ils ont été remplis et remblayés avec les déblais provenant de l'excavation à mesure qu'on la faisait. Quelques-uns ont cédé par suite de la pression venant de derrière avant qu'ils ne fussent remplis et reconstruits.

Ce coffrage a plus de 2,000 pieds de longueur sur chaque côté du canal, et l'ingénieur dirigeant me dit que 70 pour 100 sur le côté nord et 84 pour 100 sur le côté sud ont résisté à la pression. Sur le reste, à peu près 10 pour 100 de toute la longueur ont été reconstruits—4½ pour 100 comme coffrage et 6 pour 100 comme mur,—ce dernier étant fait là où la roche servant de base au coffrage aurait été trop ébranlée par le pétardement.

A peu près 12½ pour 100 du tout, qui avaient paru céder à la pression, ont été appuyés au moyen d'étais partant de la roche compacte au fond du canal, et on a suivi ce mode non seulement pour appuyer le coffrage, mais pour bétonner la face inégale de l'excavation dans le roc et maintenir ainsi en place les couches friables et meubles. Dans les circonstances, c'était nécessaire, et le résultat prouvera que le moyen était efficace. Cela servira à consolider le coffrage servant de fondations aux murs de pierre sur chaque côté du canal et à protéger les navires qui y passeront.

Ce coffrage est maintenant solide, et il le sera encore d'avantage lorsque l'eau sera dans le canal, particulièrement si tout dépôt de déblais en arrière et assez près pour l'affecter est enlevé avant que l'eau n'en soit retirée, et alléger par là de ce poids additionnel une levée saturée d'eau derrière le coffrage. Je crois que le devis exige qu'il n'y ait pas de dépôt de déblais de plus de 10 pieds de hauteur à une distance de 90 pieds du parement du mur—et qu'il n'y en ait pas du tout à moins de 50 pieds de ce parement.

Nos instructions portant qu'il ne serait pas fait d'autres paiements aux entrepreneurs avant la réception de notre rapport, je dois dire que rien, à mon avis, dans l'état où se trouvent maintenant cette grande entreprise, ne peut raisonnablement empêcher de faire ces paiements.

Pour éviter toute méprise, je crois nécessaire de spécifier le seul point sur lequel je diffère d'opinion avec mes collègues dans leur rapport provisoire. Il s'agit de la nécessité de donner un écoulement à l'eau qui pourrait s'introduire, soit de la roche en-dessous, soit d'ailleurs, sous le plancher des siphons alimentateurs au fond de l'écluse. Le plancher repose sur des poutres posées en travers du fond, lesquelles sont bétonnées, avec des espaces de six pouces seulement entre elles.

La plus grande poussée à craindre sera celle qui s'exercera lorsque l'écluse sera vidée et que le poids des eaux du lac Supérieur portera sur la porte d'amont. Je ne crois pas que la pression venant du lac Supérieur puisse se faire sentir dans les

fondations de ces siphons ou sous les buses et les murs d'appui, mais si elle le pouvait, l'espace laissé entre les poutres et exposé à cette pression est si étroit que l'emploi de chevilles de bois ou de boulons de fer suffirait pour y résister. S'il y a des doutes sur ce point, je crois que le vrai remède est de clouer plus solidement les madriers du radier.

La question soulève celle de la solidité de l'ouvrage des siphons eux-mêmes, que nous n'avons pas pu voir ou éprouver, et nous avons en conséquence fait la seule épreuve possible de la solidité des boulons d'ancrage au fond du barrage mobile. Deux crics hydrauliques de 15 et 20 tonnes respectivement ont été appliqués à deux de ces boulons. Un boulon a cassé, l'autre n'a ni cassé ni été arraché.

Il n'y avait pas de moyen pour constater exactement l'effort de traction, mais on savait qu'il excédait dix tonnes sur chaque boulon.

Dix tonnes sont la limite de la traction exigée par le contrat pour le boulonnage dans la roche, sur l'écluse américaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) THOMAS C. KEEFER.

HAMILTON, ONT., 1^{er} octobre 1894.

A l'honorable JOHN HAGGART,
Ministre des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'un exemplaire du rapport de M. T. C. Keefer, daté du 27 du mois dernier, au sujet de la nature des travaux de construction sur le canal du Sault Sainte-Marie, et après l'avoir examiné avec soin, je déclare que, d'après l'inspection que j'ai faite avec lui et M. C. C. Gregory, je suis d'opinion avec lui que rien dans l'état où se trouve maintenant cette grande entreprise ne peut raisonnablement empêcher de faire les paiements ordinaires aux entrepreneurs. Dans notre rapport provisoire, daté du 17 du mois dernier, M. Gregory et moi avons exprimé l'opinion favorable que nous avons des travaux, et je ne trouve rien dans le rapport de M. Keefer qui soit en contradiction avec ce que nous avons dit à ce sujet.

Quant au seul point sur lequel il y a divergence d'opinion entre M. Keefer et M. Gregory et moi—les boulons d'ancrage des siphons au fond de l'écluse—nous en avons parlé sous l'impression qu'il était possible qu'ils fussent insuffisants, mais depuis que nous avons fait notre rapport, j'ai appris que l'eau avait été introduite dans l'écluse avec les résultats les plus satisfaisants. Naturellement, cela règle la question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) JOSEPH HOBSON.

20, MANNING ARCADE,
TORONTO, 16 mars 1895.

A l'honorable JOHN HAGGART,
Ministre des Chemins de fer et Canaux.

MONSIEUR,—Attendu que le rapport signé par M. Hobson et moi au sujet du canal du Sault Sainte-Marie était un rapport provisoire, et que M. Keefer, C.M.G., a fait un rapport séparé et plus récent, dont l'adoption par M. Hobson et moi rendrait inutile un rapport final, je déclare par la présente que j'approuve le rapport de M. Keefer, sauf que je maintiens l'opinion exprimée dans notre rapport provisoire, savoir, qu'il aurait pu être utile, en ménageant un écoulement à l'eau qui pourrait s'introduire en-dessous du plancher des siphons, de se garantir contre toute pression

hydrostatique provenant de l'eau du lac à un niveau plus élevé. M. Keefer paraît croire que nous avons parlé de cet écoulement comme étant une nécessité, tandis que nous ne l'avons recommandé que comme mesure de précaution, de sorte qu'après tout il n'y a aucun désaccord entre nous. J'étais et je suis loin de dire que c'était une nécessité, et en conséquence je ne diffère pas d'opinion avec M. Keefer. Le résultat de l'introduction de l'eau dans l'écluse vient à l'appui de l'opinion de M. Keefer, que ce que nous avons recommandé comme précaution n'était pas une nécessité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHAS. C. GREGORY.

PIÈCES N^{os} 5 ET 6.

Photographies de l'écluse et de l'entrée du canal du Sault Sainte-Marie. (*Pas reproduites ici.*)

PIÈCES N^{os} 7 ET 8.

Plans des entrées d'amont et d'aval, faisant voir les obstacles rencontrés pendant le dernier curage. (*Pas reproduits ici.*)

PIÈCE N^o 9.

(*Rapport de l'ingénieur accompagnant les plans des entrées d'amont et d'aval du canal du Sault Sainte-Marie, faisant voir les obstacles rencontrés pendant le dernier curage.*)

CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE,
SAULT SAINTE-MARIE, ONT., 7 juin 1895.

M. COLLINGWOOD SCHREIBER, C.M.G.,
Ingénieur en chef, département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai retardé de vous informer des résultats du dernier curage des chenaux d'entrée pour pouvoir vous envoyer les plans des profondeurs constatées, ce qui vous donnera une idée plus juste qu'une description de la position des obstacles rencontrés et de la profondeur d'eau qu'on peut obtenir. Là où il n'est pas indiqué de sondages, la drague n'a pas rencontré d'obstacles dans une profondeur de 20 pieds d'eau. On a eu soin de passer sur chaque partie du terrain, ce qui est très difficile à faire; en conséquence, les lignes se croisent considérablement, et le même caillou peut paraître dans deux lignes. On a trouvé quelques cailloux à l'extrémité est du chenal d'aval, où les premières sections transversales indiquaient qu'il n'était pas nécessaire d'y faire dragage; en conséquence, on ne s'attendait pas à y rien trouver, et cette partie du chenal n'a pas été indiquée sur le plan, mais dans quelques jours le tout sera bien examiné et nettoyé. La drague va passer de nouveau sur toute la longueur du chenal, et la grue flottante est employée à lever les plus gros cailloux à l'entrée d'aval, et une drague opère au barrage d'amont.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM CRAWFORD,
Ingénieur dirigeant.